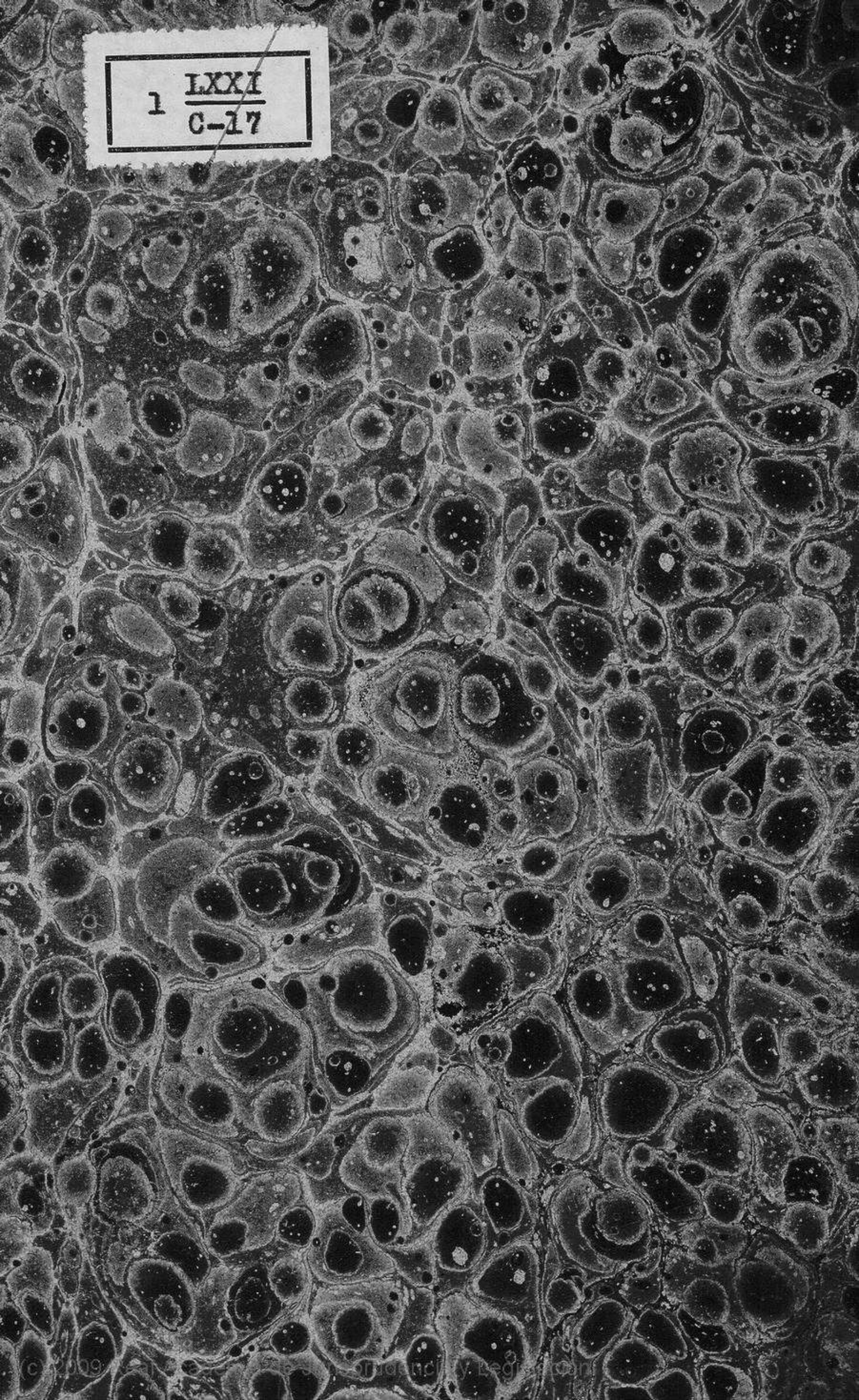


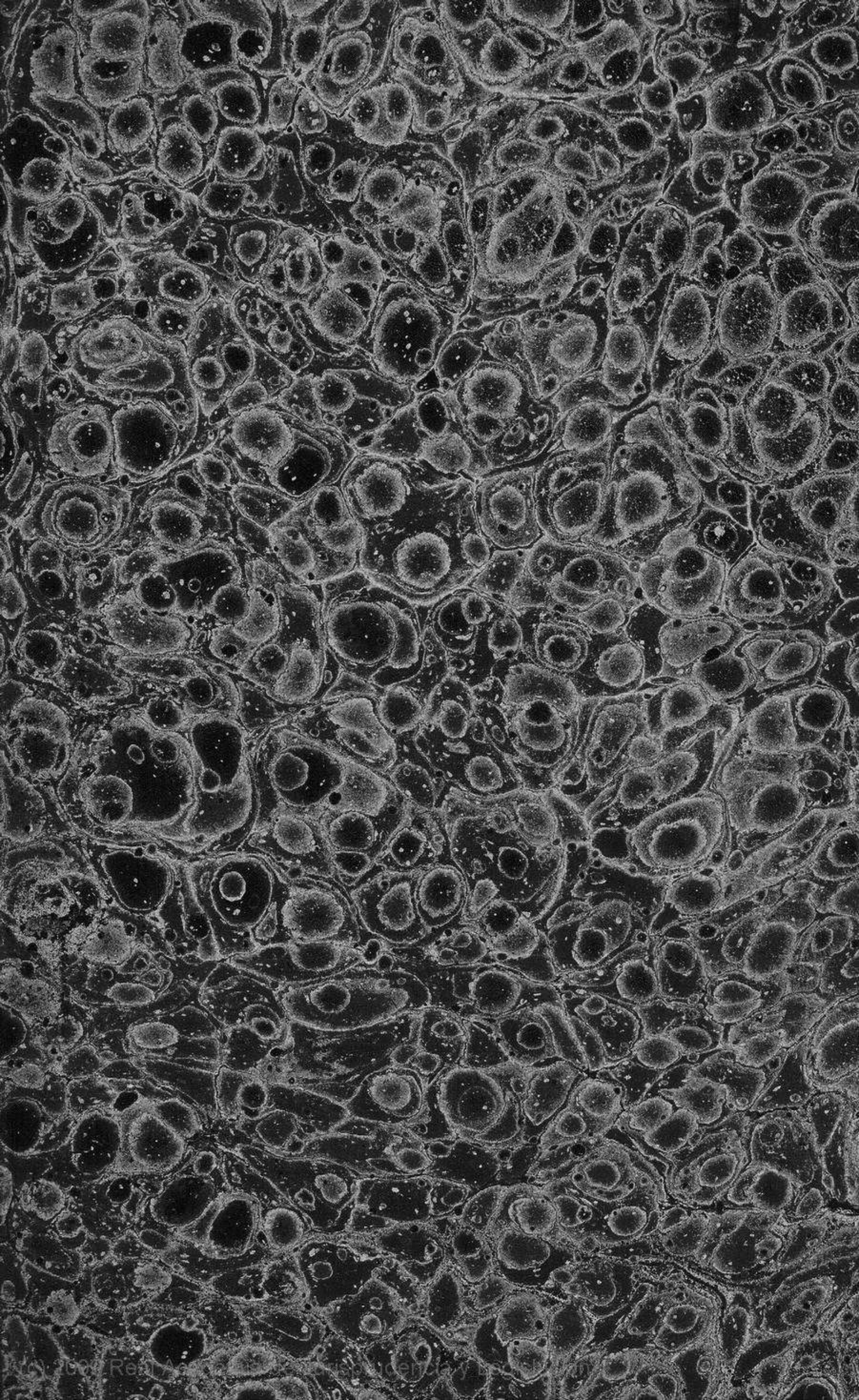


1

LXXI

C-17





7-5

~~7-5~~

HISTOIRE

REVOLUTION D'ESPAGNE

DE 1808 A 1814

*Carl Sundt.
Madrid: 1825.*

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION D'ESPAGNE

DE 1820 A 1823.

I.



PAP

REG.

HISTOIRE

CET OUVRAGE SE TROUVE AU DÉPÔT DE MA LIBRAIRIE,
Palais Royal, galeries de bois, n. 265 et 266.

RÉVOLUTION D'ESPAGNE

DE 1820 à 1823



1/9178

LXXI
C-17

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION D'ESPAGNE

DE 1820 A 1823.

*Par un Espagnol témoin oculaire,
El Pbro. D. Sebastian Mirano.*

..... Quis talia fando
Temperet à lacrymis ?

TOME PREMIER.



A PARIS,

CHEZ J. G. DENTU, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
RUE DES PETITS-AUGUSTINS, N° 5.

1824.

HISTOIRE

RÉVOLUTION D'ESPAGNE

A. R. V. DE LA

DE 1808 A 1814

Par M. A. de Laborde, ancien député de la Convention nationale, et ancien ministre de la République.

Paris chez la Citoyenne Lesclapart, Palais National, ci-devant des Arts, ci-devant de la Liberté, ci-devant de la Nation, ci-devant de la Loi, ci-devant de la République, ci-devant de la Liberté, ci-devant de la Nation, ci-devant de la Loi, ci-devant de la République.

TOME PREMIER

A PARIS

CHEZ J. G. DENTU, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, RUE DES ARTS, N. 45.

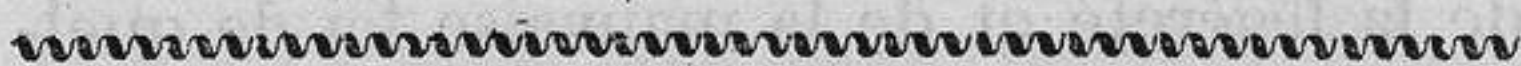
1814

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION D'ESPAGNE

DE 1820 A 1823.



INTRODUCTION.

JE vais tracer le précis des déplorables évènements qui ont affligé ma patrie pendant les quatre dernières années. Sans doute un écrivain plus habile publiera un jour l'histoire de tant d'erreurs et de tant de calamités. J'ai voulu seulement faciliter son travail par une narration fidèle des faits qui se sont presque tous passés sous mes yeux. Que n'est-il possible d'ensevelir dans un éternel oubli cette période de nos annales, et de dérober à nos

neveux ce honteux monument des faiblesses de leurs pères! Malheureusement un tel vœu ne saurait être exaucé; tâchons au moins de prévenir par un récit véridique et impartial, la publication de ces mémoires controuvés, de ces relations mensongères, tristes produits de la légèreté et de la mauvaise foi de quelques publicistes étrangers.

N'ayant d'autre ambition que de retracer avec candeur et sincérité les évènements dont j'ai été le témoin, si l'on rend justice à ma véracité, si je parviens à démontrer combien de fléaux amènent à leur suite les théories erronées, si je signale aux peuples les précipices où les entraîne l'esprit de révolte, tous mes désirs seront satisfaits.

Peut-être s'étonnera-t-on de ne rencontrer ici aucun détail sur cette guerre héroïque de l'indépendance, qui a élevé jusqu'au comble la gloire du nom espagnol, déjà si fameux dans les annales du monde.

Mais que pourrais-je ajouter de neuf à de nombreux récits non moins exacts que circonstanciés?

Le seul ordre que je me propose de suivre est celui des quatre législatures qui ont divisé l'époque désastreuse de notre révolution. Je retracerai d'abord brièvement les six années du règne de Ferdinand VII, qui séparent la restauration de 1814 de la révolution de 1820. Personne ne les a encore présentées sous leur véritable jour. L'exagération et la haine semblent avoir présidé à tous les écrits relatifs à cette partie de notre histoire, quand la plus vile adulation ne les a pas dictés. Un essai véritablement impartial doit donc se présenter avec de grands titres à l'indulgence.

La nation espagnole avait salué l'avènement de son jeune roi comme une nouvelle aurore se levant sur l'horizon après une longue et obscure tempête. Il n'y eut pas un Espagnol qui ne frémissât d'indignation dès que

les perfides desseins de Buonaparte furent dévoilés. La seule divergence que l'on observât parmi eux tenait à savoir si l'Espagne avait ou non des moyens suffisans pour résister aux forces de ce colosse formidable, et s'il valait mieux se soumettre à une puissance qui paraissait irrésistible, que s'ensevelir sous les ruines de la patrie. Mais ceux qui cédèrent et ceux qui prirent les armes déplo-
rèrent également la rigoureuse et injuste destinée qui pesait sur leur jeune souverain.

Les évènements qui ont marqué les diverses phases de cette guerre sont trop connus pour que je m'arrête à les rappeler. Je croirais également inutile de retracer le souvenir des efforts plus qu'héroïques des Espagnols pour reconquérir leur roi. Tous ces faits sont du domaine de l'histoire, et ne peuvent entrer qu'en passant dans une esquisse aussi rapide. Il nous suffit de dire que la retraite de la junte centrale à Cadix, et la

formation de la première régence, donnèrent lieu à la réunion des cortès constituantes, composées en totalité de réfugiés de différentes provinces de l'Espagne et de l'Amérique. Je n'entreprendrai pas de retracer leurs qualités personnelles, quelque facile qu'il me soit de donner une biographie de presque tous les individus qui en firent partie. Je me plais à leur supposer les intentions les plus pures de réformer les abus du gouvernement antérieur, et la ferme résolution d'unir leur destinée, bonne ou mauvaise, à celle des armées qui soutenaient la cause de Ferdinand. Ces deux suppositions, en écartant toute idée de partialité, prouvent en même temps, 1° que les députés des cortès constituantes n'avaient aucune mission de la nation espagnole, à moins qu'on ne veuille la voir en entier dans la ville de Cadix et dans un petit nombre de provinces; 2° que le roi Ferdinand ne leur avait pas fourni le

plus léger motif de craindre qu'il n'abusât un jour de son pouvoir.

Je demanderai maintenant de quel droit on vient dire à la nation entière qu'*elle-même s'était constituée sous telle forme de gouvernement*, lorsque les neuf dixièmes de la population espagnole n'avaient pris aucune part à un acte qui renversait de fond en comble l'antique Constitution de la monarchie, et étaient même restés dans une ignorance absolue des hautes questions qui furent traitées si précipitamment.

Mais admettons que la nation ait approuvé tacitement les travaux des cortès, et applaudi aux réformes opérées pendant l'occupation militaire. Le prince en faveur duquel avaient été faits de si grands et si pénibles sacrifices ne méritait-il pas d'être consulté sur les changemens que l'on avait jugés nécessaires dans la Constitution de l'État, changemens qui enlevaient à la couronne presque

toutes ses prérogatives? La nécessité de consacrer les actes des cortès était-elle donc si urgente, que le temps manquât pour attendre l'approbation du monarque, au moins sur les points qui touchaient directement à l'essence du pouvoir royal et à l'exercice des droits qu'il avait reçus de ses prédécesseurs? Craignait-on que le roi ne penchât vers le gouvernement arbitraire? Avait-il déjà manifesté la volonté de régner sans limites, et sans autre règle que les mouvemens de son caprice? Non, assurément, le monarque n'avait donné lieu à aucune de ces craintes; de puissans motifs devaient, au contraire, porter à croire que son gouvernement serait non seulement assis sur les bases de la modération, mais même scrupuleux dans son respect pour les libertés publiques. En effet, dans son règne de peu de jours, qui suivit immédiatement l'abdication de Charles IV, Sa Majesté rendit au conseil de Castille

toute l'ancienne autorité qu'avait exercée ce corps, seul intermédiaire entre le peuple et le pouvoir ministériel. Ferdinand appela auprès de sa personne les hommes qui jouissaient à juste titre de la considération publique, et leur confia les principaux emplois. Les noms toujours respectables des Infan-tado, des O'Farrill, des Azanza, des Saavedra, des Jovellanos, des Urquijo, et de plusieurs autres Espagnols devenus illustres par leur noble et courageuse résistance au despotisme du prince de la Paix, furent les premiers que Sa Majesté présenta à la nation dans le petit nombre de décrets qui marquèrent son avènement au trône. Et certes, on ne pouvait accuser de tels hommes d'être les partisans de l'arbitraire.

Est-il nécessaire de prévenir le lecteur que tout ce qu'on vient de lire sur la conduite de Ferdinand VII se rapporte à un temps antérieur à l'année 1814, au bannis-

sement des libéraux, aux décrets des 14 et 30 mai, et aux six années que l'on s'est plu à peindre depuis avec de si noires couleurs? Il est essentiel de ne pas confondre les époques, si l'on ne veut point attribuer la conduite peu respectueuse des cortès envers Sa Majesté à des plaintes et à des ressentimens personnels, ainsi que la calomnie affectait de le répéter à la seconde période de son règne. Si les députés étaient convaincus de la nécessité et de la justice des changemens qu'ils avaient introduits dans le régime de la monarchie, comment pouvaient-ils craindre de la part du souverain le refus de les sanctionner, eux qui partageaient ou qui auraient dû partager l'idée que la nation entière s'était formée de son caractère et de ses sentimens? N'aurait-il pas été plus convenable de lui présenter cette Constitution, non comme une condition onéreuse sans laquelle il lui était défendu de régner, mais plutôt

comme un nouveau service ajouté aux témoignages nombreux de leur amour et de leur fidélité? Certes, le roi n'aurait pas approuvé toutes les dispositions consacrées par la Constitution de Cadix : le supposer serait une injure à la majesté royale; mais on ne saurait douter qu'il n'en eût conservé tout ce qui pouvait entrer dans la formation d'un pacte fondamental en harmonie avec les mœurs, les coutumes, le caractère et la civilisation de l'Espagne.

L'histoire des deux mois de mars et avril 1814, époque de courte durée, mais d'une haute importance pour faire connaître l'esprit de parti des législateurs de Cadix, jettera le plus grand jour sur l'origine du mécontentement de Sa Majesté envers les libéraux de 1812. Si ceux-là même qui tant de fois ont reproché à Sa Majesté l'ingratitude avec laquelle elle traita les auteurs de la Constitution, et les députés qui se déclarèrent le

plus ouvertement en faveur des réformes, avaient eu la bonne foi de rapporter les faits qui s'étaient passés depuis le moment où Sa Majesté franchit la frontière de l'Espagne jusqu'à l'époque où fut rendu le décret du 4 mai, la conduite de Sa Majesté, ainsi que les mesures prises ultérieurement, se présenteraient sous un tout autre aspect; mais il fallait couvrir ces évènements d'un voile impénétrable, pour faire peser sur les membres du conseil du roi et les députés connus sous le nom de *Perses*, tout ce que les novateurs voyaient d'odieux dans le rejet de la Constitution et le bannissement de ses auteurs.

Quand même l'expérience n'aurait pas démontré à tout homme impartial combien Sa Majesté devait repousser des innovations introduites en son absence et sans son consentement, il suffirait de recourir à quelques documens publiés à cette époque, pour se convaincre que Ferdinand ne formait alors

d'autre vœu que de satisfaire les désirs et les besoins de ses peuples. Rappelons d'abord le fameux décret de Valence, sur lequel on a fait tant et de si injustes commentaires. Il est bon de le citer ici, pour que l'on puisse juger avec plus de certitude des dispositions de Sa Majesté à sa rentrée en Espagne :

« Depuis le moment où la divine Providence, par le moyen de l'abdication volontaire et solennelle de mon auguste père, me plaça sur le trône de mes ancêtres, auquel j'étais appelé, suivant les anciennes lois et coutumes de la nation espagnole, établies par ses représentans réunis en cortès, depuis l'heureux jour où j'entrai dans la capitale au milieu des acclamations d'un peuple fidèle, dont les témoignages d'allégresse et d'amour déconcertèrent les ennemis qui étaient venus sous le masque de l'amitié entourer ma personne, et firent présager ce que ce peu-

ple héroïque ferait dans la suite pour son roi et son honneur, en donnant un exemple qui a été suivi pour toutes les provinces du royaume; depuis ce jour, je pris la ferme résolution, et pour répondre à tant de preuves de fidélité et de loyauté, et pour remplir les devoirs d'un bon roi envers son peuple chéri, de consacrer tout mon temps et tous mes moyens à réparer les maux causés par la funeste influence d'un favori, sous le règne précédent. Les premiers actes de mon administration furent de réintégrer dans leurs fonctions plusieurs magistrats et autres personnes qui avaient été arbitrairement dépouillés de leurs emplois; mais le malheur des circonstances, et la cruelle perfidie de Buonaparte, des effets de laquelle j'espérais garantir mes peuples en allant à Bayonne, m'empêchèrent d'en faire davantage. Lorsque toute la famille royale fut réunie dans cette ville, on commit contre elle et contre

ma personne un attentat si atroce, soit par ses circonstances, soit par ses suites déplorables, que l'histoire des nations civilisées n'en fournit point d'exemple. On viola le droit le plus sacré des gens; je fus privé de ma liberté, et, par ce crime, du gouvernement de mes royaumes. Je fus transféré, avec mes chers frères et mon oncle, dans un château qui nous a servi de prison pendant six années. Au milieu de cette affliction, j'ai toujours eu présents à ma pensée l'amour et la fidélité de mes sujets; et ce qui remplissait surtout mon âme de la plus vive douleur, était la vue des maux auxquels ils étaient en proie, de toutes parts entourés d'ennemis, presque dépourvus de tous moyens de leur résister, sans roi, sans un gouvernement établi d'avance, et qui aurait pu rallier et mettre en mouvement les forces de la nation, les diriger et employer les ressources de l'État à combattre de formida-

bles armées, qui au même moment envahirent la péninsule, dont elles s'étaient déjà ouvert les principales forteresses par perfidie.

« Dans un état de choses si déplorable, entouré comme je l'étais de gardes et de surveillans, j'expédiai, dans la seule forme qu'il me fut possible d'employer, et comme le seul remède qui restât, le décret du 5 mai 1808. Je l'adressai au conseil de Castille, et, à son défaut, à quelque chancellerie ou tribunal qui fût libre, pour que les cortès fussent convoquées. Ces cortès devaient uniquement s'occuper des moyens de lever les subsides et les forces nécessaires à la défense du royaume; elles devaient rester en permanence afin de pourvoir aux nouveaux besoins que les circonstances pourraient faire naître. Mais, par malheur, mon décret royal ne fut pas alors connu; et quoiqu'il l'ait été plus tard, les provinces, à la nouvelle de l'horrible catastrophe provoquée à Madrid, par le chef des

troupes françaises, dans la mémorable journée du 2 mai, pourvurent elles-mêmes à leur gouvernement, au moyen des juntas qu'elles formèrent. A cette époque fut livrée la glorieuse bataille de Baylen. Les Français fuirent jusqu'à Vittoria. Toutes les provinces et la capitale me proclamèrent de nouveau roi de Castille et de Léon, dans la même forme employée pour la proclamation des rois mes augustes prédécesseurs : fait notoire, constant, attesté par les médailles qui furent dans ce temps frappées de toutes parts, confirmé de nouveau par les éclatans et unanimes témoignages d'amour que j'ai reçus de mes peuples sur tout mon passage à mon retour de France ; témoignages qui ont excité toute la sensibilité de mon cœur, et dont le souvenir y restera gravé pour toujours.

« Il se forma une junta centrale composée de députés nommés par les juntas particulières. Cette junta exerça en mon nom le

pouvoir souverain, depuis septembre 1808 jusqu'à janvier 1810. A cette époque fut établi le premier conseil de régence, lequel continua d'exercer le pouvoir souverain jusqu'au 24 septembre de la même année. Alors furent installées dans l'île de Léon les cortès, appelées *générales* et *extraordinaires*. Ces cortès, composées de cent quatre membres, savoir, cinquante-sept députés et quarante-sept suppléans, prêtèrent serment, par lequel ils jurèrent de me conserver tous mes États comme à leur souverain. Cet acte est certifié par le ministre secrétaire d'État au département de grâce et justice, don Nicolas Maria de Sierra. Mais ni la noblesse ni le clergé ne furent appelés, malgré l'ordre formel de la junte centrale, à cette assemblée des cortès extraordinaires, et qui, conformément aux anciens usages, selon lesquels on appelait ces cortès extraordinaires dans les cas les plus difficiles, et dans les temps orageux de

minorité, auraient dû être composées d'un plus grand nombre de députés que dans les cortès ordinaires. On eut soin de cacher au conseil de régence le décret de la junte centrale, qui conférait à ce conseil la présidence des cortès, prérogative de la souveraineté que la régence n'aurait point laissée à la volonté du congrès, si elle eût eu connaissance du décret. Ainsi tout fut livré à la merci des cortès, dont le premier acte fut de me dépouiller, le jour même de leur installation, de la souveraineté, qui, peu d'heures auparavant, avait été reconnue par ces mêmes députés inhérente à ma personne royale. Ils attribuèrent nominativement cette souveraineté à la nation; mais ce ne fut qu'un prétexte pour se l'approprier eux-mêmes. A la faveur de cette usurpation, ils donnèrent à l'Espagne les lois les plus arbitraires, lui imposèrent l'obligation de recevoir une nouvelle Constitution, qui, sans pouvoir ni des pro-

vinces, ni des peuples, ni des juntes, et sans que les députés de la plupart des provinces de l'Espagne et des Indes en eussent connaissance, fut décrétée, sanctionnée et publiée par eux en 1812.

« Ce premier attentat contre les prérogatives du trône, commis par un abus coupable du nom de la nation, fut comme le prélude et la source de ceux qui le suivirent; et malgré l'opposition de plusieurs députés, et quelquefois du plus grand nombre, les menaces et la violence de ceux qui assistaient aux tribunes des cortès, firent adopter les lois qui furent appelées *fondamentales*; et ce qui n'était véritablement que l'œuvre d'une faction, fut proclamé comme le vœu de la nation; ce n'était pourtant que la volonté de quelques séditionnaires, qui, à Cadix, et ensuite à Madrid, comprimèrent par la terreur les bons citoyens. Ces faits sont si notoires, qu'il n'y a presque personne qui

les ignore, et que les journaux mêmes des cortès peuvent les attester.

« Cette forme de législation, si étrangère à la nation espagnole, fit oublier les lois qui l'avaient rendue en d'autres temps si heureuse et si respectée. En effet, toutes les bases de l'ancienne Constitution monarchique furent renversées, et on copia les principes révolutionnaires et démocratiques de la Constitution française de 1791. En renonçant à ceux de la Constitution qui avait été commencée à Cadix, on sanctionne non les lois fondamentales d'une monarchie modérée, mais celles d'un gouvernement populaire, présidé par un chef ou magistrat qui n'est qu'un commis, et non un roi. On lui donne, il est vrai, le nom de *roi*, mais ce n'est que pour séduire et tromper les hommes imprévoyans et sans défiance. C'est la force seule qui a fait prêter serment à cette Constitution. On sait ce qui est arrivé au respectable évêque

d'Orense, et l'on connaît les menaces faites à ceux qui ont refusé le serment.

« Pour disposer les esprits à recevoir sans défiance des innovations si dangereuses, spécialement celles qui sont relatives à ma personne royale et aux prérogatives du trône, on se sert des papiers publics, auxquels plusieurs députés travaillent eux-mêmes; on s'efforce de rendre odieux le pouvoir royal, en donnant à tous les droits du trône le nom de *despotisme*, en regardant comme synonymes les noms de *roi* et de *despote*, et en appelant *tyrans* les rois. On poursuit en même temps de la manière la plus cruelle ceux qui ont le courage de combattre ces nouveautés, et de s'opposer à ce langage anarchique et séditieux. Partout on affecte le démocratisme, on change tout ce qui rappelle le nom de *roi*; les armées, les institutions, qui depuis si longtemps s'honoraient du titre de *royales*, sont

appelées *nationales* ; et c'est ainsi qu'on trompe le peuple, qui, malgré tant de menées perfides, a conservé la loyauté naturelle et la noblesse de son caractère.

« J'ai eu connaissance de tous ces faits depuis mon heureuse entrée dans le royaume, soit par mes propres observations, soit par les papiers publics, dans lesquels on a impudemment inséré jusqu'à ce jour des articles si grossiers et si infâmes sur mon arrivée et sur mon caractère, qu'à l'égard même de toute autre personne que moi, ils seraient de grandes offenses dignes du châtement le plus sévère. Des insultes aussi inattendues ont rempli mon cœur d'amertume. Je n'ai pu être consolé que par les témoignages d'amour de mes fidèles sujets, qui soupiraient après mon arrivée, dans l'espoir que ma présence mettrait fin aux maux et à l'oppression sous lesquels gémissaient ceux qui conservaient le souvenir de ma personne, et désiraient le

vrai bonheur de la patrie. Je vous promets, et je jure à vous, vrais et loyaux Espagnols, qu'en même temps que je compâtais aux maux que vous avez soufferts, vous ne serez point trompés dans vos espérances. Votre souverain veut l'être pour vous; il fait consister sa gloire à être souverain d'une nation héroïque, qui, par des exploits immortels, a conquis l'admiration de toutes les autres, et a conservé sa liberté et son honneur. Je déteste, j'abhorre le despotisme; il ne peut se concilier ni avec les lumières ni avec la civilisation des nations de l'Europe. Les rois ne furent jamais despotes en Espagne; ni les lois ni la Constitution de ce royaume n'ont jamais autorisé le despotisme, quoique par malheur on y ait vu quelquefois, comme partout, des abus du pouvoir qu'aucune Constitution humaine ne pourra jamais empêcher entièrement, parce qu'il y a des abus dans tout ce qui est humain; et s'il y en a eu en

Espagne, ce n'est pas la faute de sa Constitution, c'est celle des personnes et des circonstances.

« Cependant, pour prévenir ces abus autant que peut le faire la prudence humaine, en conservant l'honneur de la royauté et ses droits (car elle en a qui lui appartiennent, comme aussi le peuple a les siens, qui sont également inviolables), je traiterai avec les députés de l'Espagne et des Indes; et dans des cortès légitimement assemblées, composées des uns et des autres, aussitôt que j'aurai pu les réunir, après avoir rétabli l'ordre et les sages coutumes de la nation, établies de son consentement par les rois nos augustes prédécesseurs, on réglera solidement et légitimement tout ce qui pourra convenir au bien de mes royaumes, afin que mes sujets vivent heureux et tranquilles sous la protection réunie d'une seule religion et d'un seul souverain, seules bases du bonheur

d'un roi et d'un royaume qui ont, par excellence, le titre de *catholiques*. On s'occupera ensuite des meilleures mesures à prendre pour la réunion des cortès, qui, j'espère, affermiront les fondemens de la prospérité de mes sujets de l'un et l'autre hémisphère.

« La liberté, la sûreté individuelle seront garanties par des lois qui, en assurant l'ordre et la tranquillité publics, laisseront à tous mes sujets la jouissance d'une sage liberté, qui distingue un gouvernement modéré d'un gouvernement despotique. Tous auront la faculté de communiquer, par la voie de la presse, leurs idées et leurs pensées, en se renfermant dans les bornes que la saine raison prescrit à tous, afin que cette liberté ne dégénère pas en licence ; car on ne doit pas raisonnablement souffrir, dans tout gouvernement civilisé, que l'on manque au respect dû à la religion et au gouvernement,

ainsi qu'aux égards que les hommes se doivent entre eux.

« Pour éviter tout soupçon de dissipation dans les revenus de l'État, la trésorerie séparera les fonds destinés à ma personne et à ma famille, de ceux qui seront assignés pour les dépenses de l'administration générale.

« Les bases que je viens de poser suffisent pour faire connaître mes royales intentions dans le gouvernement dont je vais me charger. Certes, ce ne sont pas les intentions d'un despote ni d'un tyran, mais d'un roi et d'un père de ses sujets.

« D'après ces considérations, et de l'avis unanime de personnes recommandables par leurs connaissances et par leur zèle, ayant égard aux représentations qui me sont parvenues des différentes parties du royaume sur l'extrême répugnance des Espagnols à accepter la Constitution décrétée par les cortès générales et extraordinaires, ainsi que

les autres institutions politiques nouvellement introduites; voulant éviter les malheurs que ces institutions ont déjà produits, et qui ne pourraient qu'augmenter si je sanctionnais par mon serment cette Constitution; me conformant aux démonstrations générales, et que je trouve justes et bien fondées, de la volonté de mes peuples, je déclare que mon intention royale est non seulement de ne point jurer ou accepter cette Constitution, ni aucun décret des cortès générales et extraordinaires, et des ordinaires actuellement assemblées, et expressément les décrets qui attaquent les droits et prérogatives de ma souveraineté, établis par la Constitution et les lois qui ont gouverné la nation pendant si long-temps, mais de déclarer cette Constitution et ses effets nuls, et de nul effet pour le présent et pour l'avenir; que mes sujets, de quelque rang et condition qu'ils soient, ne sont point tenus de les

exécuter, et que tous ceux qui chercheraient à les soutenir en contredisant mes royales intentions à cet égard, soient regardés comme ayant attenté aux prérogatives de ma souveraineté et au bonheur de la nation.

« Je déclare coupable de lèse-majesté, et comme tel punissable de la peine de mort, quiconque osera, soit par le fait, soit par écrit, soit par paroles, exciter ou engager qui que ce soit à l'observation ou exécution desdits décrets et Constitution.

« Jusqu'à ce que l'ordre et ce qui existait avant l'introduction des nouveautés dans le royaume soit établi, et afin que l'administration de la justice ne soit point interrompue, ma volonté est que les tribunaux et les administrations continuent leurs fonctions jusqu'à l'époque où, après avoir entendu les cortès que je convoquerai, le gouvernement du royaume soit établi d'une manière stable.

« Le jour où ce décret sera publié et com-

muniqué au président des cortès maintenant assemblées, ses sessions seront terminées; ses actes et délibérations qui se trouveront dans ses archives, seront recueillis par la personne chargée de l'exécution de ce royal décret; ils seront déposés sous le scellé à l'Hôtel-de-Ville de Madrid. Les livres composant la bibliothèque des cortès seront transportés à la Bibliothèque royale. Je déclare quiconque voudra s'opposer à ce décret, de quelque manière qu'il le fasse, coupable de lèze-majesté, et comme tel punissable de mort. Tout procès intenté devant un des tribunaux du royaume, et qui serait la suite d'une infraction à la Constitution, cessera à dater de ce jour. Tous les détenus pour la même cause seront immédiatement mis en liberté. Telle est ma volonté, conforme au bien et au bonheur de la nation.

« Donné à Valence, le 4 mai 1814. »

Lorsque le roi fut rendu à l'Espagne, en vertu du traité de Valençay, Sa Majesté eut soin de n'exercer aucun acte de souveraineté, avant d'avoir acquis une connaissance approfondie de l'état du royaume et de l'opinion de ses sujets. Sa Majesté n'ignorait pas que d'importantes réformes et de nombreux changemens avaient été opérés, non seulement dans l'administration, mais encore dans l'essence même du gouvernement espagnol. Elle savait fort bien aussi que par une interprétation fautive et violente du mot *souveraineté*, ses prérogatives royales avaient été transportées entièrement dans le sein des cortès, sur la simple déclaration de cette assemblée (1). Sa Majesté connaissait aussi très-exactement les formes sous lesquelles les

(1) Le bon sens de nos fameux législateurs et leur parfaite connaissance des hommes leur avaient persuadé qu'il suffisait d'ôter au roi le nom de *souve-*

cortès s'étaient érigées en corps législatif. Mais elle manquait des données indispensables pour juger de l'espèce d'assentiment que ses sujets avaient pu donner à des changemens aussi inutiles, à mesure que les troupes de Buonaparte évacuaient les provinces.

A peine Sa Majesté eut mis le pied sur le territoire espagnol, que de toutes parts arrivèrent une foule de pétitions et d'adresses dans lesquelles on la suppliait, avec les plus grandes instances, d'annuler tous les actes touchant à l'essence du gouvernement, rendus pendant sa captivité, et de régner comme avaient régné ses aïeux. Je puis affirmer qu'il n'y eut peut-être pas un seul village dont l'adresse ne fût rédigée dans le même sens. Une particularité digne de remarque, c'est

rain, et de revêtir l'assemblée du vain titre de *majesté*. Parés ainsi des dépouilles du trône, ils crurent fermement s'en être assuré le pouvoir.

qu'elles étaient signées des membres de l'*ayuntamiento constitucional*, créé en vertu des nouveaux réglemens des cortès. Sa Majesté tourna ses regards vers l'armée, qui avait combattu pour sa cause; elle la trouva animée des mêmes sentimens. Un grand nombre de personnes qui accoururent au-devant d'elle pendant la courte durée de son voyage, lui exprimèrent les mêmes désirs; les cortès seules et la régence de Madrid voulaient forcer le roi à sanctionner son humiliation et sa ruine, en lui faisant reconnaître une Constitution réprouvée par la nation entière. Encore parmi les membres des cortès s'en trouva-t-il soixante-neuf qui firent scission, et qui, dans une adresse devenue fameuse depuis sous le nom de *protestation des Perses*, s'opposèrent ouvertement aux prétentions de leurs collègues.

Mais accordons pour un instant que le désir des Espagnols de voir annuler les actes

des cortès n'était pas si unanime ; que l'opinion publique, au contraire, se partageait entre ceux qui, reconnaissant la nécessité des réformes, cherchaient le moyen de les amener par l'établissement d'une Constitution, et les partisans de l'ancien régime avec tous les inconvéniens qui peuvent être attachés à cette forme de gouvernement. Pouvait-on de bonne foi se flatter de gagner le cœur de Sa Majesté, en exigeant d'elle, au moment de son entrée dans le royaume, le prix des sacrifices qu'avait coûtés sa délivrance ? Était-il convenable de mettre sous ses yeux les limites imposées à son autorité, avant de lui avoir démontré les avantages que le nouveau pacte dressé pendant son absence prêtait à la dignité du trône ? Était-ce enfin le moyen de s'emparer de la confiance de Ferdinand, que de commencer par lui prescrire la route qu'il *devait* tenir, les villes qu'il *devait* traverser, le cérémonial qu'il *devait* observer, et le ser-

ment qu'il *devait* prêter avant de pouvoir reprendre le titre de *roi d'Espagne*? Telle fut cependant la conduite des cortès avant d'avoir pu concevoir les soupçons dont elles ont tant parlé depuis, sur la propension de Ferdinand au despotisme.

Dès que le roi annonça son prochain retour en Espagne, en vertu du traité de Valençay, les remords se réveillèrent dans le cœur des membres des cortès qui avaient embrassé le plus vivement le système des innovations; alors seulement ils s'aperçurent que cette délivrance, qu'ils avaient toujours regardée comme improbable, devenait enfin possible, et même certaine; ils commencèrent à réfléchir que la Constitution qu'ils avaient fabriquée n'avait rien de monarchique, et que la mention qu'on y faisait d'un roi était plutôt une condescendance en faveur de l'opinion publique que la reconnaissance des droits de la couronne. Enfin, ce ne fut qu'à

cette époque qu'ils découvrirent la difficulté de concilier ces principes entièrement démocratiques avec la présence d'un souverain constitutionnel. Mais il était déjà trop tard pour revenir sur le passé, et se renfermer dans les limites de la prudence, que l'on n'avait pas su respecter dans les discussions antérieures.

Tel n'était certainement pas l'avis du savant Jovellanos, dans un opuscule qu'il publia sur la convocation des cortès *per estamentos* et sur leur organisation. Il faisait voir combien il était absurde, dans un pays dont la Constitution est toute monarchique, de vouloir transporter la souveraineté, ou seulement une portion de la souveraineté, à un autre individu ou à un autre corps que le monarque lui seul. Jovellanos traite cette absurdité d'*hérésie politique*; mais Jovellanos n'est qu'un *servile* aux yeux de nos prétendus législateurs.

Cette fausse position les mit dans la nécessité de garder envers le prince la même attitude législative qu'ils avaient prise à l'égard de la nation : aussi ne balancèrent-ils pas un seul moment à lui dicter les lois les plus tyranniques ; ils poussèrent même le délire jusqu'à suspendre l'exercice de son autorité tant qu'il ne prêterait pas le terrible serment d'observer ce qu'il ne pouvait pas connaître ; et lorsque dans l'affaire la moins importante le serment ne peut être prêté qu'avec une parfaite connaissance des obligations qu'il impose et des peines auxquelles il assujettit, les cortès poussèrent l'oubli des convenances jusqu'au point d'exiger de leur roi un serment sur le plus grand et le plus sacré de tous les actes de la société, avant de lui avoir fait connaître le contrat auquel il allait se soumettre ! Telle fut cependant la première et l'indispensable condition proposée à Ferdinand.

Un seul fait entre mille que je pourrais citer va dévoiler la honteuse politique des cortès, et l'esprit d'aveuglement qui les précipita dans une carrière politique à laquelle presque tous leurs membres étaient étrangers.

L'infortuné général Élio ayant présenté à Sa Majesté un officier couvert de cicatrices honorables et distingué par de longs services, demanda le grade de lieutenant pour ce militaire injustement oublié. Cédant au plaisir de rendre justice à ce serviteur fidèle, Sa Majesté lui ordonna de prendre sur le champ l'épaulette de ce nouveau grade. L'officier obéit; mais on crut devoir en rendre compte à la régence, et solliciter d'elle l'expédition du brevet. L'approbation revint au bout de quelques jours, avec injonction à Sa Majesté *de s'abstenir désormais d'accorder de pareilles grâces avant d'avoir prêté le serment.* Et l'on se flattait, avec un pareil langage, de gagner le cœur d'un prince proclamé, six

ans auparavant, roi sans limites; d'un prince au nom et pour la délivrance duquel l'Espagne avait fait de si grands et de si magnanimes sacrifices; d'un prince, en un mot, sur qui la nation entière avait fondé ses plus chères espérances! N'était-ce pas plutôt un moyen infaillible de lui rendre la nouvelle Constitution odieuse, et de le dispenser de la reconnaissance que les auteurs de cette Constitution réclamèrent de lui avec tant d'exigence?

Si l'on parcourt avec attention la liste des hommes qui composaient alors le gouvernement et la représentation nationale, si l'on se rappelle les services qu'ils ont rendus pendant la guerre de l'indépendance, on verra qu'à très-peu d'exceptions près, leur plus grand titre était celui de *réfugiés à Cadix*.

Non, sans doute, le roi Ferdinand ne dut point exclusivement sa liberté aux *libéraux de Cadix*. Les efforts et les sacrifices furent

l'ouvrage de la nation entière, et particulièrement de ceux qui affrontèrent l'ennemi.

La nation entière, comme nous l'avons déjà vu, supplia son roi de ne pas jurer la Constitution; il ne fit que se rendre au vœu de ses peuples en la proscrivant par son décret du 4 mai 1814.

C'est ici que commence la grande époque qui, selon les libéraux, prépara *l'héroïque* révolution de 1820, et le cri de liberté de *las Cabezas*. Telles sont les épithètes avec lesquelles ils ont cherché à peindre la révolte d'une partie de l'armée destinée à l'expédition d'Amérique. Mais pour se former un jugement certain de ce règne de six ans, sur lequel on n'a pas encore écrit avec cette liberté qui, sourde à la voix des passions, n'accueille que la vérité historique, il ne faut pas perdre de vue la situation du royaume au retour de Sa Majesté, et particulièrement l'état de nos pos-

sessions d'outre-mer. Personne n'ignore le terrible et pernicieux effet qu'avaient produit sur nos colonies, d'abord les proclamations inconsidérées de la junte centrale, ensuite l'admission et l'influence des députés, dont le *choix* se fit à Cadix, députés qui, sans autres pouvoirs que l'esprit d'indépendance dont ils étaient animés en faveur de leur pays, se réunirent au parti le plus exagéré, et dictèrent eux-mêmes leur émancipation. Le moment n'est pas arrivé de discuter si les colonies étaient ou non disposées à secouer le joug de la métropole, ou si la tendance qu'on se plaît à leur supposer fut l'ouvrage de l'esprit révolutionnaire qui s'était glissé dans Cadix le jour où cette cité devint l'asile de l'émigration. Il est incontestable que les colonies non seulement des îles, mais même du continent américain, loin de vouloir profiter des discordes qui affligeaient la mère-patrie pour se sous-

traire à sa domination, répondirent énergiquement à la voix du patriotisme que leur fit entendre la junte provinciale de Séville, et qu'elles envoyèrent des secours pour aider la résistance que l'on opposait à l'invasion. Elles ne se bornèrent pas à des envois successifs et considérables de numéraire, elles offrirent encore une levée de troupes pour augmenter les rangs de l'armée, offre que la distance des lieux et la difficulté du transport ne permirent pas d'accepter; enfin, elles reconnurent tous les gouvernemens qui se succédèrent en Espagne au nom et en l'absence du souverain légitime.

Maintenant, ne demeure-t-il pas démontré jusqu'à l'évidence que si les Amériques étaient tourmentées de cette fièvre d'indépendance qu'on leur suppose aujourd'hui, ces dispositions n'étaient pas encore de nature à inspirer des inquiétudes à la métropole, puisque les deux premières années de la révolution,

1808 et 1809, ne présentèrent pas le moindre symptôme des mouvemens qui depuis ont fait répandre tant de sang et causé tant de ruines? Il est même probable que de long-temps ces mouvemens n'auraient pas eu lieu, sans le zèle mal entendu des gouvernans de Cadix, qui ne voulurent pas autoriser la formation de juntas américaines, à l'exemple de celles de la péninsule. Mais avec quelle promptitude, au contraire, ne se déclarèrent-elles pas lorsque les cortès constituantes se réunirent, et que les députés américains furent appelés à la représentation nationale? Ces témoignages sont consignés dans les journaux du temps, et dans les discussions et les débats qui précédèrent l'établissement de la Constitution. On peut y voir que les prétextes et les raisons allégués par chacun des royaumes ou des provinces émancipés, n'étaient que l'écho des raisons et des prétextes qu'avaient allégués les membres des cortès

élus par le café d'Apollon au nom des deux Amériques. Au reste, quelque éloignées qu'aient pu être primitivement ces colonies de se soustraire à la domination et à la protection de l'Espagne, il leur eût été difficile de résister à la tentation qu'on leur offrait de faire valoir leurs droits; elles y cédèrent. Et pouvait-il en être autrement, lorsque ceux-là même qui étaient le plus intéressés au maintien de leur obéissance leur fournissaient une occasion et des moyens d'émancipation?

Que pouvait donc faire le roi d'Espagne à son retour de France, en voyant que le premier effet de cette Constitution tant vantée avait été de démembrer de ses États une grande partie de ses riches possessions d'outre-mer? Pouvait-il, au mépris de l'opinion générale, attribuer à d'autres causes le renversement de son autorité dans le Nouveau-Monde? Si les libéraux eux-mêmes

avaient établi comme axiome que *la Constitution avait sauvé l'Espagne et perdu les Amériques*, quelle devait être la pensée du roi, qui voyait non seulement la plus grande partie de ses colonies perdue, mais encore la métropole menacée d'une guerre civile! Il était très-aisé de reprocher à Sa Majesté et à ses conseils leur répugnance à adopter les réformes opérées pendant son absence; mais il était plus difficile d'indiquer la voie qu'il fallait suivre pour arrêter les progrès du mal. Mais, dira-t-on, n'y avait-il aucun terme moyen entre la Constitution de Cadix et le gouvernement absolu, entre la licence et l'esclavage, entre l'excès d'indulgence et la persécution? Se peut-il que l'Espagne se soit alors trouvée dans un état tel qu'une réaction fût le seul moyen d'y établir un gouvernement? Voilà le seul argument raisonnable et qui mérite une discussion; tous les autres ont été de véritables diatribes fon-

dées sur des suppositions calomnieuses, ou tout au moins gratuites.

Assurément il existe plus d'un terme moyen entre la Constitution de Cadix et le gouvernement absolu. Mais pour discuter avec quelque certitude, il ne faut pas perdre de vue, en premier lieu, que jamais Sa Majesté n'a voulu gouverner d'une manière absolue dans le sens odieux de ce mot; en second lieu, que telle était l'illusion des libéraux de Cadix sur l'excellence de leur Constitution, que ceux-là même qui l'avaient traduite du français, et qui en avaient estropié quelques articles, étaient intimement convaincus qu'elle était non seulement leur ouvrage, mais un chef-d'œuvre auquel on ne pouvait toucher sans sacrilège. Ce plagiat, ou si l'on veut cette supercherie, n'était connue que du petit nombre d'individus qui composa la commission; mais comme tous les autres ignoraient la véritable Constitution de

Cadix, il était extrêmement difficile de leur démontrer la nécessité de la dépouiller de tous ses atours étrangers. Ils croyaient, et ils croyaient de bonne foi, pour l'avoir lu dans le discours préliminaire, que la Constitution qu'on leur présentait était tirée des anciennes Constitutions de la Castille et de l'Aragon, sans autres différences que la nomenclature qui désigne les trois pouvoirs de l'État, un léger changement dans le mode d'élection, et une répartition un peu plus égale du droit de représentation. Des députés chargés de la rédiger leur en avaient donné l'assurance; on le répétait dans les cafés, dans les lieux publics, on le voyait partout affiché en gros caractères; et tous ceux qui n'avaient point lu l'histoire des Constitutions françaises ne conçurent pas le moindre doute. Que tout homme qui connaît le caractère du peuple espagnol et son attachement à ses anciennes institutions, examine quel effet aurait produit

sur les habitans de Cadix, comme sur ceux de toutes les autres provinces, le langage suivant :

« Représentans espagnols, chargés par vous
« de la rédaction d'une Constitution nationale propre à assurer la prospérité de votre
« avenir, en vous rendant les antiques privilèges usurpés sur vous par l'abus du pouvoir monarchique, nous avons, soit par pure
« ignorance, soit par crainte de nous imposer un trop long travail, préféré sortir
« d'embarras en traduisant, le moins mal possible, la Constitution française de 1791,
« avec cette seule différence, que nous avons affecté d'ajouter encore à notre intolérance
« religieuse, restreint un peu plus le pouvoir royal, et augmenté le traitement des députés aux cortès. Cette Constitution, il est
« vrai, est la même qui attira sur la France tant de désastres, puisque ce fut-elle qui
« autorisa les clubs, l'indiscipline, l'insubor-

« dination dans toutes les classes , et amena
 « enfin la nécessité de recourir au despo-
 « tisme militaire , comme à l'unique sauve-
 « garde de la vie des citoyens. Mais rassurez-
 « vous ; publiée sous le nom de *Constitution*
 « *espagnole*, elle ne saurait amener de sem-
 « blables effets, par l'excellente raison que
 « les Espagnols ne sont pas des Français , et
 « que les affaires de l'Espagne ne ressem-
 « blent en rien à celles des autres nations.
 « Adoptez-la donc sans objection, sans crainte,
 « et jurez de l'observer au moins pendant
 « huit années, après lesquelles, si par mal-
 « heur nous nous sommes égorgés les uns les
 « autres avec pleine et entière liberté, ceux
 « qui auront survécu pourront tout à loisir
 « réformer les articles défectueux. »

Que l'on examine l'effet qu'aurait produit ce discours sur le peuple espagnol , surtout au milieu d'une guerre d'extermination non seulement contre les Français armés , mais

même contre tout ce qui passait pour tenir au parti de la France. Cette seule origine aurait fait repousser et proscrire la Constitution la plus parfaite du monde, même quand l'Espagne aurait su que l'on ne pouvait être bien gouverné que par elle; mais on eut grand soin de lui cacher la fraude, et la marchandise de contrebande passa comme un produit national.

Une fois la Constitution publiée à Cadix, ce fut un crime d'État, un crime horrible et impardonnable de ne pas y souscrire aveuglément et sans la moindre restriction; au point que parler de la sanction royale, ou de la nécessité d'attendre l'approbation des autres provinces de la péninsule, fut regardé comme un motif suffisant pour exiler du royaume, ou priver des droits de citoyen, les personnes de la vertu la plus rare et la plus reconnue. Dans ce nombre on distingue surtout don Pédro Quévêdo, évêque d'O-

rense, que les cortès déclarèrent, le 15 août 1812, *indigne du nom espagnol*, pour le seul fait d'avoir refusé le serment à la nouvelle Constitution, jusqu'à ce qu'elle fût connue et approuvée dans toute la monarchie. On exerça la même rigueur envers don Miguel de Lardizabal et le général don Antonio Eseaño, membres de la régence, qui avaient rempli l'un et l'autre les premiers emplois du royaume. C'est ainsi que s'annonça l'esprit de tolérance des nouveaux philosophes qui venaient détruire le fanatisme et la superstition en Espagne : telle fut toujours leur conduite jusqu'aux derniers instans de leur tyrannique domination.

De tous les despotismes il n'en est pas de plus ridiculement jaloux d'une obéissance aveugle que celui des *pédans*, et le *pédantisme* des libéraux de Cadix était porté à son comble. Ce fut cette obstination qui perdit les révolutionnaires eux-mêmes, en ne leur

permettant pas, pendant les trois dernières années, d'écouter les conseils des hommes prévoyans et des souverains de la Sainte-Alliance, qui proposèrent quelques modifications à leur Constitution. Déjà, vers la fin de 1820, l'impossibilité de marcher avec elle sans changer quelques-uns ou même une grande partie de ses articles, était généralement reconnue. Les agens du pouvoir rencontraient à chaque pas une foule de difficultés insurmontables. Tous les jours ils venaient interrompre les travaux des cortès par des doutes et des difficultés qui trahissaient l'imperfection du chef-d'œuvre. Certainement il n'était pas besoin de ces preuves matérielles pour faire connaître et indiquer le véritable remède. Le premier Numéro du *Censeur espagnol*, feuille politique et littéraire, qui parut pour la première fois le 5 août 1820, mettait dans tout leur jour les principaux vices de la Constitution de Cadix.

Mais au lieu de répondre aux argumens du *Censeur*, présentés avec autant d'urbanité que de modération, on préféra en faire un *auto-da-fé* à la *puerta del Sol*, menacer ses rédacteurs du même supplice, et leur déclarer une guerre à outrance, qui eut pour eux les suites les plus funestes. Dans les réunions intimes, on convenait tout bas que la raison était de son côté, que ses réflexions étaient sans réplique; mais en public prévalait l'absurde accusation qu'il était *soudoyé par la Sainte-Alliance*; et cette ineptie, qui se répétait dans les papiers publics, dans les clubs, dans le sein même des cortès, réussit à inspirer une sorte de terreur à la seule idée de la moindre réforme : aussi personne n'osa plus se hasarder à en proposer aucune. On verra plus tard que ce furent les libéraux eux-mêmes qui s'opposèrent à ce que l'on prît ce terme moyen dont on a parlé, entre la Constitution de Cadix et l'*absolutisme*.

Si la licence dut faire place au pouvoir absolu, n'est-ce pas encore aux libéraux qu'il faut attribuer cette nécessité? Dans l'intervalle qui sépare le 19 mars 1812, époque où fut promulguée, après de si courts débats, la Constitution de Cadix, des premiers jours de mai 1814, où Sa Majesté la proscrivit, y eut-il la plus faible lueur de liberté pour ceux qui n'appartenaient point exclusivement au parti libéral, alors dominant? Les députés aux cortès, au mépris de leur inviolabilité si souvent proclamée, furent-ils libres d'exprimer leurs véritables sentimens, lorsqu'ils n'étaient pas conformes en tout au caprice tumultueux des tribunes? Au milieu de cette grande liberté dont la Constitution garantissait le droit, n'ont-ils pas été les esclaves de la tyrannie populaire qui pesait sur ceux qui, comme nous, n'ont pas appartenu à la classe des *exaltés*?
 Je me rappelle parfaitement les débats

qu'amena l'examen des pouvoirs des députés de la Galice pour la législature de 1813, dans la séance du 23 janvier, et les voies de fait auxquelles on se porta dans celle du 3 février de la même année contre Reyna, député de Séville. Les tribunes exercèrent alors le droit de souveraineté dans toute sa plénitude.

Que voulaient tous ces tyrans subalternes qui s'emparèrent successivement du pouvoir suprême au nom de la Constitution? Voulait-ils pour tous leurs compatriotes et pour eux la liberté civile de faire et de dire tout ce qui n'était pas interdit par les lois, ou ne voulaient-ils que la faculté exclusive de s'approprier et de confisquer à leur profit ces lois et cette Constitution dont ils se disaient idolâtres? Qu'elle réponde pour nous, cette suite d'attentats scandaleux qui souillèrent nos annales de 1820 à 1823, surtout depuis le moment où les sociétés secrètes levèrent le

masque et tyrannisèrent la nation, le roi et les cortès elles-mêmes. Le parti qui exerçait son terrible ascendant sur cette assemblée politique ne vit pas le moindre inconvénient à violer la Constitution quatre ou cinq fois dans une seule session ; il n'eût pas craint de la violer plus souvent encore, s'il eût jugé ces infractions utiles à ses desseins.

La discussion où furent reconnus les pouvoirs des députés de Séville, de Cadix, de Murcie et de Valence, pour les sessions de 1822 et 1823, session dont je parlerai plus loin, prouverait seule à quel point l'on se jouait de la lettre et de l'esprit de la Constitution, et de l'idée que l'on se forme communément du mot *liberté*. Il ne s'agissait de rien moins que d'admettre ou de rejeter comme députés de ces provinces des hommes déclarés précédemment en état de rébellion contre le roi, la nation et les cortès, des hommes traduits en justice pour vols de

deniers publics, ou pour d'autres délits non moins graves, des hommes enfin qui n'avaient pas l'âge voulu par la loi. Toutes ces causes de nullité étaient prouvées par les provinces elles-mêmes. Les *ayuntamentos* réclamaient contre de semblables élections, et soutenaient qu'elles avaient été l'ouvrage de la violence, et que non seulement les menaces, mais même la force armée, étaient intervenues dans la plupart de ces opérations. Mais les électeurs et les candidats élus appartenaient à la faction des *comuneros* : les cortès eurent la honteuse faiblesse de sanctionner de pareils choix. Est-ce là cette liberté, cette égalité que proclamaient les libéraux, ou faut-il entendre par ces deux mots spécieux le droit d'asservir les autres?

En réalité, l'esclavage leur paraît terrible tant qu'il pèse sur eux; mais il devient l'image du beau idéal dès qu'ils sont parvenus à l'imposer. On peut attester que les Espa-

gnols aspiraient alors, comme ils le font encore aujourd'hui, à la jouissance de ce degré de liberté civile dont jouissent d'autres nations; mais c'est là précisément ce que refusent d'avouer nos libéraux, qui se croient les premiers hommes du monde dès qu'ils ont commencé à traduire passablement le français. Toute Constitution moins extravagante que celle de Cadix, octroyée alors par Ferdinand VII, n'eût servi qu'à lui aliéner ceux qui n'en voulaient aucune, et à le mettre en butte aux sarcasmes de nos fameux législateurs.

Quant à cette persécution des libéraux dont on a tant parlé, loin d'être excessive, elle fut véritablement illusoire pour la plupart d'entre eux. Les persécutions, tout le monde le sait, se présentent sous divers aspects. Dans les temps tranquilles, dans le calme des passions politiques, la déportation et l'exil sont des peines terribles qui se con-

sidèrent en droit comme les plus fortes après la peine capitale; mais dans les temps de révoltes et de troubles, loin de voir en elles des châtimens, on les regarde quelquefois comme des faveurs que n'obtiennent pas tous ceux qui les désirent. Il ne faut pas oublier que ces mêmes amis de la liberté qui ont crié si haut contre la persécution dont ils étaient l'objet, avaient eux-mêmes décrété non seulement l'exil à perpétuité de plus de douze mille familles, mais encore la confiscation de leurs biens et la spoliation de tous leurs emplois, titres et honneurs. Ils ne prirent pas même la peine d'écouter leurs victimes ni de les juger et de les classer comme l'exigeait la justice. Ces malheureux possédaient des emplois, il fallait les leur enlever à tout prix, au nom du patriotisme de Cadix, c'est-à-dire au nom de cette avidité de places, l'unique motif qui guida les neuf dixièmes de ceux qui émigrèrent à Cadix.

Qu'on lise à présent les violentes déclamations des cortès contre les hommes qui avaient eu le malheur de croire que l'Espagne ne pouvait résister à toutes les forces de Napoléon; on s'étonnera que ceux qui tenaient un pareil langage aient osé ensuite se proclamer libéraux; mais il était indispensable de flatter ainsi la populace; et d'après la doctrine de certaines gens, l'on sait qu'il ne faut pas refuser à cette idole les sacrifices les plus sanglans.

Sans doute le roi Ferdinand ne voulut pas imiter les cortès dans leur cruauté, malgré les nombreuses offenses qu'il en avait reçues. Il ne voulut pas non plus adopter le code de vengeance dont ils venaient de donner un exemple si inhumain. Il exila, il est vrai, quelques-uns des orateurs les plus véhémens; divers couvens furent assignés pour retraite à plusieurs autres; mais leurs biens ne furent pas confisqués, aucun d'eux ne demeura sans

moyens d'existence. Était-ce ainsi qu'ils avaient traité leurs victimes? Le nombre des proscrits ne s'éleva pas à vingt-quatre, et tous leurs complices conservèrent les traitemens et les honneurs dont ils s'étaient eux-mêmes gratifiés. En résultat, le roi paya des sommes énormes à une infinité de gens qui n'avaient d'autre occupation que de murmurer contre son gouvernement et de conspirer contre sa personne.

Remarquons en passant que, sur ce petit nombre de proscrits, la moitié se faisait gloire de cette prétendue persécution. C'était leur unique moyen de parvenir à la célébrité, d'acquérir une certaine importance, et de se donner dans le monde comme les martyrs de principes invariables, et d'opinions qu'ils n'avaient jamais professées. Quelques légères imprudences qu'ils avaient commises ne méritaient pas les honneurs de l'exil. Aussi était-ce un spectacle singulier que de les voir

protestant de leur innocence en matières politiques et religieuses, avec cette naïve conviction que ne savent jamais imiter ni la malice ni l'hypocrisie. « On me poursuit comme libéral, disait l'un d'eux, pour ne pas me donner la clef de chambellan que je sollicite depuis dix ans. »

Il est vrai que les généraux Lacy et Porlier périrent sur l'échafaud, ainsi que Richard et quelques autres, qui furent pendus à Valence comme conspirateurs. Ils avaient soulevé les troupes sous leurs ordres pour s'emparer du commandement des provinces où elles étaient cantonnées, et renverser l'autorité établie.

De pareilles entreprises réussissent quelquefois, et élèvent leurs auteurs au rang des héros; mais en Espagne, comme dans toutes les contrées du monde, on paye de sa tête le mauvais succès. Quant à Richard, il fut convaincu d'avoir conçu l'horrible projet

d'assassiner le roi. Enfin, les condamnés de Valence avaient été surpris la nuit même où ils avaient résolu de massacrer le capitaine-général de la province et les autres autorités, et de se mettre à la tête d'un nouveau gouvernement.

Existe-t-il en Europe un pays, quelque civilisé, quelque constitutionnel qu'il puisse être, où de semblables crimes ne soient pas punis du dernier supplice? Les libéraux espagnols oseraient-ils soutenir que pendant leur triomphe l'Espagne n'a pas tenu la même conduite et observé les mêmes lois? Pendant les six années de terreur prétendue, il n'y eut pas d'autres exécutions que celles dont j'ai parlé, et elles furent ordonnées par les tribunaux établis de temps immémorial, tandis que, dans les trois ans de règne de la Constitution, les échafauds furent sans cesse arrosés de sang; et la stupide populace qui vit dès les premiers jours le gouvernement

tombé entre ses mains en versa bien davantage encore.

Tel est le détail complet et véridique des grandes persécutions qui ont marqué le gouvernement de Ferdinand VII depuis 1814 jusqu'aux premiers jours de 1820. Passons maintenant à la période dite *constitutionnelle*, et voyons si la révolution espagnole a mérité les ménagemens qu'exigent pour elle tous ses auteurs, et particulièrement ces vils écrivains, apologistes intéressés de tous les soulèvemens populaires.

Je crois avoir démontré que la masse générale du peuple espagnol n'aimait ni ne connaissait la Constitution de Cadix, soit qu'elle n'eût pas encore eu le temps de jouir des avantages dont les auteurs de cette Constitution l'avaient flattée, soit que le clergé l'eût prévenue contre elle. On ne saurait nier que ce même peuple, quelque arriéré qu'on le suppose, si on le compare aux autres na-

tions ne réunisse les lumières nécessaires pour juger que son état politique et économique va toujours en déclinant. Le souvenir de sa grandeur passée n'est pas encore effacé de son esprit; il met souvent en parallèle les richesses dont jouirent ses ancêtres, avec sa pauvreté et sa nullité actuelles; et il n'est personne qui ne se rappelle en soupirant ces temps heureux où l'on disait que *estaba apuntalada la tesoreria* (le trésor regorgeait de richesses); où toutes les dettes et les charges de l'Etat étaient payées avec la plus grande ponctualité, et souvent par anticipation, tandis que, depuis le milieu du dernier siècle, chaque année voit s'augmenter dans une progression effrayante, la dette et le discrédit publics. Ce malaise, qui partout ailleurs suffirait pour répandre l'inquiétude, produit un découragement plus général encore en Espagne, où pullulent les personnes qui vivent des emplois. Je ne chercherai pas

si cette surabondance d'employés est, comme le disent quelques personnes, l'effet de notre système d'administration, ou si elle est inhérente à cet esprit de paresse tant reproché à notre pays, comme d'autres le prétendent, ou si elle est le résultat nécessaire de la vaste étendue des colonies que la métropole a possédées pendant plusieurs siècles. Quelle qu'en soit la cause, il est certain qu'en Espagne le nombre des employés n'est en proportion ni avec la population, ni surtout avec les revenus du royaume.

On peut en dire autant de l'état militaire; il est également hors de toute mesure, par une suite naturelle des circonstances qui ont affligé l'Europe, ou peut-être de cette funeste manie d'entretenir d'immenses armées qui s'est emparée des gouvernemens européens, et que l'Espagne a été obligée d'imiter, au moment même où toutes ses ressources commençaient à s'affaiblir. L'alliance mal en-

tendue avec le gouvernement de Napoléon perdit notre marine; les secours que nous recevions des Amériques cessèrent d'arriver; il ne nous resta plus de notre antique splendeur que l'énorme charge d'un état civil et militaire, capables, l'un sans l'autre, d'absorber le double des contributions que le peuple peut supporter. Qu'on ajoute à ce tableau déjà si affligeant, l'émission inconsidérée du papier-monnaie, le manque de foi avec lequel on éluda le paiement des intérêts de la dette nationale, et la confusion qui régnait dans toutes les branches de l'administration, l'on verra que le mécontentement du peuple était naturel et inévitable.

En effet, le peuple espagnol se trouvait, en 1820, dans la situation d'un malade qui, en proie à de longues et douloureuses souffrances, voit, malgré les secours de l'art, ses forces s'affaiblir chaque jour. Plongé dans un morne découragement, il ne reçoit qu'avec indiffé-

rence les breuvages qui lui sont offerts; mais qu'un charlatan se présente, aussitôt son imagination se ranime, et il embrasse avec avidité les séduisantes promesses d'un prompt rétablissement.

Dans les premiers jours de l'année 1793, on apprit la nouvelle de la révolte d'une partie des troupes destinées à l'expédition d'Amérique; elle parvint aux oreilles du peuple de la capitale. Il fut mal calculé pour le maintenir dans son attachement à la cause royale. On se hâta de publier des éloges répétés sur tout bon citoyen qui se voyoit que l'on alloit de prendre dans de pareilles circonstances. Tous ceux qui étoient dans le parti de la république se distinguèrent par leurs instructions militaires, ne doutant ni de la part qu'il falloit prendre ni de la fortune avec laquelle on en étoit assuré. On se hâta de s'engager le peuple pour des raisons à venir pour l'Académie, soit au moins en parlant avec franchise à la nation, et en mettant devant ses yeux cet horrible attentat et les conséquences funestes qu'il devoit en

PREMIÈRE LÉGISLATURE.

DANS les premiers jours de janvier 1820, on apprit la nouvelle de la révolte d'une partie des troupes destinées à l'expédition d'outre-mer; elle parvint aux oreilles du peuple de la manière la plus mal calculée pour le maintenir dans son attachement à la cause royale. C'étaient des récits plus ou moins exagérés répétés tout bas avec cet air mystérieux que l'on affecte de prendre dans de pareilles circonstances. Tous ceux qui connaissaient par expérience la nature des insurrections militaires, ne doutaient ni du parti qu'il fallait prendre ni de la facilité avec laquelle on eût étouffé ces mouvemens, soit en engageant le roi ou l'un des infans à partir pour l'Andalousie, soit au moins en parlant avec franchise à la nation, et en mettant ouvertement sous ses yeux cet horrible attentat, et les conséquences funestes qu'il devait en-

traîner. Mais le ministère garda d'abord un silence bien fait pour redoubler les inquiétudes; il envoya des ordres conditionnels qui ne servirent qu'à répandre la méfiance, par l'obscurité dont on les environna. On s'occupa si peu des différens corps de la garde royale, qu'instruits que par des voies secrètes on cherchait à corrompre leur loyauté, les ministres n'en prévinrent pas même les généraux, qui avaient donné de nombreuses preuves de royalisme et d'amour pour la discipline; enfin, on s'en rapporta en quelque sorte au hasard, sans presque prendre aucune mesure pour arrêter le mouvement. Certes, il est loin de ma pensée de vouloir incriminer la conduite du ministère d'alors; je sais trop bien que ceux qui, par la nature de leurs fonctions, sont placés au sommet de l'édifice social, ont coutume de considérer les choses sous un autre point de vue que le vulgaire; je sais trop bien aussi que les historiens des évènemens politiques en étendent ou en abrègent la relation, selon les passions qu'ils veulent enflammer; mais l'expérience a prouvé combien il eût été facile d'éteindre cet in-

cendie, si l'on eût pris les moyens convenables.

Je n'invoquerai pas à mon appui les témoignages suspects de personnes attachées au parti contraire à l'insurrection, mais je prendrai à témoin l'un de ses plus ardents instigateurs, le seul peut-être des révolutionnaires qui ait montré du talent et de l'instruction. Que l'on parcoure la relation de la marche de la colonne de Riégo par Algésiras, Malaga, Cordoue et l'Estrémadoure jusqu'à sa destruction complète, relation publiée en août 1820, par le colonel Evariste San-Miguel, on reconnaîtra que non seulement le peuple ne prit aucune part à la révolte, mais même que les troupes chargées de la poursuite des rebelles ne cessèrent pas un instant de faire leur devoir, et que les soldats du général don Joseph O'Donnell furent toujours victorieux. « Partout sur le passage de la colonne, dit cette relation, on nous applaudissait, et l'on nous fournissait des vivres, mais personne ne vint se joindre à nous. » Cet aveu de l'officier qui remplissait les fonctions de chef d'état-major,

prouve jusqu'à la dernière évidence combien peu le peuple et la masse générale de l'armée auraient été disposés à soutenir l'insurrection, si ses progrès n'avaient pas été favorisés par l'inertie du gouvernement. La scène terrible et sanglante de Cadix, occasionnée par les bataillons des *Guides et de la Loyauté*, est une preuve de plus que le gouvernement avait en son pouvoir les moyens de détruire l'insurrection. Mais, quoique l'on n'eût encore pris aucune mesure énergique pour l'arrêter, il est presque probable qu'elle se serait dissipée d'elle-même après la dispersion de la colonne de Riégo, sans le soulèvement des troupes de la Galice, et la basse trahison de don Henri O'Donnel, comte de l'Abisbal. Tout le monde sait combien l'infâme conduite de ce général eut d'influence sur la garnison de Madrid, et particulièrement sur une grande partie de la cavalerie et de l'infanterie de la garde. Ce fut cette trahison qui laissa le gouvernement du roi sans défense, et le força d'accepter la Constitution sans restriction ni condition; car si ces troupes avaient seulement montré

la même indifférence que les autres corps militaires moins favorisés du souverain, on aurait pu sans doute adopter une résolution plus compatible avec l'honneur du trône. Je sens bien que je devrais m'appesantir davantage sur chacun de ces détails, pour donner une idée plus claire des évènements qui ont marqué cette funeste époque de notre histoire. Car si aucun de ceux qui en ont été les témoins ne peut douter de la véracité de mon récit, nécessairement beaucoup de traits paraîtront incroyables aux personnes qui ne les ont point vus par elles-mêmes, et le dilemme suivant doit se présenter naturellement à l'esprit : ou le peuple espagnol désirait la Constitution en 1820, ou il ne la désirait pas. Dans la dernière hypothèse, comment une poignée de soldats rebelles peut-elle imposer un système si odieux et si contraire au vœu général ? Dans la première, comment trois années n'ont-elles pas suffi à former un parti capable de prévenir sa ruine si prompte et si généralement désirée ? Cet argument a quelque force pour ceux qui n'ont pas vu avec quelle facilité le ministère laissa la ré-

volte s'étendre sur tous les points du royaume, et qui n'ont pas suivi pas à pas la conduite des libéraux qui s'emparèrent du gouvernement dès le 7 mars de cette année.

Nous voici parvenus à la partie la plus affligeante de cet écrit, à celle qui mérite d'être traitée avec la plus grande attention. A peine le gouvernement fut-il instruit de la honteuse défection du comte de l'Abisbal, que ses concessions tardives prouvèrent seulement l'état désespéré de la chose publique, et le désir d'éviter les excès que devait faire craindre une commotion populaire. Les premières paroles adressées officiellement au peuple pour lui faire connaître l'état de l'insurrection de l'île de Léon, furent une ordonnance royale du 3 mars, relative à l'organisation du conseil d'État, conçue dans les termes suivans :

« Depuis que la Providence, soutenant de sa protection spéciale cette nation brave et généreuse qu'elle a confiée à mes soins paternels, et dont les hauts faits ont été l'admiration du monde, me rendit au trône des Espagnes, mon cœur, ne respirant que le bon-

heur de mes peuples, a ardemment désiré de trouver les moyens de rétablir l'ordre dans toutes les branches de l'administration, et de guérir toutes les plaies qu'une guerre désastreuse et sans exemple a faites à la politique de l'État. Mais, par la situation malheureuse où se trouve l'Europe, les soins qu'exige l'état de nos colonies égarées, de ces riches et immenses possessions du Nouveau-Monde, partie aussi belle qu'intéressante de la monarchie espagnole; la difficulté de remédier à des abus invétérés, tout en prévenant des innovations dangereuses et prématurées, dont quelques-unes, quoique dictées par un zèle louable, ont fomenté l'esprit de parti, qui cause les plus grands malheurs pour la société, et d'autres enfin qui apportent nécessairement des retards dans les projets le plus sagement conçus, n'ont pas permis à mon cœur de jouir jusqu'à présent de cette amélioration si ardemment désirée.

« Convaincu en même temps que les meilleures dispositions deviennent infructueuses lorsqu'elles sont prises isolément, je nourrissais depuis long-temps le projet d'un système

général uniforme et bien réglé, qui, combinant toutes les intentions et conciliant tous les esprits, pût réaliser mes vues, et placer cette nation au haut degré de prospérité et de gloire qui doit être son partage; et quoique de quelque côté que je jette les yeux, je voie le génie du mal inquiet et turbulent inspirer partout des idées subversives et révolutionnaires, même chez les nations les plus éclairées, les forçant par-là à prendre des mesures vigoureuses pour arrêter ses progrès, je ne puis me défendre d'éprouver une satisfaction inexprimable lorsque j'aperçois le peuple espagnol, toujours loyal et constant, repousser noblement ses instigations et celles d'un petit nombre d'hommes, les uns séduits, d'autres entraînés malgré eux, qui ont cherché en vain à ébranler sa fidélité.

« C'est par cette fidélité de mon peuple vertueux, ce sont les sacrifices qu'il a faits pour ma personne avec un dévouement si rare et à des époques si difficiles; c'est surtout en prenant conseil de mon propre cœur, qui lui est si tendrement affectionné, que je veux redoubler d'efforts pour assurer son bonheur.

L'organisation de l'armée, que des circonstances commandent impérieusement; le rétablissement de l'ordre dans les finances, qui se ressentent du désordre général auquel on a cherché en vain à remédier, ainsi qu'aux abus introduits dans l'administration, d'où il est résulté que le peuple se trouve surchargé d'impôts; les délais qu'éprouve l'administration de la justice, malgré des lois sages et de vertueux magistrats; la décadence de l'agriculture et les entraves qui empêchent ses progrès, ainsi que ceux du commerce et de l'industrie, les trois sources de la richesse publique, ont enfin fixé mon attention et réclament mes soins.

« Mais pour atteindre le but qu'exigent le bonheur de mon peuple et mon amour pour lui, pour remédier à des maux dont une partie devait nécessairement échapper à la prévoyance du gouvernement, et dont l'autre a pris naissance dans les évènements antérieurs, soit que ceux-ci soient regardés comme une suite du bouleversement général, ou comme le résultat de passions viles, cette entreprise exige du calme et du repos, afin que les mesures à prendre soient dictées par la pru-

dence, et afin de prévenir l'effervescence que, dans d'autres pays, les ennemis de l'ordre ont suscitée, présentant sous un faux jour le nom sacré de l'intérêt public, et exaltant l'imagination par des idées chimériques qui n'ont abouti qu'à produire le ressentiment des partis et le malheur des nations, qui ont toujours fini par en être les victimes.

« En conséquence, averti par de si malheureux exemples, j'ai vu avec plaisir que mes sujets, fidèles et tranquilles, attendent avec impatience que je leur procure enfin les avantages et les bienfaits dont leurs vertus les rendent si dignes; et voulant accomplir mes intentions paternelles, d'accord avec l'avis de mon auguste frère l'infant don Carlos, et de la junte qu'il préside, et ayant égard à ce que vous m'aviez proposé précédemment, je veux que le conseil d'État s'occupe immédiatement, suivant le but de son institution, d'examiner la forme et la manière dont il était composé autrefois, et en dernier lieu, pour me conseiller les moyens qu'il croira les plus propres pour remplir à l'avenir ses hautes fonctions; voulant pour cela qu'il soit divisé

en sections auxiliaires au ministère, et qu'il me propose toutes les réformes qu'il jugera convenables au bien-être de la nation; et afin de compléter ces sections, qui devront être au nombre de sept, savoir : d'État, ecclésiastique, de législation, de finances, de guerre, de marine et d'industrie, vous me proposerez, outre les personnes qui composent actuellement mon conseil d'État, d'autres qui soient connues par leurs lumières dans les différentes parties de l'administration, qui méritent ma confiance et jouissent déjà de la considération publique.

« J'ordonne, en outre, que vous fassiez connaître à mon conseil royal et autres tribunaux, qu'ils doivent, selon leurs attributions respectives, me proposer, avec cette saine liberté à laquelle ils seront tenus, tout ce qu'ils jugeront convenable au bonheur de mes peuples dans l'un et l'autre hémisphères, et à l'éclat de ma couronne; prenant en considération les lois fondamentales de la monarchie, et les changemens que le temps et les circonstances pourraient exiger au profit de l'État, afin que donnant la sanction nécessaire aux

mesures que l'on jugera utiles, elles deviennent un rempart inébranlable contre toute idée subversive, et qu'elles puissent procurer tous les avantages que l'on doit attendre de la sagesse d'un gouvernement éclairé.

« J'ordonne donc non seulement, comme il vient d'être dit, que les tribunaux supérieurs proposent ce qu'ils croiront utile, mais aussi que les universités, les corporations et tout individu quelconque, adressent librement et franchement leurs idées et leurs propositions au conseil d'État, afin que le concours de toutes les lumières produise le bien désiré. Et vous qui m'avez donné si souvent des preuves éclatantes de votre attachement pour ma personne et de zèle pour l'intérêt général, vous me soumettez, par votre ministère, tout ce que mon conseil d'État jugera à propos.

« Au palais, le 3 mars 1820. »

(Paraphé de la main de Sa Majesté.)

Cette pièce authentique, publiée à une époque où elle ne pouvait produire aucun effet, à cause de l'exaltation qui commençait à s'em-

parer des militaires de la garnison, indique assez clairement les puissans motifs qui avaient décidé Sa Majesté à refuser jusque-là de fixer les premières bases des réformes futures que pourrait exiger l'état de la nation. Elle qualifiait de la manière la plus juste le mouvement de l'île de Léon, et prophétisait avec une effrayante vérité ses funestes conséquences. Enfin elle traçait la seule route à suivre pour parvenir à des réformes solides et durables. Cette ordonnance établissait tous les principes salutaires consacrés postérieurement par les souverains réunis à Laybach et à Vérone.

Mais il était trop tard, je le répète, pour arrêter le torrent de la révolte, qui avait déjà pénétré jusque dans la capitale. Aussi, à peine le roi avait-il eu le temps de communiquer ses intentions bienfaisantes, que déjà paraissait la journée du 6 mars, et avec elle un nouveau décret de Sa Majesté, contresigné par le marquis de Mataflorida, ordonnant la convocation immédiate des cortès, et proclamant encore une fois l'intention formelle de Sa Majesté d'accéder sur-le-champ à tout ce que pourrait

commander le bien de son peuple. Voici ce décret :

« Mon conseil royal et d'État m'ayant fait connaître combien la convocation des cortès serait convenable au bien de la monarchie, en me conformant à son avis, parce qu'il est d'accord avec les lois fondamentales que j'ai jurées, je veux qu'immédiatement les cortès soient convoquées.

« A cette fin, le conseil prendra les mesures les plus convenables pour que mon désir soit rempli, et que les représentans légitimes du peuple soient entendus, revêtus, conformément aux lois, des pouvoirs nécessaires. De cette manière, on conciliera tout ce que le bien général exige. Ils doivent être convaincus qu'ils me trouveront prêt à tout ce que l'intérêt de l'État et le bonheur de mon peuple, qui m'a donné tant de preuves de sa loyauté, pourront exiger. Dans ce but, le conseil me soumettra tous les doutes qui pourront se présenter.

« Afin qu'il n'y ait point la moindre difficulté ni le moindre retard, je vous commu-

nique le présent ordre pour que vous vous mettiez en mesure de l'exécuter.

« Je vous le fais savoir d'ordre exprès de Sa Majesté, pour que le conseil s'y conforme, et que, sans le moindre retard, il dispose ce qui conviendra pour réaliser les bienfaisantes intentions de Sa Majesté.

« Dieu vous garde longues années.

« Du palais, le 6 mars 1820. »

(*A M. le marquis de Mataflorida.*)

Comme rien dans cette pièce officielle ne décidait si ces cortès devaient se réunir par *estamentos* ou d'après tout autre mode, chacun était persuadé que cet acte était seulement le préambule d'un décret qui devait nécessairement paraître le lendemain. Mais les affiches furent arrachées en un instant dans toutes les rues, et la populace, avec un grand nombre d'officiers des différentes armes, se hâta de rétablir la pierre de la Constitution à la place Mayor. Dans le palais, l'inquiétude allait toujours croissant; et quoique le conseil d'État fût réuni en séance permanente, les avis étaient tellement contradictoires, que l'on

ne décidait rien qui pût apaiser le tumulte et tranquilliser le roi.

Ballestéros, qui, par une de ces combinaisons dont on ne peut se rendre compte, avait été consulté sur les moyens de réprimer la révolte de l'île de Léon, se chargea, de concert avec les chefs de l'insurrection, de signifier au roi l'indispensable nécessité d'accepter la Constitution de Cadix, sous peine de perdre le trône et peut-être la vie. Sa Majesté, dans cette terrible alternative, rendit le décret suivant :

« Le roi, notre seigneur, a daigné adresser à ses secrétaires de tous les départemens le décret royal suivant :

« Pour éviter les délais qui pourraient
 « avoir lieu par suite des incertitudes qu'é-
 « prouverait au conseil l'exécution de mon
 « décret d'hier, portant convocation immé-
 « diate des cortès, et la volonté du peuple
 « s'étant généralement prononcée, je me suis
 « décidé à jurer la Constitution promulguée
 « par les cortès générales et extraordinaires
 « en l'an 1812.

« Je vous le fais savoir, et vous vous hâ-
 « terez de publier les présentes, paraphées de
 « ma royale main.

« Au palais, le 7 mars 1820. »

Comme je ne me propose pas d'écrire une histoire complète de la révolution; comme ma seule intention est d'en dévoiler le caractère et d'en faire connaître les principaux traits, je ne citerai que les documens nécessaires à l'intelligence des faits. Mais il était indispensable de rapporter les pièces précédentes, pour donner une idée de la résistance avec laquelle Sa Majesté céda le terrain aux rebelles, sans laisser échapper la moindre parole qui pût compromettre les droits et la dignité de son trône. Tant que les rebelles se bornèrent à exprimer des vœux, quoique ces vœux et le mode de les exprimer fussent criminels, le roi consentit à toutes les concessions qu'il lui était possible de faire; il parut même toujours agir de son plein gré; mais quand les instances dégénérèrent en menaces, il se soumit à la violence, et souffrit que l'on

abusât de son nom, sous le prétexte de la volonté générale.

J'étais présent quand le peuple vint le même jour sur la place du palais, demander la formation d'une junte provisoire qui administrât le royaume jusqu'à la réunion des cortès ; je puis affirmer que parmi les trois ou quatre cents hommes qui formaient le rassemblement, il n'y en avait pas dix qui appartenissent à ce que l'on peut rigoureusement nommer le *peuple de Madrid*. Ceux qui s'emparèrent des salles de l'*Ayuntamiento* pour nommer les alcades constitutionnels, étaient encore bien moins nombreux. Leur choix s'arrêta d'abord sur les alcades de 1814, qu'ils repoussèrent ensuite, de leur propre caprice, quoique d'après les principes des libéraux eux-mêmes, ils dussent continuer leurs fonctions jusqu'aux prochaines élections. Ainsi le premier acte du rétablissement de la souveraineté du peuple, fut contraire aux lois que le peuple lui-même avait sanctionnées. Je me souviens que le marquis de Villapaterna, occupant le fauteuil de président de l'*Ayuntamiento*, où la populace l'avait porté en triom-

phe, depuis le palais jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, en qualité d'alcade constitutionnel de 1814, un homme couvert de haillons se présenta au milieu de la salle, et lui fit le compliment suivant : « Seigneur marquis, votre excellence peut quitter ce fauteuil; le peuple ne veut point de vous, parce que vous êtes un sot. » Le marquis se retira plein de confusion et de honte. Alors le peuple (c'est-à-dire environ une vingtaine d'individus) procéda par acclamations à l'élection des deux alcades qui gouvernèrent Madrid en 1820.

En même temps l'élection des membres de la junte provisoire se faisait au palais avec une irrégularité non moins scandaleuse. Le but évident de cette mesure était de montrer une grossière défiance des intentions du roi, au moment même où Sa Majesté venait de donner la preuve la plus éclatante de sa condescendance. On nomma président le cardinal de Bourbon, archevêque de Tolède, et vice-président le général don Francisco Ballesteros, avec le titre de *capitaine-général de l'armée du centre*. Le reste du jour et le jour suivant se passèrent à mettre en liberté les

prisonniers renfermés dans les cachots de l'Inquisition. On s'empara des pièces originales des procès que l'on avait suivis ou que l'on suivait encore, et l'on s'en servit pour persécuter plusieurs personnes, sous prétexte qu'elles avaient figuré dans ces procès comme témoins ou comme délateurs. Les prisons ne renfermaient que huit individus, la plupart accusés de franc-maçonnerie. On ne découvrit aucun instrument de torture ni la plus légère trace du moindre supplice, ce qui n'empêcha pas de publier des gravures, dans le but d'inspirer au public haine et terreur contre ce tribunal. Le seul acte où l'Espagne put reconnaître l'expression véritable de la volonté royale, fut la publication d'une amnistie générale pour opinions politiques; cette amnistie fut proclamée le même jour. A dater de ce moment, Sa Majesté ne jouit plus d'aucune liberté, et personne ne peut dire qu'elle ait donné son approbation ou sa désapprobation à aucun des nombreux actes publiés postérieurement en son nom.

Quoique les attributions de la junte n'aient été réellement que consultatives et provi-

soires, il n'en est pas moins important de faire quelques observations sur son gouvernement éphémère, parce que ce fut ce gouvernement qui ouvrit la carrière à tous les désordres, qui se propagèrent ensuite avec une rapidité si effrayante. Il est évident que si ses membres avaient professé des principes véritablement libéraux, dans l'acception favorable de ce terme, ils auraient donné toute l'extension possible à l'amnistie accordée par Sa Majesté, pour faire autant de partisans du nouveau système qu'il y avait de personnes persécutées, ou craignant de l'être, pour opinions politiques. Mais les membres de cette junta étaient si loin de mériter le titre de *libéraux*, qu'au lieu de se proposer de réunir les esprits des Espagnols, ils n'eurent d'autre soin que de perpétuer les discordes et l'injustice. Il restait alors en France un grand nombre d'Espagnols qui, pour avoir servi sous le gouvernement de Joseph, se trouvaient compris dans le décret de proscription du 30 mai 1814, et jouissaient des secours que l'humanité du roi Louis XVIII daignait leur accorder. A peine eurent-ils

connaissance de la généreuse résolution de Ferdinand VII, qu'ils s'empressèrent de demander leurs passeports à l'ambassadeur. C'était alors le duc de Fernan-Nuñez; Son excellence les leur accorda, en exigeant d'eux le serment de fidélité à la Constitution. Ces infortunés se mirent en route pour leur patrie, pleins de reconnaissance pour le gouvernement français et pour la nation entière, qui leur avaient accordé une si généreuse hospitalité. Déjà ils s'abandonnaient à la douce illusion de revoir leur famille après une si longue absence. Malheureux! ils ignoraient l'horrible perfidie et les cruelles humiliations que leur réservaient les prétendus apôtres de la philanthropie!

A peine surent-ils qu'en vertu du décret de Sa Majesté, le gouvernement français avait retiré ses secours aux réfugiés espagnols, et que tous ceux d'entre eux qui se trouvaient dans le besoin s'étaient mis en route pour leur pays, qu'un décret rédigé par le ministre don Antonio Porcel, en date du 23 avril, exclut de l'amnistie générale les Espagnols qui avaient servi le gouvernement usurpateur,

c'est-à-dire les seuls en faveur desquels eût été rendu le décret du 9 mars précédent. En effet, il n'y avait en Espagne de proscrits pour opinions politiques, que les libéraux et les *afrancesados*. Les premiers étaient loin d'avoir besoin d'une amnistie, que leur triomphe rendait illusoire; ils se croyaient le droit non seulement de revenir à Madrid, mais même d'y choisir les emplois le plus à leur convenance. La grâce de Sa Majesté ne pouvait donc retomber que sur les derniers.

Le prétexte allégué par la junte pour justifier cette iniquité révoltante, ajouta encore au mécontentement général.

« Sa Majesté, disaient les meneurs d'alors, ne pouvait, d'après ses attributions constitutionnelles, accorder aucune amnistie, sans empiéter sur les prérogatives des cortès. » On ajoutait aussi, avec une basse et cruelle hypocrisie, que les libéraux étaient si délicats sur le point d'honneur, qu'ils ne voulaient pas rentrer dans Madrid si leur exil n'était levé par celui même qui l'avait prononcé: donc le décret du 9 mars n'était applicable qu'à eux seuls. Enfin, la désapprobation de

ce nouvel acte s'exprima si publiquement, que la junte se vit forcée de lancer un nouveau décret, en date du 26 avril, qui permettait, il est vrai, aux *afrancesados* l'entrée de l'Espagne, mais en leur défendant de franchir la ligne des provinces basques. Si le premier décret n'avait été qu'injuste et tyrannique, le second renferme tant de barbarie, tant d'iniquité, tant de contradictions, qu'il peut donner seul une idée complète du caractère des libéraux espagnols. Les relations dans lesquelles les autorités constitutionnelles de Vitoria peignirent la situation de plusieurs centaines de familles, glacèrent d'horreur et d'effroi. En un mot, il suffit de dire que les habitans de cette ville se trouvèrent dans la nécessité d'ouvrir une souscription pour distribuer, à la porte des couvens, des secours journaliers à un grand nombre de personnes distinguées par leurs connaissances, et respectables par leur malheur même. Une pareille souscription eut lieu dans la capitale; mais on ne put attendrir ces hommes impitoyables qui, au nom de la liberté, s'étaient emparés de la direction des affaires.

Nul fait ne peut démontrer d'une manière plus évidente que les coryphées de la révolte étaient décidés à ne souffrir aucune concurrence dans la distribution des emplois. Il était si loin de leur intention de comprendre les députés connus sous le nom de *Perses*, parmi les hommes à qui l'on n'avait à reprocher que des erreurs politiques, et par conséquent de leur appliquer le décret d'amnistie, que l'on ordonna au contraire de les enfermer dans les couvens, et de les mettre sous la surveillance des autorités, pour être livrés sans défense au jugement des prochaines cortès, c'est-à-dire à la merci de leurs ennemis mortels. On venait de rappeler aux différens ministères ceux qui les occupaient quand le roi rentra en Espagne en 1814, c'est-à-dire des êtres qui, à force d'exaltation et d'audace dans la tribune de Cadix, s'étaient fait connaître comme des coryphées du parti libéral, et avaient été proscrits pour ce motif. Ils se partagèrent ainsi les différens portefeuilles : Pérez de Castro eut le ministère d'État; Garcia Herréros, celui de grâce et justice; Canga Arguellès, le gouvernement de la péninsule

(l'intérieur); le marquis de las Amarillas, la guerre; don Juan Jabat, la marine; et don Antonio Porcel, le département d'outre-mer. Aucun ministère ne pouvait être moins propre à vaincre la répugnance de Ferdinand VII pour le nouvel ordre de choses. Ils se présentèrent aussitôt moins comme des ministres jaloux d'aider le monarque dans l'exercice de son autorité, que comme des pédagogues ou des contrôleurs des actions du roi, dont l'humiliation était le triomphe de leur insolent orgueil. Le marquis de las Amarillas a seul droit à une exception. S'il eut le malheur de faire partie de ce ministère méprisé, au moins se conduisit-il de manière à mériter en peu de jours une honorable proscription. Il mit le premier le doigt sur le cancer révolutionnaire, en licenciant l'armée de l'île de Léon, dont l'existence était incompatible avec la dignité du trône et la liberté du corps législatif.

L'exécution de ce projet n'était pas aussi facile qu'affectent de le croire aujourd'hui beaucoup de personnes qui, par des transactions perpétuelles avec la révolution, ont

tenu pendant trois ans leur fidélité en réserve, pour rendre douteuse celle des hommes que l'on a vus, pendant ce même intervalle, combattre de toutes leurs forces le monstre de l'anarchie. On ne devrait point oublier qu'au moment où le marquis de las Amarillas résolut de licencier cette armée, déjà s'étaient installés, et dans la capitale et dans toutes les principales villes, ces clubs jacobins qui, sous le nom de *sociétés patriotiques*, avaient commencé à tyranniser l'opinion. Mais convaincu de la nécessité de cette mesure, il n'hésita pas un instant à braver la haine des modernes héros, et les poignards de la populace, qui furent levés sur lui dans son propre hôtel. Cet exemple me rappelle avec quelle promptitude la révolution de 1820 prit le caractère d'une véritable émeute, et révéla dès les premiers jours l'esprit purement anarchique qui lui avait donné naissance.

J'ai dit plus haut que le peuple de Madrid s'était borné au rôle passif de spectateur des innovations qui se passaient sous ses yeux, et qu'il paraissait seulement attendre

le résultat des premiers actes du nouveau gouvernement, pour savoir s'il devait se réjouir ou s'attrister. Mais il dut comprendre quelle faible part on lui réservait dans ces changemens, quand il vit, dès la nuit même du 9 mars, une réunion d'hommes mal famés s'emparer du café Lorenzini, pour y prêcher les maximes les plus absurdes, et exciter la lie du peuple à exercer par elle-même la souveraineté. Là commencèrent ces orgies tant de fois renouvelées par la suite, où un orateur populaire, enflammé par quelques verres de punch, s'élançait sur une table, et expliquait à sa manière la Constitution. On devine sans peine que cette explication se bornait à pénétrer le peuple de ses droits, sans lui jamais parler de ses devoirs. On lui disait qu'il était le véritable souverain, et qu'en conséquence il ne devait plus regarder comme tel celui qui avait exercé jusqu'alors la souveraineté; que les rois sont les employés et les serviteurs de la nation; qu'elle a le droit de les juger, de les déposer et de les punir; que les lois ne pouvant avoir d'autre objet que le bien du peuple, le peuple

était maître de dicter lui-même les lois qui lui convenaient, et de les faire exécuter sur le champ; que si les autorités nommées par la suite n'obtenaient pas l'assentiment du peuple, il fallait envoyer à l'instant une députation de la société pour exiger leur remplacement; enfin, que si le gouvernement ne se rendait pas au vœu de la société, elle avait le droit de se faire justice de ses propres mains.

En résultat de ces doctrines, qui prenaient de jour en jour plus de crédit, la société résolut de se faire aussi sa *petite* Constitution, sous le titre de *statut* ou *règlement*, et elle finit par se croire un des pouvoirs de l'État, obligé par sa nature à veiller sur tous les autres. Il est vrai que, dans le principe, tant que les membres de cette réunion se bornèrent à vociférer les plus insignes extravagances, à chanter en chœur l'hymne de Riégo, à se livrer à tous les excès de l'intempérance, on ne les considéra que comme des têtes exaltées qui s'abandonnaient plus vivement à leur enthousiasme que le reste du peuple. Mais quand on les vit, non contents

de déraisonner entre eux, sortir en troupes dans les rues, et se diriger en prétendues députations vers l'*Ayuntamiento*, les secrétaires d'État et les hôtels des ministres, chacun commença à soupçonner le but criminel de ces sociétés. On reconnut d'abord combien il était difficile de dissoudre le club du café Lorenzini, devenu déjà fort nombreux, et l'on ne vit pas de meilleur parti à prendre que de lui en opposer un nouveau, composé d'hommes sages et intéressés au maintien de l'ordre, qui donnassent une direction meilleure à l'opinion publique. En effet, cette société se forma sous le titre de *Société des amis de l'ordre*, et s'établit dans le café le plus voisin, celui de la *Fontaine-d'Or*. Rien ne troubla la décence et la paix pendant les premiers jours, qui furent consacrés à entendre de la musique et à délivrer les diplômes de sociétaires; mais une semaine ne s'était pas encore écoulée, que déjà la *Société des amis de l'ordre* en était venue aux persécution, aux méfiances vraies ou feintes, à la manie de faire des adresses et d'envoyer des députations. Enfin,

les désordres ne le cédèrent en rien à ceux du café Lorenzini, si même ils ne les surpassaient pas. Les hommes de bon sens qui s'étaient inscrits dans les meilleures intentions, s'empressèrent de se retirer, et ne voulurent plus s'affilier à de semblables réunions.

On sait avec quelle ardeur elles furent soutenues et multipliées tant que triompha le parti révolutionnaire. En vain les dénonçait-on de toutes parts, toujours on recourait, pour les défendre, à cette phrase rebattue : *Ce sont elles qui soutiennent l'esprit public.* Sans aucun doute, elles l'ont soutenu, et même alimenté, si par *esprit public* on entend le gouvernement, les autorités, le peuple lui-même, à la discrétion d'une poignée d'êtres sans aveu, toujours prêts à fouler aux pieds les lois, et à les remplacer par leurs mobiles volontés. Oui, sans doute, elles le soutenaient et l'alimentaient, si l'effet de l'esprit public devait être de réduire le gouvernement à ne conférer les emplois, même les moins importants, qu'à des personnes affiliées aux sociétés patriotiques, de contraindre les tribunaux à ne jamais prononcer de juge-

ment impartial lorsqu'un membre de ces sociétés était intéressé à la cause.

Ce fut sous ces auspices que les cortès se réunirent pour la première fois, le 9 juillet. Ce jour-là le roi devait jurer solennellement, entre les mains du président des cortès, le maintien de la Constitution. On avait eu grand soin de répandre, les jours précédens, le bruit d'une grande conspiration, dans le but d'empêcher la prestation du serment et la réunion des députés; mais personne n'indiquait ni le rang, ni le nombre des conjurés, ni les forces sur lesquelles ils comptaient, ni le lieu de leurs assemblées; rien enfin ne pouvait inspirer la moindre inquiétude aux âmes pures et bien intentionnées. Mais tout ce qu'il y avait de vague dans ces bruits faisait aisément soupçonner le secret désir de provoquer un attentat. C'est une maxime généralement reçue parmi les faiseurs de révolutions, que l'arbre de la liberté doit être arrosé de sang, et que peu importe que le sang versé soit innocent ou coupable, pourvu que le peuple ait été compromis dans le crime, et intéressé ainsi à la révolution. Certes, le

peuple espagnol n'était pas encore assez atteint par la contagion révolutionnaire pour que l'on pût compter sur lui comme instrument de ces principes atroces; mais à défaut de gens du peuple, on ne trouva dans les têtes ardentes de quelques gardes-du-corps que trop de disposition à exécuter en partie ce que désiraient les principaux meneurs. Depuis plusieurs jours on avait répété dans l'hôtel des gardes que quelques individus refusaient de se soumettre aux principes constitutionnels, et se tenaient prêts à défendre le roi s'il réclamait leur secours. Une trentaine des gardes-du-corps les plus échauffés par les idées nouvelles, convinrent entre eux de veiller toute la nuit du 8 au 9, avec leurs armes chargées, pour repousser de vive force tout mouvement contre-révolutionnaire. Ils prirent pour signe de ralliement une écharpe blanche attachée au bras, avec laquelle ils devaient se présenter au moindre bruit. En effet, vers minuit, les portes extérieures étant déjà fermées, tandis que l'officier de semaine faisait sa ronde, un palfrenier, que l'on avait gagné, tira un coup de pistolet en l'air dans

les cours intérieures : à ce signal tous les conjurés sortirent de leurs chambres, et se réunirent en troupe dans les corridors. Le brigadier qui faisait la ronde leur ordonna de rentrer dans leurs appartemens; mais loin de lui obéir, ils forcèrent la patrouille, pénétrèrent en tumulte jusqu'au corps-de-garde de la porte principale, tuèrent le factionnaire d'un coup de carabine, s'emparèrent des armes, et parcoururent tout le quartier aux cris de *vive la Constitution! mort aux ser-vilès!*

Rien ne transpira dans le public jusqu'au matin; alors chacun raconta l'événement à sa manière, et d'après ses opinions privées. Aucune recherche ne fut faite pour découvrir l'assassin du factionnaire. Vingt-sept gardes reconnus parmi ceux qui avaient porté les écharpes blanches, furent arrêtés; mais plus leur crime était horrible et avéré, moins on osait leur appliquer la peine de mort. En résultat, tous furent avancés d'un grade, et pourvus d'emplois très-lucratifs. Ainsi commença cette journée du 9, où, comme nous l'avons déjà dit, le roi se vit forcé de prêter

serment entre les mains du président des cortès. Cette cérémonie fut précédée et suivie d'une promenade publique, où toute la famille royale parut dans la plus sévère étiquette. Les rues que devait traverser le cortège furent tapissées; la garnison entière était sous les armes; rien ne fut négligé pour donner à ce jour toute la solennité possible. On ne peut douter que les révolutionnaires n'eussent conservé le projet d'une émeute; car dans la soirée, comme le roi et les infans se promenaient au Prado avec leurs augustes épouses, un attroupement de gens de la lie du peuple, d'officiers d'infanterie et de gardes-du-corps, vint vociférer aux portières de la voiture royale, la fit arrêter, et força Leurs Majestés d'applaudir aux cris de *vive le roi constitutionnel!* Ces furieux renouvelèrent la même scène auprès de l'infant don Carlos. L'infant don Francisco ayant paru à son tour, non seulement ils l'arrêtèrent en lui donnant de nombreux applaudissemens, mais ils se permirent même d'ouvrir les portières de sa voiture : deux d'entre eux y montèrent pour le haranguer au nom du peuple, et lui di-

rent que la nation mettait toute sa confiance en lui, qu'il était le seul qui eût prêté serment avec sincérité. Le prince et la princesse reçurent avec indignation un compliment si inconvenant et si peu respectueux, qui tendait à les faire paraître complices de cette scène honteuse.

Pendant la nuit, des musiciens vinrent jouer différens airs sur la place du palais, et affectèrent de se placer sous les fenêtres de l'appartement de l'infant don Francisco, pour donner à entendre que ce tribut de leur affection ne s'adressait qu'à lui seul, et non au roi et à l'infant don Carlos. Son Altesse Royale ne leur accorda pas la plus légère marque de satisfaction, et ne vit dans cet acte qu'une nouvelle insulte aussi gratuite que la première.

Je rapporte tous ces détails, quelque minutieux qu'ils puissent paraître; ils démontrent avec quelle effronterie mentaient nos libéraux, en voulant faire croire à l'Europe que le roi s'était mis le premier en attitude hostile contre le système constitutionnel. C'est une de ces nombreuses calomnies que

l'on a inventées, et que l'on répète encore aujourd'hui pour déprécier le caractère de Ferdinand VII. Je ne nierai point, et je ne crois pas que personne ose nier que Sa Majesté n'ait accepté par violence le joug constitutionnel que lui imposait la révolte armée; mais une fois ce joug accepté, quoique par force et avec répugnance, Ferdinand se résigna à régner d'une manière conforme à ce que l'on prétendait être *la volonté générale de la nation*. Telle avait été la base, ou, si l'on veut, la condition d'après laquelle le roi avait rendu le décret déjà cité, où il offrait de jurer la Constitution. D'après ce principe, il adopta toutes les formes constitutionnelles avec cette exactitude scrupuleuse qui, nous devons le dire, caractérise les Bourbons dans tous les actes qui entraînent avec eux la religion du serment. Je suis intimement persuadé, et tous les Espagnols de bonne foi en conviendront avec moi, que jamais Sa Majesté ne se serait écartée de ce qu'elle croyait *la volonté générale du peuple*, si les excès des révolutionnaires ne l'avaient promptement convaincue que ni le peuple ni eux-

mêmes ne désiraient la Constitution. Il fut un temps où le roi disait, et avec raison : *Je suis le seul constitutionnel de mon royaume.* En effet, son pouvoir fut le seul qui ne chercha jamais à dépasser les limites qui le séparaient des autres pouvoirs de l'État.

Cependant les cortès se mirent à décréter des réformes de toute nature, avec cette précipitation ordinaire à toutes les assemblées législatives nouvellement installées. Elles voulurent, suivant l'usage, improviser en peu de jours ce qui ne peut être que l'œuvre du temps et de la méditation. Revenus publics, armée, marine, administration civile et judiciaire, clergé séculier et régulier, instruction publique, division du territoire, tarifs des douanes, dette nationale, liberté de la presse, majorats, terres seigneuriales, en un mot, tout ce qui peut faire le sujet d'une loi, fut proposé, discuté et décrété dans le court intervalle de quelques semaines, sans autre délai que le temps indispensable à chaque commission pour une espèce de discussion préparatoire, qui ne fut jamais contraire aux vues du parti dominant. Peu importait que l'af-

faire présentât des difficultés, peu importait qu'il fallût la considérer sous divers aspects, l'essentiel était que l'un des secrétaires en rendît compte, qu'elle passât pour la forme par une commission, et qu'elle revînt à l'assemblée, qui en approuvait sur le champ toute la teneur. C'est ainsi que l'on changeait en un instant une forme de gouvernement consacrée par les siècles, sans même prendre le temps de méditer les moyens d'en établir une nouvelle. Si le projet était de nature à être converti en loi, on lui en donnait la forme, et l'on envoyait un message au roi pour recevoir sa sanction. Si l'on prévoyait que la sanction pût éprouver quelque obstacle, on se contentait de donner au projet la forme d'un simple décret, et alors on éludait l'intervention royale.

En résultat, en quatre mois que dura la première législature, l'Espagne se trouva sans système de finance ni bon, ni mauvais, ni ancien, ni moderne; sans juges ni tribunaux stables : tous avaient été institués par intérim; sans armée permanente : tous les corps et les officiers qui n'avaient point pris part

au mouvement de l'île de Léon ou à ses suites craignaient d'être réformés ou mis à la retraite; sans rentes civiles ni ecclésiastiques: les contribuables, qui savent toujours profiter (et en cela ils n'ont pas tort) des erreurs des gouvernemens, ne s'empressaient de payer ni les unes ni les autres, parce que les premières n'étaient pas encore établies, et que les dernières allaient être abolies, d'après les dispositions connues des députés. Enfin, toutes les ressources consistaient dans l'espoir d'un emprunt qui devait soulager le peuple, en le dispensant pour le moment de payer une grande partie des contributions de l'année, satisfaire l'avarice de tous ceux qui se présentaient comme victimes de 1814, et répartir cinquante et quelques millions entre les principaux agens de la révolte de l'île de Léon.

Cette opération de l'emprunt, ou, pour mieux dire, ce vol scandaleux fait à la nation, au moment même où l'on voulait lui faire croire qu'on allait la régénérer, contribua plus que tout autre motif au changement soudain de l'opinion. L'Espagne commença dès

lors à témoigner hautement le juste mépris que lui inspiraient ses prétendus régénérateurs. Les libéraux espagnols, sans jouir de la réputation d'hommes bien distingués sous aucun rapport, avaient au moins un prestige en leur faveur, celui de la pauvreté et de l'espèce de persécution qu'ils avaient soufferte dans les six années précédentes ; mais quand on les vit, à peine arrivés au pouvoir, s'occuper exclusivement à se faire rendre les appointemens auxquels ils prétendaient avoir eu droit pendant leur absence, personne n'attribua plus leur pauvreté à leur modération, et l'on vit qu'il n'avait manqué à ces modernes Cincinnatus que l'occasion de s'enrichir.

On distinguait alors en Espagne deux classes de libéraux, ceux de 1812, qui avaient publié et applaudi la Constitution de Cadix, et ceux de 1820, qui l'avaient rétablie par la révolte de l'île de Léon. Ces derniers, qui n'étaient pour la plupart que de jeunes étourdis, se contentèrent d'abord de la stérile gloire de s'entendre appeler des *héros* dans les tribunes des sociétés patriotiques, et du privi-

lége de porter une bordure verte autour de la cocarde nationale; mais reconnaissant l'insuffisance de leurs moyens intellectuels, ils ne pensèrent point à s'emparer des ministères; ils crurent devoir abandonner ces places importantes aux libéraux de 1812, qu'ils regardaient en quelque sorte comme les patriarches de la liberté. Mais quand ils virent avec quelle avidité ces modérés de la veille exploitaient à leur profit tout ce qu'on pouvait tirer de la nation dans son état d'épuisement, ils commencèrent à se repentir de leur imprudence. Leur indignation s'accrut encore en voyant ces mêmes hommes qu'ils avaient tirés des présides ou de l'exil, employer toute leur influence à décréditer personnellement leurs libérateurs, à éloigner des emplois les premiers coryphées de la révolution. Alors se déclara ouvertement la guerre de parti entre les libéraux des deux époques, guerre que nous pourrions comparer à celle des girondins et des jacobins, qui ensanglantèrent la France en 1792 et 1793, si nos libéraux avaient eu la célébrité et les talens des premiers, l'audace et le fanatisme des derniers.

Mais ni les uns ni les autres ne voyaient, ne désiraient que de l'argent et des distinctions, persuadés que pour les conserver, il ne s'agissait que de les obtenir. D'après ce principe, ils dépouillaient de leurs emplois tous ceux qui les avaient occupés jusqu'alors, sous prétexte que tous étaient des serviles, et que le système ne pouvait marcher si l'on ne récompensait exclusivement les libéraux. Ils réduisirent ainsi à la misère plusieurs centaines de familles, sans songer qu'indépendamment de l'injustice de cette mesure, ils se faisaient des ennemis intéressés à les renverser.

Il est à remarquer qu'au moment où ils privaient les autres de leurs emplois, et même des rentes qu'ils avaient reçues de leurs pères, ils créaient en faveur des héros de l'île de Léon une espèce de majorats sur les fonds publics, avec le privilège de pouvoir en recueillir les capitaux. C'était ainsi que Riégo, Quiroga, Arco-Aguero, Latre et Odaly formèrent une nouvelle aristocratie, que l'on pourrait appeler *fille aînée de la révolution* : les premiers obtinrent des majorats de 20,000 francs de rente, les derniers de

10,000 francs, transmissibles à leurs descendants.

Riégo vint alors à Madrid faire ses derniers efforts pour éviter le licenciement de l'armée de l'île de Léon. Jusque-là il avait opiniâtement refusé d'obéir à l'ordre réitéré de la dissoudre, et d'envoyer les divers régimens dans différentes provinces. Le 3 septembre, le héros de las Cabezas parut dans la capitale, précédé du prestige de la réputation que lui avait faite sa promenade militaire dans les provinces de Malaga, de Cordoue, de l'Estremadoure. Bien que battue et dispersée sur tous les points, la colonne de Riégo passait encore pour le noyau de l'armée révolutionnaire. Ce général se donna toutes les peines du monde pour dissiper par sa conduite les impressions favorables que conservaient sur son compte quelques libéraux; et bientôt la plupart d'entre eux rougirent d'avoir pu se déclarer ses partisans. Plus tard nous ferons mieux connaître Riégo. Il suffit ici de rapporter son arrivée, pour ne pas interrompre le cours des évènements.

On conçut, à la même époque, un projet

de conspiration formé à Burgos contre le système constitutionnel. Il se réduisait à enlever le roi de Madrid, et à le conduire dans la Vieille-Castille, dont les habitans souffraient en général avec répugnance les nouvelles institutions. Mais avant le jour fixé pour l'exécution de ce plan, plusieurs chanoines de Burgos, le lieutenant-général Echavari, et diverses personnes impliquées dans le projet, furent arrêtés. Don Modeste Cortazar, juge de première instance de Burgos, fut chargé de poursuivre cette affaire.

L'attention publique était également excitée par une brochure que l'on venait d'arrêter au moment de sa publication. Elle avait pour titre : *Sentinelle contre les républicains, et Avis important au gouvernement et à la nation*. Le commissaire des guerres Vélasco, auteur de cet écrit, voulait prouver l'existence d'un plan de république, dont plusieurs députés aux cortès étaient complices. Le tribunal spécial de guerre et de marine, chargé de la cause, remit quelque temps après Vélasco en liberté. Mais les cortès réclamèrent la connaissance de cette affaire, comme elles

les réclamaient toutes, et annulèrent la sentence, en déclarant qu'il y avait lieu à mettre en accusation tout le tribunal, dont les fonctions furent effectivement suspendues sur le champ. Ainsi les cortès réunissaient en elles seules tous les pouvoirs de l'État, et convertissaient le gouvernement monarchique en une véritable oligarchie.

La loi sur l'extinction du clergé régulier fut présentée vers le même temps à la sanction de Sa Majesté. On croyait sans doute plus facile et plus convenable de le dépouiller de ses biens que tout autre individu ou toute autre corporation, car le projet fut à peine discuté. Mais le nonce de Sa Sainteté présenta au roi une note sur le danger de sanctionner une semblable loi. Sa Majesté communiqua cette note au conseil d'État. Beaucoup d'adresses arrivèrent à ce sujet des différens points de la péninsule, et la sanction royale fut refusée. Le ministère eut recours à la ruse. Les troupes furent mises sous les armes, sous prétexte d'un horrible soulèvement populaire; un rassemblement nombreux d'hommes de la lie du peuple fut envoyé à

l'arsenal, et l'on persuada au roi que sa vie et celle même des religieux étaient en danger, s'il persistait dans son refus. Sa Majesté se vit donc contrainte par la violence à sanctionner cette loi, comme elle l'avait été à prêter serment à la Constitution.

Telle était la situation des affaires, quand don Gaspar de Vigodet, commandant-général de la province de Madrid, fut élevé au rang de conseiller d'État. Le roi lui désigna pour successeur le général don Joseph-Marie Carvajal, qui avait toute sa confiance. Il était persuadé qu'ayant rempli pour sa part toutes les conditions que lui imposait son serment d'observer la Constitution, il serait libre pour le moins d'exercer les droits que cette même Constitution lui reconnaissait. Comme l'un de ces droits était la nomination à tous les emplois civils et militaires, il dut croire que le choix de cet officier-général passerait sans difficulté. Il envoya donc à Vigodet, du palais de l'Escurial, une lettre écrite de sa propre main, pour lui annoncer sa volonté. Ce général eut l'indiscrétion de montrer cet ordre à don Joseph Honzalis, son secrétaire, qui,

ne voyant le contre-seing d'aucun secrétaire d'État, fut rendre compte aux ministres de ce manque de formalité, et leur demander quelle conduite il devait tenir. Les ministres purent à peine revenir de leur surprise de voir que Sa Majesté avait l'*audace* de nommer à un emploi sans leur permission. Ils feignirent de croire que c'était le résultat d'un plan concerté pour renverser le système constitutionnel, et sur le champ, par leurs ordres, la garnison fut sous les armes, la milice active, l'artillerie, toutes les troupes, en un mot, comme si l'ennemi eût été aux portes de la capitale. Par leurs ordres encore, la députation permanente se réunit en séance publique; les galeries de la salle des cortès furent ouvertes au peuple, l'*ayuntamiento* et la députation provinciale s'assemblèrent pour délibérer ensemble, et s'opposer, d'un commun accord, aux projets imaginaires qu'ils supposaient dans le cœur du roi. Tous ces corps ne négligèrent rien pour faire parade de leur ardent libéralisme. Mais aucun ne montra plus d'insolence et de manque de respect que l'*ayuntamiento*, qui

écrivit au roi pour le supplier, ou plutôt pour lui intimer l'ordre de se rendre sur le champ dans la capitale, et de renvoyer ses plus fidèles serviteurs, que l'on accusait de plans contraires au nouveau système. Le roi se soumit à cette humiliation, pour prévenir les maux cruels qui menaçaient son peuple. Il éloigna son confesseur, don Victor Saëz, et le comte de Miranda, *mayordomo-mayor* (grand-maître de sa maison), qui n'avaient en rien mérité la perte de sa confiance; annula la nomination du général Carvajal, nomma à sa place don Ramon Villalba, qu'on lui désignait comme un excellent patriote, et se rendit à Madrid, malgré une grave indisposition de la reine.

Ce fut un jour de triomphe pour les révolutionnaires; mais, dès cet instant, se rompirent tous les liens qui attachaient Sa Majesté aux constitutionnels; car ceux-ci avaient manqué les premiers à la condition la plus essentielle, l'équilibre des pouvoirs de l'État. Et pouvait-il en arriver autrement, quand ceux qui se nommaient *les ministres du roi* n'étaient autres que des démagogues dont

l'existence politique dépendait exclusivement du triomphe de la révolution? Ils reconnurent alors l'énorme faute qu'ils avaient faite en dédaignant les secours des libéraux de 1820, et en éteignant le feu dévorant des sociétés politiques. Tant que ces sociétés s'étaient bornées à calomnier le roi et à pervertir l'esprit public, les ministres les avaient protégées et encouragées, et les partisans du ministère dans les cortès avaient élevé jusqu'aux nues les services éminens qu'elles avaient rendus. Mais à peine un orateur se fut-il permis de révéler à la tribune patriotique la répartition d'argent que se faisaient entre eux ceux qui avaient été condamnés aux présides, que les ministres firent fermer les sociétés, comme anarchiques et ennemies de la vraie liberté. Personne ne se trompa sur le motif de cette précaution; et le roi lui-même voyant ses ministres se faire un mérite d'une mesure si tardive, s'en expliqua franchement dans le conseil d'État, en leur présence. « Tant que j'ai été, dit-il, le seul
« but des insultes de ces réunions patrioti-
« ques, personne n'a trouvé rien à redire à

« leur licence; mais dès qu'elles ont attaqué
 « la personne de mes ministres, on s'est
 « aperçu de leur danger, et on a bien su les
 « fermer. »

Les ministres voyant l'impossibilité de tromper plus long-temps le monarque et le peuple, et l'embarras toujours croissant dans lequel ils s'étaient jetés en se séparant des révoltés de l'île de Léon, ne négligèrent aucun moyen pour regagner la confiance de ces derniers, et se soutenir à leur poste au moins jusqu'à la prochaine législature. Ils firent rouvrir la Société de Malte et celle de la Fontaine-d'Or; mais ce sacrifice, évidemment dicté par la nécessité, n'en imposa à personne, et ne rattacha à la cause ministérielle aucun des membres de ces deux assemblées. Ils confièrent à Riégo le commandement militaire de l'Aragon, à Arco-Aguero celui de l'Estremadoure; Mina fut appelé aux mêmes fonctions à la Corogne, et Vélasco à Séville. Ainsi, les emplois les plus élevés de la monarchie furent répartis selon les exigences du moment ou les demandes du *grand-orient de la maçonnerie*, dont la puis-

sance ne connaissait plus de bornes. Les deux seuls ministres étrangers à cette société (don Augustin Arguells et don Gaetan Valdès) crurent devoir s'y affilier; ils se soumirent à ses puériles cérémonies dans une des nuits du mois de février 1821. On jugera aisément que ces concessions forcées ne servirent pas à leur rendre la confiance qu'ils avaient perdue dans tous les partis, sans en excepter le leur, et que, dès ce moment, il n'y eut qu'une seule voix pour les désigner, celle du mépris. Arguells surtout dévoila d'une manière si évidente la versatilité, la faiblesse et l'ambition de son caractère, qu'à dater de ce jour tous les partis le repoussèrent, malgré les avantages naturels qu'il apporta à la tribune. Dans le principe de sa carrière politique, il s'était fait remarquer parmi les Espagnols les plus attachés au prince de la Paix, et ce favori l'avait chargé d'une mission particulière à Londres, toute dans ses intérêts privés, si opposés aux intérêts de la nation. Sa facilité de parler en public deux ou trois heures de suite, sans jamais chercher les expressions, avait suffi pour lui mériter de la populace de

Cadix le surnom de *Divin*. Sa physionomie, sans être belle, ne manque pas de noblesse, et la nature semblait avoir destiné Arguells à défendre constamment le parti de la modération; mais sa conduite comme ministre et comme député de 1822 et 1823, prouve sans réplique qu'il ne peut regarder la modération que comme un parti politique, et qu'il n'a point assez de force d'âme pour tenir au parti le plus faible. Ministre, il fut toujours à la tête des démagogues; député, il se distingua parmi les ministériels. Ainsi jamais on ne le vit dans les rangs où son devoir l'appelait. Nous ne parlons point de sa conduite dans les derniers jours de l'existence des cortès; nous y reviendrons plus tard.

A la même époque s'élevait dans l'ombre une autre association connue sous le nom de *los Comúneros*, à la tête de laquelle l'opinion publique plaçait le général Ballestéros, le député Romero Alpuenté, un nommé *Regato*, et un certain nombre d'individus patriotes très-prononcés, mais qui, sans affecter les dehors d'une modération hypocrite, comme

ceux de l'année 1812, ne voulaient pas rester en seconde ligne parmi les révolutionnaires de 1820. L'idée de cette espèce de confédération leur fut inspirée par un décret des cortès. Ce ridicule décret ordonnait l'érection d'un monument à la mémoire des *comu-neros* qui périrent aux champs de Villalar, province de Zamora, dans la Vieille-Castille, au commencement du règne de Charles-Quint. Pour donner plus de pompe et de solennité à cette cérémonie, le général don Juan Martin, connu sous le nom de *l'Empécinado*, commandant de la province, fit faire de grandes excavations sur le terrain où l'on se proposait d'élever le monument, et où reposaient les dépouilles de Padilla, Bravo et Maldonado, qui avaient payé de leur tête leur téméraire entreprise. Ce général annonça, dans son rapport aux cortès, qu'il avait trouvé les restes de ces héros, et que la terre qui couvrait leur sépulture était encore *teinte d'un sang oléagineux* : telle fut l'étrange expression dont il se servit. Quelle que fût l'invraisemblance de ce récit, il obtint des journaux du temps une éclatante

célébrité, et pendant plusieurs jours les noms du fameux Padilla et de ses compagnons furent dans toutes les bouches. Les fondateurs s'emparèrent de la crédulité publique, en adoptant certaines formules propres à rappeler les temps de la guerre de *las comunidades*. La société prit le titre de *confédération des chevaliers comuneros*. On donna le nom de *forteresses, tours et châteaux*, aux lieux de leurs réunions, selon la population des villes où elles étaient situées; toutes dépendaient d'une assemblée suprême qui tenait ses séances à Madrid. Les chevaliers *comuneros* professaient une égalité parfaite de droits et de devoirs, la liberté du genre humain étant le but principal de leur institution.

On ne connaît que trop en France les associations de cette nature, où quelques individus sans talent et sans nom, sortant tout à coup de leur profonde obscurité, viennent se proclamer les protecteurs du genre humain. Il suffit de rappeler que le serment exigé des adeptes était conçu dans les mêmes termes que celui des francs-maçons, à la différence près qu'ils s'engageaient à *juger, con-*

damner et exécuter tout individu, ou toute corporation, sans excepter le roi, ou les rois ses successeurs, si ces derniers, au jugement de l'association, cherchaient à abuser de leur autorité ou à renverser ses lois. Ils assistaient à leurs assemblées armés de lances, et pratiquaient toutes les cérémonies en usage dans les loges maçonniques. Mais le véritable objet de cette confédération était de disputer aux francs-maçons les emplois qu'ils avaient usurpés, et de leur arracher l'influence dont ils jouissaient dans le gouvernement. Tel était le patriotisme des uns et des autres. L'empressement qu'ils mirent à se recruter fut si grand, ils se montrèrent si faciles et si peu scrupuleux dans leurs choix, qu'au bout de quelques mois ce club comptait environ mille associés, et put se présenter dans une attitude redoutable et alarmante pour ses antagonistes. Ceux qui ont vu de près la révolution espagnole, savent combien cette rivalité a contribué à la décréditer, et par la vaine ostentation avec laquelle chacun de ces partis parlait de sa prééminence, et par les excès

auxquels ils se livrèrent tous deux, sûrs qu'ils étaient de l'impunité. La division qui régnait parmi les libéraux exagérés remplissait de joie et d'espérance le cœur des royalistes. Elle ne pouvait échapper non plus à la plupart des libéraux de 1812, et à un certain nombre de citoyens connus sous le nom de *modérés*, qui, frappés de l'aveuglement avec lequel on se précipitait vers l'anarchie, et de là à un nouveau despotisme, se proposèrent de former une nouvelle société composée de personnes plus *recommandables*, pour paralyser l'influence de leurs adversaires, et arrêter les progrès des jacobins.

Cette société prit le nom de *l'Anneau* (*del Annillo*), d'une bague d'or que portait chacun de ses membres, comme symbole de l'union qui devait régner entre eux. Il est juste de déclarer qu'elle compta parmi ses membres plusieurs hommes distingués par leurs lumières, leurs richesses et leurs vertus; malheureusement la plupart y apportèrent un orgueil et une présomption qui ressemblaient trop à l'esprit d'intolérance, pour convenir à des hommes dont la fai-

blesse de caractère était généralement connue, et qui avaient à lutter contre une multitude turbulente et enhardie par l'impunité. Ils crurent se mettre à l'abri du blâme, en écartant de leurs réunions ces formes mystérieuses que l'on n'avait point vues sans mécontentement dans les autres clubs; mais il ne fut ni en leur pouvoir ni dans leur intention de cacher que le but de leur institution était le même, c'est-à-dire de s'emparer des principaux emplois, en se considérant comme les seuls dignes de les obtenir. Ils louèrent un hôtel magnifique situé dans la rue de *las Infantas*, où ils établirent des jeux et un billard, pour donner à cette société l'apparence d'une réunion de plaisirs, et où l'on ne s'occupait de politique que d'une manière très-secondaire. Mais il n'était pas facile de tromper long-temps des rivaux qui épiaient leurs conversations les plus secrètes, et les suivaient dans tous leurs mouvemens, pour soutenir leur parti et le ministère d'Arguellès et de Garcia Herreros.

DEUXIÈME LÉGISLATURE.

SA MAJESTÉ ne pouvait souffrir plus longtemps l'indigne et humiliante tutelle imposée à son autorité; et pour éloigner la supposition injurieuse qu'elle sanctionnait de son approbation tacite le despotisme exercé par les sept ministres au nom de la Constitution, elle résolut de déclarer son mécontentement royal aux cortès, le jour même de leur seconde installation. Les ministres avaient préparé un discours d'ouverture, dans lequel, selon l'usage, ils n'épargnaient pas la louange à leur vigilante administration. Ils promettaient d'élever sous peu de temps le royaume à la situation la plus florissante, et engageaient les cortès à continuer les réformes qu'avait vu naître la première législature. Mais dès que le roi eut la minute du discours sous ses yeux, il y ajouta de sa propre main plusieurs passages où, après avoir retracé les attaques

portées journellement à la dignité du trône, Sa Majesté exprimait son mécontentement sur la conduite des ministres, et déclarait la nécessité de leur remplacement. En effet, le même jour, tous les ministres furent renvoyés, excepté celui d'outre-mer, que Sa Majesté conserva uniquement pour signer les ordonnances de renvoi.

Il est impossible de peindre la surprise que causa à la majeure partie des députés cette résolution inattendue du monarque. Ils étaient loin de le supposer en mesure de frapper le coup vigoureux qui éloignait du ministère sept patriotes dont le moindre se croyait destiné à vieillir dans la direction des affaires de la monarchie. La consternation que cet acte répandit parmi eux fut d'autant plus grande, que le congrès et les feuilles publiques retentissaient chaque jour des louanges décernées à ces sept hommes, les seuls capables, disait-on, de conduire le vaisseau de l'État à travers les écueils qui entouraient le nouveau système. Tous se regardaient avec un étonnement mêlé d'effroi, et n'en croyaient qu'avec peine au témoi-

gnage de leurs yeux. Mais comme ils ne pouvaient pas, sans violer la Constitution, s'opposer à l'exercice d'un droit que cette même Constitution conférait au monarque, ils exhalèrent leur rage en répandant le bruit que ce coup d'État se rattachait à un plan de conspiration dont le but était d'empêcher le congrès de continuer ses travaux législatifs. Ils fondaient ce soupçon sur un des articles de la Constitution, qui veut que le lendemain de l'ouverture des cortès, les ministres présentent leur rapport sur la situation de leurs départemens respectifs, et en inféraient qu'on avait voulu leur interdire l'entrée du congrès, où leur présence était nécessaire pour fournir les éclaircissemens que leur administration pourrait exiger, et répondre aux questions qui seraient élevées par les députés. Cette assertion était une fausseté de plus, puisque les rapports étaient déjà terminés et pouvaient être lus par les chefs de bureau à qui le roi avait confié provisoirement chaque portefeuille, et que ces derniers, seuls rédacteurs de ces rapports, étaient plus capables que les ministres eux-

mêmes de répandre le plus grand jour sur toutes les matières qui auraient été soumises à la discussion. Mais la crainte réelle dont ils étaient tourmentés, était qu'une influence occulte n'eût agi puissamment sur l'esprit de Sa Majesté, et ne l'eût poussée à une résolution qu'ils prétendaient d'une excessive hardiesse. Cette idée les poursuivait sans relâche; et ne sachant à qui faire honneur de cette mesure, ils insinuèrent, dans le congrès même, que les *afrancesados* étaient les conseillers secrets de Sa Majesté, et que la partie du discours dirigée contre les ministres, et la détermination de les éloigner, étaient leur ouvrage.

Il m'est bien pénible d'avoir à dire que le député don Francisco Martinez de la Rosa partagea cette erreur de ses collègues; je voudrais n'avoir que des éloges à donner à un homme si digne d'estime. Ce député vit comme tous les autres, dans cette résolution inattendue de Sa Majesté, une atteinte directe à la liberté. Ne trouvant parmi les personnes de la cour aucun homme capable d'avoir conseillé une mesure aussi hardie, il finit

par l'attribuer à un parti qu'il n'aimait pas. Ce fut une erreur, je le répète, mais une erreur excusable, puisque sa carrière politique n'en présente pas une seconde. Au contraire, il a déployé tant de vertus, tant de jugement, tant d'amour du bien public, que l'indulgence devient ici une justice véritable. Si le sort eût voulu qu'au lieu d'être élu député pour la première législature, Martinez de la Rosa n'eût été nommé que deux ans plus tard, il n'aurait pas formé le désastreux projet de la loi sur la presse, l'une des causes des désordres qui éclatèrent ensuite.

Assurément, si quelques-uns des Espagnols que l'on désigne sous le nom d'*afrancesados* avaient eu le crédit qu'on affectait de leur supposer, ils n'auraient pu conseiller à la couronne une mesure plus sage et plus prudente, convaincus qu'ils étaient, avec tous les hommes de bien, de la mauvaise composition du ministère, et de la nécessité de le dissoudre sans délai. La vérité est que Sa Majesté n'avait consulté aucun *afrancesado*, et qu'elle n'avait eu besoin de recevoir les avis de personne pour juger des faits dont

elle était journellement le témoin oculaire. Les sept ministres renvoyés étaient les ennemis du roi, qu'ils méprisaient et qu'ils avaient en horreur, comme ils auraient méprisé et abhorré le congrès, le jour où il aurait cessé d'être le vil instrument de leur orgueil pédantesque.

Quoi qu'il en soit, il fallut obéir à l'ordre de Sa Majesté, et il ne resta aux cortès, pour se venger de cette injure, que la ressource dont fit usage l'Assemblée législative en France, lorsque l'infortuné Louis XVI renvoya le ministère Rolland.

Les cortès déclarèrent solennellement que les ministres emportaient dans leur retraite la reconnaissance de la nation, leur assignèrent une pension annuelle de 60,000 réaux, et ne voulurent point répondre à la touchante confiance du monarque, qui les engageait à lui désigner leurs successeurs. En dernière analyse, le congrès prit sous sa protection spéciale un petit nombre d'individus de la part desquels Sa Majesté avait été abreuvée d'amertumes, et qui (le congrès et le public ne l'ignoraient pas) avaient laissé impunies

les insultes continuelles dont Sa Majesté avait été l'objet pendant les mois de décembre et de janvier qui venaient de s'écouler.

Pour donner une idée complète de l'état d'humiliation dans lequel le trône était tombé pendant le ministère de ces superbes favoris du congrès, il suffit de dire que le jour même où Sa Majesté et son auguste famille revinrent de l'Escorial pour répondre aux instances, ou, pour mieux dire, aux ordres de l'*ayuntamiento*, commencèrent ces scènes déplorables où l'on voyait une partie de la populace se former en groupes tumultueux sur la place du palais. Dès que le roi paraissait au bas du grand escalier, il était accueilli et poursuivi jusqu'à la sortie de la demeure royale par les cris de *vive le roi constitutionnel!* proférés sur le ton de la menace et de l'insulte. Des pierres ont été souvent lancées sur la voiture de Sa Majesté, afin qu'elle ne pût se méprendre sur le véritable sens de ces bruyantes clameurs. Tout le monde était indigné de ces attentats, et plus encore de la criminelle indifférence des autorités, qui ne cherchaient ni à les punir

ni à les réprimer. Chaque jour voyait s'accroître le nombre des perturbateurs, et les dangers suspendus sur la tête du souverain et de sa royale famille. Quelques gardes-du-corps, révoltés des outrages auxquels Sa Majesté était en butte, ne purent résister au désir de châtier eux-mêmes cette populace insolente. L'épée sous le manteau, ils furent attendre la sortie du roi sur la place du palais. Au moment où les cris recommençaient, ils se précipitèrent sur les groupes où se faisaient entendre les plus grossières vociférations, et les mirent en fuite à coups de plat d'épée. Il n'en fallut pas davantage pour exciter les déclamations des tribunes populaires, sur le droit que tout citoyen apporte en naissant d'injurier et d'attaquer quiconque a le malheur d'encourir sa disgrâce; mais le patriotisme de ceux qui ne voulaient applaudir d'autre roi qu'un roi constitutionnel, ne bornait pas sa vengeance à de stériles propos. Il fallut emprisonner sans délai les gardes-du-corps coupables d'avoir vengé la dignité du trône, tandis qu'on rendait la liberté et qu'on décernait des récompenses aux assas-

sins de la sentinelle égorgée dans la nuit du 9 juillet. Il fallut enfin diriger la populace vers les prisons où ces malheureux gardes étaient renfermés, pour les traîner dans les rues, et ce crime de plus aurait été commis, sans la présence d'esprit et la fermeté de l'officier chargé du commandement du poste. Le congrès s'appuya du même prétexte pour décréter la suppression de ce corps royal, parce que quelques-uns de ses membres avaient voulu venger les outrages faits à leur maître. De toutes les feuilles publiées dans la capitale, *le Censeur* osa seul accuser la coupable conduite des ministres et des autorités qui avaient toléré les outrages prodigués à Sa Majesté. Ce journal fut aussitôt mis en jugement, et l'un de ses éditeurs condamné à un an de prison.

Tel était l'esprit qui dominait dans les cortès espagnoles, quoique les membres de cette assemblée eussent été choisis parmi les libéraux les moins exagérés. Mais il se formait dans l'ombre un nouveau parti qui, sans montrer aucune des qualités de ses rivaux, réunissait tout à la fois le langage violent et

la férocité des jacobins. Ce parti, composé presque en entier de francs-maçons et de *comuneros*, avait commencé à se produire sous les auspices de l'*ayuntamiento* de Madrid; enhardi par la prépondérance que lui laissaient exercer les cortès et le gouvernement, et prenant pour modèle la sanguinaire et trop fameuse commune de Paris, l'*ayuntamiento* se proposa, dès le principe, de maîtriser ces deux pouvoirs, en se constituant lui-même une espèce de quatrième pouvoir dans l'État, plus puissant que les premiers, parce qu'il avait à sa disposition la milice nationale. Cette force s'accrut en peu de temps, non seulement des employés du nouveau système, mais encore de tous les hommes faibles et ambitieux qui s'étaient aperçus que l'uniforme affecté à la milice ouvrait une vaste carrière à toutes les espérances et à toutes les prétentions, et devenait un signe distinctif d'opinion. L'*ayuntamiento* avait calculé d'avance les avantages qu'il pourrait tirer de cette force armée : aussi ne négligea-t-il rien pour la rendre plus nombreuse, et détourna-t-il les revenus municipaux de leur destination natu-

relle, pour habiller et équiper une partie de la populace, qui n'avait pas même de chemise : c'est de là qu'est venue cette dénomination de *descamisados* dont se sont honorés depuis les hommes perdus qui se rendirent maîtres de la révolution.

A ces élémens de désordre se joignait un autre parti connu sous le nom de *compagnie de Beltran-de-Lis*. Ce Beltran-de-Lis était un de ces hommes comme on en voit surgir dans les temps de révolutions, qui, sans vertus, sans talent, sans instruction, parviennent, à force d'argent et d'audace, à s'élever à une espèce de dictature populaire dont ils se servent pour augmenter la confusion dans les troubles politiques, jusqu'à ce qu'ils deviennent les artisans de leur propre ruine, après avoir causé celle de l'État. Celui dont je parle était meunier ou boulanger à Valence. Non content de s'être fait une fortune au-dessus de sa profession, il s'était chargé de la fourniture des troupes préposées à la surveillance des galères; par suite de cette fourniture, il avait acquis un crédit extraordinaire. Privé d'éducation et de connaissances

positives, il ne manquait pas d'un certain esprit naturel qui lui faisait voir les entreprises en grand, et affronter les spéculations les plus hasardeuses avec une témérité qui, chez d'autres, aurait été considérée comme le produit des calculs les plus vastes et les plus difficiles. Tous les ministres des finances et les principaux employés chargés de la direction des affaires économiques pendant les six années antérieures à la révolution, professaient pour lui un profond mépris, que justifiaient bien sa grossièreté et son ignorance; mais ils ne laissaient pas d'avoir fréquemment recours à lui dans les embarras où se trouvait le trésor, et de lui devoir un grand nombre de services. Sa Majesté daigna le recevoir plusieurs fois en audience particulière : cette bienveillance du monarque contribua à lui donner dans le monde la réputation d'un homme qui jouissait d'une grande faveur.

La conspiration qui éclata à Valence en 1819, et qui avait pour but l'assassinat du capitaine-général don Xavier Elio et des autres autorités locales, ébranla cette renommée. Tout le monde sait que le fils de Bel-

tran-de-Lis fut pendu comme l'un des auteurs du complot, avec treize des principaux conjurés. Dès ce moment le parti constitutionnel lui rendit ce qu'il avait perdu dans l'opinion des royalistes, et le considéra comme intéressé au triomphe d'une cause qui pourrait le conduire à venger la mort de son fils. Les libéraux ne se trompèrent pas. Ce simple particulier commandait une compagnie de plus de cent hommes armés, dans la capitale de la monarchie et sous les yeux des cortès, du gouvernement et de l'*ayuntamiento* constitutionnel. Ces hommes étaient non seulement à ses ordres, mais à sa solde; et dès qu'un mouvement ou tout autre motif appelait la troupe ou la milice sous les armes, aussitôt on les voyait se réunir aux endroits indiqués, et manœuvrer avec elles ou séparément, selon le caprice de leur capitaine. Le bruit courut dans les derniers temps que Beltran-de-Lis concertait ses démarches avec l'*ayuntamiento*, qui d'ailleurs n'avait pas le droit d'autoriser aucun citoyen à avoir des gens armés à sa solde. Ce droit, que le corps municipal ne pouvait exercer sans violer la loi fondamentale,

appartenait exclusivement au chef politique, seul commandant reconnu de la milice nationale. Mais ces infractions à la Constitution n'étaient déjà plus comptées pour rien, et tout le monde savait qu'elle n'était qu'un vain nom dont se servaient les *libéraux* pour arriver au pouvoir et persécuter ceux que l'on désignait sous la dénomination de *serviles*.

Sa Majesté voulut s'entourer des lumières du conseil d'État avant de nommer aux places vacantes dans le ministère. En effet, on chercha des hommes qui, sans montrer de l'éloignement pour le système constitutionnel, fussent les ennemis prononcés de l'anarchie et des désordres qu'elle enfante. Bardaxi fut nommé ministre d'État; Moreno Daoiz, de la guerre; Valdemoro, du gouvernement de la péninsule; Feliu, d'outre-mer; et après lui, Pelegrin; Barata, des finances; Escudero, de la marine; et Cano Manuel, de grâce et de justice, tous hommes d'honneur et d'une probité incontestable, qui, loin de désirer de nouveaux troubles, ne cherchaient qu'à rétablir l'ordre et assurer le repos général. Je ne prétends pas avancer qu'ils

aient fait preuve d'une haute capacité dans les diverses branches d'administration qui leur étaient confiées; mais ils joignaient à des connaissances suffisantes et à un profond respect pour le roi, la régularité de la vie privée et une conduite que ne souillait aucune tache politique. Cette nomination reçut un accueil favorable du public, et Sa Majesté se retrouva, pour ainsi dire, au milieu des siens, débarrassée des sept tuteurs qui l'avaient si long-temps fatiguée de leur odieuse présence. Cependant la position des nouveaux ministres était peu digne d'envie, puisqu'ils avaient à lutter contre les préventions de la majorité de l'assemblée, qui les voyait disposés à suivre un système contraire à celui de leurs prédécesseurs. Ainsi, dès le premier jour de leur entrée au congrès, ils furent en butte aux plus violentes invectives de la part de certains députés, qui ne montèrent à la tribune que pour leur adresser des questions captieuses et de grossières personnalités. Les troubles qui éclatèrent dans quelques provinces vinrent ajouter de nouveaux embarras à la marche des dépositaires du pouvoir.

Il n'entre point dans mon sujet de retracer les symptômes de mécontentement qui se manifestèrent sur différens points du royaume. Tous les mouvemens insurrectionnels offrirent la même physionomie, et ne se distinguèrent que par les nuances qu'ils recevaient naturellement de la situation géographique des lieux où ils avaient pris naissance. Dans l'Andalousie, la Manche et les plaines de Castille, les rassemblemens ne pouvaient avoir la même importance que dans le Guipuscoa, la Navarre et la Catalogne, où, en cas de défaite, les frontières de France assuraient un asile inviolable au parti vaincu. Déjà le chanoine Mérino et Hernandez, plus connu sous le nom *del Abuelo*, tenaient la campagne, quoiqu'avec des forces peu nombreuses. Plusieurs bandes armées avaient paru dans la Galice, la Murcie et l'Estremadoure. Les insurgés faisaient leur entrée dans les villes aux cris de *vive le roi absolu ! meure la Constitution !* Cependant le premier éprouva un échec qui le força de prendre la fuite, et de se cacher pendant longtemps ; et le second fut pris au moment où

il s'occupait de la formation de ses guérillas. Mais toute l'attention des cortès se portait alors sur le procès de l'infortuné don Mathias Vinuesa, chapelain d'honneur de Sa Majesté, renfermé dans la prison ecclésiastique, pour tentative de conspiration. Vinuesa était un ecclésiastique de mœurs pures et d'une instruction médiocre. Il avait fait ses études dans l'université de Tolède, d'où il avait passé au séminaire de Saint-Bernardin. Doué d'une imagination exaltée et d'un zèle extraordinaire pour les immunités ecclésiastiques, il passait pour un des plus ardens défenseurs des doctrines ultramontaines. Blessé de voir chaque jour que les nouveautés décrétées par les cortès avaient pour but la ruine et l'humiliation du clergé séculier et régulier, il conçut un plan de contre-révolution aussi dangereux qu'insensé. Sans autre complice qu'un neveu qu'il mit dans la confiance de ses projets, il rédigea la minute d'une proclamation dans laquelle il exposait les moyens qu'il jugeait nécessaires pour renverser le système constitutionnel. Ces moyens étaient impraticables, et offraient

plutôt l'expression de ses désirs personnels que les combinaisons indispensables pour une entreprise aussi hardie. Voici en quoi consistait son plan : le roi, après s'être concerté avec l'Infant don Carlos, le duc de l'Infantado et le marquis de Castellar, aurait convoqué en secret les ministres, les conseillers d'État et le capitaine-général. Immédiatement après leur arrivée, l'Infant don Carlos pénétrait dans la salle à la tête d'une partie des gardes-du-corps, et les faisait prisonniers. De son côté, le duc de l'Infantado, à la tête d'un bataillon des gardes espagnoles en garnison à Leganes, devait se réunir au régiment du prince, et s'emparer des portes et des places publiques de Madrid, aux cris de *vive la religion! vive le roi! vive la nation! meure la Constitution!* L'ancien *ayuntamiento*, rappelé à ses fonctions, était chargé de se rendre processionnellement sur la *place Mayor*, et d'y faire brûler la pierre de la Constitution par la main du bourreau. Défense était faite aux habitans de sortir de Madrid avant le départ des courriers extraordinaires expédiés dans les provinces pour y

porter la nouvelle de ce grand changement et les ordres nécessaires pour faire concorder les mouvemens des diverses localités avec ceux de la capitale, etc., etc. Ces opérations terminées, on devait procéder à l'arrestation des libéraux, qu'il divisait en trois catégories: ceux de la première classe étaient pendus sans rémission, les seconds envoyés aux galères, les troisièmes amnistiés. Il renvoyait à un examen ultérieur la conduite à observer envers les *afrancesados*. Le père Velez, évêque de Ceuta, était chargé d'adresser un manifeste à la nation pour justifier ces mesures et annoncer le rétablissement de l'ancien ordre de choses, tel qu'il était au 6 mars 1820, avec cette différence néanmoins, que Sa Majesté s'engageait à convoquer sans délai les cortès par *estamentos*. Passant ensuite à des détails d'un intérêt moins général, Vinuesa voulait que l'on détruisît la partie du théâtre élevée sur la place de *l'Orient*, et qu'on lui donnât une destination plus pieuse, en l'affectant aux chapelains d'honneur, etc., etc.

La persuasion que le succès ne pouvait manquer de couronner un plan si sagement

conçu s'était tellement emparée de l'imagination de cet homme simple et crédule, qu'il ne tint aucun compte des dangers auxquels il exposait les augustes personnes de Sa Majesté et de l'infant don Carlos. Ne pouvant les soustraire aux chances périlleuses inséparables de pareilles entreprises, il les exhortait à mettre toute leur confiance dans la divine Providence, et à donner au monde un de ces exemples mémorables qui commandent l'admiration de la postérité. Plein de confiance en lui-même, il alla chez un imprimeur pour faire tirer un grand nombre d'exemplaires de son projet. Il arriva ce qui arrive toujours quand les choses se font avec une si aveugle précipitation. A peine les ouvriers de l'imprimerie eurent-ils jeté les yeux sur cet écrit, qu'ils coururent avertir le chef politique qu'on venait de leur apporter un manuscrit incendiaire. Ce magistrat, après avoir découvert le nom de l'auteur, alla lui-même l'arrêter, et saisir les exemplaires qui restaient encore de la proclamation.

Si les esprits n'avaient pas été dans cet

état de fermentation qu'aigrissait encore la lutte des partis, on n'aurait pas attaché une si grande importance à un acte qui dénonçait plutôt un cerveau malade qu'une conspiration dangereuse ; mais l'effervescence était à son comble. Malheureusement l'ordre auquel le coupable appartenait, la coïncidence de cette tentative avec les opinions émises par l'archevêque de Valence et le général des capucins (1), qui signalaient une espèce de ligue entre le clergé de différentes provinces contre le système constitutionnel, et enfin les craintes plus graves encore de voir s'ac-

(1) Le crime de ces deux vénérables prélats, que nous avons perdus depuis la restauration, était d'avoir adressé aux cortès une respectueuse remontrance sur la nécessité d'attendre l'approbation du pape pour les réformes ecclésiastiques ; mais notre gouvernement *pseudo-libéral* poussait si loin la fureur du despotisme, qu'il punissait les observations respectueuses avec autant de rigueur que les désobéissances ouvertes : aussi l'un et l'autre furent-ils condamnés à la déportation, à la perte de leurs dignités, et à toutes les conséquences de la mort civile. Ils touchaient alors à leur quatre-vingt-dixième année.

croître les bandes des factieux (c'est ainsi qu'on désignait les royalistes armés), tout concourut à porter sur cet évènement une attention qu'il était loin de mériter. Que l'on ajoute à ces causes la certitude acquise alors que les souverains réunis à Laybach avaient désapprouvé et se proposaient de détruire les révoltes de Naples et du Piémont, qui n'étaient autre chose que des étincelles échappées au vaste incendie dont l'Espagne était le théâtre, et l'on cessera d'être surpris que les membres des cortès fussent continuellement agités par la crainte d'un orage qui menaçait leurs têtes. Tous ces évènements ne devaient se présenter à leurs yeux que sous l'aspect le plus sinistre. Ils ne pouvaient pas non plus être rassurés de voir les fauteuils ministériels occupés par des hommes moins compromis qu'eux-mêmes, et qui ne couraient pas les mêmes dangers dans le cas d'une contre-révolution.

Après la lecture des rapports préparés sous le ministère précédent, et la réponse aux discours de la couronne, les députés entendirent un autre rapport demandé à la

commission de sûreté publique, sur l'état exact du royaume et les mesures les plus propres à mettre un terme à leurs inquiétudes. La rédaction de ce travail avait été confiée au député Calatrava, personnage intimement lié avec les derniers ministres, et dont l'influence dans le congrès était immense (1). Principal moteur des éloges et des récompenses décernées à ces derniers en haine de Sa Majesté, à laquelle ils ne pouvaient pardonner leur renvoi, Calatrava prodigua les plus noires couleurs dans son rapport, et s'efforça de représenter ce qu'il appelait *la cause de la liberté* comme dans un état plus alarmant que la vérité ne lui permettait de le dire. Il proclama ensuite l'existence d'une

(1) Calatrava est un homme d'un certain âge, grave, d'une petite stature et d'un teint très-basané. Né en Estremadoure, il a tout le caractère des habitants de cette province; dissimulation surtout, amour de la vengeance, et ténacité dans les entreprises. Député, il dirigea constamment le parti opposé au roi; ministre, il contribua puissamment à la prolongation de sa captivité de Cadix.

conspiration complètement organisée pour renverser le système constitutionnel; ce complot était dirigé par une junte suprême à laquelle obéissaient plusieurs junte subalternes ou secondaires. Le foyer principal de ces menées, établi à Paris, dans la rue de Richelieu (1), communiquait directement avec Bayonne; les conspirateurs comptaient dans leurs rangs un grand nombre d'ecclé-

(1) Ce foyer de conspirations de la rue de Richelieu existait en effet, mais dans un sens bien différent de celui dont parlait Calatrava. M. l'avocat-général de Broé a démontré que l'on tramait dans une maison de cette rue, n° 49, le renversement des trônes d'Espagne et de France. Comment attribuer un semblable projet aux royalistes espagnols? N'était-il pas plus juste de l'imputer à Sauquaire-Souligné et à quelques-uns de ses amis qui avaient établi dans cette maison une tontine d'amortissement pour servir de point de réunion aux conspirateurs français, anglais, espagnols et portugais, chargés d'exécuter les criminels projets de sir Robert Wilson et de mistress Bowring, députés des radicaux d'Angleterre? (*Voyez le Réquisitoire de M. de Broé, imprimé chez Pillet aîné, rue Christine, n° 5, à Paris.*)

siastiques très-riches; des corporations entières en faisaient partie; mais Calatrava ne nommait ni les uns ni les autres, par la raison toute puissante qu'il ne les connaissait pas. Il ajouta que cette conspiration s'était déjà montrée à trois époques différentes: dans le mois de juillet 1820, pour empêcher la réunion du congrès national (à laquelle personne ne s'opposa, et moins que tout autre, la malheureuse sentinelle assassinée, comme je l'ai dit plus haut); la seconde en novembre, lorsque Sa Majesté voulut nommer Carvajal commandant-général, et la troisième à l'époque de l'ouverture de la session actuelle, et dans le renvoi des derniers ministres. Le congrès savait très-bien, et Calatrava mieux encore, que toutes ces assertions étaient fausses et même dénuées de vraisemblance; mais d'après la tactique des révolutionnaires, il fallait donner à entendre que le roi était à la tête de toutes les conspirations, et par conséquent l'ennemi du bien public. On espérait ainsi placer le congrès sous le joug de la terreur, pour le contraindre à prendre les mesures les plus vio-

lentes et les plus arbitraires contre tous ceux qui n'embrassaient pas ouvertement la cause de la révolution. La commission, par l'organe de son rapporteur, disait que les conjurés voulaient rétablir le pouvoir absolu, s'emparer de la personne de Ferdinand VII, et lui substituer un nouveau souverain. Calatrava lui attribuait la destitution des derniers ministres, qu'il s'était, disait-il, empressé de renverser au moment où ils allaient découvrir toutes ces machinations. Ainsi, selon Calatrava, le roi se faisait le bienveillant complice de ceux qui voulaient lui arracher la couronne et la placer sur une autre tête. A quel délire insensé la fureur et la rage de l'esprit de parti peuvent conduire des hommes à qui l'on ne peut refuser ni talent ni habileté!

La commission faisait en même temps l'éloge du bon esprit qui animait la milice nationale et l'armée, et proposait au congrès de voter des remerciemens à ces deux corps, pour la conduite honorable qu'ils avaient tenue dans la tentative du curé Mérino. Faisant allusion au procès du malheureux Vi-

nuésa, elle demandait qu'on poursuivît avec vigueur les sentences des causes criminelles, que l'on imprimât une plus forte impulsion à la vente des biens nationaux, pour augmenter le nombre des compromis dans la cause constitutionnelle; que l'on accélérât la suppression des couvens, et que l'on mît les évêques sous la surveillance des chefs politiques. Ce fameux rapport fut imprimé à un nombre prodigieux d'exemplaires, et rien ne fut négligé pour lui donner la plus grande publicité. Mais il portait trop visiblement l'empreinte de cet esprit de haine et de ressentiment que la chute du ministère avait inspiré à son rédacteur, pour qu'il produisît l'effet qu'on s'en était promis. Ces perfides manœuvres ne servirent qu'à aigrir davantage les deux partis qui divisaient les cortès en *modérés* et en *exaltés* : mais il arriva aux premiers ce qui ne manque jamais d'arriver dans les temps de révolution; ils reçurent les stériles applaudissemens des hommes de bien; et perpétuellement en butte aux insolences du parti contraire, ils succombèrent dans toutes les discussions. Mais rien n'éga-

lait le supplice des nouveaux ministres : continuellement exposés aux grossières insultes des partisans de l'ancien ministère, accusés tous les jours d'impéritie et d'ignorance, signalés enfin comme suspects d'opposition au système constitutionnel, et protecteurs constants des factieux. Le but principal de la conduite indécente de plusieurs députés était de les contraindre, à force de dégoûts et d'outrages, à résigner leurs portefeuilles. Cette partie de l'assemblée avait aussi un autre objet en vue : c'était d'occuper sans cesse l'opinion publique de ces luttes personnelles, pour éloigner l'attention d'une question très-importante, et relative à une grande partie de l'emprunt, qui avait disparu dans les mains de quelques célèbres patriotes. Tout le monde pouvait montrer au doigt les principaux coupables du vol de plusieurs millions, qui avait eu lieu dans cette opération scandaleuse; et la crainte que le ministre des finances ne vînt présenter le résultat des premières vérifications les poursuivait sans relâche : aussi, pour éloigner ce fatal moment, ils suscitaient chaque jour une nouvelle affaire, pour la-

quelle ils réclamaient l'attention générale, et cherchaient à capter la bienveillance des tribunes par des déclamations patriotiques, dans l'intention de s'en faire un appui contre les faibles défenseurs de la modération.

La tendance générale du congrès faisait craindre le règne prochain du terrorisme; et un décret proposé par le même Calatrava, qui réclamait les mesures les plus rigoureuses pour arrêter les progrès des factieux armés, annonça cette hideuse époque. La peine du bannissement était prononcée par ce décret contre tout Espagnol qui se permettrait, en public ou en particulier, des expressions tendantes au renversement de la Constitution. La prison et des amendes étaient réservées à ceux qui, par des satires ou des pamphlets, provoqueraient à la désobéissance à ses lois, et la destitution à tout fonctionnaire coupable d'avoir enfreint un de ses articles. On établit un nouveau mode de juger les prévenus de conspiration contre la Constitution et l'État : ils étaient soumis, quels que fussent leurs rangs ou leurs grades, à la juridiction d'un conseil militaire composé d'officiers subal-

ternes, et investi du droit terrible de prononcer et faire exécuter la peine capitale dans le bref délai de quarante-huit heures, à moins que l'arrestation n'eût été provoquée par l'autorité civile. Tous les prisonniers faits aux bandes des royalistes armés ou non armés, devaient être livrés à ces tribunaux militaires. Les autorités locales avaient l'ordre de rendre compte sans délai du moindre symptôme de conspiration qu'elles observeraient dans les provinces. Enfin, tous les termes de ce décret trahissaient l'excessive frayeur de ceux-là mêmes qui ne cessaient de répéter que l'Espagne entière était idolâtre de leur magnifique Constitution.

Cet effroi s'accrut encore à la terrible nouvelle qui parvint à Madrid le 9 avril, de la déroute complète des patriotes napolitains, et de l'arrivée à Barcelonne de quelques douzaines de héros fuyant le sol de l'Italie, sans avoir tiré l'épée et sans avoir eu le facile courage de disputer peut-être une demi-heure le passage aux troupes impériales. Pour les hommes judicieux, que n'aveugle pas l'esprit de parti, cette défaite fut le présage infailli-

ble du sort qui menaçait la révolution espagnole ; le ministre d'outre-mer, chargé d'en porter la nouvelle au congrès, fit tous ses efforts pour calmer ses inquiétudes, en l'assurant que les évènements qui venaient de se passer en Italie ne pouvaient avoir une grande influence sur la régénération de l'Espagne. Mais cette nouvelle ne fut point stérile dans les mains des éternels artisans de nos désordres. Se proposant d'établir leur fortune sur un système de terreur, ils cherchaient depuis long-temps à commettre un crime éclatant, qui servît de prélude à tous ceux que rêvait leur âme corrompue. L'imprudencé des autorités et le hasard leur fournirent cette occasion si souvent désirée, dans la personne de l'infortuné prêtre don Mathias Vinuesa.

Le magistrat chargé de l'instruction de son procès était un juge de première instance nommé *Arias* ; cet homme, probe et éclairé, manquait de la prudence si impérieusement nécessaire pour les fonctions dont il était investi, et de la présence d'esprit qu'exigent les temps d'effervescence. Poursuivi, dans les premiers jours du procès, par l'idée que Vi-

nuésa était le chef, ou pour le moins l'instrument d'une vaste conspiration, il employait toutes sortes de moyens tant judiciaires qu'extra-judiciaires pour saisir le fil de ce prétendu complot; toutes ses démarches étaient environnées d'un grand appareil. Obligé par le ministère de rendre compte tous les huit jours de l'état de l'enquête; en butte aux accusations des journaux qui indisposaient le public contre la malheureuse victime, Arias contribuait lui-même sans le voir à propager l'opinion que l'arrêt porterait la condamnation de la peine capitale. Après avoir montré le côté répréhensible de la conduite du juge-instructeur, il serait injuste de lui refuser les éloges dus à sa résistance opiniâtre à toutes les menaces et à toutes les promesses des révolutionnaires, et son refus constant de conclure à la peine de mort contre un malheureux qui ne la méritait pas. Enfin, le 3 mai, jour de la sentence, arriva; et quoique personne ne connût l'arrêt du juge, qui ne devait être prononcé que dans la journée, dès le matin l'infâme journal intitulé *l'Universal*, tenta de soulever la populace, en répandant

le bruit que le jugement portait la peine capitale. Ce perfide mensonge, avancé dans les vues les plus horribles, ou tout au moins avec une criminelle indiscretion, prépara les esprits à ces dispositions qui se manifestèrent à la nouvelle certaine que Vinuesa n'avait été condamné qu'à dix ans de galères. Ce jugement, qui frappait un homme coupable tout au plus de tentative de sédition par la voie de la presse, et qui, dans aucun cas, ne pouvait encourir la peine de mort, était assurément d'une rigueur extrême.

En effet, la loi dit expressément que le *maximum* des peines applicables aux délits de cette nature ne pourra pas excéder six ans de prison; que le coupable sera privé de ses emplois et de ses honneurs, et du revenu de ses bénéfices, s'il est ecclésiastique. Mais cette condamnation parut trop douce à des cannibales qui brûlaient d'assouvir leur rage dans le sang de l'infortuné Vinuesa. Le lendemain matin, il se forma sur la place de la *puerta del Sol* plusieurs groupes où se faisaient entendre les plus sinistres propos; on y proclamait hautement que la vengeance

populaire devait suppléer à la mollesse de la justice. Il n'était pas onze heures du matin, lorsque le général Villalba, commandant-général, fut prévenu de divers côtés de l'horrible attentat qui se préparait; mais ce chef, qui ne considérait pas sous le même aspect que les gens de bien un crime aussi épouvantable, n'attacha aucune importance à ces avertissemens réitérés. Il est vrai qu'il appartenait lui-même à la classe des *exagérés*, et qu'il était parvenu au poste élevé qu'il occupait, malgré la volonté du roi, et au grand scandale de tous ceux qui connaissaient sa conduite et ses mœurs. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne prit aucune mesure pour renforcer le détachement de miliciens chargés de la garde de la victime, sous prétexte que la troupe permanente était surchargée de service, et que la milice nationale dépendait du chef politique. Ces fonctions étaient à cette époque confiées au marquis de Cerralvo, qui, se trouvant malade, en avait chargé l'intendant de la province, homme timide, et qui chaque jour manifestait le désir de se retirer des affaires. A trois heures du

soir, une poignée de furieux se dirige vers la prison ecclésiastique, où Vinuesa était renfermé. Malgré la légère résistance d'une garde trop peu nombreuse, les assassins pénétrèrent dans le cachot de ce malheureux. A leur aspect, Vinuesa se jette à genoux, pressant contre son cœur une image de la Vierge, et tombe assommé à coups de marteaux. La rage de ces forcenés n'est pas assouvie : ils plongent leurs sabres et leurs poignards dans le cadavre encore fumant, et trempent leurs mouchoirs dans le sang qui s'échappe de ses blessures. Aussitôt ils sortent du théâtre de leurs hauts faits en chantant leur triomphe, et marchent vers la maison du juge pour renouveler la même scène tragique. Ils formaient en tout une centaine d'individus, y compris les curieux, et ils agitaient en l'air leurs armes nues et ensanglantées, aux cris féroces et répétés de *meurent les traîtres!* mêlés de *vive la Constitution!* Je les vis arriver à la maison connue sous le nom de *Casa de los Toledos*, où demeurait le juge, sur la place de la porte des Maures. Ils étaient commandés par cinq hommes en habits de

paysans, mais portant des moustaches, qui se placèrent, l'épée à la main, au bas de l'escalier, pour ne permettre l'entrée qu'à ceux qui devaient commettre l'assassinat. Ignorant le crime épouvantable dont ils venaient de se souiller, je n'en étais que plus effrayé des mots que j'entendais répéter, *à l'ordre, citoyens!* mots qui formaient un contraste bien triste avec les épées et les marteaux sanglans qu'ils portaient dans leurs mains. On voyait facilement qu'ils se disposaient à un grand attentat; mais l'idée de *l'ordre* dans les crimes, idée trop naturelle, d'après les premiers mots que j'avais entendus, ajoutait encore à mon horreur. Heureusement, le juge avait pris la fuite dès la matinée, et son épouse éplorée, avec ses enfans en bas-âge, avait à peine quitté la maison depuis un quart d'heure, en la confiant à la garde d'une seule servante. Cette malheureuse femme ouvrit les portes aux cinq premiers qui se présentèrent. Ils firent des perquisitions jusque dans les endroits les plus secrets; et voyant que leur victime leur avait échappé, ils se retirèrent enfin au bout d'une demi-heure. Les

uns se répandirent dans les différens quartiers, les autres furent chez leurs amis se glorifier du fait héroïque qu'ils venaient d'accomplir, et recevoir les éloges qu'ils croyaient mériter. Des hommes qui n'avaient pas même pu être témoins de cet abominable forfait, se disputaient la gloire d'en avoir été les exécuteurs, tant était violente la fièvre révolutionnaire qui s'était emparée de quelques jeunes têtes.

Cet attentat répandit une consternation générale dans Madrid. Chacun vit en lui la sanglante aurore d'un nouveau règne de terreur, semblable à celui qui couvrit la France d'échafauds, sous Marat et Robespierre. Toute la population frémit dès qu'elle connut les détails de cette catastrophe, et tous conçurent la plus vive horreur pour un état de choses si violent et si barbare. Les folliculaires du parti dominant entreprirent seuls de pallier ce que ce crime offrait de hideux, et voulurent en rejeter la honte sur le gouvernement et le pouvoir judiciaire, qui ne punissaient point les conspirateurs avec toute la rigueur que le peuple était en droit d'at-

tendre. *L'Espectador*, journal des francs-maçons, rédigé par Évariste San-Miguel, un nommé *Infante*, qui fut ensuite député aux cortès, Garcia et quelques autres des plus féroces révolutionnaires, non seulement essaya de disculper un pareil forfait, mais osa même en faire l'apologie la plus exagérée, et le présenter comme l'un de ces exemples qui soutiennent l'esprit public et raniment l'enthousiasme. Le *Zurriago* (le Fouet), autre journal qui ne paraissait qu'à des époques indéterminées sous la forme de brochure, colora à sa manière la chevaleresque entreprise de ces modernes héros, les célébra jusqu'à satiété en vers et en prose, et les excita à répéter un si noble exploit, non seulement contre les serviles et les modérés, mais aussi contre le roi et toute son auguste famille, qu'il désignait tantôt par leurs propres noms, tantôt par des anagrammes, tantôt par d'infâmes surnoms qu'il était impossible de ne pas reconnaître. Ainsi l'on s'étudiait à égayer l'opinion publique, pour l'amener par gradation au dernier des attentats; et la lenteur insoucianta avec laquelle on instruisait la cause

des assassins n'annonçait que trop l'impunité dont ils jouirent, à la honte de la nation.

Mais l'impudence des révolutionnaires n'était pas encore satisfaite; ils ne rougirent point d'ériger en trophée le vil instrument d'un crime aussi lâche, et d'en faire un signe de ralliement. A peine le bruit de ce forfait et de son impunité parvint-il dans les provinces, que les affiliés des loges et des tours des *comuneros* résolurent de tirer parti de la terreur qu'il avait répandue dans la capitale. Un grand nombre d'entre eux suspendirent à leurs boutonnières un petit marteau de fer, qu'on nomma *l'ordre du marteau*. Les autorités et les citoyens suspects d'opinions contre-révolutionnaires recevaient la menace d'être martelés. Enfin, le marteau devint le signe caractéristique d'un parti, et ce parti fut le plus puissant.

Mais il n'était pas si facile de répéter dans les provinces de pareils attentats; il fallut bien s'en tenir à exiler arbitrairement quiconque était mal vu du parti libéral. Jusquelà on n'avait exilé du royaume que l'archevêque de Valence, le père général des capu-

cins, et quelques évêques violemment suspects d'opposition au système constitutionnel. Quand la populace vit qu'il lui était permis de tout oser, sa tyrannie ne connut plus de frein. Il suffisait que, dans un café où se réunissaient des sociétés patriotiques, on traitât de *serviles* tels ou tels individus, pour que, sans autres formes de procès, on leur intimât l'exil ou la prison. Séville donna le premier exemple de ces actes arbitraires. Les autorités étaient entièrement à la dévotion du parti des *exaltados*. Elles ne balancèrent pas à faire sortir de la ville un grand nombre de chanoines, de personnages éminents et de riches propriétaires, pour le seul motif qu'ils étaient désagréables à la société du café *del Turco* (café Turc). Cet exemple fut aussitôt suivi à la Corogne, à Valence, à Saragosse, à Barcelonne, et dans beaucoup de villes du second ordre. Il est à remarquer que partout on procéda de la même manière, et que la proscription s'appesantit toujours sur des individus de la même classe. Pouvait-il en être autrement, quand on agissait bien moins d'après les passions locales que d'après

les ordres que les *tours* recevaient de la grande assemblée des *comuneros*? Il était facile de prévoir que la persécution serait dirigée surtout contre le haut clergé, soupçonné de répugnance pour les institutions nouvelles, et attaqué par des ennemis puissans dans le sein même de l'Église, ennemis naturellement intéressés à l'opprimer et à le décréditer : c'était une foule de moines qu'on avait vus prompts à se séculariser en vertu des décrets des cortès, sans autre formalité que de se présenter devant les chefs politiques des provinces, qui avaient le pouvoir de les soustraire à la juridiction de leurs supérieurs, et même des évêques. Ces moines, en général d'une ignorance crasse et d'une démoralisation extrême, savaient très-bien que leur sortie de leurs couvens était plutôt une véritable apostasie qu'une sécularisation canonique : aussi se croyaient-ils donc dans la nécessité d'unir leur sort au sort de la révolution. D'un autre côté, le congrès recommandait fréquemment au ministère et aux évêques de préférer ces renégats vagabonds pour les cures et les économats, et pour dis-

tribuer la nourriture spirituelle aux fidèles. Le peuple montrait presque partout autant d'aversion pour eux que les Français en montrèrent dans leur révolution pour les prêtres assermentés. Non seulement il refusait de les recevoir en qualité de pasteurs, mais même il sortait ordinairement des églises lorsqu'ils montaient en chaire, manifestant ainsi d'une manière sans réplique son éloignement pour les nouveautés, surtout en matières ecclésiastiques.

Sur ces entrefaites, on poursuivait à Valence, avec plus de fureur que d'adresse, la cause intentée au général Élio, qui avait gouverné cette province de 1814 à 1820. La populace l'avait arrêté quand on proclama la Constitution, et ses coryphées semblaient vouloir abandonner cette victime aux parens des coupables qu'Élio avait fait punir comme conspirateurs pendant son gouvernement, aux hommes qui, exilés à cette époque, avaient reparu dans la capitale en vertu du nouveau système. Il est hors de doute que le capitaine-général Élio ne pouvait être jugé d'après les anciennes lois, puisqu'il ne s'était

jamais écarté de leur stricte observation, et qu'il n'avait rendu lui-même aucun jugement. Tous les accusés avaient été traduits devant les tribunaux établis de temps immémorial. Et comment le juger d'après les lois nouvelles? D'abord on ne pouvait leur donner un effet rétroactif; ensuite, dès la promulgation de la Constitution, Élio avait quitté son commandement, et s'était vu enfermé dans un cachot de la citadelle. Mais ses ennemis avaient juré sa perte; et ne sachant quel prétexte mettre en avant, ils l'accusaient de s'être déclaré pour le roi lorsque Sa Majesté, à son retour de France, proscrivit la Constitution de Cadix, et rétablit le gouvernement absolu. Quelqu'illégale que fût cette accusation, le juge de première instance devant lequel on l'avait traduit, quoique le prévenu, en sa qualité de militaire, ne fût point soumis à sa juridiction, le condamna au supplice du *garrote*. Mais le général interjeta appel, et démontra d'une manière si victorieuse combien les fureurs de l'esprit de parti et le mépris des formes avaient présidé à ce jugement, qu'il fallut re-

noncer pour cette année à son assassinat juridique. Nous verrons plus tard comment on foula aux pieds les lois, et jusqu'au sens commun, pour le faire paraître coupable de crimes qu'il lui avait été physiquement impossible de commettre.

Vers le même temps, Mérino reparut en Castille à la tête de cinq cents hommes, et surprit un parti de soldats catalans avec leur officier. Plusieurs hommes de sa troupe avaient été fusillés par ordre des commissions militaires. Mérino usa de représailles. Toutes ces nouvelles arrivaient aux cortès; et plus elles donnaient lieu de craindre que la contre-révolution ne prît de la consistance, plus elles aigrissaient les partis opposés. Les *exaltados* attribuaient toujours ces évènements à l'excessive modération des libéraux, à la négligence des juges, au mauvais esprit du ministère, à l'opulence du clergé, que l'on n'avait pas encore assez appauvri; enfin au renvoi des sept premiers ministres, qui étaient identifiés avec la cause de la révolution. Les modérés, à leur tour, disaient que les troubles du moment avaient pour principe l'a-

narchie fomentée par de prétendus libéraux ; l'influence funeste des sociétés patriotiques ; les excès contraires à l'esprit de la Constitution, qui se commettaient dans les provinces ; les persécutions sans motif d'un grand nombre de citoyens respectables, dont le seul crime était d'obéir fidèlement aux lois ; la liberté de la presse abandonnée exclusivement à un parti qui en abusait, et refusée à tous les autres ; l'oppression des tribunaux ; enfin le manque absolu de respect pour la personne sacrée du roi. Les orateurs, de jour en jour plus véhéments et plus passionnés, oubliaient les égards dus à une assemblée législative, pour s'adresser des personnalités odieuses. Le terme ordinaire de ces discussions était de s'unir contre les ministres pour les traiter comme les derniers des hommes.

Heureusement la tranquillité de Madrid était alors, sinon tout à fait assurée, au moins mieux garantie. Le célèbre général don Pablo Morillo, comte de Carthagène, avait le commandement militaire. Il venait d'arriver de ses campagnes d'Amérique, au moment de

l'assassinat de Vinuesa. La conduite de Villalba avait été si honteuse dans ce jour d'horreur, que le roi le destitua sur le champ, et voulut mettre à sa place un homme ferme, brave, et de principes connus, qui pût en imposer aux séditeux. Personne ne réunissait toutes ces qualités à un plus haut degré que le général Morillo. Mais, au premier abord, il manifesta une extrême répugnance à se charger d'aucun commandement, surtout dans l'état où se trouvait alors la péninsule. Il prévoyait d'ailleurs combien il aurait de difficultés à vaincre, à cause du parti des *Américains*, qui ne pourrait jamais lui pardonner sa conduite ferme et loyale dans la guerre d'Amérique. Après quelques refus, il céda enfin aux instances des gens de bien, qui lui demandaient ce nouveau sacrifice, et surtout au vœu du roi, vœu bien sincère dans la position où se trouvait Sa Majesté. Morillo ne tarda pas à reconnaître l'impossibilité de remplir des fonctions aussi importantes au milieu de tant de désordres, et avec une Constitution qui, en autorisant les principes révolutionnaires, liait les mains

à l'autorité chargée de les réprimer. Malgré cet obstacle, il serait probablement parvenu à obtenir quelques résultats heureux, s'il avait rencontré de semblables dispositions dans les chefs politiques nommés à cette époque : d'abord, l'ancien alcade constitutionnel don Joseph Saëz de Baranda, et peu de jours après, le général Copons y Navia. Ce dernier n'avait pas autant d'énergie, et ne se sentait pas les mêmes dispositions à éteindre d'un seul coup dans les sociétés patriotiques le foyer de tous les troubles. C'était de ces repaires que sortaient toujours le tumulte et les crimes. Copons eut l'insigne faiblesse de transiger avec les sociétés, et d'autoriser la continuation de leurs séances et de leurs discours incendiaires; en d'autres termes, il leur permit de rester en conspiration permanente. Mais l'évènement ne tarda pas à lui démontrer combien il s'était trompé, et combien peu le peuple et le gouvernement seraient en sûreté, tant qu'on ne défendrait pas pour jamais de semblables réunions.

J'ai rapporté plus haut que l'on avait arrêté quelques gardes-du-corps, pour avoir mal-

traité les misérables qui insultaient le roi, quand Sa Majesté sortait du palais. J'ajouterai ici qu'on les déposa dans le couvent de San-Martin, l'un de ceux qui l'on avait supprimés, et qu'on leur donna un poste d'infanterie, bien moins pour les empêcher de fuir que pour les protéger contre les insultes de la populace. L'évènement prouva bientôt l'indispensable nécessité de cette précaution. Déjà plus d'une fois, pendant la nuit, différens groupes s'étaient formés sous les fenêtres des prisonniers, et les avaient insultés en chantant le *tragala*. Enfin, une nuit du mois d'août, quelques furieux voulurent s'introduire dans le couvent, et les assassiner. Heureusement pour les prisonniers, le poste se trouvait commandé par un officier plein de fermeté et de dévouement, nommé *Estarico*. Il commença par supplier avec instance les malveillans de se retirer, de respecter le malheur, et de bien considérer que le poste était confié à sa garde; il leur donnait aussi énergiquement à entendre qu'il était décidé à résister de toutes ses forces s'ils le rendaient nécessaire. La populace ne tint d'abord au-

cun compte de ses discours; et se persuadant que son poste ne résisterait pas plus que celui des miliciens, lors de l'assassinat de Vinuesa, elle assaillit la garde à coups de pierres. L'officier ordonna aux grenadiers de charger, et, suivi de quelques-uns d'entre eux, marcha droit aux groupes, qui se dissipèrent, et s'enfuirent précipitamment jusqu'à leur quartier-général, le club de la Fontaine-d'Or. Ils y racontèrent la résistance inouïe que des soldats avaient osé opposer à leurs efforts patriotiques. Cependant l'officier, en prévenant le capitaine-général et le chef politique de l'insulte faite à la troupe et aux prisonniers, avait demandé du renfort, pour le cas probable où il se verrait attaqué une seconde fois. Effectivement, les séditieux revinrent avec de nombreuses recrues qu'ils avaient réunies à la Fontaine-d'Or, et demandèrent au chef politique qu'on leur livrât l'officier réfractaire aux volontés du peuple. Le capitaine-général Morillo accourut au milieu du rassemblement, et lui ordonna de se dissiper; sur le refus d'obéir, le général porta la main à son sabre, qu'il n'eut pas même besoin de

tirer. Ces misérables, au nombre de plusieurs centaines, avaient déjà pris la fuite; et quand parut la troupe qui venait renforcer le poste, déjà la rue était libre, et tous s'étaient réfugiés dans leurs repaires.

Dans la matinée suivante, les groupes ordinaires de la *puerta del Sol* commencèrent à murmurer contre la conduite de Morillo; dans la soirée on en parla hautement à la *Fontana de Oro*, on demanda sa destitution et sa mise en jugement pour s'être opposé à cette tentative d'assassinat. Les écrits se croisèrent de part et d'autre, et enfin Morillo remit le commandement, et protesta qu'il ne le reprendrait point que sa conduite n'eût été examinée et jugée par le tribunal compétent. On ne trouva que des éloges à lui donner, et le capitaine-général reprit ses fonctions, à la satisfaction des amis de l'ordre, et au grand mécontentement des *Américains* et des *comuneros*.

Jusqu'alors on n'avait aucune preuve ostensible de l'existence et des travaux de ces derniers; et quoique personne ne doutât qu'ils ne se réunissent à des jours déterminés,

et que leurs œuvres ne fussent contraires à la tranquillité et à la paix publique, on ne pouvait apporter à l'appui de cette opinion que l'uniformité des résultats partout où s'étendait leur funeste influence. Mais alors fut publié sans nom d'auteur une brochure intitulée : *Constitution de la confédération des chevaliers comuneros, et règlement pour le gouvernement intérieur des forteresses, tours et châteaux de toutes les parties de l'Espagne*. Cet écrit contenait différentes notes destinées à jeter du ridicule sur les *comuneros*, et appelait à la fois l'attention publique sur le danger de tolérer cette société, ou d'autres sociétés semblables, dans un moment où une tribune nationale, celle des cortès, était ouverte à la dénonciation de tous les abus et à la proposition de toutes les réformes. Chacun s'empressa de se procurer cet écrit; mais les autorités ne prirent aucune mesure pour arrêter les assemblées. La base fondamentale de cette société et de sa constitution particulière, était un serment qui liait ses membres au moment de leur réception, ainsi qu'on va le voir.

ART. 75. « Le rapport ayant été lu et approuvé en séance générale ordinaire, un jour sera désigné à l'aspirant pour se présenter dans le château, se faire recevoir chevalier *comunero*, et prêter serment dans la teneur suivante :

« Je jure devant Dieu et devant cette assemblée de chevaliers *comuneros*, de maintenir pour toujours, tant individuellement qu'en union avec les confédérés, tous nos usages, lois, coutumes, privilèges, immunités, et tous les droits, libertés et franchises de tous les peuples. Je jure d'empêcher individuellement, et en union avec les confédérés, par tous les moyens qui seront en mon pouvoir, qu'aucune corporation, aucun individu, sans excepter le roi ni les rois ses successeurs, n'abusent de leur autorité et ne foulent aux pieds nos lois; dans ce cas, je jure, en union avec la confédération, d'en tirer une juste vengeance, et de soutenir contre eux, les armes à la main, nos droits ci-dessus mentionnés et nos libertés. Je jure d'aider la confédération de tous mes moyens et de mon épée, pour ne

« permettre l'établissement d'aucune inqui-
 « sition ni générale ni spéciale, pour ne ja-
 « mais souffrir qu'aucune corporation, aucun
 « individu, pas même le roi ou les rois ses
 « successeurs, offensent ou inquiètent le ci-
 « toyen espagnol dans sa personne ou dans
 « ses biens, le privent de ses libertés ou de
 « ses propriétés en tout ou en partie; pour
 « empêcher enfin que personne ne soit arrêté
 « ou puni sans les formes judiciaires, sans
 « avoir été convaincu devant le juge compé-
 « tent, ainsi que le veulent les lois. Je jure
 « de me soumettre sans réserve à tous les
 « décrets que rendra la confédération, et
 « d'aider en toute circonstance tous les che-
 « valiers *comuneros*, de mes biens, de mes
 « ressources et de mon épée. Et si quelque
 « homme puissant ou quelque tyran voulait,
 « par la force ou par d'autres moyens, dé-
 « truire en tout ou en partie la confédération,
 « je jure, en union avec les confédérés, de
 « défendre, les armes à la main, tout ce que
 « j'ai déjà juré, et, comme les illustres *comu-
 « neros* de la bataille de Villalar, de mourir
 « plutôt que de céder à la tyrannie ou à l'op-

« pression. Je jure, si quelque chevalier *co-*
 « *munero* manquait en tout ou en partie à son
 « serment, de le mettre à mort dès que la
 « confédération l'aura déclaré traître; et si je
 « viens à manquer à tout ou partie de mes
 « sermens sacrés, je me déclare moi-même
 « traître, méritant que la confédération me
 « condamne à une mort infâme; que les
 « portes et les grilles des châteaux et des
 « tours me soient fermées, et pour qu'il ne
 « reste rien de moi après mon trépas, que
 « l'on me brûle et que l'on jette mes cendres
 « au vent. »

Il résultait de cet écrit qu'un grand nombre d'hommes armés participaient à des réunions clandestines, et s'obligeaient entre eux, par les sermens les plus horribles, à garder les lois qu'ils s'étaient eux-mêmes imposées; que, sans autre autorité, sans autre mission que celles qu'ils tenaient d'eux-mêmes, ils s'étaient mis en état permanent de guerre contre tout ce qui leur paraissait abus, et que, sans aucun doute, le plus criant et le plus funeste à leurs yeux, serait toujours le refus de reconnaître leurs extra-

vagantes prétentions. On connut encore qu'ils se constituaient eux-mêmes juges, arbitres et exécuteurs des sentences qu'ils prononçaient contre toute espèce de corporation, et même contre le roi et les rois ses successeurs; enfin qu'ils s'obligeaient à se donner la mort les uns aux autres, s'ils venaient à s'écarter en rien de leurs sermens, aussi contraires à la religion qu'à la morale.

Il ne fut plus possible de conserver le moindre doute sur l'existence et les projets de la société des *comuneros*; ils ne cherchèrent même plus à faire un mystère de leurs intentions; ils allèrent jusqu'à se glorifier de leur puissance, en exagérant leur nombre, et en prétendant qu'ils comptaient plus de cinq cent mille enfans de Padilla prêts à défendre les libertés de la patrie. Tel fut le principe des jalousies et de la désunion qui s'élevèrent entre les *comuneros* et les francs-maçons; les deux sectes en vinrent bientôt à une haine déclarée, et presque à une guerre ouverte. Mais elles s'entendaient toujours pour abhorrer et déprécier les ministres, et pour réclamer hautement la dé-

mission de plusieurs d'entre eux : de ce nombre étaient Moreno Daoiz, ministre de la guerre, qui fut remplacé par Sanchez Salvador, et don Antoine Barata, ministre des finances, qui céda le portefeuille à don Ange Valléjo : mais la nomination de ce dernier tint à d'autres motifs qui méritent explication.

On sait que les principales difficultés qui se présentent dans les changemens de gouvernement proviennent presque toujours du manque de fonds nécessaires pour faire marcher les nouvelles institutions. En Espagne, cet obstacle était plus fort que jamais, tant à cause de l'extrême pénurie des finances publiques, qu'en raison de l'impossibilité de combler l'énorme déficit occasionné par la suppression de la moitié des dîmes ecclésiastiques. Au moment de l'insurrection de l'île de Léon, l'Espagne supportait déjà une dette nationale et étrangère de 14 milliards de réaux (3 milliards 500 millions). Cette dette se divisait et se divise encore *en dette avec intérêts et dette sans intérêts*. La première provenait des *valès reales* (bons royaux) et d'autres papiers-monnaies auxquels on avait

assigné, dès leur création, un revenu de 4 pour 100, qui devait être payé aux créanciers de l'État dans les mêmes termes que les intérêts des rentes du trésor public se paient en France et en Angleterre. La seconde consistait en emprunts et en quelques obligations auxquels le trésor n'avait pas satisfait, et que l'on connaît sous le nom de *certificats du crédit public*. L'une et l'autre étaient également sacrées, et l'on ne peut concevoir cette distinction de dette avec intérêts et de dette sans intérêts, puisqu'il est évident que tout créancier que l'on ne rembourse pas entièrement doit toucher au moins le revenu du capital dont il est privé. Mais ne nous arrêtons pas à cette discussion; tout le monde sait que telle était la situation financière de l'Espagne au moment de la révolution. Le premier devoir des cortès était, sans aucun doute, de donner tous leurs soins à améliorer cette branche si importante dans un État; elles ne firent qu'entasser difficulté sur difficulté, tant pour acquitter une dette si énorme que pour satisfaire aux besoins courans du service public.

Leur première opération fut la reconnaissance de la dette de Hollande sans la moindre réduction, sans même profiter des propositions faites à plusieurs reprises par les créanciers. Cette générosité digne d'éloges, si la nation avait été riche, ou au moins en état de remplir ses engagements, perdit tout son mérite, quand on vit que le seul but des cortès était de se ménager un nouvel emprunt pour sortir provisoirement d'embarras. Un emprunt de 200 millions de réaux eut lieu en effet. J'ai déjà dit à quel usage il fut consacré, avant la fin de la première législature. Les rentes échues du trésor ne furent pas dépensées avec moins de prodigalité; car loin d'établir des économies indispensables par la diminution du nombre des employés et la simplification du mode d'administration, le premier ministère se hâta tellement de placer tous ses protégés, les transactions furent si multipliées avec les orateurs des clubs, avec tous ceux qui mêlaient les menaces aux sollicitations, que, peu de mois après l'établissement du système constitutionnel, l'augmentation du nombre des em-

ployés, et par suite l'épuisement du trésor royal, avaient passé toute mesure. Les réformes s'étaient bornées au remplacement de quelques vieux employés. Mais comme cette prodigalité ne rassasiait pas encore toutes les prétentions, comme d'un autre côté il était indispensable de donner une retraite quelconque à ceux que l'on dépouillait de leurs emplois, une telle disproportion entre la dépense et le revenu ne tarda pas à augmenter considérablement le déficit.

Ces détails, nécessaires à l'intelligence de cette partie de l'histoire du second ministère, expliquent la démission de don Antonio Barata, ministre des finances. Appelé à ces importantes fonctions par sa probité et ses connaissances financières, Barata avait vu au premier coup-d'œil que le système d'un emprunt étranger annuel, dans le seul but de combler le déficit, ne pouvait que conduire en peu de temps la nation à une ruine inévitable. Mais comme les impôts et les autres ressources étaient loin de couvrir *les besoins du moment*, il résolut d'ouvrir un emprunt national de 361,800,000 réaux (90 millions

450,000 francs), moitié en argent, moitié en crédit sur l'État, pour épargner au moins au royaume la perte des intérêts énormes que faisaient sortir les emprunts étrangers.

Cette pensée aurait mérité de grands éloges, si la méfiance n'avait pas été déjà aussi générale parmi les capitalistes, qui voyaient clairement combien avaient été mensongères les promesses de réformes faites par les libéraux. En vain les journaux cherchaient à réchauffer le zèle des personnes aisées, et les exhortaient à prendre part à l'emprunt; en vain ils les exposaient au ressentiment des révolutionnaires, en les désignant par leurs noms et en les accusant de ne pas acheter des actions; les souscriptions couvrirent à peine le quart de la somme demandée. Ce peu d'empressement prouve avec évidence combien peu de progrès avait fait la confiance publique sous le régime constitutionnel, combien peu l'on pouvait compter sur les capitaux nécessaires pour faire face aux obligations, qui s'augmentaient tous les jours. D'un autre côté, Barata répugnait de plus en plus à revêtir de sa signature un emprunt

étranger, bien convaincu que cette mesure, indépendamment du préjudice qu'elle cause en général, n'aurait d'autre effet, dans la circonstance présente, que d'enrichir quelques individus, et qu'il n'entrerait dans le trésor public qu'une faible partie de la somme empruntée. Il préféra donc se retirer du ministère, et laisser à un successeur la responsabilité d'une opération ruineuse.

Cependant les cortès continuaient leurs travaux. Le plus important eût été, sans aucun doute, le règlement complet de l'instruction publique, si l'on n'avait pas apporté dans une affaire aussi grave cet esprit irréfléchi qui présidait à toutes les résolutions. Croirait-on que, dans un pays aussi pauvre que l'Espagne, dont les revenus n'excédaient pas 400 millions de réaux (100 millions de francs), dans un pays réduit à un emprunt annuel pour combler son déficit, et qui avait perdu presque toutes ses anciennes ressources, il se soit trouvé des hommes d'État capables de voter 112 millions de réaux par an (28 millions de francs) pour les seules dépenses de l'instruction primaire,

30 au moins (7,500,000 francs) pour l'éducation des femmes, et ce que devaient coûter quarante et quelques jardins botaniques, six académies, l'université centrale, une école polytechnique, et surtout une direction des études, dont les traitemens et les distinctions auraient paru excessifs, même au milieu de l'opulente Angleterre? Mais le but principal était de frapper le public par des projets éblouissans, et l'objet secondaire de placer dans ces emplois lucratifs quelques frères et amis, tandis que l'on aurait attendu l'amélioration des finances pour mettre à exécution le reste de ce plan d'enseignement.

La question des droits seigneuriaux fut traitée avec la même légèreté. Les cortès exigèrent la représentation des titres primitifs, et les seigneurs se virent dépouillés de leurs droits utiles, ce qui en fit autant d'ennemis du nouveau système. Les droits perçus par la cour de Rome pour dispenses et autres grâces furent convertis en un don gratuit de 45,000 francs par an. L'assemblée décréta ensuite la suppression des gardes-du-corps. En un mot, elle semblait s'étudier à rendre

de jour en jour la Constitution plus odieuse au peuple espagnol. Enfin, la seconde législature ordinaire se termina le 30 juin, après une session de quatre mois. Les bases d'aucune réforme possible n'avaient été posées, toutes dépendaient de la situation des finances; et cette situation empirant chaque jour, on ne pouvait ni exécuter les réformes utiles, ni arrêter le résultat des réformes préjudiciables.

Les députés prévirent aisément que l'état critique dans lequel ils laissaient la nation nécessiterait bientôt leur réunion extraordinaire : aussi décidèrent-ils que le quart seulement d'entre eux pourrait s'absenter à la fois de Madrid, et que tous les autres seraient prêts à se réunir à la première convocation. La prochaine législature ne devait pas commencer avant huit mois : ils voyaient avec peine que, dans cet intervalle, ils ne pourraient ni opposer de continuelles entraves à la marche du ministère ni exciter contre lui l'animadversion publique, en désapprouvant toutes ses mesures. Aussi, d'après les instigations des principaux meneurs, les

sociétés patriotiques, les associations secrètes, plusieurs régimens et les municipalités, demandèrent à l'envi les cortès extraordinaires. Sa Majesté voulut bien les convoquer pour le 24 septembre.

Dans cette situation des affaires, on reçut de Saragosse des nouvelles d'une nature assez inquiétante, car elles étaient accompagnées d'une proclamation du chef politique de cette province, don Francisco Moréda, qui appelait l'attention publique sur un projet de conspiration contre le système constitutionnel, non dans le sens *servile*, mais dans le sens du désordre et de l'anarchie. Il prévenait aussi le gouvernement qu'un intrigant nommé *Cugnet de Montarlot*, réfugié français, était parvenu à séduire le général Riégo, commandant de la province, par le plan d'une république, dont ce dernier aurait été protecteur. Montarlot s'offrait pour opérer une pareille révolution en France, et prenait d'avance le titre de *général en chef des armées constitutionnelles* et de *président de l'empire français*. Quelque absurde que fût ce projet en lui-même, les *exaltados* de

Saragosse avaient été tellement animés par l'exemple et les prédications de leur coryphée Riégo, qu'il y avait tout lieu de craindre que la tranquillité publique fût troublée, surtout dans un moment où l'on commençait à faire ouvertement parade de l'insubordination.

C'est ici le lieu de retracer succinctement et avec impartialité le caractère et les actions du général Riégo. Sa fin tragique doit imposer silence à toute espèce de passion. Il naquit à Oviédo, d'une famille noble des Asturies, et reçut une éducation peu soignée. Aussi ses parens le firent-ils entrer dans les gardes-du-corps du roi. Au commencement de la guerre de l'indépendance, les gardes-du-corps furent licenciés, et nommés, pour la plupart, officiers dans différens régimens d'infanterie et de cavalerie, selon leur mérite personnel ou la faveur qu'ils rencontrèrent auprès des juntes provinciales chargées, à cette époque, de la distribution des grades. Riégo passa dans l'infanterie, fut fait prisonnier et conduit en France, où il resta jusqu'à la paix. De retour en Espagne en 1814, il entra dans

le régiment des *Asturies*, et ne se fit remarquer ni par ses défauts ni par ses qualités. A l'époque de l'expédition d'Amérique, Riégo fut avancé d'un grade, comme tous les autres officiers, suivant l'ancien usage adopté en faveur des militaires que l'on envoyait dans ces contrées. Il se trouva ainsi commandant du second bataillon du régiment des *Asturies*, cantonné à *las Cabezas de San - Juan*. Ici commence sa carrière politique, si l'on peut donner ce nom aux trois années pendant lesquelles il servit d'instrument à l'ambition et aux menées du parti révolutionnaire. Les lieutenans - colonels et les commandans des différens corps destinés à l'expédition d'outremer, ayant résolu de prévenir par une révolte leur embarquement pour l'Amérique, voulurent d'abord confier le commandement à un général dont le nom jetât quelque éclat sur leur entreprise. Mais aucun ne consentit à se compromettre dans un crime aussi honteux; et après plusieurs conférences, le commandement en chef de l'insurrection fut donné au colonel don Antonio Quiroga, qui se trouvait suspendu de son grade, et en état

d'arrestation, dans le couvent de Santo-Domingo, à *Alcala de los Gazules*. Il y avait dans cet endroit deux bataillons d'infanterie, le second du régiment d'*Espagne* et celui de *la Couronne*. Quiroga devait se mettre à leur tête, marcher vers l'île de Léon, la traverser sans s'arrêter, et surprendre Cadix, où les rebelles avaient des intelligences. Le commandant Riégo devait au même instant se diriger, avec son bataillon et celui de *Séville*, vers Arcos de la Frontera, tomber à l'improviste sur le quartier-général, et arrêter le comte de Caldéron avec tout son état-major. Il est hors de doute que les autres officiers ne chargèrent Riégo de cette périlleuse expédition, d'où dépendait tout le succès de la révolte, que parce qu'ils le regardaient comme brave, et peu capable de songer aux conséquences d'une action aussi hardie. Riégo répondit parfaitement à l'idée que ses compagnons s'étaient faite de lui. Au jour convenu, le 1^{er} janvier 1820, il sort avec sa troupe; et sans être arrêté par le retard du bataillon de *Séville*, qu'il ne rencontre pas au point convenu, il marche vers Arcos, s'empare du

comte de Caldéron, capitaine-général, et de toutes les autorités civiles et militaires. Le bataillon des Guides du général s'unit à Riégo; il est rejoint par celui de *Séville*, dont le retard provenait du mauvais temps; et avec une partie de ces troupes il se rend à Bornos pour surprendre et incorporer dans sa petite armée le bataillon d'*Aragon*, qui se trouvait dans ce cantonnement. Voyant que Quiroga ne lui donnait pas le moindre avis du mouvement dont il était chargé, il quitte Arcos, marche vers Xérès de la Frontera, traverse le Port Sainte - Marie, arrive à l'île de Léon, et dépose ses prisonniers dans le fort de Santi-Pétri. Quiroga vient l'y rejoindre, après avoir échoué dans la partie la plus essentielle de son opération, la surprise de Cadix, et sans avoir recueilli d'autre avantage de son mouvement que la capture du général Cisnéros, ministre de la marine, qui était venu à San-Fernando hâter le départ de l'escadre.

J'ai déjà dit, au commencement de cet écrit, quelle avait été la conduite des ministres du roi, lorsque des évènements aussi importants parvinrent à leur connaissance. Je ne

me répéterai pas; je ne m'appesentirai point non plus sur les moindres détails de la révolte. Mon intention n'est ici que de donner une idée juste du caractère de son principal instrument.

A son retour à l'île de Léon, la junta des officiers le nomma commandant-général de la première division de l'armée constitutionnelle, sous les ordres du général en chef Quiroga. Ce dernier ne fut pas plutôt confirmé par la même junta dans ce rang suprême, qu'il se mit à adresser des proclamations à l'armée du roi, à la nation, au corps des gardes et à Sa Majesté elle-même; tandis que Riego protégeait par une sortie la défection du régiment des Canaries et d'une brigade d'artillerie qui venait d'Osuna. Il fut moins heureux dans l'attaque qu'il voulut faire de la *Cortadura* de Cadix, le 16 janvier. Il fut repoussé, tomba de la muraille, et reçut une contusion qui le força de garder le lit pendant quelques jours.

A peine rétabli, il se chargea d'une expédition plus périlleuse encore et plus difficile que la première. Ce fut d'aller à la tête d'une

colonne mobile chercher les vivres nécessaires à l'armée renfermée dans l'île de Léon, et semer l'agitation parmi le peuple, au moyen de proclamations répandues dans les environs. Ce choix de Riego pour une nouvelle entreprise aussi téméraire, prouve encore l'opinion qu'avaient conçue de lui les chefs de l'insurrection ; et sa présence d'esprit, au milieu des périls et des déroutes qu'il eut à supporter dans son expédition, démontre qu'il mériterait d'être loué par les militaires comme excellent chef de partisans, s'il eût suivi une cause plus juste. Le 27 janvier, il sortit de l'île de Léon à la tête d'une troupe de quinze cents hommes, formée des bataillons des *Asturies* et de *Séville*, de deux compagnies du régiment de *Valençay* et de quarante cavaliers. Il se dirigea vers Chiclana, dans le dessein de s'emparer d'Algésiras. L'occupation de ce point était de la plus haute importance, tant pour pouvoir s'y fortifier en cas de déroute, que pour se mettre en communication avec Gibraltar, d'où l'on espérait tirer de grands secours. Le général royaliste Freyre n'eut pas plutôt ob-

servé la sortie de la colonne et la direction qu'elle prenait, qu'il détacha à sa poursuite le lieutenant-général don Joseph O'Donnel. Cet officier supérieur se plaça entre elle et le quartier-général des insurgés, et lui coupa ainsi une retraite qu'elle aurait effectuée sans doute, à la vue des dispositions peu favorables du gouverneur de Gibraltar. Riégo entra dans Algésiras, fit proclamer la Constitution, et ouvrit le port au commerce des denrées prohibées, sur lesquelles il mit certains droits, dans l'intention de réunir quelque argent pour les besoins de sa troupe; mais voyant qu'une frégate et un brick anglais fermaient l'accès de la place, et que la cavalerie de O'Donnel venait le charger par sa droite, il lui fallut abandonner Algésiras, et s'enfoncer dans les montagnes, dans la direction de la route de Malaga. Pendant cette marche pénible entre les montagnes et la mer, il fut attaqué à diverses reprises par les troupes de O'Donnel, et particulièrement dans les environs de Marbella, où il perdit cent hommes tués ou prisonniers. La garnison de Malaga, commandée par le gouverneur, vint

lui disputer le passage de la rivière à trois quarts de lieue de la ville; mais il la traversa à gué en leur présence, et, après une légère fusillade, entra librement dans la place. La garnison se retira à Vélez-Malaga.

Après l'engagement de Marbelba, O'Donnel cessa de poursuivre Riégo, et, connaissant la direction qu'il suivait, voulut prendre un chemin plus court pour tomber sur Malaga en même temps que la colonne. Mais Riégo était entré dans la ville, et se fortifiait déjà dans le quartier du Nouveau-Monde, où il espérait se défendre et être soutenu par les habitans. En effet, il y eut sur la place de la Merci une action assez chaude, où les troupes royalistes furent repoussées et forcées de sortir de la ville, et de prendre position à une demi-lieue. Mais ce succès ne rendait pas la position de Riégo moins critique. En prolongeant son séjour à Malaga, il se serait vu forcé de se rendre; car les habitans, loin de se déclarer pour lui, s'étaient renfermés dans leurs maisons, et se disposaient à rester tranquilles spectateurs de la lutte. Il résolut donc de quitter la ville à cinq heures du ma-

tin, et de se diriger vers les montagnes, par le chemin de Colménar. Dans cette marche, qui ressemblait singulièrement à une fuite, beaucoup d'officiers et de soldats désertèrent, à cause de la fatigue et du manque de vivres. Les insurgés arrivèrent enfin à Antéquera, et de là à Ronda, où ils furent attaqués de nouveau par l'avant-garde de O'Donnel.

A Grazalema, qu'ils atteignirent le 26 février, ils furent bien reçus par le peuple et par les autorités, et conçurent l'espoir de réparer les pertes des actions antérieures, en embauchant les dragons qui se trouvaient dans cette ville et dans celle de Moron. Mais O'Donnel ne leur en laissa pas le temps; il les attaqua sur le champ, et les réduisit à fuir à travers les montagnes jusqu'à Villanuéva de San-Juan. Poursuivis encore sur ce point, il leur fallut continuer leur fuite par Estépon, Puente de don Gonzalo et Aguilar. Il ne leur restait d'autre ressource que de passer le Guadalquivir sur le pont de Cordoue; ils le traversèrent en chantant des airs patriotiques, sous les yeux de plusieurs soldats du régiment de *Santiago* et d'une po-

pulace nombreuse, qui ne se prononcèrent point. Déjà la colonne était réduite à moins de trois cents hommes, et il ne lui restait plus qu'à gagner l'Estremadoure. Elle se dirigea effectivement sur ce point; mais au sortir de Fuenté-Obéjuna, elle se vit attaquée par le lieutenant-colonel Miranda, à la tête du 2^e bataillon du régiment de *Navarre*, et mise en déroute complète. Il fallut s'enfuir en désordre. Cependant les insurgés parvinrent encore à Bienvenida par pelotons assez forts : là ils convinrent de se disperser en guérillas, seul moyen de sauver leurs personnes et de ne pas tomber entre les mains d'un ennemi qui les avait si vivement poursuivis.

Cette résolution désespérée fut prise le 11 mars, époque où le soulèvement des troupes de la Corogne et la trahison du comte de l'Abisbal avaient obligé le roi à jurer la Constitution, de sorte qu'au moment même où Riégo n'attendait plus que la mort ou la captivité, plusieurs officiers vinrent le saluer comme un héros et comme le libérateur de sa patrie. Sa marche jusqu'à Séville fut un

véritable triomphe , dans lequel il montra quelque modération; partout il se contenta de recommander le régime constitutionnel, et de proclamer l'ordre et la paix.

A dater de ce moment, il n'est plus possible de considérer sous un jour favorable la conduite de Riégo. Infidèle à son roi, il avait montré les seules vertus compatibles avec les grands crimes, la valeur et la constance dans l'adversité. Mais dès que le sort le fit passer du pied de l'échafaud au sommet de la faveur populaire, on découvrit toute la fatuité de son orgueil et les bornes étroites de sa capacité. La foule d'adulateurs faméliques qui l'entourèrent à Séville, et la basse ambition de quelques officiers et bourgeois qui le comblaient d'éloges pour obtenir sa protection, finirent par lui tourner la tête au point de lui convaincre qu'il était un héros dans toute l'acception du terme. Les festins, les bals, les fêtes qu'on lui donna presque sans interruption, lui firent croire qu'il était l'idole de tous les Espagnols; et surtout les applaudissemens prodigués au moindre discours qu'il prononçait devant la populace, ache-

vèrent de lui faire perdre le jugement, et de lui persuader que, parmi les nombreux avantages qu'il tenait de la nature, il avait particulièrement le don de l'éloquence et la magie de la persuasion. Depuis ce moment, il ne laissa échapper aucune occasion de péroter, et de faire des harangues dans lesquelles il recommandait tantôt la tolérance des opinions, tantôt la persécution des prêtres et des serviles; mais partout il laissait percer son intime conviction de la justice des éloges qu'il recevait; il allait jusqu'à se les accorder lui-même avec une insigne naïveté. On sait trop combien la jeunesse heureuse est exposée à se briser contre cet écueil; personne n'ignore non plus combien les flatteurs sont habiles à exploiter à leur profit la faiblesse des favoris de la fortune. Aussi est-ce une espèce de prodige que celui qui a présenté un front serein aux coups les plus cruels de l'adversité, puisse résister à l'influence de la flatterie.

Riégo commençait à changer ainsi de caractère, quand il se présenta pour lui une occasion de se montrer tel qu'il était, et de

perdre tout le prestige dont avaient pu l'environner sa valeur et ses infortunes. Quoique sa colonne eût été totalement anéantie, il avait, en l'absence de don Antonio Quiroga, nommé député aux cortès, le commandement de l'armée de l'île de Léon. L'armée avait changé ce dernier nom pour celui de *corps d'observation d'Andalousie*. Mais sans rien perdre de cet esprit d'insurrection qui l'avait distinguée dans les premiers jours de cette année, elle opposait un grand obstacle à l'organisation d'une armée nationale, dont s'occupaient les cortès et le ministre de la guerre. J'ai déjà dit que le marquis de las Amarillas avait encouru la disgrâce du club de Lorenzini, pour la fermeté avec laquelle il avait osé représenter et soutenir la nécessité de licencier cette armée, et de lui ôter le nom qu'elle s'était arrogé, au mépris du roi et de la nation. C'eût été une monstruosité que de laisser quelques bataillons prendre une cocarde autre que la cocarde nationale, et s'assigner des cantonnemens, d'où les caprices de leur esprit révolutionnaire pourraient tyranniser la nation. Il fallait toute la

force d'âme et toute la sagesse de ce ministre pour ne pas céder aux menaces des clubs et aux sophismes de ceux qui affectaient de craindre les dangers d'une telle mesure. Il prit un moyen décisif pour l'effectuer : afin que l'on ne pût croire qu'elle eût pour objet d'humilier la personne de Riégo, il lui confia la place de capitaine-général de la Galice; emploi fort important, et qui devait flatter l'ambition d'un jeune homme simple lieutenant-colonel quatre mois auparavant. Mais soit que l'orgueil de ce chef de parti l'eût totalement ébloui, soit qu'il attachât des espérances plus hautes encore à sa conservation dans le commandement de ses troupes, il est certain qu'il considéra cette nouvelle nomination comme une disgrâce, et qu'il résolut d'aller à Madrid s'opposer au licenciement de son armée.

Il arriva dans la capitale le 3 septembre, et son entrée fut célébrée avec tout l'enthousiasme que devaient exciter et son nom et le motif de son voyage. Les sociétés patriotiques se chargèrent des premiers honneurs, et firent préparer un char magnifique pour le

promener dans toutes les rues, au milieu des applaudissemens de la multitude; mais Riégo parut prendre à tâche de dissiper lui-même le prestige. L'effronterie avec laquelle il s'étendit dans son char, l'indécence de son costume et de ses manières, son ignoble familiarité pendant le repas qu'on lui offrit dans l'hôtel de la *Fontana de Oro*, tout annonçait combien il était peu propre à remplir le rôle qu'il s'était choisi. On eut enfin une idée complète de son enivrement et de la faiblesse de ses moyens, quand on le vit entonner dans une loge du théâtre del Principe une chanson grossière, la *Tragala*, qui n'était pas encore connue à Madrid, et qui produisit un effet d'autant plus défavorable, qu'on la crut dirigée contre la personne du roi. Dès cet instant, personne ne trouva plus Riégo dangereux, et ses rivaux s'aperçurent qu'ils pouvaient hardiment se mesurer avec lui et le traiter sans conséquence. En effet, dès qu'on connut l'imprudence de ses discours dans la société de la *Fontana de Oro*, et les libertés que cette société prenait en son nom, loin de lui donner le grade de ca-

pitaine-général de l'Andalousie, qu'il sollicitait, on l'envoya en quartier dans son pays, et l'on fit sortir de Madrid ses principaux affidés, San-Miguel, Vélasco, Manzanarès et quelques autres, qui reçurent leurs passeports pour différentes villes de province. Il leur fallut bien obéir, sans autre vengeance que de murmurer contre le ministère de 1812, qu'ils avaient tiré des galères; mais ils ne purent douter que leur parti ne fût beaucoup moins puissant qu'ils s'en étaient flattés. Pendant tout le séjour de Riégo dans les Asturies, on ne parlait de lui que quand on voulait attaquer les ministres, et particulièrement Arguellès, auquel on attribuait l'exil du héros de las Cabezas, pour avoir annoncé aux cortès que lui, Arguellès, avait entre les mains quelques documens secrets qui feraient paraître Riégo extrêmement criminel si l'on venait à publier *les pages*. Cette expression d'Arguellès devint pour ainsi dire proverbiale, et servit à insinuer que le ministère, faute de charges positives contre Riégo, l'avait calomnié vaguement pour réussir à l'éloigner de la scène politique. Je ne

puis affirmer si Arguellès avait ou non, sur les projets de Riégo, des documens que la prudence lui conseillât de tenir secrets; mais je dirai que si son dessein était de le dépopulariser, il adopta le plus détestable de tous les moyens; car, d'après la conduite que Riégo avait commencé à tenir à Madrid, il était impossible qu'un mois s'écoulât sans qu'il se fût attiré le mépris général, tandis que son exil le fit regarder comme une victime intéressante des intrigues ministérielles. Il est hors de doute que tous les désordres que se permit par la suite le parti des *riegistes*, ou *descamisados*, durent en partie leur origine à la jalousie mal dissimulée d'Arguellès et de Garcia Herréros.

La conduite de ces deux ministres fut d'autant plus imprudente, que, comme je l'ai déjà dit, au premier revers qu'ils éprouvèrent dans leur carrière ministérielle (1), ils eurent l'insigne faiblesse de faire leur paix

(1) Lorsque le roi voulut nommer, de son propre mouvement, le général Carvajal capitaine-général de Madrid.

avec les sociétés patriotiques, et de mendier la réconciliation de Riégo, en le nommant commandant-général d'Aragon. On reconnut alors à la fois combien étaient faibles les caractères de ces rivaux; car, d'un côté, les ministres ne devaient pas réclamer le secours de Riégo, qui ne pouvait jamais leur pardonner sincèrement son exil arbitraire; de l'autre, Riégo ne devait pas non plus accepter le poste que lui confiaient les ministres dans un moment de crainte. Mais ils étaient tous également incapables de résister à la soif des honneurs et des richesses, et cette ambition dévorante les a conduits à une juste ruine.

Riégo arriva en Aragon sans avoir su profiter de sa première disgrâce pour mettre plus de dignité dans sa conduite. Dans toutes les villes sur son passage, et particulièrement à Burgos, il fit des entrées triomphales, et recommanda la formation des sociétés patriotiques jusque dans les plus petits villages. C'était là le moyen infailible de préparer des foyers perpétuels de désordre et d'anarchie. A peine entré en fonctions, on le vit

fréquenter les clubs pendant la nuit, toujours confondu avec les soldats et les sous-officiers. Il assistait avec eux à des repas de corps, sans y observer ordinairement la tempérance que l'honneur de son rang et son amour-propre auraient dû lui prescrire; enfin, il éloignait de lui tous les hommes qui devaient exercer quelque influence en faveur du système constitutionnel.

L'archevêque de Saragosse, après avoir reçu Riégo avec les dispositions les plus favorables, parce qu'il le croyait animé de sentimens sages et modérés, se convainquit sur le champ qu'il était impossible d'obtenir de lui une conduite décente et raisonnable : aussi résolut-il de s'éloigner, sous prétexte d'une visite pastorale dans son diocèse, tant que la ville serait commandée par un jeune homme aussi insensé. De son côté, le chef politique Moréda, honteux de voir l'autorité militaire ainsi prostituée, donnait avis au ministre du gouvernement de la péninsule, don Ramon Féliu, de la conduite extraordinaire de don Raphaël Riégo. Peu de temps après eut lieu l'aventure de Montarlot, dont

on ne saurait se former une idée assez claire pour déterminer jusqu'à quel point Riégo s'était compromis avec cet intrigant. Mais la proclamation du chef politique, et surtout le résultat des premières déclarations, communiqué par lui au ministère, indiquaient le danger imminent que courait la tranquillité nationale, si l'on n'ôtait pas le commandement à Riégo. L'accord de ces projets extravagans avec ceux des conspirateurs de France, qui commençaient à s'agiter dans quelques départemens, offrait de nouveaux motifs de soupçons et d'inquiétude, et le gouvernement ne pouvait laisser à la tête de cette province un chef aussi peu sûr et aussi ambitieux. Le général parcourait alors la province pour ranimer, disait-il, l'esprit public égaré par l'archevêque, mais en réalité pour disposer ses partisans à porter leurs votes aux prochaines élections sur les *exaltados* les plus ardents. Le ministère venait d'adresser une circulaire aux chefs politiques et aux *ayuntamientos*, pour les engager à faire élire des modérés. Riégo et ses séides devaient donc naturellement prêcher une doctrine

contraire. Ce qu'on ne saurait nier, c'est qu'à la réception des dépêches de Moréda, qui coïncidaient avec toutes les autres notes reçues relativement à la conduite de Riégo, le ministère résolut de lui ôter le commandement de Saragosse, et de l'envoyer en exil à Lérída.

Le chef politique prépara l'exécution de cet ordre avec une prudence digne d'éloges; car dès que le peuple sut que Riégo semblait conspirer pour l'établissement d'une république, il se manifesta de toutes parts une effervescence dont le général eût été infailliblement la victime, s'il avait osé se présenter de nouveau à Saragosse. L'autorité lui envoya une députation pour l'exhorter à obéir aux ordres du ministre. Le commandement de l'escorte fut confié à un officier d'un caractère éprouvé, à qui l'on recommanda d'avoir pour Riégo tous les égards dus à son grade s'il faisait preuve de soumission, mais de le conduire de force à sa destination, dans le cas où il tenterait la moindre résistance : ces instructions furent ponctuellement suivies. A l'approche du détachement, Riégo

ordonna à ses soldats d'apprêter leurs armes; mais la contenance ferme de cette petite troupe intimida le général rebelle, qui mit pied à terre, et la suivit en silence.

Il eût été à désirer que les ministres eussent livré à la curiosité publique les pièces et documens relatifs aux mesures énergiques qu'ils avaient été obligés de prendre contre un personnage devenu aussi important que Riégo. Personne moins que moi ne conteste au gouvernement le droit de transférer un général d'une division dans une autre, de lui conférer ou de lui retirer un commandement; je suis loin d'établir la maxime absurde qu'il doit rendre compte des motifs sur lesquels il base ses ordres; il n'en est pas moins vrai qu'en justifiant la rigueur de ces mesures, les ministres auraient ôté tout prétexte à la malveillance; mais dans cette circonstance et dans celles qui suivirent, le pouvoir donna à toutes ses résolutions un air de mystère toujours fâcheux, qui porta bien des Espagnols à croire que le ressentiment personnel, plus que l'amour de la justice, était le mobile des actes ministériels. Le récit détaillé des faits relatifs

à cette époque de la vie de Riégo, pourra seul expliquer d'une manière satisfaisante la part qu'il a prise à la conspiration de Montarlot. Ce que j'en ai dit suffit pour donner une idée du caractère de ce personnage. Nous allons le suivre maintenant à travers la marche progressive des évènements qui se dérouleront devant nous jusqu'à la fin tragique de sa carrière.

Dès que l'exil de Riégo à Lérida fut connu dans Madrid et dans les provinces, sans que l'autorité eût donné la moindre publicité à cette grave mesure, une nouvelle lutte recommença entre ses partisans et ceux du ministère, ou, pour mieux dire, entre les modérés et les exaltés.

Quelques jours après, Montarlot fut arrêté, ainsi que Vaudoncourt, autre réfugié français, qui avait choisi Valence pour le foyer de ses intrigues politiques, et un Espagnol nommé *Villamor*, agent principal de la Société des *comuneros*. Leurs procès furent instruits et terminés d'une manière confuse, précipitée, extra-légale, puisque, sans offrir la preuve complète de l'existence du

plan de république annoncé par le chef politique, il en résulta, pour les deux premiers, la peine du bannissement, et pour Villamor, celle de huit ans d'exil à l'une des îles Canaries.

Cependant les partisans de Riégo, à Madrid, résolurent de venger son offense, en disposant en son honneur une espèce de triomphe qui devait lui être décerné, dans toute l'étendue du royaume, le jour de sa fête patronale. Pour ajouter à l'éclat de cette cérémonie, il fut décidé que son portrait serait promené dans les rues de la capitale et des principales villes de province, et présenté aux acclamations universelles, comme l'idole du peuple. On avait fait peindre un tableau allégorique, où le général Riégo figurait sous le vêtement qu'il portait à sa première entrée à Séville; il tenait d'une main le livre de la Constitution, et menaçait de l'autre deux figures renversées, représentant l'ignorance et le despotisme. Il n'était pas difficile de juger, et le passé en offrait plusieurs exemples, que cette ovation, si ridicule en apparence, couvrait un plan concerté entre les *comu-*

neros et les francs-maçons. Le bruit courait que les révolutionnaires avaient conçu le dessein d'instituer une régence composée de Riégo, Lopez Banos et Ballestéros, qui, après avoir fait déclarer le roi en état d'incapacité morale, aurait gouverné le royaume sous des formes démocratiques. La place de secrétaire-général de cette régence était destinée au député don Juan Roméro Alpuenté, célèbre par l'exaltation de son caractère et l'extravagance de ses opinions. Le chef politique de Madrid, don Joseph Martinez de San-Martin, prévenu de ce complot par des avertissemens réitérés, vit combien il importait d'empêcher cette marche triomphale. L'aveu échappé à quelques-uns des révolutionnaires, et les mouvemens qui régnaient parmi eux, démontraient assez qu'elle cachait une seconde intention dont il était impossible de calculer les conséquences.

Accoutumés, dès le commencement de la révolution, à tirer avantage de tous les mouvemens qu'ils provoquaient, les perturbateurs ne tinrent aucun compte des ordres que le chef politique avait fait afficher dans les prin-

cipales rues de Madrid pour défendre cette burlesque promenade, si opposée à la gravité espagnole ; mais Martinez de San - Martin n'était pas homme à souffrir qu'on se jouât impunément de son autorité. Cependant les groupes augmentaient extraordinairement ; ils avaient déjà passé devant les postes nombreux d'infanterie et de cavalerie établis à la *puerta del Sol* et devant la *Fontana de Oro*. L'ordre d'arrêter leur marche avait été donné à ces troupes, commandées par le brigadier Torrijos ; elles n'osèrent pas l'exécuter. Le chef politique ne se laissa pas décourager : à la tête du 2^e bataillon des miliciens de garde à l'*Ayuntamiento*, il marcha à la rencontre des mutins, et saisit lui-même le tableau des mains de ceux qui le portaient. Ce trait de courage et de fermeté frappa d'épouvante cette multitude, qui se dispersa aussitôt. On aura une idée du service éminent que Martinez de San-Martin rendit dans cette journée à Sa Majesté et à la population de la capitale, si l'on réfléchit au mauvais esprit des troupes. Il n'était que trop à craindre qu'elles ne vissent avec la même indifférence des dé-

sordres plus grands encore. Ce fait, ajouté à tant d'autres, prouve évidemment qu'il est toujours au pouvoir de l'autorité de prévenir ou d'arrêter les mouvemens populaires. On peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que la grande partie des excès qui ont marqué le cours de notre révolution, accusent hautement les hommes que leurs fonctions appelaient à les réprimer. Si, à l'époque du jugement de Vinuesa, le général Morillo et le brigadier Martinez de San-Martin eussent commandé à Madrid, cette victime de nos troubles civils vivrait encore, et notre histoire ne serait pas souillée d'une page aussi sanglante que honteuse.

Les cortès extraordinaires se réunirent le 24 septembre. Sa Majesté, dans son discours d'ouverture, prononcé le 28, indiqua la marche des travaux de la session; savoir : la division territoriale, la formation des Codes civil et criminel, la discussion des moyens propres à amener la pacification des Amériques espagnoles, et l'amélioration des finances publiques. Les députés suivirent d'abord l'ordre de ces questions; mais ils l'interver-

tirent bientôt pour s'occuper de matières tout à fait étrangères ; leur attention se porta principalement sur les troubles intérieurs occasionnés par les soulèvements royalistes et par les désordres des *exaltados*. Les nouvelles de la Catalogne vinrent redoubler les inquiétudes. La fièvre jaune, qui désolait cette province, et qui s'était manifestée sur un point très-circonscrit, ne tarda pas à se propager, par le défaut de fermeté des autorités locales et par l'insubordination des habitans du faubourg de Barcelonnette. Dans d'autres temps, et sous des magistrats qui auraient su faire respecter l'autorité des lois, la maladie n'aurait pas franchi le foyer où elle avait pris naissance, et où elle était restée isolée pendant deux mois. Mais les liens de l'obéissance étaient rompus ; le cordon sanitaire fut violé, et les malheureux pestiférés pénétrèrent dans la ville et les villages circonvoisins, apportant avec eux la désolation et la mort à des milliers de famille. Dès ce moment, la contagion se répandit avec une effroyable rapidité, non seulement à Barcelonne, mais encore à Tortose, à Méquinenza,

et dans un grand nombre de villages de la Catalogne et de l'Aragon. Tandis que la mort moissonnait tous les rangs de la population, sans respecter ni l'âge ni le sexe, la Faculté discutait froidement si la fièvre était ou non contagieuse. Sans prendre part à ces inutiles théories, le gouvernement espagnol, stimulant de tout son pouvoir le zèle des médecins, offrait des récompenses à ceux qui iraient sur les lieux opposer les ressources de l'art aux progrès de la maladie. Il ordonnait aux autorités locales d'affecter toute espèce de fonds au secours des victimes de cet affreux fléau, et consacrait au même objet toutes les sommes qui étaient à sa disposition. Sa Majesté et ses augustes frères, quoique leur dotation, fixée par les cortès, fût loin d'être payée avec exactitude, trouvèrent le moyen d'adoucir l'infortune d'une infinité de familles réduites à la plus profonde misère; de toutes parts des appels furent faits à la charité. Le gouvernement demanda aussi aux cortès l'autorisation de tenir sous les armes quelques corps de miliciens destinés à renforcer le cordon sanitaire.

Dans le même temps, la France donnait de nouvelles preuves de cet héroïsme qui la caractérise, et répondait par un éclatant démenti aux détracteurs de sa gloire, qui voudraient la représenter comme une nation corrompue et démoralisée. Le ministre de l'intérieur n'eut que l'embarras du choix pour désigner les médecins français qui briguaient à l'envi le périlleux honneur d'aller observer la fièvre jaune au foyer même de ses ravages, l'analyser jusqu'au pied du lit de ses victimes, et porter les secours de leur art bienfaisant au milieu d'une atmosphère empoisonnée. Noms illustres des Pariset, des Bailly, des Mazet, des François, des Audouard, des Jouarry! et vous, sœurs charitables de Sainte-Camille, l'histoire a déjà marqué votre place à côté des véritables héros du christianisme! Celui qui, comme moi, a vu le triste spectacle d'une grande cité en proie à l'horrible fléau de la fièvre jaune, peut seul apprécier à leur juste valeur votre courage et votre dévouement. Le lecteur me pardonnera de m'être écarté un instant de mon sujet, pour payer à ces généreux

étrangers ce faible tribut de ma reconnaissance.

Les ravages de l'épidémie se prolongèrent jusqu'à la fin du mois de novembre. Barcelonne vit périr le tiers de la population qui était restée dans ses murs. Le même sort fut réservé à la moitié des habitans de Tortose. Tant de misères ne purent apaiser les haines excitées par le génie infernal de la politique. Les habitans qui s'étaient réfugiés dans les campagnes étaient à peine de retour, la mort menaçait de nouvelles victimes, et déjà tous les ressorts de l'intrigue étaient en jeu pour assurer dans les nouvelles élections le triomphe au parti des *exaltados*. Les menaces, les persécutions, les chansons insultantes, les méfiances réciproques recommencèrent, et avec elles cet esprit d'indiscipline et d'insurrection qui avait tant contribué à la propagation de l'épidémie.

Dès que le gouvernement français reconnut que la fièvre jaune avait un caractère contagieux, il ordonna la formation d'un cordon sanitaire, et coupa toute communication avec le pays infecté. Cette précaution

légitime, autorisée par les lois sanitaires de toutes les nations civilisées, et dont l'oubli a été dans plusieurs pays la source des plus grands malheurs, provoqua la défiance des libéraux, qui accusaient la France de se servir de ce prétexte pour favoriser les plans des ennemis du système constitutionnel. Ce soupçon, dénué de fondement, fut bientôt suivi d'un libelle incendiaire, publié par un député aux cortès, nommé *don Juan Roméro Alpuenté*, dont il a été déjà fait mention plusieurs fois dans cet écrit. Alpuenté était un de ces hommes qui, à force de cynisme dans leurs vêtements, leurs manières et leurs propos, parviennent à une certaine réputation d'originalité, à l'aide de laquelle ils s'arrogent le droit de dire et de faire tout ce que leur suggère leur imagination vagabonde. Tout, jusqu'à sa figure, d'une laideur extraordinaire, contribuait à fixer l'attention publique sur ce personnage, que l'on voyait chaque jour attaquer le ministère, et combattre les députés partisans des idées modérées. Il avait débuté dans la carrière de la magistrature, où il s'était fait remarquer par

une opposition constante aux opinions de ses collègues. Il passait pour incorruptible; et en effet, sa pauvreté témoignait hautement que ce jugement honorable n'était point usurpé. Possédé de la funeste manie d'accuser ses collègues de vénalité, sans s'inquiéter de fournir la moindre preuve aux accusations les plus graves, il s'était attiré toutes sortes de désagrémens de la part des personnes offensées par ses propos calomnieux et ses dénonciations. Cette habitude avait pris chez lui de si fortes racines, qu'il n'épargnait pas même les condescendances de l'autorité en sa faveur. Un seul trait le peindra tout entier : Alpuenté ayant été jeté dans les prisons de l'Inquisition de Murcie, comme coupable du délit de franc-maçonnerie, l'alcade, en considération de son âge et de la faiblesse de sa santé, lui permit de se promener au-delà des limites assignées aux prisonniers. Alpuenté accepta la permission, en fit usage dans la soirée même; mais son premier soin, en rentrant, fut d'écrire au doyen des inquisiteurs pour lui dénoncer un alcade qui remplissait ses devoirs avec si peu d'exactitude.

Un homme de ce caractère ne pouvait manquer d'avoir un grand ascendant sur la basse classe du peuple, qui ne conçoit la vertu que dans les extrêmes. Aussi Roméro Alpuenté passait pour un Aristide; il devait ce renom à ses calomnies continuelles contre les ministres et les agens du gouvernement. Le pamphlet qu'il lança dans le public était intitulé : *Discours sur la suprême junte centrale des conspirateurs contre le système constitutionnel, et sur la responsabilité légale et morale des ministres*. Il affirmait, dans cet écrit, qu'il existait à Madrid une junte centrale instituée contre le système constitutionnel, et en faveur de l'ancien despotisme, dont les ramifications s'étendaient dans les provinces et les pays étrangers; que quatre mille fusils et les munitions nécessaires arrivés récemment à Bayonne, étaient destinés à armer les Basques, auxquels on avait fait jurer d'exterminer tous les libéraux; que l'évêque de Tarrazona se proposait de s'emparer de Jacca, à la tête de trois cents hommes, et de mettre tout à feu et à sang; que les ministres actuels, sous le manteau de la modé-

ration, étaient de véritables conspirateurs, puisqu'on voyait encore les premiers emplois confiés à des hommes tels que le comte de Revillagigedo, ambassadeur à Lisbonne; Casa Yrujo, à Paris; Anduaga, aux États-Unis; et Montenegro, consul à Bordeaux; qu'il devenait de plus en plus indispensable de confier toutes les places de la magistrature à des patriotes prononcés, et de chasser du royaume la plus grande partie des évêques; que les ministres ne devaient avoir aucun égard à la volonté du monarque pour la nomination des employés, mais faire choix des plus ardens défenseurs du système constitutionnel; qu'il était urgent d'accorder à l'armée le droit de pétition; et il ajoutait que si ce droit eût existé, l'autorité n'aurait pas transféré impunément Riégo de Saragosse à Lérida, et Lopez Banos de la Navarre à Guipuscoa; que l'on ouvrît de toutes parts des sociétés patriotiques pour former le peuple aux discussions politiques, et lui expliquer les avantages de la Constitution; pour tout dire, en un mot, Alpuenté insinuait, dans cet infâme écrit, que le roi et l'Infant don

Carlos étaient à la tête de la junte centrale et conspiratrice.

On juge aisément quel effet dut produire dans le public un pareil libelle, et avec quel empressement il fut colporté par les personnes intéressées à la propagation des doctrines démagogiques. Déjà on avait entendu, à la *Fontana de Oro*, un de ses orateurs nommé *Morales*, rédacteur du *Zurriago*, proclamer que la guerre civile était un *don du ciel*, et que par elle seule on en finirait avec tous les serviles. Peu de temps après, le même Roméro Alpuenté avait fait retentir la tribune de ces exécrables paroles : *Qu'il était indispensable d'égorger, dans une nuit, quatorze ou quinze mille habitans de Madrid, pour purifier l'atmosphère politique*. En fallait-il davantage pour prouver que l'Espagne marchait à grands pas vers la plus horrible anarchie ?

Nous avons déjà dit qu'après la découverte de la conspiration de Montarlot, Riégo fut envoyé à Lérida, et que le commandement de l'Aragon avait été confié à don Michel Alava. Ceux qui connaissaient personnellement ce général espéraient que, sous son

commandement, les anarchistes n'oseraient tenter de nouveaux troubles. Personne n'ignorait les immenses services qu'il avait reçus de la famille royale, à laquelle il devait entièrement le rapide avancement de sa carrière militaire. Ces espérances ne furent pas trompées. Tant qu'il fut dans l'Aragon, on le vit constamment employer tous ses efforts à maintenir l'ordre; et sans doute il ne dépendit pas de lui d'empêcher que la tranquillité ne fût troublée à Saragosse d'une manière scandaleuse, et dont l'exemple pouvait devenir funeste aux populations travaillées par les doctrines révolutionnaires. Pour peindre cette mémorable journée du 29 octobre, nous n'avons besoin que de copier littéralement l'adresse que la milice de Saragosse fit parvenir au roi. « Une poignée de fanatiques, disait-elle, invoquant le nom du peuple, qui détestait leur *soif du sang*, leur *immoralité* et l'*extravagance de leurs fureurs démagogiques*, força d'une manière aussi illégale qu'inconstitutionnelle, le chef politique Moréda à donner sa démission, en présence de l'*ayuntamiento* qu'il présidait, et au milieu

des fonctions de son ministère. Sire, ajoutait la même adresse, depuis quelque temps votre très-fidèle ville de Saragosse voit parmi ses braves défenseurs une foule de gens sans aveu qui, par des chansons insultantes et des soupçons chimériques, répandent la terreur parmi les gens de bien, et inspirent de continuelles alarmes aux pacifiques habitans de cette ville aussi héroïque qu'infortunée; sous le masque des mots *liberté*, *loi* et *Constitution*, ils déchirent les entrailles de la mère-patrie, désolée de la cruauté de ses propres enfans, rallument les haines, rouvrent les blessures non encore cicatrisées, agitent le flambeau de la discorde, et bannissent pour toujours le principe d'une réconciliation qui commençait à luire parmi nous. Désobéir à l'autorité chargée de protéger la sûreté du citoyen, provoquer la sédition et la révolte, couvrir du saint nom de patriotisme les horreurs de l'anarchie, les tumultes, le désordre, les doctrines désorganisatrices de toute société, et cette frénésie qui les pousse à la ruine de la patrie, etc., tel est le but qu'ils se proposent. »

Cette pièce, dont nous n'avons voulu extraire qu'un fragment, renferme non seulement l'histoire de la situation de Saragosse, mais encore celle de toute la monarchie espagnole, depuis la fin de l'année 1821, jusqu'à l'entrée des armées françaises. Tout ce qui portait le cœur d'un véritable Espagnol, voyait avec douleur l'état affligeant du royaume. Malgré les efforts des gens de bien, le chef politique fut obligé de céder à la volonté d'une poignée de factieux, et de quitter la ville pour mettre ses jours en sûreté. Aussitôt que la nouvelle de cet attentat parvint à Madrid, le ministère enjoignit au chef politique de retourner à son poste sans délai, et ordonna une enquête contre les perturbateurs. Mais cet exemple de fermeté, donné trop tard, ne pouvait plus arrêter le mouvement que dirigeaient les *exaltados* de différentes provinces. Le ministère était convaincu que les fêtes données au général Riégo à Cadix, dans l'île, à Xerès, à Séville, etc., cachaient des desseins dont il était nécessaire de ne pas laisser pénétrer la profondeur. Il savait aussi que l'opposition manifestée contre lui était fondée

sur la haine que les révolutionnaires profesaient contre la personne du roi et le régime monarchique ; qu'une fois les ministres renvoyés, le roi perdrait entièrement le droit de nommer leurs successeurs, s'ils ne lui étaient pas d'avance désignés par la faction ; que leur premier soin, après ce triomphe, serait d'ouvrir un club dans chaque quartier ; d'exiler un grand nombre d'évêques ; de destituer la majeure partie des magistrats ; de faire périr tous les prisonniers soupçonnés de conspiration ; de renvoyer tous les employés qui n'étaient pas assez attachés au système ; de poursuivre avec acharnement tous les ecclésiastiques, les militaires, les nobles, les riches et les anciens employés dénoncés comme *serviles* par les clubs établis dans les provinces ; de déclarer traîtres les conseillers d'État et les députés aux cortès qui ne se prononçaient pas en faveur des idées révolutionnaires ; d'accréditer le bruit que Sa Majesté et les héritiers du trône étaient à la tête d'une prétendue junte centrale et conspiratrice ; enfin, de déclarer le roi en état d'*incapacité morale*, et de créer une régence qui gouvernât le royaume, etc.

Le roi, le ministère et tous les hommes judiciaires, observaient attentivement la marche des anarchistes; aussi Sa Majesté, loin d'accepter les démissions que ses ministres lui apportaient chaque jour, les conjurait de rester fermes à leur poste, et de faire le sacrifice de leur repos au maintien de la tranquillité générale. Mais cette tranquillité ne pouvait se rétablir tant que les commandemens des provinces demeureraient dans les mains des individus que l'ancien ministère avait employés, après les troubles des 16 et 17 novembre 1820, époque de sa réconciliation avec les *exaltados*. Il fut arrêté que quelques commandans-généraux et chefs politiques seraient remplacés par des hommes plus modérés. Le lieutenant-général Vénégas, marquis de la Réunion, fut envoyé à Cadix, foyer principal de la révolution. A son arrivée, les libéraux, qui dominaient la populace de cette vaste cité, vinrent lui déclarer que Cadix ne le reconnaît pas, et que le commandant-général et chef politique don Manuel de Jauregui, continuerait ses fonctions en dépit du ministère et de la volonté du roi.

Le général Vénégas voyant l'exaspération que sa présence excitait parmi les *patriotes* de Cadix, renonça à la mission dont il était chargé. Le ministère nomma à sa place le baron de Andilla. Mais les libéraux, qui en voulaient au gouvernement de Sa Majesté et non aux individus, déclarèrent formellement qu'ils ne recevraient pas plus le baron de Andilla que ses successeurs, si le ministère n'était pas changé. En un mot, ils se mirent en état de révolte ouverte contre l'autorité, et se disposèrent à la guerre civile. Jauregui poussa l'insolence au point d'écrire à Sa Majesté une note dans laquelle il affichait hautement sa désobéissance, et rendait le roi responsable de tous les évènements que pourrait amener son opiniâtreté à conserver un ministère qui déplaisait à lui Jauregui, et à une centaine d'aboyeurs.

Quand les révolutionnaires s'aperçurent que les démarches dans lesquelles ils s'étaient engagés ne pouvaient se terminer à leur avantage qu'au moyen d'une guerre civile, ils tentèrent d'établir une confédération entre Cadix et plusieurs autres villes, pour

résister aux forces que le gouvernement dirigerait contre elles. Des députés furent envoyés à Séville, dans l'intention d'enflammer les esprits et de disposer les habitans à se rallier sous les drapeaux de l'insurrection. Le succès n'était pas douteux, dans une ville où commandaient le général don Manuel Vélasco et le chef politique don Ramon Luis Escobédo, tous les deux *exaltados* au suprême degré, tous les deux très-assidus à toutes les sociétés nocturnes, publiques et secrètes, et d'autant plus intéressés au triomphe de la rébellion, qu'ils n'ignoraient pas que le gouvernement se proposait de les remplacer. En conséquence, un pacte fédératif fut dressé dans la première de ces deux villes. Les fortifications de la place de Cadix, celles de l'île de Léon et de toute la province furent réparées; on prit, en un mot, toutes les précautions militaires pour se mettre en état de défense. Des circulaires signées des membres de la junte furent répandues partout où le baron Andilla devait passer; elles faisaient défense aux autorités de le reconnaître, et leur ordonnait même de l'empêcher de pour-

suivre sa route. En effet, ce général s'étant présenté à Xerès de la Frontera, un lieutenant-colonel du régiment d'*Espagne*, nommé *Fonfreda*, alla à sa rencontre, lui signifia la circulaire émanée de Cadix, qui lui défendait de passer outre, et ne voulut pas même lui permettre d'envoyer un aide-de-camp porter aux autorités rebelles l'ordre de Sa Majesté. Il fut réduit à leur faire parvenir la copie de sa nomination par un officier de ce régiment. La junte répondit brièvement qu'on ne le recevrait pas comme commandant-général; mais que, s'il voulait se dépouiller de son caractère officiel, et redescendre au rang de simple citoyen, son entrée à Cadix n'éprouverait aucun obstacle. Le baron de Andilla partit aussitôt pour Utrera, province de Séville, d'où il rendit compte au gouvernement du malheureux succès de sa mission.

Le lieutenant-général ex-ministre de la guerre don James Moreno Daoiz et don Joaquin de Albistur, appelés à remplacer Vélasco et Escobédo, éprouvèrent les mêmes insultes dans ce dernier village. A peine furent-

ils arrivés à Escija, qu'une députation de Séville se présenta à l'hôtel où ils étaient descendus, et leur intima, à une heure et demie de la nuit, l'ordre de rebrousser chemin. Ces deux fonctionnaires se retirèrent à la Carlota, province de Cordoue. Le principal instigateur de ces désordres était un député aux cortès, nommé *Moreno Guerra*, qui était resté à Cadix après la seconde législature ordinaire. Cet homme, par la considération attachée à son titre de *député*, l'exagération de sa doctrine et la force de ses poumons, avait acquis sur la populace des sociétés patriotiques une influence extraordinaire, qu'augmentaient encore sa haute stature et quelques avantages extérieurs. Propriétaire fort riche, et n'ayant rien à attendre des nouvelles institutions, il avait franchement épousé la cause de la révolution; son imagination vive, ou plutôt extravagante, embrassait avec enthousiasme tout ce qui se présentait à elle sous les apparences de la nouveauté, sans en calculer les avantages ou les inconvéniens. Sans être essentiellement méchant, Guerra ne laissait pas que

d'être très-dangereux : ce fut lui qui osa proposer sur les places publiques de faire sauter le pont de Zuazo, pour couper toute communication de Cadix avec le reste de la péninsule, et de se déclarer indépendans, à l'imitation des villes anséatiques. Il est probable qu'il ignorait si l'exécution de ce projet était possible; mais le mot *anséatique* avait flatté ses oreilles, et il ne lui en fallait pas davantage pour prendre cette idée sous sa protection.

Les *comuneros* de Madrid concouraient aussi de tout leur pouvoir à l'accomplissement de ces funestes desseins. Ils envoyèrent à Cadix, pour entretenir le feu de la discorde, le fameux don Joseph Régato. Comme on le voit toujours dans les révolutions populaires, où les emplois les plus élevés deviennent le partage des hommes que leur éducation, leur rang dans le monde, condamnaient à la plus profonde obscurité, Régato était parvenu à se faire nommer chef de bureau au ministère des finances. Étudiant en médecine, lorsque la guerre de l'indépendance éclata, il suivit l'exemple de ceux qui cou-

rurent se réfugier à Cadix, où tout leur patriotisme consistait à déclamer dans les tribunes des cortès contre les députés désignés sous le nom de *serviles*. Pour arriver plutôt à la célébrité, et surtout aux emplois qui devenaient vacans dans les provinces, Régato se proposa d'effacer ses nobles compagnons par la véhémence et la hardiesse de ses propos. Au lieu de défendre sa patrie aux armées, ou de suivre la carrière de la médecine, il préféra jouer le rôle plus lucratif de politique de café; on le voyait dans tous les lieux publics affecter le langage républicain, demander le châtiment des traîtres, la tête des généraux qui avaient le malheur de perdre une bataille, et proclamer sans cesse la nécessité d'adopter le *robepierrisme*. Non content de s'être fait le coryphée des aboyeurs des tribunes, il se réunit à un obscur pamphletaire pour rédiger un journal nommé *la Abeja* (l'Abeille), et plus tard à un garçon apothicaire qui publiait *le Robespierre*. Ces traits peuvent donner une idée du caractère de ce grand patriote, mais sont loin encore de peindre la bassesse de son âme.

Lorsque Sa Majesté, à son retour de France, proscrivit la Constitution des cortès, Régato s'enfuit en Angleterre, vint ensuite à Paris, où il trouva le moyen de s'introduire auprès du respectable duc de Fernand-Nunez, alors ambassadeur d'Espagne, et lui proposa de servir Sa Majesté, en dévoilant les ténébreuses machinations des libéraux. Affilié aux loges des francs-maçons, il pouvait, disait-il, mieux qu'un autre éclairer le gouvernement royal sur toutes leurs démarches. Son Excellence eut la bonté de lui délivrer deux passeports, l'un sous son propre nom, et l'autre sous le nom italien de *Rigazzo*. Muni de ces deux pièces et d'une lettre de l'ambassadeur, il partit pour Barcelonne, où commandait le général Castanos. Ce brave militaire, indigné des délations continuelles de Régato contre les hommes les plus recommandables, pendant qu'il cachait les criminelles menées des principaux conspirateurs, lui enjoignit, après un séjour de peu de durée, de quitter la ville et de se rendre à Valence. A son arrivée, il voulut recommencer ce rôle ignoble auprès du vertueux

général Élio, qui vit promptement qu'un pareil fourbe ne pouvait être utile à aucune cause. En effet, il se disposait à le livrer aux tribunaux; mais ce misérable s'étant aperçu que sa conduite excitait la juste méfiance du général, disparut tout à coup. Dès que le parti des libéraux triompha, Régato ne fut pas le dernier à lui vendre ses services. Cet empressement lui valut, de la part du ministre Canga-Arguellès, une place dans le ministère des finances.

C'est ce même homme qui fut chargé par les *comuneros* de Madrid d'aller organiser à Séville l'insurrection contre le gouvernement constitutionnel et le ministère de 1821. Il fit dans cette circonstance ce qu'il avait toujours fait, et ce qu'on doit toujours attendre des hommes de cette espèce; il s'approprià l'argent qui lui avait été confié pour fomenter l'insurrection, et employa son temps à déclamer et à jouer l'homme d'importance dans le café Turc, où se réunissaient les principaux meneurs.

Vélasco et Escobédo, non contents d'afficher leur coupable désobéissance, firent

brûler les ordres du roi sur la place publique, par la main du bourreau, ainsi que plusieurs exemplaires des journaux *l'Impartial*, *l'Universel* et *le Censeur*, qui s'étaient permis d'accuser leur conduite. Ils dirigèrent ensuite des troupes vers Cordoue, sous le commandement d'un brigadier nommé *Zaldivar*, pour les opposer à celles que le gouvernement avait mises à la disposition du nouveau commandant-général *Moréno Daoiz*. Mais le tour que prirent les choses les empêcha d'en venir aux mains; *Vélasco* et *Escobedo* se bornèrent à montrer qu'ils avaient en leur pouvoir des troupes, de l'artillerie, et tout ce qui était nécessaire pour soutenir leur criminelle résolution.

Néanmoins, le roi, avant de faire usage de ses droits constitutionnels, comme chef du pouvoir exécutif, et pour éviter l'effusion du sang, conséquence triste et inévitable des guerres civiles, crut devoir rendre un compte officiel de l'état dans lequel se trouvait son autorité. Le 26 novembre, Sa Majesté adressa au congrès le message suivant, où la franchise et la bonne foi éclatent à chaque ligne :

« C'est dans la plus profonde amertume
 « de mon cœur que j'ai appris les derniers
 « évènements de Cadix, où, sous le prétexte
 « d'amour pour la Constitution, on l'a foulée
 « aux pieds en méconnaissant les droits qu'elle
 « m'accorde.

« J'ai ordonné à mes secrétaires d'État de
 « présenter aux cortès la nouvelle d'un évè-
 « nement aussi fâcheux, dans la confiance
 « intime qu'ils coopèreront avec énergie,
 « d'accord avec mon gouvernement, à faire
 « en sorte que les prérogatives de ma cou-
 « ronne, ainsi que les libertés publiques, qui
 « sont une de ses garanties, soient conservées
 « intactes.

« Mes désirs sont les mêmes que ceux des
 « cortès; ils n'ont pour but que l'observation
 « et la consolidation du système constitu-
 « tionnel; mais les cortès savent que les in-
 « fractions que pourraient commettre les mi-
 « nistres contre les droits de la nation, sont
 « aussi contraires à ce système que les excès
 « de ceux qui attentent aux droits que la
 « Constitution a réservés au trône.

« J'espère que, dans cette circonstance so-

« lennelle, les cortès donneront à notre pa-
 « trie et à l'Europe un nouveau témoignage
 « de l'esprit de conciliation qui les a cons-
 « tamment distinguées, et qu'elles profite-
 « ront de l'occasion qui se présente pour
 « contribuer à consolider de la manière la
 « plus efficace la Constitution de la monar-
 « chie, dont on ne pourrait ressentir les
 « avantages, et qui serait même exposée à
 « une ruine prochaine, si l'on n'arrêtait dès
 « leur naissance les maux que nous commen-
 « çons à éprouver.

« *Signé* FERNAND. »

« San-Lorenzo, 25 novembre 1821. »

Malheureusement, Sa Majesté ne pouvait trouver auprès du pouvoir législatif un remède à des maux dont il était la cause première. L'assemblée, ainsi qu'on l'a déjà vu, comptait dans son sein des partisans nombreux de l'ancien ministère, occupés sans cesse à vouloir prouver que le système constitutionnel ne pouvait se consolider sans lui. Ces députés voyaient avec une joie qu'ils ne cherchaient pas à dissimuler, tous les échecs

éprouvés par ses successeurs. Ne pouvant applaudir ouvertement aux principes des insurgés, ils présentaient ces actes de rébellion comme l'accomplissement inévitable de leurs prédictions. Malgré leurs invectives et leurs efforts, la majorité des cortès nomma deux commissions : l'une pour répondre au message de Sa Majesté, l'autre chargée de proposer les mesures que réclamaient les circonstances présentes. La première répondit immédiatement au discours royal, que les cortès étaient dans la ferme résolution de maintenir le système constitutionnel dans son intégrité, et par conséquent les prérogatives de la couronne, et manifesta sa désapprobation sur la désobéissance et l'insubordination des autorités de Cadix et de Séville. La seconde commission fut présidée par le député Calatrava, qui réunit en même temps les fonctions de rapporteur. Il divisa son travail en deux parties : la lecture de la première devait avoir lieu le 9 décembre, l'autre était renvoyée au 11 du même mois.

Cependant la révolte faisait de rapides progrès ; les sociétés secrètes, de leur côté,

ne restaient pas inactives. De nombreuses adresses parvenues à Madrid, de la Corogne, de Valence, de Barcelonne, de Valladolid et autres villes, demandaient le renvoi du ministère et le maintien des anarchistes dans leurs emplois respectifs. Cet accord dans les adresses, auxquelles on avait laissé à dessein le temps d'arriver, devait donner plus d'éclat à la seconde partie du rapport de la commission.

La première, restreinte au simple récit des évènements, désapprouvait la conduite des juntes rebelles, et déclarait que le gouvernement n'ayant pas excédé ses pouvoirs dans les nominations tant reprochées, aucun motif ne pouvait faire soupçonner ses intentions; elle établissait une différence entre les révoltés de Cadix et ceux de Séville, traitant ces derniers de véritables factieux, tandis que la conduite des autres pouvait s'attribuer à une erreur produite par un excès de zèle. Enfin, les cortès déclaraient qu'il y avait lieu de mettre en accusation les autorités rebelles de ces deux villes. Nous verrons plus tard à quoi se réduisit cette mise en accusa-

tion, et comment furent récompensés les auteurs et les chefs de la révolte.

La seconde partie du rapport, que Calatrava avait entourée de tant de mystère, tenait fort en suspens le public et les députés, parce que, d'après la connaissance que l'on avait de la fausseté et de la duplicité du rapporteur, on ne doutait pas qu'il ne tâchât d'embrouiller la question, présentée d'abord avec tant de clarté. La commission disait que si les rebelles avaient commis une grande faute, les ministres n'avaient pas moins de reproches à se faire, et le principal était d'avoir osé accepter le ministère après la destitution des Arguellès et des Garcia Herréros. Les autres griefs, d'après l'avis de la commission, avaient moins d'importance et se réduisaient aux suivans : 1° Les emplois judiciaires n'avaient pas été donnés aux hommes que l'opinion publique désignait comme les plus capables de juger et de punir les conspirateurs ; 2° le ministère n'avait pas proposé au roi la réunion des cortès extraordinaires avec toute la vivacité qu'exigeait l'état de la nation, et s'était trop arrêté aux petites

considérations des peines que lui aurait données cette réunion dans les deux mois de juillet et d'août; 3° l'époque de la destitution de Riégo, par sa coïncidence avec celle de l'arrestation de Villamor, de Montarlot et de Vaudoncourt, avait fait planer sur ce général le soupçon de complicité avec ces intrigans; 4° le roi avait appelé au ministère de la guerre, vacant par la démission de Moréno Daoiz, deux hommes âgés qui passaient pour *serviles*, Contador et Rodriguez; 5° le ministre de l'intérieur avait adressé une circulaire aux chefs politiques, pour les inviter à faire tomber les choix sur des modérés dans les prochaines élections; 6° le ministère avait demandé l'autorisation de conserver sous les armes quelques corps de milices, pour renforcer les cordons sanitaires pendant l'épidémie de Catalogne, tandis que l'armée permanente devant être au grand complet, ces milices n'étaient nullement nécessaires; 7° enfin, presque tout le numéraire avait disparu, et le trésor en aurait dû regorger, si le plan de finances approuvé dans la dernière législature avait été mis à exécution.

Tels étaient les graves reproches que la commission faisait au ministère avec tout l'appareil mystérieux dont j'ai déjà parlé. Et quoique personne ne sût mieux que Calatrava que les uns étaient complètement faux, les autres souverainement ridicules, et tous hors de propos, on savait aussi que de cette manière on disculpait, en quelque sorte, les séditeux, en donnant à entendre que l'excès des abus avait seul pu les faire dévier un moment de leur fidélité. La commission concluait enfin par la proposition d'engager Sa Majesté à satisfaire les séditeux par le renvoi des ministres; le roi présenterait ensuite les lois qu'il croirait nécessaires, et les cortès s'empresseraient de les discuter. La lecture de ce rapport amena dans les cortès une discussion assez vive, qui dura jusqu'au 15, et en résultat, il fut adressé au roi un message dans lequel, après avoir récapitulé tous les griefs exposés plus haut, on finissait par dire que les ministres ayant perdu leur *force morale*, ne pouvaient plus rester en place.

Cette qualification singulière que les cortès donnaient à la conduite des ministres, faute

d'en pouvoir trouver une autre plus conforme à leurs désirs de vengeance, devint le texte des plaisanteries des journalistes, et servit même dans les salons à désigner un homme incapable de remplir ses fonctions. On s'éleva généralement, comme il y avait lieu de l'espérer, contre cette invasion presque directe des cortès dans les attributions du roi, qui avait le droit exclusif de choisir et de renvoyer les ministres. Mais ce qui attira encore plus l'attention, ce fut la promptitude avec laquelle les cortès s'aperçurent qu'elles avaient aussi perdu leur *force morale*. Le roi avait bien prévu que les séances consacrées à cette discussion mystérieuse se réduiraient à une diatribe continuelle contre les ministres. Accoutumé, comme il était depuis long-temps, à voir les députés abuser de leur inviolabilité, et manquer entre eux aux égards qu'ils se devaient personnellement, il ne doutait pas que dans cette occasion toute sa patience ne fût poussée à bout. Mais les orateurs des cortès furent trompés dans leur attente, car le roi défendit à ses ministres de prendre la moindre part à la

discussion, à moins que leur responsabilité constitutionnelle ne l'exigeât. Néanmoins, plusieurs d'entre eux ne purent cacher combien ils étaient sensibles à tant d'injures; ils obtinrent ainsi le triomphe inséparable de la modération, quand elle lutte contre la frénésie des passions. Sa Majesté reçut le message, et répondit seulement qu'elle avait besoin de méditer sur une affaire de cette importance.

Pendant cette discussion, le nombre des révoltés contre le ministère s'était singulièrement accru, comme je l'ai déjà dit. Murcie et Carthagène s'étaient déclarées en leur faveur, de sorte que les rebelles de Cadix et de Séville se croyaient assez forts pour défier les cortès aussi bien que les ministres. Le premier rapport dans lequel cette assemblée désapprouvait la révolte, avait irrité au dernier point les *exaltados*, qui résolurent d'envoyer aux cortès une nouvelle adresse conçue en termes peu respectueux, d'y reproduire les motifs qu'ils avaient d'abord exposés, et d'engager à les prendre enfin en considération, sous responsabilité de la guerre civile

qui allait se déclarer. Les cortès s'aperçurent, mais trop tard, qu'elles n'avaient pas autant de *force morale* qu'elles se l'étaient imaginé. En conséquence, elles nommèrent une nouvelle commission qui devait, avec la première, aviser au parti à prendre dans une conjoncture si difficile. Les deux commissions se réunirent en effet, et ce même Calatrava, qui avait provoqué la fausse mesure d'ôter la *force morale* au ministère, soutint avec vivacité que les cortès ne pouvaient se dispenser de mettre en cause tous les signataires de l'adresse envoyée à l'assemblée. Il leur était impossible de ne pas voir que leur position ressemblait extrêmement à celle d'un grand nombre de conventionnels français qui furent sacrifiés à la fureur des jacobins. Quoique cette détermination eût sa source, non dans l'amour de la patrie, de la Constitution, de l'ordre et de la tranquillité, mais uniquement et exclusivement dans l'intérêt personnel, elle permit encore aux ministres de prendre contre les rebelles quelques moyens vigoureux.

Ils arrêtèrent donc que le général Campo-

Verde marcherait pour les soumettre, de Grenade sur Séville, à la tête de quelques régimens et d'une brigade d'artillerie. Mais il n'était déjà plus temps d'user de ce remède, toujours dangereux pour les gouvernemens quand leur autorité n'est point assez solide, d'autant plus dangereux alors, que les troupes de Campo-Verde étaient infectées de l'esprit de la *comuneria*. Le général Moréno Daoiz avait donné un avertissement semblable sur l'esprit de la garnison de Cordoue. Les nouvelles des élections faites dans les provinces, achevèrent de déterminer le roi à accepter les démissions de don Eusèbe Bardaxi, ministre d'État, de don Ramon Féliu, ministre de l'intérieur, de don Angel Valléjo, ministre des finances par intérim, et de don Stanislas Sanchez-Salvador, qui avait le portefeuille de la guerre. Le roi leur adressa des lettres pleines d'éloges de leur bonne administration, éloges qui contrastaient singulièrement avec les reproches que leur avaient prodigués les cortès. Les ministres des colonies, de la justice et de la marine restèrent en place, et se partagèrent

les attributions des quatre ministères vacans. Un tel état de choses n'avait rien de satisfaisant ni pour l'un ni pour l'autre parti. Les *exaltados* voulaient le renouvellement intégral du ministère; les modérés ne pouvaient voir sans peine des concessions, quelque légères qu'elles fussent, aux volontés d'une poignée de factieux. Mais tout cela était moins fâcheux qu'une guerre civile, et le gouvernement du roi ne voulait pas la déclarer. On nomma un nouveau chef politique de Cadix, don Jacinthe Romarate; cette nomination d'un homme très-populaire devait remplir, en quelque sorte, les vues des habitans de Cadix. Il ne fut cependant pas admis par la junte; et le chef politique Jauregui refusa de lui remettre le commandement.

Sur ces entrefaites, les rebelles d'Andalousie avaient vu se joindre à leur cause les *exaltados* de Barcelonne, quoique le terrible fléau qui dévorait cette malheureuse cité ne dût offrir à ses habitans d'autre idée que celle des tombeaux et des larmes. Mais de quels excès ne sont pas capables les hommes

qu'agite l'esprit infernal des révolutions ! Les miliciens nationaux volontaires de Barcelonne, et d'autres gens sans aveu qui passaient leur vie dans les cafés, publièrent deux diatribes contre le ministère et tout le gouvernement en général. Ils applaudissaient avec enthousiasme à la résistance des Andalous, et protestaient que *jamais, jamais* Barcelonne n'obéirait à un ordre signé par le ministère actuel, ou par aucun de ceux qui le remplaceraient. Ces écrits parurent sous le titre de *Vœu de Barcelonne*, quoique le nombre des signataires formât à peine la millième partie des habitans de cette ville. Le commandant-général Villa-Campa, aidé des efforts de *l'Ayuntamiento*, tenta en vain de les empêcher de prendre part à la révolte criminelle des anarchistes d'Andalousie, et de ternir leur bonne renommée par des proclamations insolentes. Son autorité fut méconnue par la troupe de ligne comme par les miliciens, et il fut forcé de sortir de Barcelonne, pour éviter l'affront de voir insulter le gouvernement sans pouvoir s'y opposer.

Il se passait à Murcie des évènements non

moins scandaleux. Le brigadier Piquéro venait de s'emparer du gouvernement civil et militaire, à la tête d'une poignée de soldats et de factieux. L'ardeur avec laquelle il était soutenu dans sa révolte, devait d'autant plus le surprendre lui-même, qu'il avait donné en 1814 l'exemple le plus humiliant qu'aucun militaire ait jamais offert au monde civilisé. Colonel du régiment de *Malaga*, quand le roi revint de France et rétablit le gouvernement absolu, Piquéro crut avoir trouvé une excellente occasion de faire fortune : il présenta au roi, en son nom et en celui de son régiment, une adresse dans laquelle il sollicitait le singulier honneur de faire broder des chaînes sur ses drapeaux, en signe de l'esclavage volontaire auquel il se soumettait, lui et ses soldats. Cette grâce lui fut accordée, et l'on publia son adresse avec le décret royal, dans la *Gazette de Madrid*. Le régiment de Piquéro porta des chaînes dans ses étendards jusqu'au rétablissement de la Constitution en 1820. Quoi de plus ridicule que le rôle de républicain joué par un homme qui avait donné de telles preuves de bas-

sesse ! Mais telle est la faiblesse inséparable des passions exaltées, que les témoins de sa lâcheté comptaient sur son énergie pour soutenir la cause de la révolte.

Les mêmes évènements se répétaient avec bien peu de différence à la Corogne, dont le commandement venait d'être ôté au général Mina, et donné au brigadier Latre. Mina obéit, et quitta la ville ; mais les *exaltados* ne lui permirent pas de continuer son voyage, et le forcèrent de reprendre le commandement, en empêchant Latre de s'en mettre en possession. Il n'y avait pas le plus léger prétexte d'opposition à la nomination de ce dernier, car non seulement il était libéral dans l'acception vague de ce mot, mais on le comptait même parmi les héros de la révolution de Galice ; et en cette qualité, les cortès venaient de lui décerner pour récompense une rente perpétuelle de 40,000 réaux, et la croix de Saint-Ferdinand de seconde classe ; mais il commençait à suivre les sentiers de la modération, et cette conduite l'avait mis à peu près au niveau des *serviles*. Latre n'était pas homme à souffrir le triomphe

de quatre misérables jacobins, et sa propre humiliation. Il se mit à la tête de quelques miliciens de la province, et réduisit Mina et ses factieux partisans, non seulement à lui obéir, mais même à lui demander pardon de leur insolence.

Cependant le roi demandait souvent l'avis du conseil d'État sur le parti qu'il fallait prendre dans des conjonctures si délicates. Le conseil était divisé en différentes opinions : les uns ne voulaient pas même céder un pouce de terrain aux rebelles ; les autres craignaient que cette fermeté ne mît les cortès en état de guerre ouverte avec le pouvoir exécutif. D'un autre côté, on ne savait quels successeurs donner aux ministres disgraciés, et les cortès refusaient de répondre à la franchise et à la bonne foi de Sa Majesté, qui les consultait sur ce choix. Enfin, l'année 1821 se termina sans autres mutations dans le ministère que celles dont j'ai déjà parlé ; il était plus que douteux que l'on pût se soutenir dans cet état d'intérim ministériel jusqu'à la fin de la législature extraordinaire, époque où Sa Majesté choisirait parmi les membres des

cortès un ministère agréable à tous les partis.

La licence de la presse en était déjà venue à un excès dont les annales d'aucun pays civilisé n'ont jamais offert d'exemple. Non seulement on censurait les actes du ministère avec une aigreur que ne devaient point se permettre des hommes qui prétendaient vouloir uniquement le remettre dans la bonne voie, mais on prodiguait aux ministres les injures personnelles les plus grossières et les plus humiliantes, même pour des êtres de la dernière classe. Ce n'était rien encore auprès des diatribes que l'on osait publier contre les têtes couronnées de l'Europe, et particulièrement contre Sa Majesté Catholique et ses augustes frères. Aucun jour ne paraissait sans trouver la *puerta del Sol* et les autres lieux publics tapissés d'annonces, de pamphlets que l'on aurait crus écrits avec du sang ou du poison. Les feuilles du père Duchesne et de Marat, si honteusement célèbres en France, auraient certainement passées pour des modèles de politesse et de bon ton, auprès du *Conservador* (Conservateur), du *Zurriago* (Fouet), de la *Tercerola* (Cara-

bine), du *Diario Nuevo de Madrid* (Nouveau Journal de Madrid), du *Diario de Cadix* (Journal de Cadix), du *Noticioso* (Feuille d'Annonces), du *d'El Éco de Padilla* (Écho de Padilla), *d'El Spectador* (Spectateur), et de mille autres écrits immondes que vomissaient journellement les presses espagnoles. Les rois étaient désignés, en général, par le nom de *tigres couronnés*, et personnellement par les épithètes d'*ivrognes*, de *gloutons*, d'*assassins*, de *féroces*, de *débauchés*, enfin par toutes les expressions les plus révoltantes du vocabulaire des révolutions. On avait bien publié, vers la fin de 1820, une loi répressive des abus de la presse, proposée par les députés Tapia et Martinez de la Rosa; mais cette loi, déjà fort mal conçue par elle-même, consacrait le principe le plus dangereux que l'on puisse adopter en révolution, surtout chez les peuples qui ne sont pas encore parvenus au degré de civilisation nécessaire: je veux parler du jugement par jurés pour les délits de la presse.

Je ne discuterai pas si ce mode de jugement est avantageux ou préjudiciable dans

les affaires ordinaires ; comme il est suivi en Angleterre et en France, je dois croire qu'on l'a trouvé préférable à l'ancien système. Il m'appartient encore moins de décider si les droits généraux des citoyens, ou, comme l'on dit communément, les libertés publiques sont mieux garanties par le jugement par jurés. Ce que je puis dire, et l'expérience l'a prouvé en Espagne comme en d'autres pays, c'est que ce mode judiciaire est très-hasardeux dans les temps où l'esprit de parti met les passions en feu. La raison, au défaut de l'expérience, indiquait suffisamment combien l'application d'une pareille méthode à des matières si abstraites, présentait d'inconvéniens chez une nation qui ne la connaissait même pas pour les délits ordinaires. Que les jurés prononcent sur toutes les questions de fait soumises à leur décision, ce système peut se défendre ; on ne leur demande que leur conviction morale de l'innocence ou de la culpabilité de l'accusé et des circonstances qui peuvent augmenter ou atténuer les charges élevées contre lui : mais soumettre à la critique de quelques hommes illettrés les ques-

quand le plupart des jurés étaient non scolaris

tions difficiles et délicates que peut élever le texte de quelques écrits, c'était changer essentiellement la nature de ces jugemens. Une faute non moins grave, ce fut de laisser aux *ayuntamientos* le choix des jurés. Personne n'ignore combien l'esprit d'exaltation infecta dès le principe quelques municipalités, notamment celle de Madrid. Aussi la nomination des jurés retomba-t-elle nécessairement sur des personnes partageant les mêmes principes, et disposées par conséquent à condamner les écrits de tous les ennemis de cette exaltation. En effet, dès la première cause de cette nature qui fut jugée à Madrid, celle d'une *lettre d'un Madrilénais*, insérée dans le Numéro 28 du *Censeur*, on vit sans peine qu'il était inutile de chercher une ombre d'impartialité dans les jurés. Cette lettre reprochait indirectement aux autorités de la capitale d'avoir souffert que la personne sacrée du roi fût insultée impunément par d'indécentes clameurs, et qu'on lançât des pierres sur la voiture de Sa Majesté. Nous avons déjà parlé de ces outrages, et de l'arrestation de quelques gardes-du-corps qui n'a-

vaient pu les voir de sang-froid. Il n'en fallut pas davantage pour faire condamner l'auteur de cette lettre à un an de prison et aux frais considérables du procès. Peu de jours après, l'ambassadeur d'Angleterre attaqua en diffamation un libelle qui traitait le roi son maître d'ivrogne et d'assassin de son épouse; le même tribunal déclara qu'il n'y avait pas lieu à traduire le pamphletaire en justice.

Je ne parlerai point des nombreuses accusations intentées au nom du roi par divers particuliers, ou par le fiscal chargé de la poursuite des délits de la presse, pour des articles où S. M. était désignée, soit ouvertement, soit sous le voile de l'anagramme, par les épithètes les plus injurieuses. A peine obtint-on quelquefois que l'on donnât suite à ces affaires; et lorsque par hasard une condamnation s'ensuivait, on voyait inmanquablement paraître comme éditeur responsable de l'écrit dénoncé, quelque criminel déjà condamné aux galères, tandis que le véritable auteur, bien connu de tout le monde, jouissait d'une scandaleuse impunité. Pouvait-il en arriver autrement, quand la plupart des jurés étaient non seule-

ment des hommes de parti, mais même les plus ignorans et les plus grossiers de tous les êtres? Quel jugement attendre, dans des matières aussi abstraites, d'un cordonnier, d'un tailleur, d'un tisserand et de quelques autres artisans dont le vote comptait aussi bien que celui d'un homme lettré admis par hasard avec eux au nombre des jurés?

Des abus non moins dangereux s'étaient introduits dans le droit de pétition, qui, d'après la tactique pleine de sophismes de tous les révolutionnaires du monde, est l'un des droits imprescriptibles de l'homme. La saine raison indique que ce prétendu droit n'est que l'expression naturelle de la nécessité où chacun peut se trouver d'obtenir telle ou telle chose; et dans tous les temps, sous la monarchie, les magistrats, les ministres, les rois eux-mêmes ont accueilli toute espèce de demande qui rentrait dans leurs attributions. Cependant la Constitution française de 1791 avait cru devoir consacrer ce qu'elle appelait un nouveau droit, et la Constitution de Cadix l'avait fidèlement copiée sur ce point comme sur presque tous les autres. Mais personne

ne croyait qu'aucune Constitution pût jamais autoriser à mêler les menaces aux sollicitations.

En Espagne, comme dans tous les pays du monde, une demande signée de deux ou trois mille citoyens, loin de prouver la spontanéité, entraîne avec elle le soupçon de suggestion. En conséquence, au lieu d'exprimer une majorité d'opinion et de force, elle affaiblit les raisons qu'elle allègue, en les environnant des dehors de la conspiration et de la menace. Tous les jours arrivaient des pétitions rédigées d'après les caprices des factions diverses, et suivies de plusieurs pages de signatures pour la plupart controuvées.

Ce mal était très-grave en lui-même, et demandait le remède d'une loi. L'abus de pétition que se permirent les corps militaires devint plus grave encore. Non seulement des régimens, mais même des garnisons tout entières, oubliant que l'obéissance est leur devoir le plus essentiel, achevèrent de perdre la discipline par des adresses qui semblaient toujours écrites avec la pointe des baïonnettes. En vain quelques chefs voulaient convaincre leurs subalternes de la nécessité de ne se

mêler en rien aux discordes politiques, et de suivre avec exactitude les ordonnances militaires; le mal avait jeté de trop profondes racines, et le seul effet d'un langage aussi sensé était la destitution de tout chef jaloux de la discipline.

Le roi, convaincu des fatales conséquences que devaient entraîner ces désordres et ceux des sociétés patriotiques, ordonna aux ministres de proposer au congrès trois projets de loi répressifs des abus; 1° de la liberté de la presse; 2° du droit de pétition, et 3° des tribunes populaires. Ces projets avaient été discutés par le conseil d'Etat, dont le roi demandait toujours l'avis en pareilles matières, pour ôter aux cortès tout prétexte de pouvoir rien attribuer aux caprices de ses ministres. On présenta en même temps un décret d'amnistie pour ceux des habitans de la Navarre et de l'Arragon qui s'étaient incorporés dans les partis royalistes.

Les royalistes dominaient alors dans le congrès; car les excès des anarchistes avaient ouvert les yeux de beaucoup d'Espagnols sur le véritable danger qui menaçait la patrie.

D'ailleurs la législature touchant à sa fin, et l'espoir d'être appelés à des emplois importants rattachait un grand nombre de députés au ministère. Aussi, malgré les efforts de Calatrava pour empêcher les cortès d'accéder à aucun projet du gouvernement jusqu'au renvoi des derniers ministres, qui restaient encore en place, les discours de Martinez de la Rosa, de Garéli et de Torrénno entraînaient la majorité. Mais si les principes de modération gagnaient intérieurement le congrès, au-dehors cet avantage était plus que compensé par de nouveaux désordres et de nouveaux attentats qui préparaient des scènes semblables à celles de la Convention de France. L'esprit des habitués des tribunes était toujours, comme dans le principe, sous l'influence des sociétés secrètes, qui, par le moyen de leurs membres, exerçaient cette magistrature féroce qui tyrannisa la France pendant quatre années. Dans la séance du 4 février, il fut arrêté, à la majorité de 90 voix contre 84, que l'on passerait immédiatement à la discussion des trois projets de loi. Aussitôt des groupes plus nombreux que ceux des jours

précédens se formèrent pour attendre les députés à la sortie de l'assemblée, et insulter ou même assassiner ceux que l'on désignait comme les chefs du parti modéré, et particulièrement Martinez de la Rosa et Torrénno. Si le gouvernement de Madrid avait été confié à des autorités moins actives et moins vigoureuses que Morillo et Martinez de San Martin, la représentation espagnole se serait vue décimée comme le fut la Convention française par l'oligarchie de la Montagne. Heureusement ces deux chefs étaient déterminés depuis plusieurs jours à éviter à tout prix le triomphe de la populace. Morillo escorta lui-même le comte de Torrénno, et châtia de sa propre main le premier qui osa s'approcher avec un geste menaçant. Les factieux ne se crurent pas en mesure d'exécuter sur le champ leur projet, mais ils ne perdirent pas l'espoir de consommer le crime pendant la nuit. En effet, ils se dirigèrent vers les maisons des députés qu'ils avaient proscrits, et forcèrent celle du comte de Torrénno, quoique habitée par sa sœur, veuve de Diaz Porlier, dont la mémoire était alors en vénération, car un décret des

cortès venait de proclamer qu'il avait bien mérité de la patrie, et d'ordonner que son nom fût gravé dans la salle des séances. Torrénó n'était pas chez lui, et la force armée prévint le pillage et les autres désordres que l'on devait craindre naturellement. Le commandant-général avait fait placer d'avance des postes nombreux à l'entrée des rues où résidaient Torrénó et Martinez de la Rosa, contre lesquels le tumulte paraissait particulièrement dirigé; aussi la tranquillité publique ne fut-elle pas troublée pendant la nuit.

Le lendemain, Morillo et Martinez de San Martin accompagnèrent les deux députés jusqu'à la salle des cortès, dont la garde avait été renforcée, de crainte que les factieux ne se représentassent avec les mêmes desseins. Les gens sensés ne voyaient dans ces mouvemens que les conséquences inévitables de l'impulsion révolutionnaire, qui sont les mêmes partout, sous quelque forme que la révolution se soit d'abord présentée. Mais ce n'en était pas moins une terrible leçon pour les hommes qui, en Espagne comme dans tous les pays du monde, se fient aux applaudissemens du

peuple, et surtout du peuple qui se croit souverain. Les cris de *muera* devaient surprendre d'une manière bien pénible des hommes habitués aux noms flatteurs de héros et de colonnes de la liberté, si souvent prodigués par une populace qui ne chérit pas plus cette liberté qu'elle ne la comprend. Mais quoique les pages de l'histoire soient remplies de faits qui confirment cette vérité, jamais ceux qui se mettent à la tête des révolutions ne seront détrompés : l'amour-propre parle plus haut que l'expérience.

Quoi qu'il en soit, ces excès contribuèrent beaucoup à faire passer les projets de loi bien plus facilement que l'état des choses ne permettait de l'espérer. Calatrava, qui, dans les séances précédentes, avait formé une vive opposition, se déclara plus fortement qu'aucun autre contre les anarchistes, et appuya de tous ses moyens les lois d'exception présentées par le ministère. Quiroga et quelques députés américains qui votèrent constamment dans le sens révolutionnaire, voulurent seuls s'opposer à la nomination d'une commission qui proposât les mesures à prendre pour réprimer les excès

des tribunes. Heureusement il ne pouvait se présenter dans cette sorte de lice un champion moins redoutable que Quiroga. Son peu de lumières et d'instruction lui défendait de lutter contre la raison et contre le raisonnement. A défaut de ces qualités, il ne jouissait même d'aucun prestige parmi les révolutionnaires. Riégo avait accaparé toute la gloire de la révolte de l'île de Léon. Il ne restait plus à Quiroga que les privilèges de *héros honoraire*. Il voulut donc se faire un nom par un petit discours qui s'écartait bien quelque peu de la question; mais pour traiter d'autres sujets que Sa Seigneurie trouvait intéressans, il dit, entre autres choses, qu'il fallait savoir avant tout quels étaient les ennemis de la patrie, et il se chargea de les désigner. C'étaient, à son avis, les journalistes, qui traitaient les patriotes d'anarchistes, de jacobins, de *comuneros* et de bonnets rouges. Quiroga faisait ainsi allusion au *Censeur* et à *l'Impartial*, seuls journaux modérés à cette époque. Il traita leurs rédacteurs d'*afrancesados*, que l'on ne devait pas souffrir dans la société. Ce langage était singulièrement déplacé dans la bouche d'un

homme qui affectait au même moment de se montrer l'ami inséparable du général Pépé. Leur Pépé, qui venait alors à Madrid mendier des secours pour les révolutionnaires de Naples, avant de se mettre à leur tête avait combattu en Espagne sous les drapeaux de l'usurpateur Joseph Buonaparte. Ce n'était point la qualité d'*afrancesados* qui offusquait Quiroga et ses partisans; ils ne pouvaient pardonner à la raison et à l'ordre d'être incompatibles avec leur élévation actuelle.

Il ne restait d'espoir aux *exaltados* que dans les élections prochaines; mais cet espoir était fondé, et l'on pouvait même redouter plus d'abus encore qu'elles n'en amenèrent. Nous avons déjà parlé de l'état de révolte où se trouvaient Cadix, Séville, Barcelonne et quelques autres cités. Il n'est point inutile d'ajouter que presque partout les membres des sociétés secrètes, aidés de la soldatesque qu'ils avaient à leurs ordres, s'étaient emparés exclusivement du droit de voter. Dans les villes sans garnison, les miliciens volontaires remplaçaient très-dignement les soldats. Quelques sergens s'emparaient des portes de la

salle des élections, et distribuèrent des bulletins aux électeurs, en leur enjoignant de voter pour les individus qu'ils désignaient. S'ils osaient résister, on leur refusait l'entrée, ou même on les repoussait avec de mauvais traitemens. Les soldats votèrent successivement dans toutes les paroisses. Dans les unes ils se contentaient de menacer, un poignard ou un pistolet à la main; dans les autres le sang coulait, et partout la violence physique et morale maîtrisait les élections. Le résultat fut tel que l'on devait naturellement l'attendre. Les hommes les plus connus par l'exagération de leurs principes, la dépravation de leurs mœurs et leur honteuse ignorance, réunirent presque partout l'immense majorité des suffrages. Les exceptions trop peu nombreuses que l'on pourrait citer, provinrent de transactions faites entre les partis. Enfin, pour citer un exemple, à Madrid, où l'on observa au moins quelques formes extérieures, on eut toutes les peines du monde à empêcher l'élection des assassins de Vinuesa. Mais les provinces envoyèrent les principaux chefs des révoltés contre le ministère; des hommes

accusés de vols et de contrebande, des condamnés aux galères pour escroquerie, ou autres actions déshonorantes; enfin, des personnes qui ne réunissaient pas les conditions de l'éligibilité.

Une seule anecdote, quoiqu'elle me force d'anticiper sur la suite des évènements, suffira pour faire connaître les nouveaux élus à la représentation nationale. Les cortès avaient approuvé, dans la dernière législature ordinaire, un projet de Code pénal, copié, il est vrai, presque littéralement sur celui de France; mais enfin, ce Code, tel qu'il était, déterminait des peines pour les délits communs, quoiqu'il se ressentît de l'époque et des circonstances de sa promulgation. Quelques-uns des nouveaux députés craignirent, non sans raison, que leur inviolabilité une fois expirée, les dispositions de ce Code ne leur fussent appliquées. Ils n'imaginèrent rien de mieux que de cacher le procès-verbal de la discussion parmi les vieux papiers de la secrétairerie, et l'on rapporta aux cortès qu'il était impossible de publier et d'exécuter le Code, puisque les décisions authen-

tiques de l'assemblée avaient disparu. Une nouveauté aussi extraordinaire amena des débats si scandaleux, et l'opinion publique désigna si clairement les auteurs de la supercherie, qu'il fallut bien menacer le secrétaire et les employés de la secrétairerie des cortès de toute la responsabilité d'une pareille soustraction. Ces malheureux se voyant accusés, malgré leur innocence, d'un crime qui pouvait attirer sur eux les conséquences les plus funestes, ne négligèrent aucune peine pour retrouver le fameux procès-verbal. Mais leurs recherches auraient été vaines, si on ne leur avait fait soupçonner que quelques nouveaux députés, abusant de la liberté avec laquelle leurs fonctions leur donnaient l'entrée de la secrétairerie, avaient pu opérer la soustraction. Ils se rappelèrent alors que quelques-uns des députés que le public désignait comme capables d'une telle infamie, avaient examiné de vieux papiers. Ils les parcoururent à leur tour, et retrouvèrent en effet le procès-verbal. Le président des cortès reconnaissant combien était injuste la peine que l'on voulait infliger à ces malheureux

employés, et honteux de voir le crime retomber sur des députés, proposa aux cortès de ne punir personne, et de tout attribuer au hasard. Ainsi se termina cette grande affaire. Le public en fit mille plaisanteries, et quelques couplets divertirent le bon peuple espagnol sur le compte de ses dignes représentans.

Cette seule anecdote doit faire apprécier à leur juste valeur les nouveaux députés qui se préparaient à continuer la régénération de l'Espagne. On ne s'étonnera donc point si leur conduite ultérieure répond à de tels auspices. Mais revenons aux derniers travaux des cortès extraordinaires. Un des sujets soumis par le roi à leurs délibérations était la pacification des Amériques. Le conseil d'État avait consacré de nombreuses séances à cet objet important, dont je me suis réservé de parler avec suite, pour ne pas interrompre perpétuellement le cours de cette relation.

J'ai déjà insinué, au commencement de cet écrit, que l'insurrection des Amériques et ses rapides progrès provenaient exclusivement des fautes des divers gouvernemens

de Cadix pendant la guerre de l'indépendance, et des manœuvres des Européens, intéressés à paralyser les efforts de la péninsule. Je dois ajouter à présent que si l'esprit de révolution de l'Espagne produisit, en 1810, l'insurrection d'Amérique, l'esprit d'indépendance de cette dernière fut le véritable mobile de révolte de l'île de Léon. Le désir de rétablir la Constitution n'aurait jamais amené de soulèvement; une semblable idée ne se serait point présentée d'elle-même à ceux qui la proclamèrent, pour cacher les véritables motifs de leur honteuse conduite : l'or des Américains, celui de quelques négocians de Cadix et de Londres, voilà les idées libérales qui les dirigèrent.

A peine l'insurrection eut-elle changé de nom, par le serment arraché à Sa Majesté, que l'on renouvela toutes les mesures imprudentes du gouvernement de Cadix qui avaient donné aux créoles le signal de l'émancipation. La junte provisoire consultative, créée par la populace pour gouverner le royaume, ou plutôt le monarque, jusqu'à la réunion des cortès, prépara, d'accord avec le conseil

d'État, une proclamation, ou manifeste aux Espagnols d'Amérique, conçu dans les termes suivans :

Proclamation du roi d'Espagne aux Espagnols américains.

« Espagnols américains ! lorsqu'en 1814 je vous annonçai mon retour dans la capitale de l'empire espagnol, une déplorable fatalité amena le rétablissement d'institutions que leur ancienneté et l'habitude firent regarder comme supérieures à d'autres plus anciennes encore, mais méconnues alors et qualifiées de *nuisibles*, parce qu'elles étaient reproduites sous une nouvelle forme.

« La triste expérience de six années, pendant lesquelles les maux de toute espèce se sont accumulés par les mêmes moyens dont on attendait le bonheur ; le cri général du peuple des deux hémisphères, et ses démonstrations énergiques, portèrent enfin dans mon âme la conviction qu'il était nécessaire de rétrograder dans le chemin que j'avais suivi d'une manière aussi imprudente. Reconnais-

sant le vœu général de la nation, que son élan patriotique porte à s'élever sur la scène du monde à la hauteur à laquelle elle doit figurer parmi les autres nations, j'ai adhéré à ses sentimens, et je me suis identifié sincèrement et de cœur avec ses plus chers desirs, en adoptant, reconnaissant et jurant, ainsi que je l'ai fait spontanément, la Constitution rédigée à Cadix par les cortès générales et extraordinaires, et promulguée le 19 mars 1812.

« Rien, dans cet heureux évènement, n'est capable de troubler ma satisfaction, si ce n'est l'idée de l'avoir retardé; la joie universelle qui le solennise pourra seule affaiblir ce désagréable souvenir. La générosité héroïque du peuple, qui sait que les erreurs ne sont pas des crimes, fera bientôt oublier les causes de tous les maux passés. Les Espagnols présentent aujourd'hui à l'Europe un spectacle admirable, premier fruit de son système constitutionnel, qui fixe les devoirs réciproques entre la nation et le trône.

« L'État, qui se trouvait vacillant, s'est consolidé sur les bases inébranlables de la liberté

et du crédit public. Les nouvelles institutions prendront la plus grande consistance, et présenteront des résultats favorables et permanens. On ne verra plus dans les mesures du gouvernement cette instabilité, cette incertitude qui égaraient l'opinion, et qui entretenaient le désir des nouveautés; la science de la politique et ses combinaisons avec le système des forces de terre et de mer, que la nation décrètera, et que l'art saura mettre en mouvement lorsque les circonstances l'exigeront, inspireront à tous le respect et la considération qu'elle avait perdus.

« Une nouvelle lumière luit pour le grand hémisphère espagnol; à son éclat, il est impossible que chacun ne se sente pas animé du feu sacré de l'amour de la patrie. Je me félicite d'être le premier à ressentir cette douce et généreuse émotion; je suis heureux de vous l'annoncer, et de vous exhorter à vous empresser de jouir d'un bonheur aussi inappréciable, en recevant et jurant cette Constitution, qui a été faite par vous et pour votre félicité. Je vous assure qu'il ne m'a coûté aucun sacrifice pour la jurer moi-

même, lorsque j'ai eu acquis la conviction que cette loi fondamentale ferait votre bonheur; et quand même le sacrifice le plus grand aurait été nécessaire, je l'aurais fait également, persuadé que l'honneur de la majesté royale n'est jamais compromis par ce que l'on fait pour le bien public.

« Américains! vous qui vous êtes égarés des sentiers du bonheur, vous avez déjà ce que vous cherchez depuis long-temps au prix de sacrifices immenses, de peines inouïes, de guerres sanglantes, d'une horrible dévastation et de l'extermination la plus affreuse. Votre douloureuse scission n'a produit pour vous que des larmes, de terribles leçons, des troubles, des haines, des partis acharnés, la famine, l'incendie, la désolation, et des horreurs qui font frémir; il suffira, pour épouvanter les générations à venir, de leur retracer l'esquisse de vos malheurs actuels.

« Qu'attendez-vous? Écoutez la tendre voix de votre roi, de votre père; faites cesser les alarmes qui vous dévorent et la haine qui vous anime, avec les circonstances qui les ont fait naître; qu'elles fassent place à des

sentimens affectueux et généreux ; que la vengeance ne soit plus regardée par vous comme une vertu, ni la haine comme un devoir.

« Les deux hémisphères, faits pour s'estimer, n'ont qu'à s'entendre pour rester éternellement des amis inséparables, et se protéger réciproquement, au lieu de chercher des occasions de se nuire. Il n'est pas possible que de véritables frères qui parlent la même langue, qui professent une même religion, gouvernés par les mêmes lois, ayant les mêmes mœurs, doués des mêmes vertus, de ces vertus enfantées par la bravoure, la générosité et l'élévation de l'âme, puissent rester long-temps ennemis.

« Que les relations que pendant trois siècles de travaux et de sacrifices ont formées avec la métropole nos aïeux, les enfans chéris de la victoire, soient rétablies ; que celles que les lumières du siècle et la nature d'un gouvernement représentatif réclament soient également remises en vigueur. Déposez vos armes, et que la guerre cruelle dont les évènements funestes seront tracés par l'his-

toire en caractères de sang, soit étouffée !

« Ce n'est pas les armes à la main que l'on termine et que l'on arrange les affaires d'une même famille. Oui, déposons les armes, pour éviter le désespoir et le danger de nous opprimer et de nous abhorrer : tel est le vœu de toute la nation. La nation me procurera tous les moyens de triompher des obstacles survenus pendant nos dernières calamités publiques. Nous avons adopté un système plus étendu dans ses principes, et plus conforme à celui que vous avez déployé vous-mêmes. Que notre caractère distinctif soit d'observer réciproquement une conduite loyale et franche, en réprouvant les maximes et les conseils de cette politique sombre et tortueuse dont la fortune aveugle a pu favoriser un moment les fausses combinaisons.

« La métropole nous en donne l'exemple. Suivez cet exemple, Américains ; votre bonheur présent et à venir en dépend. Donnez à la mère-patrie un jour de félicité, dans un siècle aussi fécond en évènements malheureux. Que l'amour de l'ordre et du bien pu-

blic réunisse les volontés et rende les opinions uniformes.

« Les cortès, dont le seul nom retrace à la mémoire des évènements prodigieux pour tous les Espagnols, vont se rassembler. Vos frères de la péninsule attendent avec impatience, et les bras ouverts, les députés que vous enverrez pour coopérer avec eux, d'égal à égal, sur le remède à apporter aux maux de la patrie, surtout aux vôtres. La sûreté de leurs personnes a pour garant l'honneur national, et ce code tant désiré que j'ai juré à la face de l'univers, et que j'observerai religieusement.

« Les pères de la patrie, les élus du peuple réunis, sauveront l'État, et fixeront pour toujours les destinées des deux mondes. Pour les récompenser de leur sublime sagesse, leurs contemporains tresseront la couronne immortelle que la postérité reconnaissante leur présentera un jour. Que de biens, que de bonheur résulteront de cette union ! Le commerce, l'agriculture, l'industrie, les sciences et les arts se fixeront avec éclat dans notre pays fortuné, qu'à juste titre on

regarde comme la plus grande merveille de la nature; et à l'abri d'une paix durable, fruit précieux de la concorde, que la justice réclame incessamment, et que la politique conseille, et d'un gouvernement constitutionnel commun à tous, qui ne peut être injuste ni arbitraire, vous vous éleverez au plus haut degré de prospérité que les hommes puissent connaître.

« Mais si vous repoussez les sages avis qui partent du plus profond de mon cœur, si vous négligez de prendre et de serrer la main franche et amicale que vous présente affectueusement la patrie, cette patrie qui donna l'existence à plusieurs des auteurs de vos jours, dont les conseils dans une semblable circonstance ne seraient point douteux, redoutez tous les maux qu'entraînent les fureurs d'une guerre civile; les désordres et les agitations auxquels sont exposés les gouvernements illégitimes; les funestes conséquences de la séduction de la part d'hommes ambitieux qui ne fomentent l'anarchie que pour arracher et saisir le sceptre du monde; les rapines, les vols et la cupidité

insatiable d'aventuriers inconnus ; les dangers de l'influence étrangère , qui épie l'occasion d'allumer les brandons de la discorde, d'égarer l'opinion, qui divise pour régner, et règne pour assouvir la soif des richesses ; craignez enfin toutes les horreurs et les convulsions que produisent les crises violentes des États, lorsque, dans l'exaltation des passions, les systèmes politiques se développent sans prudence, et que le fanatisme domine seul.

« C'est alors que vous éprouveriez de plus les terribles effets de l'indignation qui saisirait le peuple espagnol à la vue de l'offense faite à son gouvernement, à ce gouvernement déjà fort et puissant, parce qu'il s'appuie sur le peuple qu'il dirige, et qu'il marche d'accord avec ses principes. Ah! puisse le moment fatal d'une obstination inconsidérée n'arriver jamais! non, jamais! afin que je ne sois pas réduit à la douleur de cesser un seul instant de m'appeler votre tendre père!

« FERDINAND. »

Il fallait toute la légèreté de nos prétendus

législateurs, et leur conviction intime du mérite de leur Constitution, pour pouvoir se promettre le moindre bien d'un pareil langage mis dans la bouche du roi. Exiger la continuation de l'obéissance des colonies, et leur donner en même temps pour exemple l'insurrection de la métropole contre son gouvernement légitime, n'était-ce pas le comble du délire? Cette proclamation parvint sur tous les points de l'Amérique espagnole presque en même temps que la nouvelle du changement de gouvernement, et ses effets furent modifiés suivant l'état respectif des affaires militaires de l'indépendance. Dans les provinces qui ne s'étaient pas encore séparées de la mère-patrie, la nouvelle du rétablissement de la Constitution fut reçue comme dans la péninsule : froidement par les gens sensés; avec répugnance par les autorités; avec enthousiasme par la populace, qui n'avait rien à perdre, et qui pouvait tout gagner à un bouleversement. Mais les provinces où la guerre était allumée, comme le Chili, Vénézuéla, Buénos-Ayres, regardèrent la proclamation du roi comme l'annonce de la recon-

naissance de leur indépendance, et le rétablissement de la Constitution comme une espèce d'approbation de leurs mouvemens insurrectionnels.

Je parlerai rapidement de l'état de ces dernières provinces, pour donner une idée de l'effet que produisit chez elles la révolution de la péninsule. Vénézuéla s'était déclarée république, sous le nom de *république de Colombie*. Bolivar, nommé président, s'était tracé pour plan de finir la campagne par la prise de Caracas, et de détacher quelques troupes vers les provinces de Carthagène et d'Antioquia, et même jusqu'au royaume de Quito, pour pouvoir opérer sa jonction avec le général San-Martin, qui commandait l'expédition du Chili. Si ce plan eût réussi, comme l'espérait Bolivar, toute l'Amérique méridionale, sauf le Brésil, aurait conquis l'indépendance. Tandis qu'une expédition presque entièrement composée d'Irlandais se préparait à mettre à la voile de la Marguerite pour Santa-Marta et Carthagène, Bolivar, à la tête de cinq ou six mille hommes, Anglais pour la plupart, sortit de San-Fernando-

de-Aquire, et se dirigea, à marches forcées, sur Calabozo, pour atteindre une division espagnole qui avait éprouvé sur ce point quelques échecs. Mais des nouvelles fâcheuses pour son parti le forcèrent de suspendre sa marche. Les généraux royalistes Cabzada et La Torre, avec leurs forces réunies, s'étaient emparés de Santa - Fé et des provinces de Pamplona et de Cucuta. Le colonel Aranda était entré à Santa - Barba, dans la province de Cumana, que Bolivar avait laissée dégarnie de troupes, et avait passé au fil de l'épée la garnison, composée de créoles et d'Anglais.

Bolivar se dirigea alors vers la Nouvelle-Grenade, rétablit par sa présence les affaires des indépendans, leur laissa des armes, et même des renforts de troupes, et marcha vers la province d'Antioquia, que les royalistes abandonnèrent, en repassant la rivière de la Magdeleine, et en s'appuyant sur Carthagène. La division insurgée d'Urdanata était chargée du siège de cette place, de concert avec l'expédition que l'on attendait de la Marguerite, sous les ordres de l'amiral Brion. L'expédition arriva, et le colonel Montilla

occupa la ville de Rio la Hacha, à la tête de neuf cents Irlandais de la légion d'Évéreux.

Avant de passer plus loin dans la relation des faits, je dois faire cesser la surprise qu'inspirent nécessairement ces noms d'*Anglais*, d'*Irlandais* et d'*amiraux*, continuellement répétés dans le récit d'une guerre qui avait pour but l'émancipation des colonies espagnoles. On ne sera plus surpris, quand on saura qu'aucun Espagnol n'ignore que dès le principe la guerre d'Amérique n'a été qu'une invasion de l'Angleterre et des États-Unis sur nos possessions d'outre-mer. Cette tentative date de l'occupation du cap de Bonne-Espérance par les Anglais; et si le malheureux Liniers n'avait pas défendu Buénos-Ayres avec tant d'héroïsme, depuis long-temps l'Amérique méridionale serait comptée parmi les colonies de l'empire britannique. Ils échouèrent dans cette entreprise, et une révolution devint nécessaire à leurs projets. Mais quoiqu'elle fût le résultat évident des manœuvres de l'Angleterre, il fallait que les créoles en parussent les auteurs. L'Angleterre, il est

vrai, a professé hautement jusqu'à ce jour la plus stricte neutralité. Elle s'est contentée de fournir aux indépendans des armes, des soldats, des munitions, de l'argent, des vaisseaux, des marins et de l'artillerie; tout le reste a été l'ouvrage des naturels du pays.

La conduite des Anglais dans l'Amérique méridionale a été imitée dans l'Amérique septentrionale par les États-Unis, avec la seule différence que leurs moyens hostiles sont bien moins à redouter que ceux de leurs frères d'Europe. L'occupation des Florides et la prise de Pensacola, indiquaient assez clairement les vues de ce cabinet philanthropique. Disons-le une fois pour éviter toute équivoque : quand on parle de la guerre et de l'indépendance des colonies espagnoles, il faut entendre la guerre que les Anglais et les habitans du nord de l'Amérique font sans déclaration préalable au roi d'Espagne, dans ses possessions d'outre-mer. Les créoles, qui se sont laissés séduire presque au point de se faire soldats anglais, devraient bien comprendre que cette indépendance qu'on leur vante consiste à passer du joug de l'Espagne sous



celui de l'Angleterre, exactement comme les peuples de l'Indostan. Ainsi, toutes les fois que dans les papiers publics, aux Chambres de France, au Parlement anglais, on dit que l'Espagne n'est pas assez forte pour soumettre ses colonies, il faut sous-entendre ses colonies soutenues par l'Angleterre et les États-Unis. Toujours l'Espagne a pu soumettre sur tous les points les rebelles d'Amérique, ou, pour mieux dire, il n'y a jamais eu de rebelles en Amérique que ceux qu'a créés l'Europe. Si Morillo n'avait pas eu à combattre des lignes entières de régimens anglais, combien de semaines aurait duré la soi-disant république de Colombie? Mais revenons à notre sujet.

Depuis long-temps les troupes enrôlées sous les bannières des indépendans étaient mal nourries, mal vêtues, encore plus mal payées par le gouvernement de la république. Son agent à Londres, don Louis Lopez Mendez, faisait des traités solennels avec des aventuriers qui, à peine débarqués sur les côtes de Vénézuéla, s'apercevaient aisément combien on les avait abusés. Le colonel Hip-

pisley a publié sur ce sujet un petit écrit très - remarquable. Cet ouvrage apporte un grand nombre de preuves à l'appui des faits que je viens d'avancer. Il est intitulé : *Histoire de l'expédition aux rivières d'Orénoque et d'Apure, dans l'Amérique méridionale, partie d'Angleterre en novembre 1817, pour se joindre aux forces des patriotes, dans Vénézuéla et Caracas.*

Le général Morillo reçut la nouvelle de la révolution d'Espagne, avec l'ordre de faire publier la Constitution dans toute l'étendue de son commandement, et d'entamer des négociations avec les insurgés. Il envoya sur le champ les brigadiers Cirès et Duarte en qualité de commissaires à Angostura, avec une lettre pour le sénat de Colombie, qu'il traitait d'Altesse Sérénissime. Personne ne sentait mieux que le général Morillo l'inopportunité de cette démarche, et les fatales conséquences qu'elle entraînerait pour la cause sacrée qu'il avait défendue au prix de son sang et de ses veilles : mais Morillo est un militaire dans toute l'étendue de l'expression : l'honneur et l'obéissance passive aux ordres de son souve-

rain, voilà les seuls guides de toute sa conduite. Il autorisa ses envoyés à traiter d'une réconciliation solide et sincère, d'après les bases que fixait la mère-patrie, c'est-à-dire une Constitution dont les avantages seraient communs aux deux hémisphères. Les commissaires espagnols furent bien reçus par le congrès d'Angostura; il parut d'abord satisfait de l'offre qu'on lui faisait au nom du roi de confirmer les autorités existantes pour un temps illimité, quoique sous le gouvernement du général en chef Morillo, ou sous les ordres immédiats de la métropole.

Bientôt de vives discussions s'élevèrent dans le congrès sur le peu d'avantages qu'avait produits pour les colonies le régime constitutionnel; cependant il aurait accédé probablement à toutes les propositions, si, dans le même moment, il ne lui était arrivé des secours de munitions et d'armes (1). La nou-

(1) Tous ces secours d'armes et de munitions venaient d'Angleterre, et l'Angleterre se disait neutre! Pour elle, toute probabilité de réconciliation entre les colonies et la mère-patrie était un véritable revers.

velle de la prise de Santa-Clara par le général insurgé Bermudez, acheva de déterminer le congrès à déclarer seulement que l'on écouterait avec plaisir les offres du gouvernement espagnol tant qu'elles auraient pour base la reconnaissance de l'indépendance de Colombie, et que toute autre proposition ne serait pas même admise.

Comme cette résolution tranchait le fil des négociations avec l'Espagne, et enveloppait dans ses conséquences une multitude d'intérêts des deux nations, le congrès jugea à propos d'adresser un manifeste à la république, au nom de son président, don Fernand Penalver. Ce manifeste détaillait longuement les motifs de cette condition *sine quâ non*. Il énumérait tous les griefs justes ou injustes de la république contre le gouvernement espagnol, surtout pendant la réunion des premières cortès, faisait un triste tableau des cruautés des généraux royalistes, et insistait particulièrement sur l'insuffisance des garanties offertes aux droits des Américains. En même temps le gouvernement espagnol se pressait d'envoyer des commissaires avant

d'avoir pu recevoir ceux de l'Amérique. Mais toutes les instructions avaient la dépendance pour base inaltérable. Ainsi, des deux côtés, on donnait pour résultat la question même que l'on agitait, et l'impossibilité d'en venir au but désiré se confirmait de jour en jour.

Les généraux Paez et Urdanéta, auxquels Morillo avait proposé une amnistie, avec promesse, au nom du roi, de les confirmer dans leurs grades et honneurs, élevèrent à peu près les mêmes difficultés, et les hostilités ne furent point interrompues. Elles se réduisirent à l'incendie de plusieurs chaloupes canonnières espagnoles dans la rivière de la Madeleine; à quelques engagements qui eurent lieu entre le général Urdanéta et le gouverneur de Carthagène, dans les environs de cette place; entre Paez et Moralès, près de Calabozo. Morillo ne parut dans aucune de ces affaires : jamais ce général n'a été repoussé dans la moindre de ses rencontres avec les insurgés.

Comme les noms des généraux indépendans sont fréquemment répétés dans les feuilles publiques, je crois devoir emprunter au

colonel Hippisley quelques détails sur leurs actions et sur leurs personnes.

« En première ligne, dit-il, on remarque Bolivar, qui n'a rien dans sa tournure, sa figure et ses manières, qui doive attirer l'attention ; les autorités qui l'ont placé d'abord à leur tête comme *suprême directeur des provinces de Vénézuéla et Nouvelle-Grenade, et capitaine-général de ses armées*, lui donnèrent le pouvoir nécessaire pour faire exécuter ses ordres. De ce constant exercice du pouvoir, il a appris non seulement à commander, mais encore à se faire obéir, et à traiter ceux qui l'ont placé dans cette situation élevée comme ses esclaves et ses victimes, sous le masque de la liberté et de l'indépendance.

« Sa stature peu imposante et la bassesse de sa physionomie n'inspireraient que le mépris, au lieu du respect, s'il ne semblait pas destiné à imposer l'obéissance à ses ordres ; si le feu de ses yeux, lorsqu'il est irrité, ne disait pas que Bolivar sait bien lui-même qu'il peut non seulement menacer, mais encore faire exécuter ses menaces. La recon-

naissance, l'honneur, la libéralité, l'humanité, sont d'ailleurs des sentimens qu'il ne connaît pas, quoiqu'il ait la prétention du contraire.

« Quant à son courage personnel, il est à toute épreuve. Il n'a cependant à se vanter d'aucune action brillante et digne de sa réputation, parce qu'il manque de raison, de jugement et de prudence.

« Il n'a ni le talent ni l'habileté nécessaires à un général, et surtout à un général en chef. Les fautes nombreuses qu'il a commises dans ses campagnes, pendant les huit dernières années, ont complètement ruiné ses provinces et détruit la population. Les surprises répétées qu'il a éprouvées de la part de l'ennemi prouvent cette assertion, et peuvent faire dire qu'un caporal s'en serait mieux tiré.

« Il ne se connaît pas plus en tactique, en mouvemens de troupes et en manœuvres, que le dernier des soldats. Il est tout à fait étranger à toute idée d'ordre, de système, et à la conduite ordinaire d'une armée, et même d'un régiment. De là naissent tous ses désastres et ses défaites, et l'obligation où

il se trouve de se retirer toutes les fois que l'ennemi lui résiste. La bataille qu'il gagne aujourd'hui, quoique chèrement achetée, est perdue le lendemain par quelque faute grossière ou quelque négligence de sa part. C'est ce qui fit que Paez lui dit, après la bataille de Villa del Cura, qu'il se séparait de lui avec ses troupes, et qu'ils ne combattraient plus ensemble, ajoutant qu'il n'avait jamais perdu une bataille lorsqu'il avait agi seul, et qu'il avait toujours été battu, au contraire, toutes les fois qu'il avait agi de concert avec lui ou sous son commandement.

« Bolivar voudrait volontiers singer le grand homme : il aspire à être un second Buonaparte dans l'Amérique méridionale, sans posséder un seul des talens nécessaires, soit dans le cabinet, soit sur le champ de bataille. Il serait roi de la Nouvelle-Grenade ou de Vénézuéla, sans génie pour commander, sans suite dans les idées pour converser, sans habileté pour soutenir le rang élevé auquel son ambition le fait certainement aspirer. Dans la victoire, dans la prospérité passagère, c'est un tyran qui déploie

les sentimens et la petitesse d'un parvenu; il s'abandonne à des accès de colère qui le rendent semblable à un fou; il se jette sur un hamac constamment suspendu pour son usage, et vocifère des malédictions et des blasphêmes contre tout ce qui l'entoure, de la manière la plus dégoûtante et la plus infernale. Dans le danger, dans la retraite, il est embarrassé, harassé et méprisable, même à ses propres yeux, affaissé par les revers, qu'il n'a ni la présence d'esprit ni la force de caractère de supporter, de prévoir ou d'éloigner.

« Le général Marino est le second chef de la république. C'est depuis peu de temps que Bolivar et lui se sont réconciliés. Il commande l'armée devant Cumana, et montre beaucoup de talent comme officier. Il est brave, généreux, et possède quelques sentimens d'humanité, quoiqu'il ne s'oppose pas non plus au massacre des prisonniers.

« Le général Arizmendi commande à l'île de la Margarita. Il est féroce et altéré de sang. C'est un des plus inhumains de sa caste. L'ensemble de ses traits respire la

fourberie, la trahison, la disposition à la vengeance et à la cruauté. Il a assez de courage pour commettre toute espèce d'actes sangui- naires, et un cœur fermé à toute idée de compassion; c'est enfin le grand boucher de l'armée, et la terreur de tous ceux qui savent, d'après les derniers évènements, qu'une visite au gouverneur de la Margarita, pour un crime vrai ou supposé, est un passeport pour l'autre monde.

« Le général Sarasa est un officier de cavalerie de bonne mine.

« Le général Valdès appartient à l'infanterie, et s'est fait distinguer. C'est un petit homme robuste qui a l'air gai et plaisant.

« Le général de brigade Martin est un allemand, dont la conduite et le caractère sont pleins de noblesse. C'est un brave et bon officier sur le champ de bataille.

« Le général Paez, qui commande la cavalerie, est un homme d'environ cinq pieds sept pouces, un peu gras et replet, ayant une figure ronde assez agréable et un extérieur prévenant. Il est bon, et jouit d'une grande popularité. Quoiqu'il soit général,

presque de sa propre autorité, cependant il est trop puissant pour que Bolívar même osât lui contester son grade, qu'il a d'ailleurs pleinement reconnu. Paez ne doit sa fortune qu'à lui seul, et il s'éleva tout d'un coup pendant le cours de la révolution, avant laquelle il n'était pas connu. A peine se fut-il distingué, qu'il se trouva bientôt à la tête d'un corps considérable servant ouvertement la cause de la république. Les soldats sont autant de Paez qui regardent leur général comme un être supérieur. Lorsqu'on prend quelques heures de repos pour se délasser des fatigues d'une marche longue et rapide, on voit souvent Paez danser avec ses soldats, et allumer sa pipe à celle qu'un simple soldat tient à la bouche. Il est extrêmement actif, et on l'a vu souvent, pour s'amuser, séparer du troupeau un taureau sauvage, le terrasser, et le tuer en lui passant sa lance au travers du corps, ou galoper derrière lui, et prenant fortement sa queue dans la main, le secouer si vigoureusement qu'il le jetait sur le côté; et si ses soldats n'arrivaient pas assez à temps pour

percer l'animal, il lui coupait les jarrets avec son sabre, et le laissait ensuite pour qu'on l'achevât et qu'on préparât sa chair pour être cuite. Paez n'a jamais fait grâce à aucun prisonnier. A la bataille de Calobozo, après avoir fait deux ou trois charges heureuses qui avaient forcé les royalistes à la retraite, il se trouvait en bonne humeur, lorsqu'on lui amena un officier espagnol à cheval qui venait d'être pris. Le général lui fit quelques questions, et dit ensuite à son *homme d'affaires* de remplir son devoir. L'officier espagnol demanda grâce de la vie. « Bien, lui répondit Paez, vas à cet arbre
« (en lui en désignant un qui était à une
« certaine distance), et lorsque tu seras là,
« échappe-toi aussi vite que tu le pourras,
« mais prends garde que je ne te rattrape. »
L'officier obéit; et lorsqu'il fut arrivé à l'arbre indiqué, il jeta un regard derrière lui, et commença sa course. Paez le poursuivit, le joignit bientôt, et se disposait à lui passer sa lance au travers du corps. Le royaliste, avec quelque présence d'esprit, lui dit:
« Le général Paez a trop de noblesse pour

« profiter d'un avantage. Mon cheval était
 « harassé et ne pouvait galoper; mais si vous,
 « général, me donnez le vôtre et la même
 « liberté, je pense que je pourrai sauver ma
 « vie. — C'est fait, répliqua Paez; » et
 aussitôt l'officier espagnol s'élança sur le
 cheval. Un but éloigné lui fut indiqué de
 nouveau; il s'y rendit, et s'éloigna rapide-
 ment. Paez, qui avait monté le cheval de
 l'officier, atteignit de nouveau celui-ci après
 une course de deux milles, et le perça de
 part en part. Cette scène eut pour témoins
 des milliers de spectateurs, qui firent reten-
 tir l'air de leurs acclamations, en célébrant
 l'intrépide et sanguinaire Paez. »

Je ne tracerai point les portraits des autres
 chefs de l'insurrection américaine; cette en-
 treprise me mènerait trop loin, et la citation
 que je viens de faire doit donner une idée
 suffisante de la férocité qui caractérise une
 guerre conduite par de semblables chefs.

A la fin d'octobre 1820, Bolivar avait con-
 voqué un congrès à San-Fernando de Apure,
 pour traiter des conditions d'un armistice; et
 le général Morillo avait nommé de son côté

trois commissaires qui devaient y concourir. Mais Bolivar, enivré de quelques avantages récents, imagina des prétextes pour ne pas se rendre à San-Fernando, et communiqua à Morillo les bases d'une suspension d'armes de quatre ou six mois, pendant lesquels les deux armées conserveraient leurs positions respectives. Il demandait pour garanties les places de Santa-Marta, de Rio de la Hacha et de Maracaïbo, qui, disait-il, étaient sur le point de se rendre, et tout le pays que la division du sud avait laissé derrière elle, en se retirant sur Quito.

Des conditions aussi dures ne pouvaient être acceptées par le général Morillo, et les hostilités furent continuées. Peu de jours après, l'avant-garde de Bolivar fut battue à Tocuyo; et comme ce chef était aussi disposé à céder dans les revers qu'à se montrer exigeant dans la prospérité, il rouvrit les négociations le 25 novembre, et un armistice fut conclu pour six mois, pendant lesquels les deux armées devaient conserver leurs positions sur les rives de l'Unare et du Guanare, entre la province de Caracas et le district de Trujillo. Bolivar

ne remplit aucune des conditions qu'il avait jurées, et rompit l'armistice dès qu'il cessa d'en avoir besoin. Le seul effet avantageux de cette suspension d'armes, fut la convention proposée par le général Morillo, et arrêtée entre les parties belligérantes, de ne reprendre la guerre que conformément au droit des nations, et avec la générosité militaire suivie par les peuples civilisés. C'eût été un grand pas vers une réconciliation solide et durable, et sans aucun doute on l'aurait obtenue, si les Américains avaient été libres de faire la paix ou la guerre; mais, je le répète, ils ne furent jamais que les aveugles instrumens d'une puissance européenne. Je le démontrerai plus loin.

L'armistice conclu, les généraux Morillo et Bolivar eurent une entrevue à Santa-Ana, où, dans un repas, ils portèrent un toast à la valeur des deux armées. Ils résolurent de faire élever un monument sur le lieu même; mais ce projet ne fut pas mis à exécution. Les hostilités furent interrompues sur tous les points, et l'on décida que l'un et l'autre partis enverraient des commissaires à la métropole pour conclure la réconciliation. Morillo, qui avait

obtenu du gouvernement la permission de revenir en Espagne, s'embarqua pour la Havane, après avoir laissé au général la Torre le commandement de la province.

Bolívar, de son côté, satisfait d'avoir obtenu un principe de reconnaissance par le moyen de l'armistice, pouvait profiter de ce délai pour réparer ses pertes, et porter le découragement dans l'âme des créoles qui tenaient encore pour le parti royaliste. Le commodore Aury, qui, n'ayant eu jusqu'alors d'autre profession que celle de pirate, s'empressa de reconnaître l'autorité de la république de Colombie, mit à découvert la politique du cabinet anglais, dont les agens suivaient avec attention la marche des évènements.

Les mêmes observations peuvent s'appliquer à ce qui se passait dans le Chili. Lord Cochrane avait été repoussé, l'année précédente, dans son expédition sur Lima; mais il s'était rendu maître, vers les premiers jours de 1820, de la place de Valdivia, où les Espagnols avaient laissé une nombreuse artillerie et la caisse militaire. Cette dernière expédition valut à lord Cochrane le titre d'a-

miral du Chili, vacant par la retraite de l'amiral Blanco, à qui on conféra le gouvernement de Santiago. On sait que le principal chef des armées indépendantes du Chili est le trop fameux San-Martin. Ce général, si on le jugeait sur sa figure et ses manières, pourrait passer pour un homme de bien et d'un commerce sûr; mais ces formes extérieures cachent une âme portée à la cruauté et à la vengeance. Jeune encore, il servait dans le régiment de *Campomaior*, en qualité de lieutenant et d'aide-de-camp de l'infortuné Solano, qui fut assassiné en 1808. Au commencement de la guerre de l'indépendance il était à Séville, ce qui l'empêcha de partager la gloire dont se couvrirent alors les armées espagnoles. A l'époque où la régence de Cadix s'organisait, San-Martin voyant que quelques-uns de ses camarades venaient d'obtenir de l'avancement, prétendit avoir les mêmes droits qu'eux à être promu à un grade supérieur. Cette faveur lui ayant été refusée au moment même où arrivèrent les premières nouvelles des désastres de l'Amérique, il fit le serment de se venger du gouvernement es-

pagnol, et s'embarqua pour le Chili. Tel fut le mobile libéral et patriotique de ce chef, qu'on aurait pu acheter avec le grade de lieutenant-colonel.

Aux munitions de guerre nécessaires à cette expédition, San-Martin joignit une foule de proclamations adressées aux habitans du Pérou, pour les engager à embrasser la cause des indépendans. Il leur offrait l'abolition du tribut auquel ils étaient assujettis depuis les rois catholiques. Ce tribut était si léger, qu'il s'élevait à peine à 36 fr. par an; et tant d'avantages y étaient attachés, que j'ai vu, sous le régime constitutionnel, un grand nombre de mémoires par lesquels les Indiens réclamaient contre la suppression de ce tribut, qui les exemptait de toute autre contribution, et leur donnait des privilèges plus nombreux qu'aux Espagnols, tels que l'exemption de la dîme, des douanes, etc.

Tandis que lord Cochrane s'embarquait pour Pisco, San-Martin, commandant de l'armée de terre, prenait possession de cette place sans la moindre résistance; la garnison s'était retirée dans l'intérieur, emmenant avec elle

les esclaves, les chevaux, etc. Néanmoins le vice-roi de Lima, Pézuéla, ne perdit pas courage; et tandis qu'il mettait son armée en mouvement, il envoyait des commissaires à San-Martin, pour lui proposer un armistice. Le général indépendant l'accepta; mais les deux parties contractantes n'ayant pu s'entendre sur la base principale du traité (la reconnaissance de la métropole), les hostilités ne tardèrent pas à recommencer. L'emploi de la force ne fut pas nécessaire pour s'emparer de Guayaquil; cette place, ainsi que le gouvernement et les autorités, tombèrent au pouvoir des indépendans, par suite d'une conspiration semblable à celle de Riégo, à las Cabezas de San-Juan. Cette trahison inspira les plus vives inquiétudes au vice-roi de Lima, dont toutes les espérances se réduisaient alors à réunir les esprits, en proclamant la Constitution. Cependant la campagne se termina sans autre affaire importante que la prise, par lord Cochrane, de la frégate *l'Emeraude*, qui se trouvait dans les eaux de Lima, et presque sous le feu de Callao.

Buénos-Ayres présentait tous les symptô-

mes d'un peuple constitué au milieu de l'anarchie, et qui n'avait aucun des élémens nécessaires pour se donner un gouvernement stable et régulier. Tour à tour sous le joug des différens partis qui l'agitaient, et servant d'instrument aveugle aux vues intéressées d'une puissance lointaine, cette ville n'avait aucune idée fixe sur sa destinée future. Les uns voulaient rentrer sous l'antique domination espagnole; les autres désiraient établir une monarchie constitutionnelle, à la tête de laquelle ils placeraient un prince du Portugal ou de la maison de Bourbon; ceux-ci proposaient une république fédérative avec les autres provinces qui composaient l'ancienne vice-royauté; ceux-là, quoique peu nombreux, ne voulaient qu'une république indépendante. La cour du Brésil était favorable ou contraire à chacun des deux partis, sans autre but direct que celui d'empêcher une république fédérative, dont la formation pouvait contrarier ses plans d'agrandissement. Une histoire particulière pourrait seule donner une idée des divers gouvernemens qui se sont succédés à Buénos-Ayres, après sa séparation

de la mère-patrie. Mais ce travail nous éloignerait trop du sujet principal. Il suffit de dire que l'histoire de Buénos-Ayres ne présente qu'un enchaînement continu de proscriptions et de calamités, dont furent tour à tour victimes les partisans de ces chefs qui, après un triomphe éphémère, étaient contraints de faire place à un soldat plus heureux.

Obligé, en 1819, de quitter la présidence suprême, Puyrrédon avait désigné pour son successeur D. Juan Rondo, sa créature, au nom duquel il exerçait une grande influence. Ce dernier étant allé prendre le commandement de l'armée dirigée contre Ramirez et Artigaz, Puyrrédon fut chargé de la direction des affaires. Rondo se laissa battre à la première rencontre, et cette défaite redoubla l'animosité des ennemis de Puyrrédon, qui soulevèrent le peuple contre lui, et le forcèrent de se réfugier à Montévidéo. Le congrès, composé de ses partisans, fut dissous; et Rondo ayant abdiqué ses dernières fonctions, l'*ayuntamiento* appela au gouvernement don Juan Pedro Aguerre, qui revêtit Soler du commandement des forces militaires.

Sur ces entrefaites, Artigas et Ramirez, chefs de l'armée confédérée, s'avançaient vers Buénos-Ayres. L'*ayuntamiento* leur envoya des commissaires pour traiter d'un armistice qui devait servir de préliminaire à un acte fédéral. L'approche de ces troupes contraignit Aguerre à se démettre du gouvernement suprême en faveur de Sarratea, ami des confédérés. Ces dispositions aplanirent tous les différends, et les deux partis signèrent un traité de fédération, par lequel toutes les provinces de l'ancienne vice-royauté s'obligeaient à s'aider mutuellement contre les entreprises du gouvernement du Brésil, qui s'était emparé de la rive occidentale du Rio de la Plata. Tel était l'article le plus important du traité; tous les autres avaient rapport aux vengeances que l'on se proposait d'exercer contre les partisans du dernier gouvernement; conséquences terribles et inséparables des triomphes obtenus au milieu des guerres civiles!

Cet état de choses ne fut pas de longue durée. Un colonel nommé *don Carlos Alvear*, venu depuis peu de Montévidéo, se mit à la tête d'un parti à Buénos-Ayres, et

obtint sans peine de l'*ayuntamiento* la déposition de Sarratea. Valcarze fut nommé à sa place, avec le titre de *gouverneur* et de *capitaine-général* de la province. Sarratea, Soler, et quelques-uns de leurs partisans se virent obligés de quitter la ville, et de se soustraire à la fureur du peuple, en cherchant un refuge au milieu de l'armée fédérale, qui prenait aussi le titre d'*armée de la liberté*. Avec le secours de cette armée, ces deux derniers chefs parvinrent en très-peu de temps à s'emparer de Buénos-Ayres. Sarratea reprit son poste; mais deux mois s'étaient à peine écoulés, qu'il fut de nouveau contraint de l'abandonner en faveur de don Alphonse Ramos Mexia, régidor de Buénos-Ayres, lequel, après un règne de peu de jours, fut remplacé par Soler.

Tant de changemens dans une si courte période, changemens qu'ensanglantaient toujours les vengeances et les persécutions, peuvent donner une idée de l'anarchie dont Buénos-Ayres était le théâtre. Pouvait-il en être autrement dans une ville où l'on voyait l'autorité passer de main en main? où les

chefs et les gouverneurs se supplantaient non seulement tous les mois, mais encore toutes les semaines, et souvent tous les jours, tombant alternativement du faite du pouvoir dans les prisons ou l'exil? La guerre civile s'envenima de plus en plus. Les combats se succédaient avec rapidité au milieu de ce désordre, et tout se faisait au nom de la liberté et du bonheur public, qui avaient fui cette malheureuse contrée.

Telle était la situation des colonies insurgées, lorsque la Constitution fut rétablie dans la péninsule. Quelques personnes crurent que cette grande innovation produirait au moins l'avantage de réunir les vues des insurgés des deux hémisphères : espérances chimériques! ni les uns ni les autres ne voulaient sincèrement la liberté de leur pays; ils n'ambitionnaient que le pouvoir d'asservir la majorité de la population aux turbulents caprices d'une poignée de rebelles. Tout Espagnol judicieux voyait les graves inconvéniens attachés à cette uniformité dans le mode du gouvernement qui devait régir à la fois et les colonies d'Amérique et les

provinces européennes. Si les premières n'eussent pas été insurgées, cette mesure imprudente de nos modernes législateurs eût suffi pour provoquer l'idée de leur émancipation. Sans doute les principes généraux qui devaient régler la destinée future de la métropole pouvaient être appliqués sans danger à l'autre hémisphère; mais prétendre que les lois particulières, qui exigent une connaissance parfaite des localités, fussent improvisées à Madrid; que, tous les deux ans, des députés partis de Lima, et même des Philippines, traversassent les mers pour venir prendre place au congrès; que, dans des régions aussi vastes, on jugeât inutile, pour les gouverner, un centre général d'action et de pouvoir, n'était-ce pas appeler la séparation des colonies? Est-ce ainsi que les Anglais gouvernent leurs possessions d'outre-mer? Qui peut dire cependant que la Constitution anglaise n'est pas une Constitution libérale?

Si l'Espagne a conservé pendant trois siècles ses conquêtes dans l'autre hémisphère, c'est parce qu'elle avait su concentrer l'ac-

tion du pouvoir dans les mains de ses vice-rois. Une fois cette action disséminée entre les chefs politiques des différentes provinces d'une vice-royauté, cette vaste machine, privée du ressort principal dont elle recevait l'impulsion et la vie, devait rester soumise au jeu irrégulier de chaque pièce qui la composait.

C'est ce qui ne manqua pas d'arriver dès que les cortès de Cadix eurent déclaré l'égalité des droits entre les Américains et les citoyens de la métropole. Si ces derniers n'étaient pas prêts à recevoir le système représentatif qu'on leur imposa si brusquement, quels fruits pouvait porter l'arbre constitutionnel dans les Amériques, où la civilisation est bien moins avancée qu'en Espagne? Il est digne de remarque que les Indiens, ou les indigènes de ces contrées, véritables maîtres du pays, perdaient par le nouveau système tous les privilèges que leur avaient accordés les rois catholiques. La Constitution, par la préférence donnée aux blancs sur les hommes de couleur, qu'elle privait du droit de citoyen, réveillait chez les mu-

lâtres, qui composent la grande partie de la population, des souvenirs entièrement effacés par le temps; et malgré la considération qu'avaient pour eux les généraux royalistes, considération due à leur fidélité envers la cause de la mère-patrie, les gens de couleur virent qu'ils n'avaient rien à gagner dans un parti qui les déshéritait du titre de citoyen, ils désertèrent en foule aux insurgés, qui leur offraient de plus grands avantages. D'un autre côté, les blancs ou créoles, ennemis constans de l'Espagne, parvinrent à se rendre maîtres de l'administration, à s'emparer des *ayuntamientos*, et par conséquent à nuire à l'armée royaliste, en la privant des secours dont elle avait besoin. Dès ce moment toutes les lois furent interprétées au gré de leurs caprices; les déserteurs cessèrent d'être poursuivis, on ne pourvut plus à leur remplacement, comme on l'avait fait en 1820; les troupes rencontraient obstacle sur obstacle dans leur marche, par le manque de bagages et d'autres secours; le peuple se moquait du général en chef, en répétant la maxime qu'on leur avait apprise, *que tous les hommes*

étaient égaux ; les soldats mêmes brisèrent le frein de la discipline, cette unique sauvegarde qui leur avait valu la victoire dans les seize batailles livrées depuis 1808. Quiconque a vu l'effet que produisit dans l'armée de la métropole la fausse idée que hors du service le soldat est égal à son colonel, pourra juger à quel point l'indiscipline était parvenue en Amérique, où le général se voyait soumis aux ordres d'un simple alcade, la plupart du temps ennemi déclaré de la cause de la métropole.

Tels sont en abrégé les maux qu'enfantèrent dans nos colonies le rétablissement de la Constitution, et les dispositions prises par la junte consultative et les cortès. J'ai déjà dit que, quelques jours après avoir prêté le serment constitutionnel, Sa Majesté fut obligée de signer la proclamation où furent retracés les évènements qui s'étaient passés en Espagne. Cet acte défendait en même temps la continuation des hostilités, et exhortait les Espagnols américains à la réconciliation et à l'oubli du passé. Toutes les villes avaient ordre de reconnaître la Constitution, et d'en-

voyer des commissaires chargés d'exposer les griefs des colonies, auxquels on promettait de rendre justice et de donner une satisfaction complète.

Toutes ces mesures auraient eu un résultat favorable, si les Américains avaient voulu sincèrement se réconcilier avec la métropole; mais ils n'étaient nullement animés de ce désir, et les libéraux ne se montrèrent pas conséquens dans leurs vues de générosité et de pacification. Au moment même où l'on pressait le plus vivement les Américains de nommer leurs commissaires, le gouvernement espagnol envoyait des agens investis de pleins pouvoirs pour arrêter les mesures les plus convenables au bien général de l'État, *en respectant toutefois la base inaltérable de l'indivisibilité et de l'union des colonies avec la métropole*. C'était résoudre d'avance une question qui avait coûté huit ou dix ans de combats. Non content d'avoir imposé cette restriction, qui de prime-abord rendait toute transaction impossible, le ministre d'outre-mer déclara aux cortès que si les indépendans s'obstinaient à vouloir rallumer le feu

de la guerre, ils justifieraient pleinement le droit de la métropole, dont tous les actes étaient fondés sur les motifs les plus justes, les intentions les plus pures, et une autorité dont la légitimité était incontestable. Il termina son discours par ces imprudentes paroles : *que le gouvernement espagnol leur prouverait que l'emploi de la force est le meilleur appui des conseils, surtout dans les dissensions civiles.* On juge aisément quelle fut la surprise des Américains, qui connaissaient déjà toute l'impuissance de la métropole, en voyant le gouvernement libéral répéter la maxime si souvent proclamée par le gouvernement absolu, *que la force est le meilleur appui des conseils.* Ces mots indiscrets achevèrent de détruire tout espoir de paix et de réconciliation. Je me souviens encore des craintes que témoignèrent les députés américains pendant la première législature, et des explications qu'ils demandèrent sur un faible armement qu'on se proposait d'envoyer à la Terre-Ferme, pour la purger des pirates qui infestaient ces parages, et des aventuriers anglais et anglo-américains, qui

alors, comme par la suite, ne respectèrent aucun pavillon. Mais ces députés ne voulaient qu'entretenir la guerre avec la métropole, et dicter les lois qui devaient la régir.

Le premier secrétaire de Quiroga, dans l'île de Léon, était un nommé *Narino*, Américain qui, dès 1794, avait été jugé à Santa-Fé comme révolutionnaire, et embarqué pour l'Espagne, par suite de son jugement; mais il trouva l'occasion de s'enfuir, et vint en France solliciter du Directoire des secours pour l'émancipation de la Nouvelle-Grenade. Comme ses plans ne faisaient pas fortune auprès des chefs du gouvernement français de cette époque, il passa en Angleterre, où sa demande ne fut pas mieux accueillie. Cet homme devint, en 1810, un des premiers instigateurs de l'insurrection de Carthagène; mais forcé par les victoires de Morillo d'abandonner ces contrées, il revint en Espagne, et se fit nommer secrétaire de Quiroga, quand celui-ci fut appelé au commandement des insurgés de l'île de Léon. Ce fait prouve seul qu'il existait des rapports

entre les rebelles des Amériques et ceux de la péninsule.

J'ai dit que l'insurrection, jusqu'à ce jour, ne s'étendait pas au-delà de Vénézuéla, du Chili et de Buénos-Ayres; mais des nouvelles du Mexique ne tardèrent pas à annoncer qu'elle avait gagné les autres provinces de l'Amérique septentrionale. Les députés de la première législature avaient à peine manifesté ce fatal désir de vengeance qui souille les premiers décrets des cortès, que tous les hommes éclairés en pressentirent les suites terribles, et regrettèrent qu'on n'eût pas enseveli le passé dans un généreux et profond oubli. Les membres des cortès, en donnant le nom d'*amnistie* à un acte où éclate à chaque ligne la plus basse et la plus honteuse vengeance, se flattèrent de donner le change à l'opinion publique, et de passer pour des hommes supérieurs aux passions humaines. Cette hypocrisie ne trompa personne, et ne put même leur attirer la reconnaissance de ceux qu'ils avaient compris dans leurs décrets. L'acte rendu contre les députés connus sous la dénomination de

Perses, portait le nom de l'évêque de la Puebla de los Angeles, homme d'une grande réputation, et dont l'influence se faisait sentir dans toute l'étendue du royaume du Mexique. Obligé d'abandonner son diocèse, et ne trouvant pas dans le vice-roi Apodaca assez de fermeté de caractère pour ne pas exécuter le décret des cortès, il prit sous sa protection le fameux Iturbide, et le dirigea si bien, qu'en peu de jours il se rendit maître du Mexique. Cet Iturbide était fils d'un négociant de cette ville, qui venait de faire une faillite de 300,000 piastres, que le fils a su réparer promptement et d'une manière très-avantageuse. Envoyé, sur sa demande, par le vice-roi Apodaca, contre les deux partis rebelles qui étaient restés dans les provinces intérieures, il sortit à la tête de quelques troupes ; mais au lieu d'en venir aux mains, il se réunit aux rebelles, et se rendit maître avec eux du vaisseau qui va tous les ans à la foire d'Acapulco, et il y trouva sept millions de francs, dont ce navire était chargé pour le compte du gouvernement. Possesseurs d'une somme considérable, qui dans les circons-

tances présentes leur fournissait le moyen de payer leurs troupes et de corrompre une partie de celles de leurs adversaires, les rebelles prirent ensemble la route de Mexico, et proposèrent au vice-roi de reconnaître son autorité, s'il voulait se mettre à la tête de la cause de l'indépendance, qu'ils étaient résolus de soutenir au péril de leur vie. Apodaca, homme plein d'honneur et de loyauté, repoussa avec indignation une pareille offre, et n'ayant plus aucun moyen de faire respecter l'autorité royale, prit le parti de se retirer. Si le vice-roi ne s'était pas vu abandonné par un grand nombre d'officiers de tous grades, le triomphe d'Iturbide n'aurait pas été si facile. Mais il est trop bien connu que tous les malheurs des deux Mondes proviennent de l'indiscipline militaire.

Il n'entre pas dans mon sujet d'entreprendre la relation historique de tous les évènements politiques et militaires qui se passèrent dans le Mexique et dans les autres provinces, depuis l'origine de l'insurrection jusqu'à nos jours. Ces évènements demanderaient seuls une histoire particulière et une plume plus

exercée que la mienne. Il suffira de dire qu'à peine arrivé à Vera-Cruz, le général O'Donoju fut appelé par le gouvernement constitutionnel de la péninsule à remplacer Apodaca en qualité de vice-roi du Mexique. Investi des pouvoirs les plus étendus pour transiger et traiter avec les rebelles, on le laissa maître de toutes les concessions qui ne seraient point incompatibles avec la suprématie de la métropole. Le premier usage que ce fameux révolutionnaire espagnol fit de ces pouvoirs, fut de trafiquer de l'aveugle confiance qu'on avait imprudemment placée dans son faux patriotisme. D'accord avec l'évêque de la Puebla de los Angeles, dont j'ai déjà parlé, il accepta le plan d'Iguala, par lequel il reconnaissait l'indépendance mexicaine, et devint l'un des trois gouverneurs placés à la tête de ce royaume, en attendant qu'on eût réglé la nouvelle forme de gouvernement. Cette infâme trahison, qui ne pouvait surprendre ceux qui connaissaient le caractère faux et hypocrite de O'Donoju, mit le gouvernement dans les plus grandes perplexités, et causa la plus vive joie aux députés américains.

Avant de continuer le récit des évènements ultérieurs qui eurent lieu dans les colonies sous le régime constitutionnel, il ne sera pas hors de propos d'éclaircir un doute que quelques personnes affectent d'élever, sur la question de savoir si le gouvernement espagnol, par une conduite plus habile, n'eût pas empêché les choses d'en venir au point où elles se trouvent aujourd'hui. Si l'on s'en rapportait aux amères diatribes publiées par les feuilles étrangères, et particulièrement par les journaux anglais, presque tous dirigés contre le gouvernement de Ferdinand, on serait tenté de croire que, par une aveugle obstination à conserver intacts ses droits et son autorité sur l'Amérique, Sa Majesté s'est refusée à tous les moyens de conciliation. Il en est d'autres qui reprochent au gouvernement espagnol d'avoir repoussé la médiation offerte par l'Angleterre, parce qu'il n'avait jamais perdu l'espérance de faire rentrer ces contrées sous le système qui les régissait depuis le temps de la conquête. Tout ce qui a été dit à ce sujet dans les journaux anglais et dans différentes sessions de la Chambre

des Communes, par quelques membres de l'opposition, est entièrement dénué de vérité.

Dès que les premiers symptômes de l'insurrection des Amériques se manifestèrent (en 1810), les autorités espagnoles qui, sous le titre de *régence d'Espagne et des Indes*, gouvernaient les provinces où les troupes de Buonaparte n'avaient pas encore pénétré, déclarèrent comme principe invariable de leur conduite, qu'elles useraient de tous les moyens possibles de douceur et de conciliation pour ramener les Américains égarés à une union sincère avec la mère-patrie. Dans le mois d'août de la même année, certaines conférences qui eurent lieu entre le ministère britannique et les députés envoyés en Angleterre par les insurgés de Caracas, provoquèrent de vives plaintes de la part de la régence espagnole, qui reprocha aux ministres anglais leur partialité en faveur des rebelles. Cette partialité paraissait d'autant plus extraordinaire alors, que la plus parfaite amitié liait les deux nations, dont les efforts communs tendaient à repousser Napoléon de l'Espagne, et à délivrer l'Europe de l'oppression

sous laquelle elle gémissait. Le gouvernement anglais, qui avait déjà commencé à étendre ses relations commerciales dans les pays, au lieu de se borner à satisfaire aux justes plaintes du gouvernement espagnol et de garder la neutralité dans cette lutte, proposa à la régence de Cadix sa médiation pour engager les insurgés à se réunir à la métropole. C'était assurément offrir plus qu'on ne demandait. Mais le ministère anglais ne tarda point à laisser percer ses vues intéressées, en ajoutant la condition qu'il lui serait permis de continuer le commerce auquel les insurgés l'avaient autorisé, au moins pendant la durée des négociations. Cette proposition resta sans effet pour l'Espagne, tandis que le gouvernement anglais ne cessait de témoigner chaque jour plus d'égards aux députés insurgés, et d'agrandir ses rapports commerciaux avec ces contrées. Le 29 juillet 1811, le ministre des affaires étrangères espagnol résidant à Cadix, adressa un note à l'ambassadeur d'Angleterre, dans laquelle il rappelait les principes de justice et de générosité qui avaient dirigé la métropole dans sa conduite envers ses pro-

vinces insurgées; ses efforts paternels et ses moyens de conciliation pour les ramener au sein de la mère-patrie. Après avoir retracé la mauvaise foi et les sourdes menées de quelques obscurs et ambitieux instigateurs de tant de désastres, et les justes motifs de plaintes auxquelles avaient donné lieu divers particuliers et agens anglais, et même le cabinet de Saint-James, qui, dans toutes les occasions, avaient manifesté leur partialité en faveur des rebelles, le ministre terminait cet exposé en annonçant que le gouvernement espagnol, pour donner de nouvelles preuves des sentimens d'humanité qui avaient été le mobile de toutes ses actions, acceptait la médiation proposée par l'Angleterre, médiation fondée sur les bases suivantes : 1° reconnaissance, de la part des insurgés, de l'autorité de Sa Majesté dans la péninsule; 2° suspension des hostilités; 3° échange des prisonniers, et restitution des propriétés; 4° accueil favorable aux plaintes des dissidens. De son côté, l'Angleterre, en sa qualité de médiatrice, s'engageait à rendre compte au gouvernement, dans le délai de huit mois au plus, de

l'état de la négociation, laquelle devait être conclue dans le terme de quinze mois. Le gouvernement espagnol accordait à la Grande-Bretagne la permission de commercer avec ses colonies, sous condition de rompre toute communication avec les insurgés, et d'aider la métropole à les soumettre, si la négociation restait sans résultat. En conséquence, des commissaires anglais devaient partir, conjointement avec les députés espagnols, pour Buénos - Ayres, Vénézuéla et Carthagène, seules provinces où l'insurrection s'était manifestée.

L'Angleterre refusa ouvertement d'admettre la clause qui lui défendait toute relation avec les insurgés; elle fit plus: elle exigea que les commissaires anglais se rendissent aussi à Mexico, où régnait la plus grande tranquillité. Quelque soin que prît l'ambassadeur de protester de la bonne foi de son gouvernement, il était facile d'apercevoir le véritable but de cette mission anglaise dans les provinces septentrionales espagnoles. Néanmoins cet article fut modifié et rédigé de manière que la Grande-Bretagne ne ces-

sait pas de conserver son caractère de médiatrice pacifique, et l'Espagne le libre exercice du droit d'employer la force armée, par mer et par terre, contre les provinces insurgées, dans le cas où elles s'obstineraient à vouloir porter atteinte à l'intégrité de la monarchie, en se déclarant indépendantes.

Ces conditions ne satisfirent pas encore le cabinet de Saint-James. Il demanda la suppression pure et simple de la partie du même article qui déclarait que toute communication cesserait entre l'Angleterre et les Amériques dissidentes, si la médiation échouait. Le gouvernement espagnol promit que cette clause ne serait exécutée qu'autant que cette communication serait préjudiciable aux moyens que la mère-patrie avait le droit d'employer. Cette difficulté aplanie, les Anglais insistèrent pour que le Mexique fût aussi compris dans la médiation. La proposition fut repoussée, et méritait de l'être, puisque le Mexique restait uni, avait ses députés en Espagne, et n'était troublé que par quelques partis errans considérés plutôt comme des troupes de voleurs, que comme

des soldats armés pour la cause de l'indépendance. Les Anglais avaient aussi exigé l'abolition du système colonial, mais cette demande fut jugée inutile, les provinces de l'Amérique ayant été déclarées, par la Constitution, partie intégrante de la monarchie.

Cette réponse ne reçut pas un accueil plus favorable auprès du ministère anglais, qui garda le silence pendant plus de deux mois. Enfin, le 5 septembre 1812 il proposa de nouveau son intervention par la voie de l'ambassadeur d'Espagne à Londres, promettant de ne s'occuper que des provinces désignées, sous la condition qu'une commission espagnole, accompagnée d'un agent anglais, serait envoyée à Mexico pour entendre les griefs de ce royaume, et que le commerce libre des Amériques serait accordé à l'Angleterre, comme à la nation la plus favorisée.

A la vue de semblables demandes de la part d'une puissance qui se présentait en qualité de médiatrice bienveillante et désintéressée, le lecteur admirera sans doute la longanimité du gouvernement espagnol. Quelle sera sa surprise, en apprenant que le cabinet

anglais menaçâ l'Espagne de retirer ses troupes de la péninsule, si elle n'accédait pas à de semblables propositions! Il eût été à désirer que l'Espagne fût restée insensible à ces menaces, et n'eût témoigné aucune crainte sur leur exécution; elle aurait vu alors que la présence des forces anglaises en Espagne avait plutôt pour but de protéger la Grande-Bretagne, que de défendre les Espagnols. Mais le gouvernement espagnol, qui préférerait à tout la liberté de son roi, se borna à demander des explications sur ces points intéressans, et principalement sur la mission de l'agent anglais à Mexico, et la nature des pouvoirs dont il serait investi. La réponse apprit que l'objet de cette mission serait conforme à ce qui avait été dit précédemment. Il s'ensuivit différentes discussions dans lesquelles on put s'apercevoir que la marche lente et ambiguë du ministère anglais, et son refus de satisfaire aux observations légitimes et aux plaintes fondées du gouvernement espagnol, n'étaient qu'un prétexte pour continuer un commerce libre.

Toutes ces discussions furent suspendues

jusqu'au retour de notre roi au trône de ses pères. Le 24 mai 1815, le ministre don Pedro Cevallos fit parvenir une note à l'ambassadeur d'Angleterre, dans laquelle il le priait de demander à sa cour la reprise des négociations. « Quoique la rébellion des Américains donne au gouvernement espagnol, ajoutait cette note, le droit incontestable d'employer la force pour les faire rentrer dans leur devoir, Sa Majesté ne consultant que son cœur paternel, préfère les ramener par la douceur et l'indulgence, et compte au nombre des moyens les plus efficaces l'intervention de l'Angleterre, intervention réclamée autant par la politique que par l'amitié existante entre les deux nations. » L'ambassadeur, dans sa réponse, retraça tout ce qui avait été fait les années précédentes ; il imputait à l'Espagne la suspension des négociations, et demandait des explications sur les bases que Sa Majesté voudrait bien admettre.

Le roi répliqua, le 18 juillet suivant, que jusqu'à ce jour il avait fait tous ses efforts pour engager des sujets égarés à suivre les conseils de la clémence ; qu'il espérait que,

de son côté, Sa Majesté britannique n'hésiterait pas à désapprouver la conduite de lord Strangford, qui, dans le Brésil, avait prêté son appui aux insurgés, et était devenu la cause de la perte de Montévidéo. Ferdinand VII fournissait également plusieurs preuves irrécusables de la protection constante que les dissidens avaient trouvée auprès des agens et des particuliers anglais. Dans cet exposé, Sa Majesté insistait sur la nécessité de cette désapprobation préliminaire, pour rendre au cabinet anglais la confiance due à sa bonne foi et à sa véritable impartialité, désapprobation sans laquelle les insurgés pourraient douter de la sincérité du gouvernement britannique, et croire que les autres nations, partageant les vues de l'Angleterre, se considèrent aussi comme intéressées à l'émancipation des colonies.

Le 10 janvier 1817, Sa Majesté catholique profitant de la médiation des Anglais, invoquée par la cour du Brésil pour la restitution du territoire de Montévidéo et de la rive orientale del Rio de la Plata, reproduisit sa demande relative à la réconciliation des

provinces d'outre-mer, et proposa de faire marcher de front les deux négociations. Sa Majesté offrait l'amnistie la plus entière et la plus généreuse; l'abolition du système colonial, auquel elle substituait un système de commerce établi sur des bases plus larges, et la préférence aux Américains pour tous les emplois qui viendraient à vaquer dans les colonies, etc. Le prince régent, aujourd'hui roi d'Angleterre, répondit qu'il éprouvait la plus sincère satisfaction de devenir l'instrument de réconciliation entre l'Espagne et les colonies, en voyant surtout les *concessions libérales* de la métropole; mais que l'abolition de la traite des nègres, dont on s'occupait alors, ne lui permettait de se mêler d'aucune autre affaire, jusqu'à ce que cette convention fût terminée. Enfin, le 4 octobre de la même année, les évènements de Fernambouc donnèrent lieu à une note qui fut adressée, de concert avec la Grande-Bretagne, aux plénipotentiaires d'Autriche, de Prusse et de Russie. Sa Majesté catholique les engageait à employer leur médiation pour mettre un terme aux dissensions des Amériques.

Les trois souverains y consentirent aussitôt; mais l'Angleterre éleva de nouvelles difficultés, et prétendit que la négociation devait avoir lieu à Londres, et non à Madrid ou à Paris, lieux d'abord désignés. Sa Majesté désirant que la négociation fût accélérée, avec d'autant plus de raison que la question sur la traite des nègres était résolue, céda encore sur ce point, peu important au fond. Fidèles à leur système, les Anglais non seulement ne terminèrent rien, mais ne trouvèrent pas convenable que Sa Majesté assistât au congrès d'Aix-la-Chapelle, où cette affaire importante devait être traitée.

Est-il un homme vraiment impartial qui, après avoir lu cet exposé sincère, puisse encore ajouter foi à de mensongères imputations répandues dans le perfide dessein de faire croire que le roi d'Espagne s'obstinait à vouloir ramener les colonies à ce prétendu état d'esclavage où l'on disait qu'elles étaient plongées auparavant? L'Angleterre sait mieux que personne que l'on ne connaît pas, dans toute l'Amérique, une domination plus douce que celle que l'Espagne a exercée sur ses co-

lonies, depuis les excès affligeans qui souillèrent les premiers jours de la conquête. Les esclaves mêmes y étaient mieux traités que dans les colonies anglaises et françaises. Mais le sort des esclaves occupait fort peu l'Angleterre (1) : s'emparer du commerce exclusif de toutes ces contrées, et combattre en Amérique le système de la légitimité, dont le triomphe avait coûté tant de sang à l'Europe, voilà le seul vœu de cette puissance, voilà le but qu'elle s'est proposé constamment, sans autre titre que le droit du plus fort, droit qui cesse d'être injuste et barbare aux yeux du vulgaire, pour peu qu'on ait soin de colorer les discours parlementaires d'une bonne foi et d'un désintéressement que l'on se promet bien de démentir quand l'occasion se présentera. Revenons à notre sujet.

(1) Il y a tant de différence entre le sort des esclaves de l'Angleterre et celui des esclaves de l'Espagne, que la plus grande menace qu'un colon espagnol puisse faire à un nègre, c'est de le vendre dans les colonies anglaises. *Maître, tuez-moi plutôt!* telle est la réponse ordinaire.

Dès que les funestes nouvelles du Mexique furent connues en Espagne, les députés américains, qui avaient toujours soutenu le parti de Calatrava dans la première et la seconde législatures, et contribué de tous leurs efforts au succès du parti populaire, en votant toutes les réformes intempestives qui lui furent accordées durant cet intervalle, exigèrent à leur tour l'appui de la majorité du congrès, pour tirer les plus grands avantages des circonstances présentes. Leur désir était de faire adopter par les cortès et le gouvernement le projet suivant :

Les provinces de l'Amérique qui, jusqu'à cette époque, sont restées unies à la métropole, voulant se rendre indépendantes, et n'étant pas encore prêtes à se constituer en république, comme l'ont déjà fait Colombie et Buénos - Ayres, désirent former deux monarchies. L'une d'elles sera composée de toute la partie de l'Amérique septentrionale appartenant à l'Espagne, et l'autre de toutes les possessions qu'elle conservait encore dans l'Amérique méridionale. Les députés voyant en outre combien il serait difficile de des-

tinier à ces nouveaux trônes de simples particuliers, ou des princes d'une dynastie autre que la dynastie espagnole, proposent de reconnaître pour rois ou empereurs les deux infans don Carlos et don François de Paule, le premier du Mexique, et le second de Lima.

Ce plan, selon eux, devait engager à faire partie de ce nouvel empire les provinces dissidentes qui se trouvaient comprises dans cette démarcation géographique. Ils promettaient de demeurer dans une certaine dépendance à l'égard de la mère-patrie, de lui payer chaque année un tribut déterminé, en signe de leur ancien vasselage, et d'accorder à la métropole, dans ses relations commerciales avec les colonies, des avantages supérieurs à ceux que toute autre puissance privilégiée pourrait obtenir dans la suite.

Dans le cas où ce projet ne serait pas approuvé, ce qui eut lieu en effet, les députés proposaient un plan plus avantageux à la métropole, et par lequel ils se bornaient à demander que les deux infans fussent appelés à gouverner ces contrées en qualité de lieu-

tenans de leur auguste frère, mais avec des pouvoirs si étendus, que leur autorité demeurerait indépendante du gouvernement de Madrid, avec lequel néanmoins ces provinces feraient cause commune, comme si elles formaient encore partie intégrante de l'empire espagnol, et continueraient à payer un tribut ainsi qu'elles l'avaient fait jusqu'alors, mais dans une quotité qui serait déterminée plus tard.

Il n'était pas difficile de voir que le but secret de ce plan était d'éloigner les infans d'Espagne par un artifice grossier dont personne n'était dupe. En effet, qui aurait pu croire à la sincérité de ces propositions, lorsque leurs auteurs dédaignaient des conditions plus avantageuses que celles que pouvait leur offrir le nouvel ordre de choses. Si, lorsque ces provinces étaient sous le sceptre quelquefois bien pesant des vice-rois, qu'elles gémissaient sous le régime colonial, qu'il ne leur était pas permis d'ouvrir des fabriques et de planter des vignes; en un mot, si, lorsqu'elles étaient plus esclaves que sujettes de la métropole, elles avaient arboré l'étendard

de la rébellion, ou, les armes à la main, s'étaient érigées en royaumes indépendans, de semblables offres, appuyées par une apparence de justice, auraient présenté à la métropole les moyens de conserver une certaine suprématie sur des provinces qu'il lui était impossible de soumettre par la force. Mais proposer de pareilles conditions au moment où la Constitution de Cadix venait de mettre sur la même ligne les provinces d'outre-mer et celles de la péninsule, où toutes les entraves qui comprimait son industrie avaient disparu, lorsque les portes du congrès national et du conseil d'État étaient ouvertes aux Américains, et que de l'état précaire de simples colons ils passaient à celui de citoyens, c'était bien mal choisir son temps pour se séparer de la métropole, et s'exposer aux périlleux hasards d'une révolution politique. Peut-être leur ingratitude eût-elle été excusable, si le nouvel état de choses auquel ils aspiraient leur avait présenté l'image d'un avenir plus heureux. Mais quel nom donner à la résolution qui les poussait à une entreprise où ils n'avaient rien à gagner? En effet, quels avan-

tages les colons pouvaient-ils prétexter pour justifier le désir de leur émancipation? Une Constitution? Ils l'avaient, puisqu'on venait de la rétablir, quoique par des moyens injustes et violens. Des lois sages et justes? Ils allaient en jouir, quand les codes de lois seraient sanctionnés. Liberté de commerce et d'industrie, admissibilité à tous les emplois, égalité de droits, systèmes de finances et d'instruction publique mieux entendus, etc., etc.? Mais tout ce qui s'était fait, et ce qui se faisait encore dans la péninsule, devait être commun aux provinces américaines. La mère-patrie conservait et conserve encore les restes de son ancienne marine, et tous les élémens nécessaires pour en former une plus puissante, capable de faire respecter son pavillon sur toutes les mers. Et quel temps n'eût-il pas fallu aux nouveaux royaumes pour se créer une marine? L'Amérique, faisant partie intégrante de la monarchie espagnole, ne serait pas devenue, dans l'espace de plusieurs siècles peut-être, le théâtre d'une guerre continentale; mais divisée en États indépendans, soit qu'ils prissent le nom de *monar-*

chie ou celui de *république*, il était difficile qu'il se passât plusieurs mois sans que les colonies fussent entraînées par les rivalités inévitables entre puissances voisines, par la diversité d'intérêts et l'ambition des chefs, à des querelles interminables et sanglantes. Ce qui se passe aujourd'hui à Colombie, ce que l'on a vu à Lima et à Buénos-Ayres, ne confirme que trop de si justes craintes.

Je viens d'établir la supposition gratuite que ces nouvelles monarchies se constituèrent sans trouble et de la manière la plus pacifique; que tous les habitans, d'un commun accord, étaient prêts à se soumettre sans répugnance au nouveau régime que leur préparaient les députés. Que serait-ce donc si, abandonnées à elles-mêmes, des contrées si vastes étaient divisées sur le mode de gouvernement, si l'une de ces provinces demandait à se former en république indivisible, une autre en État fédératif comme les États-Unis, une troisième en monarchie gouvernée par un prince de la maison de Bourbon? Qui pourrait prévoir un terme aux disputes, aux querelles, aux guerres qu'amè-

nerait cette diversité d'opinions? Admettons un moment que toutes ces provinces donnent la préférence au régime monarchique : seront-elles également d'accord sur la Constitution qui devra le régir? Les unes voudront un corps législatif avec les deux Chambres, les autres un sénat perpétuel : celles-ci demanderont que leurs représentans soient indéfiniment rééligibles; celles-là s'opposeront à cette rééligibilité; d'autres encore voudront le renouvellement intégral tous les deux, trois, cinq ou sept ans; plusieurs invoqueront le renouvellement partiel; les unes demanderont la qualité de propriétaire, les autres la repousseront; là on voudra exclure les ecclésiastiques, ici on croira devoir les admettre, etc., etc. Et si, dans ce passage d'un régime à un autre, l'action de l'autorité s'affaiblit et les liens de l'obéissance se relâchent, ce qui arrivera certainement, est-il invraisemblable que les castes indigènes et les hommes de couleur se soulèvent contre les Européens? Alors que deviendra le continent américain? Un théâtre de carnage et de désolation, comme il l'a été pendant un grand

nombre d'années, et comme l'est encore l'île de Saint-Domingue.

Quant au projet de ne point ériger de monarchie dans l'acception naturelle du terme, mais de partager le gouvernement de ces vastes provinces entre les deux infans, en donnant à l'un les contrées du nord, à l'autre celles du sud, il était encore moins admissible. Sans compter les graves inconvéniens qu'entraînerait pour l'Espagne l'éloignement des héritiers immédiats du trône, puisque le monarque actuel n'a pas encore de postérité, quels avantages produirait leur nomination au gouvernement des provinces américaines? Ou les nouveaux gouverneurs feraient exécuter les lois et les décrets du cabinet de Madrid, ou ils administreraient les colonies d'après leurs propres volontés. Dans la première supposition, ils ne seraient que les agens du pouvoir, sans aucun résultat profitable pour les créoles, puisque le bien des peuples exige impérieusement que de semblables fonctionnaires soient amovibles, temporaires et responsables. Il fallait être bien simple ou bien aveuglé pour ne pas comprendre que les in-

fans, transportés dans des pays si peu connus et si vastes, et placés à la tête d'une administration aussi étendue, ne seraient gouverneurs que de nom, et que le gouvernement tomberait de fait dans les mains de leurs secrétaires. En résultat, à des vice-rois temporaires et responsables auraient succédé des vice-rois perpétuels qui, au nom de Leurs Altesses, pourraient commettre toute espèce d'injustice sans aucune responsabilité; car un secrétaire ne saurait jamais en avoir, puisque tous les actes portent le seing du chef dont il est supposé suivre les ordres.

Dans la seconde hypothèse, si les infans n'avaient pas d'instructions à recevoir de Madrid, s'ils rendaient et sanctionnaient eux-mêmes les lois, s'ils expédiaient les décrets nécessaires à leur exécution, ce seul fait ne les érigeait-il pas en véritables souverains indépendans, quoique sous le titre modeste de *lieutenans* de leur frère? Bientôt les cortès les auraient contraints de prendre le titre de *rois* ou d'*empereurs*, comme on l'a vu au Brésil, et ainsi se serait confirmée cette émancipation absolue si vivement désirée des

députés américains, si constamment refusée par les cortès.

Dans la séance du 4 juin 1821, le député Pédrasas fit la motion suivante : « Puisqu'une commission est chargée de fixer le sort des Amériques espagnoles, je demande aux cortès que le gouvernement soit invité à donner l'ordre au vice-roi de Mexico de faire savoir *au seigneur Iturbide* que le congrès va traiter cette affaire importante, et que, s'il suspend les hostilités en attendant la décision souveraine, le gouvernement de Mexico suivra cet exemple. » Cette motion fut rejetée, et le député Michiléna proposa de demander au gouvernement de tenir un vaisseau prêt à mettre à la voile au premier ordre, et de presser le plus possible la décision de l'affaire importante soumise à la commission spéciale. Ces deux députés étaient américains, et leurs motions furent combattues par plusieurs de leurs collègues appartenant à la péninsule. Celle du député Villa eut le même sort. Il jugeait nécessaire de communiquer promptement la résolution, quelle qu'elle fût; *car*, disait-il, *l'Amérique ne vou-*

lait pas être indépendante de l'Espagne; bien au contraire, elle désirait lui rester toujours attachée, mais par les liens de la justice, de la fraternité, d'un respect filial, et non d'une crainte servile. Le même jour, le député Navarete proposa aux cortès de demander au gouvernement qu'un navire fût expédié sur le champ pour porter au vice-roi l'ordre d'avertir avec franchise les dissidents que, d'après le vœu des députés d'outre-mer, les cortès s'occupaient d'un plan de gouvernement qui rendit compatible l'observation de la Constitution avec l'énorme distance qui sépare les colonies de la péninsule.

J'ai rapporté tous ces détails pour prouver combien était déjà avancé le projet d'envoyer les deux infans dans les colonies, et comment l'on tâchait de compromettre Sa Majesté avec les députés américains. Que le roi adoptât ce plan, l'indépendance était consolidée; qu'il le repoussât, comme il le fit en effet, on saisissait ce prétexte pour le décréditer, en faisant croire au stupide vulgaire que Sa Majesté s'opposait par caprice à une transaction aussi avantageuse.

Si je ne craignais de dépasser les bornes de cet ouvrage, je ferais voir ici combien est fausse l'idée que l'on se fait des Américains, en croyant qu'ils abhorrent le gouvernement d'Espagne; que tout leur désir est de se rendre indépendans, et que dans ce seul but ils soutiennent une guerre obstinée, résolus à souffrir non seulement tous les maux qu'elle entraîne à sa suite, mais même les désastres à craindre avant la consolidation d'une forme quelconque de gouvernement. Cette idée, au moins exagérée, doit être méditée, avant de s'en rapporter aux notions que les papiers publics et divers ouvrages publiés en Europe ont prétendu donner sur le caractère de cette révolte. Les Américains veulent-ils effectivement se rendre indépendans, ou d'autres peuples présentent-ils à leurs yeux les vains prestiges de l'indépendance et de la liberté pour les tyranniser et les asservir? Cette question fera peut-être supposer que je veux embrouiller par des paradoxes des faits si clairs et si incontestables au premier abord. Dix années d'une guerre sanglante et opiniâtre entre les royalistes et les indépendans, pa-

raissent attester sans aucun doute que l'émancipation est le véritable vœu des créoles. Cet argument, j'en conviens de bonne foi, a beaucoup de force pour quiconque n'examine cette lutte que superficiellement, et sans les données nécessaires pour découvrir le mobile de ces évènements si tristement fameux. Mais je suis tellement accoutumé à voir soutenir, au nom des peuples, des causes diamétralement opposées à leurs désirs et à leurs intérêts, que je crois pouvoir répéter ma question : Les véritables Américains souhaitent-ils l'indépendance?

Je suis sincèrement convaincu de la négative, et quelques anecdotes que je vais citer prouveront, par leur atrocité même, une impulsion étrangère. J'en garantis l'authenticité, et certainement personne n'osera les nier. De la terre de Feu aux frontières des États-Unis, une guerre à mort dévaste le continent américain ; mais il ne faut pas l'attribuer aux descendans des Incas et de Montézume ; ce sont les propres fils des Espagnols qui ont levé l'étendard de la révolte contre l'Espagne ; ce sont eux qui ont crié *liberté et in-*

dépendance! tandis qu'ils resserraient les chaînes des Indiens; et ces Indiens avaient seuls droit de réclamer une liberté que leur avaient ravie Fernand Cortès et Pizarre. Les Indiens étaient si loin de vouloir la guerre contre l'Espagne, que partout où cette guerre a éclaté ils sont les victimes les plus malheureuses des gouvernemens révolutionnaires.

Voici un fait qui montrera comment les indigènes de l'Amérique méridionale sont traités par les créoles. En novembre 1810, le gouverneur de Buénos-Ayres rentra dans la capitale avec un grand nombre d'Indiens, *pampas* (1), qu'il venait de faire prisonniers dans une excursion. Ces infortunés, avec leurs familles, furent parqués comme des troupeaux dans une vaste enceinte, et distribués aux militaires qui avaient pris part à l'expédition. A demi morts de besoin, ils intercédèrent par les gestes les plus touchans la pitié de leurs bourreaux. Les enfans demandaient leur nourriture accoutumée aux seins

(1) Indiens qui habitent le plat pays au sud de Buénos-Ayres.

desséchés de leurs mères; et ces mères éplo-
rées ne pouvaient pas même obtenir un peu
d'eau pour les apaiser un moment. Les
hommes eux-mêmes pleuraient de faim, et
cherchaient par tous les moyens à tromper
la soif qui les dévorait. Les enfans étaient ar-
rachés des bras maternels, et tous poussaient
des cris déchirans. Des familles entières, pros-
ternées aux pieds de leurs infâmes tyrans, de-
mandaient par signes à n'être point séparées :
mais les régénérateurs de l'Amérique leur re-
fusaient cette dernière consolation; ils allaient
même jusqu'à les maltraiter. Un tel spectacle
eût attendri les bêtes les plus féroces; les
nouveaux philanthropes s'en faisaient un di-
vertissement. Les femmes furent séparées de
leurs maris, les enfans de leurs pères; les
hommes robustes furent conduits aux *prési-
dios* (galères) et chargés de chaînes; ils
traînaient dans les rues une existence insup-
portable. Comment supposer, après un sem-
blable trait, que les Indiens aient suscité la
guerre? N'est-elle pas plutôt l'ouvrage de
quelques créoles vendus à une nation étran-
gère, et qui prétendent avoir sucé avec le

lait la haine du nom espagnol ? Il faut remarquer ici que par *Espagnol* on entend, dans les colonies, tout *Européen*, quoique l'on ait adopté le nom général de *Goths* pour les enfans du vieux continent. Mais la démoralisation a fait des progrès si rapides dès le principe de l'insurrection, que l'on a vu non seulement des fils dénoncer les auteurs de leurs jours, mais même un créole demander à la junte représentative du peuple la permission de tuer son père, parce qu'il était Espagnol. Des fils ont monté la garde auprès de l'échafaud de leurs parens. Les Espagnols sont si maltraités dans ces contrées, tellement opprimés, tellement humiliés, qu'on leur défend, comme aux nègres, de monter à cheval, sauf une autorisation, que le gouvernement n'accorde qu'à prix d'or, et qu'il refuse le plus souvent. Un Espagnol ne peut se marier sans une permission spéciale de l'autorité suprême, qui se la fait chèrement payer : encore faut-il que l'Espagnol soit riche, et qu'il épouse une fille pauvre née dans les colonies. Dans le Paraguay, un Espagnol ne peut se marier qu'avec une négresse ou une mulâ-

trousse. Il lui est défendu de porter aucune arme défensive, sous peine de la vie; et beaucoup ont péri sur la potence pour avoir laissé surprendre dans leur domicile un pistolet, un poignard ou un fusil, que souvent un débiteur, un ennemi ou un ingrat y avaient introduits, et dont ils n'apprenaient l'existence que par leur arrestation. Les nègres d'Afrique, les mulâtres et les métis de l'Inde, jouissent des droits de citoyen, refusés aux enfans de la mère-patrie; et l'on a vu des nègres esclaves en faction, frapper de respectables Espagnols pour leur faire ôter leur chapeau, et crier *vive la patrie! meurent les Sarrasins!!!* Ce dernier mot est encore un surnom donné aux Espagnols. Dans un jour de tumulte, où personne n'était en sûreté ni dans les rues ni dans sa maison, un Espagnol considéré et ami de la paix reçut un coup de sabre pour n'avoir pas voulu se laisser voler un objet de peu de valeur. L'alcade du quartier, ou commissaire de police, conduisit le blessé à la prison publique, en disant qu'il l'y menait, parce que, après tout, c'était un Espagnol, et qu'il n'avait qu'à se faire guérir.

Des hommes âgés et infirmes étaient traînés avec violence dans les cachots les plus affreux, pour n'avoir pu payer, dans le délai de vingt-quatre heures, des contributions forcées de 10,000, 12,000 et jusqu'à 16,000 piastres. Dans les intervalles de tranquillité, il est notoire que l'on avait recours aux ruses les plus atroces pour *en finir* avec les malheureux Espagnols, et s'approprier leurs biens.

Un soldat nègre, à la garde descendante, ayant crié, dans l'ivresse, que vingt-quatre prisonniers espagnols confiés à sa garde s'étaient échappés (ce qui était de toute fausseté), les paysans créoles s'armèrent pour piller et massacrer les habitans espagnols. L'intendant de police lui-même allait criant par les rues : *Chiens de Goths, rentrez dans vos chenils, ou vous périrez sous le bâton!* Cette menace ne fut pas mise à exécution, parce que le soldat nègre dévoila la vérité. Mais le gouvernement conçut le projet non moins barbare de se défaire d'une soixantaine d'officiers espagnols qui avaient pour prison la ville de San-Luis de la Punta. Le gouver-

neur supposa que cinq d'entre eux étaient venus le visiter dans l'intention de le tuer. Aidé de ses domestiques, il les assassina tous dans ses appartemens; et paraissant sur son balcon avec un poignard trempé dans leur sang, il cria au peuple que cinq misérables Goths avaient voulu l'immoler, mais que sa valeur l'avait sauvé du péril. Le peuple le crut, comme il croit tout ce qui porte le caractère de l'atrocité et du merveilleux; et vingt-cinq officiers qui se promenaient sans défiance dans les rues furent frappés inhumainement, et achevés à coups de bâton et de baïonnette. Ceux qui purent échapper à cette boucherie furent plongés le lendemain dans un souterrain où l'air ne pénétrait que par une faible ouverture que l'on eut la barbarie de fermer. Bientôt ces infortunés périrent étouffés. Mais les cannibales n'avaient pas encore éteint leur soif de sang; ils voulurent se défaire, par de semblables moyens, de deux cents officiers espagnols prisonniers à las Bruscas. L'officier chargé de leur garde reçut l'ordre de les exterminer au moindre soupçon. L'humanité frémit au souvenir des

tourmens de ces malheureux : le traitement des prisonniers chrétiens chez les régences barbaresques serait doux en comparaison.

Il ne faut pas croire que les créoles abhorrent seulement les Espagnols ; leur haine s'étend à tous les Européens , sans en excepter aucune nation. Que l'Europe s'aveugle , si elle suppose aux colons toutes les vertus dont ils font parade dans leurs papiers publics ! Je ne suis pas surpris que quelques personnes s'enthousiasment pour les Américains , quand elles les entendent se glorifier de vertus civiques qu'ils ne connaissent que de nom ; mais si elles les voyaient de plus près , leur illusion ne tarderait pas à s'évanouir , et les vertueux républicains deviendraient bientôt des monstres couverts de crimes. Il n'existe pas dans toute l'Amérique insurgée un de ces hommes dont les vertus captivent l'admiration de ses concitoyens et des étrangers. On ne saurait citer un général , un homme d'État , un philosophe , un publiciste , pas même un ingénieur , un marin , un artilleur , un mathématicien ou un peintre dignes de quelque remarque. Haïr les Européens , c'est

assez pour obtenir la réputation de grand patriote : telle est parmi les créoles la vertu la plus sublime ; elle tient lieu de toutes les autres. L'ennemi le plus cruel des Espagnols, voilà le meilleur général ; celui qui sait le plus adroitement tendre un piège et préparer une intrigue pour traîner un Espagnol à l'échafaud et s'emparer de ses biens, voilà le meilleur jurisconsulte, le plus habile économiste, le ministre le plus éclairé. Mutiler après une bataille les Espagnols prisonniers, leur attacher des colliers de cuir mouillé, et les exposer au soleil jusqu'à ce que le cuir se resserre et les étouffe, les suspendre par un pied jusqu'à ce que le sang leur fasse sortir les yeux de la tête, leur traverser les quatre extrémités par des courroies mouillées qui se resserrent, leur disloquent les jointures et les font périr dans les tourmens les plus horribles, voilà les talens et les vertus du bon citoyen. Lier une femme à un arbre ; au mépris de la pudeur et de l'humanité, introduire de la poudre dans ses entrailles, y mettre le feu et se divertir des convulsions de son agonie, telles sont les qualités d'un bon officier

d'artillerie. Bannir un époux européen, et le faire assassiner dans son exil pour séduire sa veuve ou ses filles, voilà les vertus républicaines. Enfin, le sang-froid de dire à un Espagnol avant de l'assassiner : *Dépouille toi de tes vêtemens, mon ami, je ne veux pas les ensanglanter*, caractérise un vrai patriote.

Mais ce qui afflige le plus l'homme de bien qui désire sincèrement la félicité des Amériques, et celle de tout le genre humain, c'est de voir la liberté, après tant de flots de sang versé dans ces contrées immenses, entièrement méconnue de ceux qui prétendent combattre pour sa cause; ils n'ont jamais su même la définir. Cette révolution n'est pas l'effet de l'esprit du siècle; elle ne ressemble en rien à celles qui ont agité différens peuples de l'Europe. C'est encore moins un mouvement produit par une énergique résolution de vivre libres ou de mourir, c'est au contraire un pas rétrograde dans la marche de la civilisation; c'est un phénomène nouveau dans le monde politique; l'histoire des révolutions des empires ne nous présente rien qui lui ressemble.

Tandis qu'en Espagne on discutait au nom du peuple l'établissement d'une Constitution impraticable, l'Amérique manifestait pour cette Constitution la répugnance la plus prononcée, à un tel point que plusieurs de ses députés aux cortès proposaient de ne la point faire exécuter dans les colonies, si l'on voulait les conserver à la métropole. L'Espagne détruisait l'Inquisition, les Amériques la rétablissaient. L'Espagne, sous prétexte de renverser le pouvoir absolu, avilissait le pouvoir du roi, les Amériques créaient des dictateurs, et érigeaient des directoires exécutifs, sans la moindre restriction à leur despotisme. La métropole élevait jusqu'aux nues la liberté de la presse, les colonies la proscrivaient comme le fléau de la société. Les Espagnols donnaient aux Américains le nom de *frères*, et ces derniers les traitaient de *bourreaux*. Les libéraux de la péninsule s'imaginaient de bonne foi qu'avec leur Constitution et leurs nouvelles lois ils allaient passer pour des modèles de sagesse, et les Américains les appelaient *race de brutes*. Enfin, ces modernes régénérateurs ont donné

toutes les preuves possibles de leur aversion pour ce que l'Europe nomme *liberté*, et de leur désir de faire renaître les siècles de la barbarie. En un mot, les Amériques ne peuvent point être indépendantes; elles ne le doivent point, elles ne le veulent même pas, et bien des siècles se seraient écoulés sans les voir demander leur indépendance, si des intrigues étrangères ne les y avaient excitées. Mais repassons en Europe, et suivons dans leur carrière politique les nouveaux députés de la législature de 1822 et 1823.

TROISIÈME LÉGISLATURE.

JE me suis déjà élevé contre les vices de la plupart des élections; j'ai dit que la violence avait usurpé la place des formes constitutionnelles, et que les observations des hommes sensés avaient été repoussées avec mépris. Mais tel était le scandale de quelques élections, et plusieurs provinces adressaient des plaintes si énergiques, que l'admission de certains députés fut débattue avec assez de chaleur dès la seconde réunion préparatoire du 20 février 1822. La vérification des pouvoirs du duc del Parque, élu à Valladolid, amena la première discussion. Ce grand seigneur exerçait depuis long-temps les fonctions de gentilhomme de la chambre, incompatibles avec celles de député, d'après un article formel de la Constitution. Néanmoins, malgré l'opposition de quelques membres de la commission des pouvoirs, Canga

Arguellès, rapporteur du comité, dit que l'on pouvait, sans aucun inconvénient, admettre le duc del Parque, puisque depuis longtemps il ne faisait plus son service. Rien n'était plus ridicule qu'un semblable prétexte. Déjà antérieurement plusieurs députés qui se trouvaient dans le même cas avaient été rejetés. D'ailleurs ni Canga Arguellès ni aucun de ses collègues n'avaient le droit d'interpréter la Constitution. Ce qui est incontestable, c'est que le duc del Parque s'était jeté, on ne sait comment, dans le parti de l'exaltation, aussi contraire à ses intérêts qu'à sa conduite publique pendant soixante-dix ans.

Dès les premiers momens de la session, les *exaltados* et les modérés purent mesurer leurs forces. La présidence des cortès fut donnée au général Riégo; et depuis ce succès, chaque scrutin devint un nouveau triomphe pour les *exaltados*; car le président a le droit de nommer les différentes commissions, et Riégo en usa pour les remplir des hommes les plus connus par leur exaltation et leur haine pour la cour.

La majorité qui sanctionna les pouvoirs du duc del Parque ne fut que de 66 voix contre 57; mais l'admission successive de tous les députés dont l'élection pouvait être contestée, ne tarda pas à l'augmenter sensiblement. Galiano, entre autres, fut admis, quoique traduit devant les tribunaux, pour avoir, en qualité de chef politique de Cordoue, destitué arbitrairement la municipalité de Luzéna. Les rebelles de Cadix et de Séville le furent également, quoiqu'élus dans le moment même où ils avaient déclaré la guerre au roi et aux cortès. Des députés de Valence et d'Orihuéla, mis en cause comme voleurs et contrebandiers, ne furent pas même repoussés de l'assemblée. Enfin, l'on tortura le sens commun de toutes les manières pour peupler le congrès d'*exaltados*, et le convertir en un véritable club jacobin. Les députés de Cuença ne participèrent point à cette indulgence; on refusa de les admettre, sous prétexte que les intrigues ministérielles avaient influencé leur élection.

Cependant, le roi cherchait un ministère capable par ses talens, sa conduite publique

et sa probité privée, de tenir tête aux excès que provoqueraient inévitablement certaines discussions des cortès. Quelques obstacles se présentèrent d'abord, parce que Martinez de la Rosa, désigné pour le ministère d'État, ne voulait plus se présenter de nouveau sur la scène politique, après avoir été si tristement désabusé dans les derniers instans de ses fonctions de député. Il n'ignorait pas d'ailleurs que les ressources de son éloquence à la tribune, quoique très-étendues, deviendraient tout à fait inutiles dans une assemblée où la force des poumons et peut-être celle des poignards devaient l'emporter sur la force de la raison. Telle était l'idée que l'on se faisait généralement du nouveau congrès espagnol. Martinez de la Rosa refusa le ministère, jusqu'à ce que le roi lui eût exprimé formellement son désir; et Sa Majesté, pour lui donner une nouvelle preuve de son estime, lui confia le choix des autres ministres, choix bien délicat dans ces graves conjonctures. Il dut céder aux instances de son souverain, et présenta pour le ministère du gouvernement de la péninsule, don Joseph Moscoso; pour

celui des colonies, don Manuel de la Bodéga; don Félipe Sierra-Pambley eut le portefeuille des finances; le brigadier Balanza celui de la guerre; don Nicolas Garéli celui de grâce et de justice, et le département de la marine fut confié au brigadier don Jacinto Romarate. Il était impossible de faire des choix plus modérés et plus agréables à tous les hommes sensés; mais, par la même raison, l'esprit qui dominait dans les cortès devait les repousser. Les chefs déclarés de l'opposition dans cette assemblée étaient alors Galiano, Canga Arguellès, Isturiz et Salva.

Galiano, jeune homme extrêmement ardent, s'était trouvé à Cadix lors de l'insurrection de l'île de Léon. Entré dans le parti des rebelles, il composa les proclamations de Quiroga, et les premières gazettes publiées pendant cette époque critique. Il ne manque ni d'instruction ni d'éloquence naturelle; mais il a corrompu ses talens par de fréquentes harangues dans les clubs soi-disant patriotiques, où l'on n'arrache les applaudissemens qu'à force d'opinions outrées et de figures extravagantes. Il y avait également contracté un

autre défaut plus nuisible encore; il était bien loin de boire avec modération; et souvent on l'a vu se présenter aux cortès dans un état aussi honteux pour lui que pour la dignité législative.

Canga Arguells avait eu le ministère des finances immédiatement après le rétablissement de la Constitution. Il ne passait pas pour très-pur dans le maniement des deniers publics. Ses prétentions à de vastes connaissances en économie politique étaient sans bornes; mais il n'avait aucun principe fixe; dans son ministère de peu de mois, il ruina complètement le trésor, et mit un tel désordre dans l'administration, qu'il fut long-temps impossible de la restaurer.

Isturiz, négociant de Cadix, était frère d'un autre Isturiz, député dans la législature précédente, et l'un des plus ardents libéraux de 1812.

Salva, libraire de Valence, ami et complice de tous les conspirateurs de cette province, avait été l'un des plus cruels persécuteurs du malheureux Élio. Le talent manquait à ces quatre députés pour soutenir une discus-

sion; ils y suppléaient par des motions incendiaires, qui ne manquaient jamais d'exciter les applaudissemens des tribunes. Les modérés avaient à leur tête Arguells, surnommé *le Divin*; mais dans les circonstances les plus critiques, on vit ce chef désertir son parti, et se ranger parmi ses ennemis les plus déclarés.

L'ouverture des cortès eut lieu le 1^{er} mars, et Sa Majesté prononça le discours suivant :

« Messieurs les députés, l'ouverture solennelle de cette nouvelle législature est éminemment satisfaisante pour moi, et je me persuade qu'elle le sera également pour toute la nation, que vous représentez dignement. Elle offre un nouveau témoignage de la stabilité du régime constitutionnel, et une nouvelle preuve de la sécurité et de la confiance avec lesquelles nous marchons dans le sentier que nous nous sommes tracé.

« Dans les premiers pas de tout changement politique, des circonstances différentes sont toujours le résultat de l'altération qu'éprouvent les fortunes, les espérances et les opinions. Dans les deux an-

« nées qui se sont écoulées depuis la res-
 « tauracion constitutionnelle, il n'a pas man-
 « qué de s'offrir des occasions dans lesquelles
 « l'ordre et la tranquillité ont été menacés par
 « les efforts téméraires de quelques impru-
 « dens qui méconnaissent la force du temps
 « et des choses ; mais la nation espagnole, si
 « distinguée par ses sentimens et sa constance,
 « peut justement se glorifier d'avoir décon-
 « certé les diverses tentatives qui ont été
 « faites, en offrant un exemple peu commun
 « dans l'histoire des nations.

« Nos relations avec les autres puissances
 « présentent l'aspect d'une paix durable, sans
 « aucune crainte qu'elle puisse être troublée ;
 « et j'ai la satisfaction de déclarer aux cortès
 « que tous les bruits contraires qui ont été
 « répandus sont absolument sans fondement,
 « et sont propagés par la malveillance, qui ne
 « cherche qu'à surprendre les imprudens, à
 « intimider les faibles, et à ouvrir ainsi la
 « porte à la méfiance et à la discorde.

« L'état intérieur de la nation ne peut en-
 « core offrir de notables améliorations ; le
 « temps qui s'est écoulé depuis qu'une ère

« nouvelle a commencé pour nous, est d'une
« part trop court pour qu'on puisse les éprou-
« ver, et de l'autre, les obstacles graves et
« notoires qui sont survenus ont considéra-
« blement arrêté les progrès et les améliora-
« tions que la nation devait se promettre.
« Cependant, autant que l'ont permis le temps
« et les moyens que le gouvernement a eus
« à sa disposition, on a cherché à ranimer
« l'agriculture, à encourager l'industrie, à
« délivrer le commerce de toute entrave, et
« à donner un cours facile et prompt à toutes
« les sources de la prospérité publique.

« Les rapports que mes ministres vont pré-
« senter aux cortès donneront une idée de
« l'état dans lequel se trouvent les différentes
« branches de l'administration, et rendront
« un compte exact au congrès de tout ce qui
« a été fait pour mettre complètement à exé-
« cution les lois bienfaisantes et les décrets
« rendus dans les précédentes législations.

« Il ne me reste qu'à exprimer aux membres
« du congrès la ferme espérance qui m'anime,
« que, par leur sagesse et leur zèle, ils consoli-
« deront l'œuvre de la félicité publique, resser-

« reront les liens qui unissent toutes les classes
 « de l'Etat, et assureront de toutes manières
 « la tranquillité et la confiance, pour arriver
 « à des résultats si importants. Mon gouver-
 « nement y contribuera de son côté avec
 « tout le pouvoir que lui donne la Constitu-
 « tion; et la coopération efficace des cortès,
 « l'énergie et le courage qui caractérisent le
 « peuple espagnol, couronneront enfin de si
 « constans efforts, en assurant à jamais la
 « liberté et la gloire de la patrie. »

Voici la réponse du général Riégo, comme président de l'assemblée :

« En entendant de la bouche même de
 Votre Majesté, dit-il, la situation dans la-
 quelle se trouvent la source de la richesse
 publique, l'ordre intérieur de l'État et ses
 relations avec les puissances étrangères, il
 semble que nous devrions tous nous livrer
 aux plus flatteuses espérances d'un heureux
 avenir.

« Cependant, les circonstances difficiles
 qui nous entourent, les machinations répé-
 tées des ennemis de la liberté, et la résis-
 tance qu'on rencontre constamment dans tous

les changemens de choses, même de la part de ceux qui ne haïssent pas les réformes, réclament impérieusement la plus grande persévérance et la plus grande énergie pour consolider le système politique actuel. Pour effectuer les améliorations déjà commencées, il est nécessaire d'écarter d'une main ferme les obstacles qui peuvent s'y opposer.

« Les cortès, sire, sans outre-passer leurs attributions, travailleront sans cesse à vaincre toutes les difficultés, et s'occuperont en outre de prendre en considération tout ce que Votre Majesté leur proposera.

« Intimement unies à Votre Majesté, elles se promettent d'assurer à jamais la jouissance des libertés du peuple espagnol. En élevant ainsi la nation au degré de prospérité auquel elle est appelée, elles cherchent en même temps à donner un nouvel éclat au trône constitutionnel de Votre Majesté, et feront voir au monde entier que la véritable puissance et la véritable grandeur d'un monarque consistent uniquement dans l'exact accomplissement des lois. »

Les premières séances des cortès furent

consacrées à différens rapports des ministres sur l'état de l'administration confiée à leurs soins. Le plus intéressant était celui des affaires étrangères, lu par Martinez de la Rosa. On désirait surtout connaître nos relations avec la cour de France, depuis que la fin de l'épidémie de Catalogne avait détruit tout prétexte de conserver le cordon sanitaire. Le ministre dit que la paix avec la France n'avait pas été troublée un seul instant; que le roi avait demandé au cabinet des Tuileries, par l'intermédiaire de son ambassadeur, des explications sur la permanence du cordon sanitaire, sur la protection accordée aux réfugiés espagnols et sur les secours donnés aux factieux de la Navarre; que le ministère français avait promis de prohiber l'exportation d'armes et de munitions de guerre; enfin, que quelques différends s'étaient élevés sur la jouissance de divers pâturages des Pyrénées, des ingénieurs avaient été nommés de part et d'autre pour mieux tracer la ligne de démarcation des deux territoires, comme il avait déjà été fait sur les frontières de la Catalogne.

Le rapport du ministre des finances présentait un tableau beaucoup plus triste. Les dépenses probables de 1822 avaient été calculées à 861,591,645 réaux (215 millions 397,911 francs), et le revenu présumé ne se portait qu'à 664,162,913 réaux (166 millions 040,778 francs), ce qui entraînait un déficit d'environ 50 millions de francs qu'il fallait nécessairement couvrir par un emprunt. J'ai déjà parlé des bruits scandaleux qui avaient couru dans le public sur l'emploi du premier emprunt fait sous le ministère de Canga Arguellès, et de l'énorme perte de 50 millions de réaux (12 millions 500,000 francs) supportée par le trésor. On voulait faire croire que ces 12 millions y étaient bien entrés, mais qu'on ne les avait pas retrouvés; c'est-à-dire qu'on n'avait tenu note ni de leur entrée dans la caisse destinée à les recevoir ni de leur sortie de cette même caisse. Quelque ridicule que fût cette excuse, à laquelle personne n'ajouta foi, elle suffit cependant pour ajourner indéfiniment le compte à rendre aux cortès de l'inspection du trésor, qui fut ordonnée pour vérifier le fait. On a

prétendu qu'une grande partie de la somme avait été employée à fomenter les révolutions de Portugal, de Naples et de Piémont. Mais au fait, si quelque argent reçut cette destination, ce ne fut qu'un prétexte pour enrichir plus sûrement quelques-uns de nos libéraux philanthropes, qui jouissent dans les capitales étrangères du fruit de leur adroit patriotisme.

Des bruits non moins injurieux couraient sur l'emprunt contracté avec la maison française Ardouin Hubbard, sous le ministère, par intérim, de don Angel Valléjo. La dureté des conditions, et l'espèce de monnaie que l'on avait acceptée, donnaient lieu à de nombreux murmures. C'est à cette époque que l'Espagne, et particulièrement la capitale, furent tout à coup inondées d'écus de trois francs. La circulation de ces pièces était si abondante, qu'elles servaient à tous les paiemens de commerce, et même aux plus petites dépenses journalières. On savait que le comte de Torrénno, député à la dernière législature, avait pris la plus grande part à toute l'opération; et quoique je sois

loin de vouloir insinuer qu'il ait manqué en rien aux devoirs que lui prescrivait son honneur, je dois dire que la malignité publique donna à ces écus de 3 livres le nom de *torréños*, sous lequel on les désigne encore aujourd'hui. L'honorable comte ne dut pas s'inquiéter beaucoup de cette mauvaise plaisanterie du peuple; il était déjà à Paris, tranquille et consolé, sans doute, par le témoignage de sa conscience et l'estime des gens de bien.

Beaucoup de membres des nouvelles cortès se réunirent pour demander, avant de décréter un emprunt qu'on leur représentait comme indispensable, la communication des documens qui avaient servi à la dernière opération. Ils obtinrent seulement que toutes ces pièces seraient remises au gouvernement, qui, en raison des immenses préjudices supportés par la nation, tâcherait de transiger avec la maison Ardouin Hubbard, à des conditions plus modérées.

Sur ces entrefaites, le roi et la famille royale voulurent se rendre à Aranjuez pour y demeurer pendant la durée de cette tur-

bulente assemblée, en se proposant de passer la semaine sainte à Tolède, où les saints offices sont célébrés avec une solennité particulière; mais l'inquiétude toujours croissante à Madrid, par la raison que le roi était absent, priva Leurs Majestés de ce plaisir. L'agitation commençait d'ordinaire par les cortès, dans lesquelles l'ardeur des partis était extrême pendant les discussions, et de là elle se communiquait au peuple et aux troupes, selon leurs dispositions individuelles. Une opposition éclata tout à coup dans les cortès, à l'occasion de don Louis Escobédo, chef politique de Séville, qui venait d'être nommé député, et contre qui on instruisait un procès par un décret des cortès précédentes. Le nouveau ministère, qui était sincèrement constitutionnel, ne pouvait tolérer que la Constitution fût aussi ouvertement violée par le corps même qui était chargé de la défendre: mais les exaltés ne voulurent pas perdre le suffrage du nouveau député, qui leur était favorable, et ils firent décréter l'admission d'un rebelle, en se réservant le droit de l'exclure plus tard, si le tribunal le jugeait

coupable. Cependant le tribunal s'empessa de l'absoudre, et déclara qu'il avait très-bien fait de se mettre en révolte contre le roi et les cortès.

A cette époque parut aussi la déclaration de Sa Majesté, qui refusait la sanction royale à la loi sur les droits seigneuriaux, laquelle, comme on l'a dit plus haut, privait les seigneurs non seulement des droits anciens tombés en desuétude depuis plusieurs années, mais aussi de leurs revenus, dont la plupart provenaient de titres onéreux. On voulait qu'avant tout on commençât par les en priver, sauf à leur restituer après ceux dont les titres seraient reconnus légaux. Le refus de Sa Majesté était fondé principalement sur la nécessité d'éviter les procès et les visites domiciliaires qu'on serait forcé de faire, puisqu'il s'agissait de titres très-anciens, lesquels auraient pu être facilement égarés dans le cours des temps; elle était persuadée, avec raison, que le meilleur de tous les titres est une prescription, ou possession non interrompue.

En dehors des cortès, les esprits s'échauffaient aussi par l'opposition que l'on remar-

quait de la part des soldats et de la garde royale, et d'autres corps composant la garnison de Madrid. Les régimens de la garde conservaient l'esprit des corps privilégiés, et non seulement se croyaient obligés de faire le service avec plus de zèle et de régularité, mais de défendre aussi la personne sacrée du monarque, dont la garde leur avait été confiée, et qu'ils avaient l'honneur d'accompagner plus souvent que les autres régimens de l'armée. J'ai déjà dit qu'un des premiers soins de Quiroga et des autres rebelles de l'île de Léon, avait été de corrompre la fidélité de ces troupes par toutes sortes de moyens. On n'avait épargné ni les proclamations, ni les flatteries, ni les promesses. Ces manœuvres produisirent quelque effet, principalement sur les officiers et les sergens, dont plusieurs se prononcèrent en faveur du système constitutionnel, et devinrent par la suite ardemment passionnés pour ce parti. Non seulement ils le servaient avec zèle, mais ils devinrent intolérans et fanatiques, ne voulant pas souffrir que leurs camarades eussent d'autres opinions que les leurs. Il est vrai qu'il y en avait parmi eux

plusieurs qui voyaient avec peine les désordres du système constitutionnel, et désiraient même qu'il fût renversé de quelque manière que ce fût ; mais ou ils se trouvaient en petit nombre, ou ils n'avaient pas entre eux assez d'union ni assez de courage pour s'emparer de l'esprit des soldats. C'est à ce manque d'accord et de résolution qu'on doit attribuer les évènements malheureux qui eurent lieu par la suite, et que je rapporterai plus loin avec mon impartialité ordinaire. On peut affirmer, en attendant, que l'infanterie de la garde royale s'était compromise assez souvent de manière à faire voir qu'elle n'avait pas alors l'esprit véritablement royaliste dont elle a voulu s'honorer depuis. Nous donnerons pour preuve de ce que nous venons d'avancer, la pétition que ce corps adressa aux cortès pour qu'on le destinât, comme étant le premier de l'armée, à faire la guerre au curé Mérino, et à tous ceux qui, à cette époque, étaient désignés sous le nom de *factieux*.

Malgré cette pétition, qui était signée par la grande majorité des individus de ce corps, les autres soldats des régimens composant la

garnison de Madrid soupçonnaient toujours la garde de peu d'adhésion au régime constitutionnel. Quelques rixes eurent lieu, et celles surtout des 8 et 9 mars offrirent un caractère sérieux. Des soldats des régimens *Ferdinand VII* et *Almansa* parcouraient les rues en criant : *vive Riégo! vive la Constitution! vive la liberté!* et paraissaient chercher l'occasion de se mesurer avec les soldats de la garde. En effet, ils rencontrèrent quelques grenadiers de ce corps, qui répondirent par les cris de *vive le roi! vive Morillo!* On en vint aux insultes, et ils se donnèrent rendez-vous à la porte de Tolède, où l'on commença à se battre. Trois des combattans étaient déjà blessés, quand de fortes patrouilles de la milice nationale arrivèrent, séparèrent ceux qui combattaient, et arrêtrèrent les plus mutins des deux partis. On craignait que la scène ne recommençât le lendemain. En effet, les soldats des différens corps ayant appris l'évènement de la veille, se disposèrent à prendre part à l'affaire pour défendre leurs camarades. Cependant, le général Morillo ayant harangué ces militaires, et ayant donné

l'ordre aux officiers de ne pas quitter les casernes, les déclarant responsables des malheurs qui pourraient arriver, parvint à rétablir la tranquillité.

On savait que ces manœuvres étaient concertées et dirigées par les sociétés secrètes, afin de rendre Riégo de plus en plus populaire : aussi, celui-ci se trouvait toujours là où les rixes avaient lieu, ou du moins dans des endroits peu éloignés. Vers ce temps, quelques habitans du quartier de l'Avapies osèrent crier *vive le roi absolu!* en arborant une espèce de drapeau avec le portrait de Sa Majesté. En rendant compte de cet événement dans les cortès, quelques députés se livrèrent à des déclamations très-véhémentes. Canga Arguellès prononça un long discours sur l'état de l'opinion publique dans la capitale et dans les provinces, et il accusa le ministère du mauvais esprit du peuple, à cause de sa partialité contre les libéraux. Il n'y a pas de doute que ce ministère avait des préventions contre ceux qui abusaient du mot *liberté*, et qui se livraient impunément à toutes sortes de désordres; mais il était injuste

d'accuser le ministère d'alors de l'état de l'opinion, car il n'y avait que huit jours qu'il venait d'être installé. Le président Riégo lui reprocha aussi de n'avoir pas exécuté les décrets des cortès relatifs à la distribution des terres que Quiroga avait offertes à l'île de Léon dès le premier jour qu'ils avaient arboré le signe de la révolte. D'autres députés se plaignaient de ce qu'on arrêtait les libéraux aussitôt qu'ils tombaient dans la plus petite faute, tandis qu'on mettait en liberté ceux qui conspiraient contre le système. On alla jusqu'à dire que les ministres avaient formé un plan pour persécuter les patriotes ; et on leur ordonna de se présenter devant les cortès, à la séance prochaine, pour donner des explications sur les causes auxquelles on devait attribuer un état de choses aussi alarmant. Le lendemain, tous les ministres assistèrent à la séance, et ils ne purent répondre que d'une manière vague à des accusations qui ne précisaient rien. La seule qui devait fixer l'attention, se fondait sur l'état d'insurrection dans lequel la Catalogne se trouvait par l'augmentation des bandes royalistes ; mais le

ministre Morroso répondit qu'elles ne devaient pas inspirer de craintes, et que leur chef, qui s'appelait *Misas* (messes), finirait bientôt par avoir besoin des *messes de morts*. Ce jeu de mots, dont l'évènement a démontré la fausse prédiction, prouve évidemment l'opinion du ministère à l'égard de l'instabilité du gouvernement constitutionnel. Il ne se croyait pas aussi en danger par les attaques des royalistes que par les violences des exaltés, qui le déconsidéraient peu à peu. Le résultat de cette séance mystérieuse fut de recommander à la commission qu'on avait nommée prudemment pour faire un rapport sur l'état de la nation, qu'elle eût à examiner les réponses des ministres aux questions qui leur avaient été adressées.

Les nominations que le roi venait de faire des commandans-généraux des treize districts, et des chefs politiques des cinquante-deux provinces qui composaient la monarchie espagnole d'après le nouveau plan, furent publiées le lendemain. Depuis long-temps, tous les hommes éclairés avaient proposé de faire une nouvelle démarcation du territoire,

en formant des provinces plus petites, et mieux proportionnées pour l'administration que celles qui existent maintenant; mais, malgré des travaux préparatoires, rien ne fut décidé jusqu'à la seconde législature de 1821. La division géographique était bien loin d'être parfaite, à cause de la précipitation que mirent à la faire les plus habiles géographes d'Espagne. Cependant eux-mêmes auraient pu par la suite corriger leurs erreurs, comme cela eut lieu en France, à l'égard de sa division précipitée faite d'après les ordres de l'Assemblée législative. La division d'Espagne en cinquante-deux provinces n'était peut-être pas bien calculée par rapport au gouvernement politique, attendu qu'elle établissait un trop grand nombre de chefs, dont les appointemens sont toujours considérables, et deviennent à charge au trésor public. Du reste, on ne saurait disconvenir qu'elle était favorable au peuple, en ce qu'elle le rapprochait de l'autorité, et que celle-ci pouvait plus facilement s'occuper des intérêts de ses administrés.

Les députés arrêtèrent ces jours-là quelques

mesures : celles , par exemple , de déclarer qu'ils ne pourraient occuper aucune place dans l'administration qu'un an après leur législature ; de céder le quart de leur traitement comme députés , traitement qui montait à 40,000 réaux ; et de charger le gouvernement de supprimer quelques places dans le conseil d'État et du tribunal suprême de justice, en arrêtant comme mesure générale de ne pourvoir d'aucun emploi quiconque remplirait déjà quelque fonction payée par le trésor. Si l'assemblée eût toujours été aussi sage dans ses résolutions , elle aurait droit à la reconnaissance des Espagnols , et on pourrait lui pardonner tous les vices de son élection ; mais la crainte d'un côté , et la manie des innovations de l'autre , l'égarèrent dans presque toutes les questions soumises à sa délibération. Une des plus intempestives qu'on présenta à cette époque , fut celle de la réforme du clergé séculier, d'après les mêmes bases qui furent posées par l'Assemblée législative de France. On s'était proposé , dès la première législature , de composer , pour ainsi dire , un clergé de révolution , en intéressant une partie de

l'état ecclésiastique dans les réformes. A cet effet, on affecta d'exalter le mérite des curés et de déprimer celui des chanoines, en laissant entendre que les premiers gagneraient tout ce que les seconds allaient perdre dans la nouvelle distribution des revenus de l'Église ; et quant à la considération, on ne doutait pas qu'elle ne fût tout à l'avantage des curés. On regardait ceux-ci comme des ministres nécessaires, tandis que les chanoines étaient présentés comme des intrus, qui avaient usurpé les droits des ministres chargés des fonctions les plus importantes. On réussit, en effet, à faire parmi les curés des partisans très-ardens du système constitutionnel, ainsi que l'ont prouvé quelques-uns d'entre eux qui sont parvenus à être députés aux cortès ; mais quand ils s'aperçurent que la moitié de la dîme avait été réduite à presque rien, et que le revenu assigné aux curés ne suffisait pas pour leur entretien, ils restèrent convaincus qu'en suivant la marche que l'on avait adoptée, tous allaient devenir également pauvres, et que tout disparaîtrait en même temps, le haut clergé et la petite église, ceux qui s'é-

taient voués à la vie active, comme ceux qui l'étaient à la contemplative. La commission ecclésiastique proposait que le *minimum* du revenu pour les curés fût de 300 ducats, et le *maximum* de 400 ; il en résultait que ni les uns ni les autres n'avaient assez pour vivre, à moins d'habiter quelque petit village. On proposait de grands changemens dans les cathédrales, la suppression des églises collégiales, un traitement fixe pour les évêques, chanoines et fonctionnaires, et beaucoup d'autres innovations, lesquelles, abstraction faite de leur plus ou moins grande utilité, ne pouvaient qu'irriter le clergé, et le disposer à travailler de tous ses moyens contre l'affermissement de ce genre de gouvernement.

Il fut bien plus aisé de déclarer que l'hymne de Riégo, c'est-à-dire la marche militaire adoptée à l'île de Léon pour les corps qui formaient la colonne destinée à parcourir l'Andalousie, et qu'on regardait comme une musique très-favorable pour exciter l'enthousiasme du peuple, serait la marche nationale. Tous les régimens s'empressèrent de l'adopter.

Cependant l'ordre public avait été troublé à Pampelune d'une manière qui inspirait des craintes fondées. La milice locale de cette ville, loin d'être attachée au système constitutionnel, se montrait tout à fait opposée aux nouvelles idées. La Navarre ne pouvait que perdre dans la nouvelle organisation sociale, puisqu'elle jouit depuis des siècles de la forme de gouvernement la plus favorable, et qu'elle est arrivée à un haut degré de prospérité par les lois qui la régissent maintenant. Quoique le gouvernement représentatif n'y ait pas toute la perfection que l'on admire chez certains peuples, cependant les Navarrois, sous le titre de *fueros*, jouissent de tous les avantages possibles et de toute l'étendue d'une liberté raisonnable. Leurs cortès, ou États provinciaux, sont composées de trois États (*brazos*), selon l'expression populaire; savoir : le clergé, la noblesse et le tiers - état. On y délibère sur toutes les lois et sur toutes les mesures d'administration qui peuvent contribuer à la prospérité de la province. Le vice-roi est chargé d'obtenir la sanction de Sa Majesté. Ce sont les communes

elles-mêmes qui votent les impôts, et qui en font aussi le recouvrement. Les contributions sont payées sous le nom de *don gratuit*, sans que le trésor y perde rien, car il reçoit les sommes nettes, sans avoir besoin de payer des employés, et le montant de ces sommes est beaucoup plus considérable que dans les autres provinces du royaume. Les Navarrois n'ont ni douane, ni *quintas* (conscription), ni droits du timbre, ni autres impôts qui pèsent ailleurs sur le peuple; en un mot, la Navarre est un pays véritablement privilégié, mais dont les *fueros* (privilèges) ne portent aucun préjudice aux autres provinces, puisqu'elle fait par anticipation tous les services, tandis que celles-là ont bien de la peine à payer leurs impôts.

Il était dans l'ordre que les Navarrois se montrassent peu favorables à des innovations par lesquelles ils pouvaient tout perdre, sans avoir rien à gagner. Cependant ils se soumi-
rent à la Constitution nouvelle, avec cet esprit d'ordre qui les caractérise. Quand le gouvernement pouvait à peine faire rentrer dans le trésor le tiers des sommes provenant des im-

pôts, la Navarre payait d'avance intégralement toutes ses contributions. Quoique les Navarrois n'eussent jamais connu la conscription, ils s'empressèrent de présenter les hommes qu'on leur avait demandés pour le service militaire, tous robustes et de mœurs excellentes, chose très-rare dans les autres provinces. Mais en même temps que les habitans de la Navarre offraient des témoignages aussi éclatans de leur générosité et de leur amour de l'ordre, les soldats de la garnison de Pampelune paraissaient n'avoir pas reçu de leurs chefs d'autres ordres que d'insulter sans cesse ces citoyens paisibles, en leur chantant le *Tragala perro*, qui a fait répandre des flots de sang sur toute l'étendue de l'Espagne. Les Navarrois, qui avaient souffert avec résignation jusqu'alors, et qui s'étaient prêtés à tous les sacrifices qu'on leur avait demandés, ne purent être insensibles aux insultes de la soldatesque indisciplinée; et un soir que les soldats avaient chanté plus que d'ordinaire cette infâme chanson, quelques miliciens et étudiants réunis les attaquèrent, et les forcèrent, à coups de pierres, de se sauver

dans la citadelle. Cette rixe, dans laquelle tout le tort était de la part des soldats, fut présentée comme si elle eût été la suite d'un plan concerté pour renverser le gouvernement constitutionnel. La séance des cortès dans laquelle on rendit compte de ces évènements, fut des plus orageuses : on dénatura les faits ; on avança que l'esprit de ce peuple était tout à fait perverti. Les députés de la Navarre n'eurent ni le talent ni le courage de défendre leurs commettans, quoique la municipalité de Pampelune leur eût adressé un rapport très-détaillé, accompagné des pièces justificatives, sur les évènements qui s'étaient passés, et ils poussèrent l'indolence jusqu'à consentir au désarmement de toute la milice de Pampelune. Pour donner à l'exécution de cette mesure un appareil imposant, on fit venir dans cette ville des troupes aux ordres du général Lopez Banos; on les introduisit la nuit dans la citadelle, comme on aurait pu le faire si c'eût été un renfort destiné à une place en état de siège. Ces précautions furent rendues inutiles par la docilité de la milice, qui avait rendu les armes immédiatement, se trouvant

fort aise de n'avoir plus à faire à l'avenir un service pénible, et tout à fait en opposition avec ses sentimens. Mais cette soumission apparente cachait l'irrévocable résolution de renverser la Constitution, en lui faisant une guerre bien plus sérieuse que celle des chansons. Les militaires de la citadelle furent très-contrariés de voir terminer cette affaire d'une manière aussi pacifique; car ils avaient espéré tirer vengeance des habitans en livrant la ville au pillage. Aussi, malgré les ordres qu'on avait communiqués à Lopez Banos de ne pas permettre aux soldats qu'ils quittassent la citadelle, non seulement ils parvinrent à sortir, mais ils se répandirent dans les rues, en chantant sur le ton de la litanie des menaces horribles contre les Navarrois, et surtout contre l'évêque et contre le général Mendizabal. Cependant les choses en restèrent là, grâce au respectable comte d'Espeleta, ancien vice-roi de Navarre, à qui le peuple et la municipalité s'étaient confiés, et dont la sagesse reconnue parvint à empêcher les malheurs qui menaçaient Pampelune.

Vers le même temps des troubles éclatè-

rent aussi à Barcelonne et à Valence ; ils furent excités dans ces deux villes par le même esprit d'indiscipline qui accompagne toujours les révolutions. Le roi avait nommé commandant-général par intérim de la Catalogne, le maréchal-de-camp don Joachin de Porras, homme instruit, conciliant, ami de l'ordre et de la discipline militaire, et qui ne pouvait souffrir l'esprit d'insurrection de la milice de Barcelonne et de son colonel Costa. Depuis long-temps l'autorité civile et le pouvoir judiciaire se trouvaient dans l'impossibilité d'agir, et dans la dépendance la plus servile des caprices des exaltés. Déjà, dans l'année précédente, l'anarchie était parvenue à un tel degré de puissance, qu'on délivra presque sur le lieu même de l'exécution un certain Georges Bessières (1), émigré français, convaincu d'avoir voulu établir avec d'autres complices une république espagnole. Le conseil de guerre l'avait condamné, d'après les

(1) Ce même Bessières a rendu depuis d'éminens services à la cause du roi ; ce fut lui qui vint attaquer les constitutionnels aux portes de Madrid.

lois , à subir la peine de mort ; mais les exaltés entourèrent les troupes qui l'escortaient pour aller au supplice , et ils le mirent en liberté , en disant qu'un patriote aussi éprouvé ne devait pas périr par la main du bourreau.

Par une usurpation d'autorité non moins répréhensible , ils avaient fait sortir de Barcelonne à peu près quatre-vingts individus des plus considérés de la ville : parmi eux se trouvaient l'évêque , son vicaire-général , les prélats de divers couvens , et autres personnes dont la richesse et la considération étaient les seuls crimes. Toutes ces violences étaient l'ouvrage de la société patriotique , qui à Barcelonne , comme partout ailleurs , tyrannisait le peuple et les magistrats.

A Valence , les mêmes excès avaient lieu très-souvent ; mais il n'était pas encore alors permis aux perturbateurs de jouir complètement de leur triomphe. Le comte d'Almodovar était commandant militaire ; le brigadier Plasencia remplissait les fonctions de chef politique : tous les deux étaient ennemis prononcés de l'exaltation. Le régiment de *Zamora* et le 2^e régiment d'artillerie for-

maient une partie de la garnison de la ville, et ces deux corps étaient aussi fort opposés aux excès et aux dérèglements de la milice locale et des autres soldats de la garnison. Dans la soirée du 17 mars, au moment où l'on battait la retraite pour le régiment d'artillerie, quelques mauvais sujets, encouragés par l'impunité dont ils avaient joui les jours précédens, vinrent insulter les soldats qui la faisaient exécuter, et leur jetèrent des pierres, en accompagnant cette insulte de toutes sortes de menaces. Les canonniers firent feu; deux personnes furent blessées. Ce ramas de misérables disparut sur le champ. Quand on lut aux cortès le rapport de cet évènement, étrangement exagéré par les amis des députés de Valence, la discussion devint tellement orageuse, qu'on ne se rappelait pas d'en avoir vu une pareille depuis le commencement de la session. On fit venir les ministres; on leur demanda quelles étaient les mesures qu'ils avaient prises. Les ministres répondirent qu'ils avaient reçu les premières nouvelles à dix heures du soir, et qu'ils n'avaient pu prendre les ordres de Sa Majesté; mais que,

d'après les rapports officiels du commandant-général et du chef politique, la chose n'était pas aussi sérieuse qu'on voulait le faire croire, et qu'au surplus on avait pris toutes les mesures convenables. Les députés Marau, Salva, Adam, et surtout Beltran-de-Lis, prononcèrent les discours les plus véhémens contre le ministère, qu'ils disaient être aussi dangereux que les précédens. Ils prétendirent qu'il fallait éloigner de Valence sur le champ le régiment d'artillerie, mettre en accusation le commandant-général et le chef politique, et hâter le jugement d'Elio, qui se trouvait dans un cachot de la citadelle, et qui n'avait pas même eu connaissance de la rixe avec les canonniers. Les ministres se refusèrent à prendre des mesures aussi importantes, sans que de plus amples informations les rendissent nécessaires. Une commission fut nommée, pour qu'elle eût à proposer le lendemain les mesures convenables; et en effet, elle fut d'avis: 1° que l'on jugeât dans le plus bref délai tous les prévenus de crimes politiques, c'est-à-dire qu'on méconnût toutes les formes judiciaires établies pour protéger l'innocence,

afin d'assouvir la rage de quelques misérables qui étaient parvenus à se faire nommer députés aux cortès, et qui demandaient du sang et des victimes; 2° qu'on activât la formation de la milice nationale, sur laquelle on comptait pour appuyer toutes sortes d'excès et d'atrocités; 3° qu'on exclût tous les étrangers des commandemens des corps, des places et des provinces, à moins qu'ils n'eussent obtenu une autorisation des cortès; 4° que tous ceux qui auraient empêché l'exécution des décrets des cortès fussent mis en accusation, et que les jugemens fussent exécutés dans le délai de huit jours; 5° qu'on adressât au roi un message, en l'engageant à ne nommer à l'avenir pour les places que des patriotes exaltés.

Chacune de ces mesures aurait occasionné une foule de violences, soit parce qu'une grande partie des dispositions des cortès se trouvait être tout à fait impossible à mettre à exécution, soit parce qu'en violant les formes judiciaires, on aurait bientôt couvert l'Espagne d'échafauds. En conséquence, le ministre de la justice les combattit, en ajoutant que la seule manière de soulager la patrie

éplorée, serait de chercher à réunir les partis. *C'est le vœu général de tous les Espagnols*, s'écria le président. *Oui*, reprit le ministre; *mais par malheur, il y a quelques hommes qui veulent tout renverser. — Cela m'est adressé*, dit Riégo, *et je vois que l'on ose m'attaquer personnellement, en ma qualité de chef des exaltés.*

A Aranjuez, où Leurs Majestés avaient alors leur résidence, on avait cherché aussi à troubler l'ordre, en se servant de quelques *descamisados* qui se répandirent dans les rues en criant *vive la liberté!* Mais l'alcade constitutionnel, et quelques patrouilles de la garde royale parvinrent à maintenir la tranquillité. On préludait par ces excès à la grande réunion des *comuneros*, qui avait été convoquée pour le 23 avril, et qu'on voulait signaler par des avantages remportés non seulement sur les autres partis, mais sur le gouvernement lui-même. Celui-ci étant prévenu du jour et de l'objet de la réunion de cette assemblée, adopta la mesure très-sage de ne point accorder de permission pour venir dans la capitale, à une foule d'employés qui la de-

mândaient sous divers prétextes. Il fit aussi annoncer d'une manière officielle, qu'on déclarerait vacantes les places de ceux qui arriveraient à Madrid sans avoir obtenu une permission spéciale, ou qui, étant déjà arrivés, ne repartiraient pas aussitôt pour leur destination. Par cette mesure, l'affluence des *comuneros*, qu'on avait commencé à remarquer dans la capitale, diminua considérablement; et voyant que l'on connaissait le but de leur réunion, ils se virent dans la nécessité de la célébrer sans éclat, en se contentant de l'inquiétude que la nouvelle de la réunion de l'assemblée avait produite.

Ce qui contribuait particulièrement à la propagation des désordres sans que l'autorité pût les contenir ni les éviter, c'était l'indiscipline de la milice nationale. On a exposé plus haut les vices principaux de cette milice, qui consistaient en ce que les municipalités avaient admis dans ce corps des gens sans aveu, connus seulement par leurs déréglemens et leurs vagabondages. Le but de ces corporations était d'augmenter le plus possible le nombre des miliciens, sans au-

cun égard aux qualités nécessaires dans ceux qui sont chargés de veiller à la sûreté publique. La municipalité de Madrid, surtout, se conduisait d'après ce principe. Cette partie de la milice qu'on appelait *de la loi*, dans laquelle se trouvaient inscrits tous ceux qui avaient une existence civile quelconque, fut toujours sage, et on la vit constamment disposée à obéir aux autorités, et à maintenir la tranquillité publique. Mais il y avait, en outre, une milice volontaire, dans laquelle tous ceux qui prétendaient au titre de *patriotes décidés* s'étaient fait inscrire, et bientôt il fut facile de s'apercevoir qu'il existait des germes de division et de rivalité entre elles. Les municipalités, bien loin de se déclarer pour celle composée des propriétaires, protégèrent ouvertement celle qui n'offrait aucune garantie pour la société, qui ne se faisait remarquer que par ses fureurs, et dont la prétention était de passer pour les seuls patriotes formant *le peuple souverain*. Une grande partie des revenus de la ville était dépensée pour habiller et armer ce ramas de gens sans aveu, connus sous le nom de *descamisados*,

car, en effet, plusieurs d'entre eux n'avaient pas de chemise.

Aussitôt que le ministère de Martinez de la Rosa fut installé, le ministre de la *gubernation* (intérieur) fut chargé de former un règlement pour organiser cette milice, en l'assujettissant à une ordonnance particulière, sinon aussi sévère que celle de l'armée, au moins assez bien conçue pour éviter que cette partie de la force publique continuât à opprimer le peuple et le gouvernement. Le règlement aurait suffi pour rétablir l'ordre dans le royaume, surtout tant que les hommes sages et probes nommés par les ministres pour les emplois de l'administration, resteraient dans la direction des affaires. Par cette raison même, le règlement fut regardé par les patriotes comme un attentat contre la souveraineté populaire, et comme un moyen pour se défaire des exaltés.

Les journaux s'empressèrent de jeter de la défaveur sur cette mesure, les miliciens brûlaient le règlement dans les places publiques, et partout on cherchait à déconsidérer celui qui en était l'auteur.

Cependant, la guerre civile devenait beaucoup plus alarmante qu'on ne l'avait pensé d'abord, car jusqu'alors il n'y avait eu que des bandes très-peu nombreuses, telles que celles de Mérino dans la Castille, de Gorostidi en Biscaye, de Misas et Mosen Anton en Catalogne, et quelques autres commandées par des chefs peu connus, et qui ne pouvaient pas inspirer de confiance au peuple. Mais au mois d'avril 1822, les circonstances devinrent plus graves, au point que le gouvernement en fut alarmé, et les ennemis du système constitutionnel purent espérer son renversement. L'apparition du général Quésada dans la Navarre vint encore confirmer cet espoir, en même temps que les chefs qui avaient arboré le drapeau de l'insurrection dans les provinces basques, poursuivaient leurs glorieux efforts contre les cortès. Juanito, Ladron, Villanuéva, Erraza, Balda, Pinto, Zabala, Gorostidi, Quésada, Bérastégui, Zulaica, Aguirre, Cuévilas, Barrutia, Urquijo, Uranga, Berrit, Cabra, et d'autres chefs avaient déjà remporté quelques avantages sur les soldats constitutionnels. Celui

de Vidangoz fut encore plus signalé. Des détachemens nombreux des régimens de *Tolède*, d'*Hostalrich* et *Ordenes*, qui s'y trouvaient réunis, furent battus, et il fut facile de connaître alors que dans ce pays Lopez Banos faisait des efforts inutiles contre des ennemis qui recevaient toute espèce de secours, et auxquels le général Eguia adressait de Bayonne de nouvelles recrues, ainsi que des instructions sur la manière de diriger les opérations de la campagne.

En Aragon, la marche des évènements était à peu près la même que dans les provinces qu'on vient de nommer. Adam Truxillo s'empara de Catalayud, fit prisonnier le chef politique, et mit en insurrection une partie de la province. Chafandin faisait mettre bas les armes à un détachement de sapeurs, à Castejon, et s'étendait du côté de Jaraba, Tudes et Imecha. Hierro attirait à Orta toutes les forces du bas Aragon. Les habitans de Mequinenza s'emparaient de la forteresse par surprise, après avoir fait prisonniers les soldats de la garnison qui étaient descendus à la ville; et tous ces mouvemens coïncidaient avec

d'autres semblables à Belchite, Alcolea, Fraga, et dans les environs de Barbastro, ainsi qu'avec ceux dirigés par Rambla, Costès et Chesta, sur la frontière de la Catalogne. Ces commandans poussaient leurs reconnaissances jusqu'à Castellon, Benicarlo, la Jana, Morella, et même jusqu'à Alcala de Chisver. C'était en vain que l'on envoyait des forces d'Alcaniz et de Castellon; c'était en vain aussi que l'on recommandait à l'évêque de Tortose de prêcher des doctrines qu'il ne pouvait professer, et qui ne devraient jamais être suivies, quand même on les entendrait de la bouche de tous les orateurs chrétiens les plus renommés. A Murcie, les mouvemens de Nortes et d'autres royalistes attireraient l'attention du gouvernement sur Orihuéla, et obligeaient les constitutionnels à combiner contre eux des opérations militaires à Alicante, Carthagène et Murcie, ainsi qu'on faisait à Lorca contre Beniel.

Dans les Asturies, l'insurrection se manifestait à Tinéo, Lestariégos, Mirallo et autres endroits. Péreyra parcourait les rives du Minho. A Valladolid, Zamora, Tordésillas et

Rioscro, il se présentait des hommes disposés à combattre les partisans de la Constitution. En Estrémadoure, Cuesta donnait des inquiétudes, et l'on fut forcé de prendre des mesures de précaution pour mettre Truxillo à l'abri d'un coup de main de la part de ce chef. La pierre de la Constitution était renversée à Séville, à Cazalla et au Pédroso. Dans la province de Cordoue, on voyait les mêmes dispositions à s'insurger que partout ailleurs, et des mouvemens eurent lieu à Lucéna, Montilla, Bujalance, Castro del Rio et Montarque. Enfin, on peut affirmer que, dans tout le royaume, il y avait des insurrections plus ou moins considérables. L'incendie était sur le point de devenir général et terrible.

Le cordon sanitaire, que la France maintenait après l'épidémie qui avait affligé la Catalogne, inquiétait beaucoup les cortès; et non seulement elles demandèrent des explications à cet égard au gouvernement français, mais on chercha à accréditer le bruit d'une grande conspiration, que son ambassadeur à Madrid avait ordre de favoriser, tandis qu'on préparait au-dehors tous les moyens

d'attaque contre les cortès. C'est à ces bruits répandus à dessein qu'on doit attribuer les outrages répétés contre l'ambassadeur de Sa Majesté très-chrétienne, ainsi que contre les autres ministres des souverains de l'Europe résidens à Madrid, dans les journaux, et même dans quelques discours des orateurs de l'assemblée des cortès.

On eut à Madrid la première nouvelle alarmante sur le caractère sérieux que la guerre civile commençait à prendre, par une feuille ultra-libérale qui paraissait depuis peu à Barcelonne sous le titre de *l'Indicateur*. On lisait dans le Numéro du 20 avril : « D'a-
« près les nouvelles que nous venons de re-
« cevoir, le nombre des factieux est très-
« considérable, et ils se dirigent en force sur
« Gironne; leurs fusils sont de fabrique an-
« glaise, leur uniforme un habit rouge, cu-
« lotte de velours, une croix au bras, sur-
« montée d'une couronne de laurier. Ceux qui
« se trouvent réunis près d'Ellonga sont com-
« mandés par un prêtre. Il paraît qu'on en at-
« tend plusieurs autres venant des vallées. On
« assure que plusieurs déserteurs de l'armée

« française se sont réunis à eux, et d'après
 « ce qu'on nous dit et par ce que nous
 « voyons nous-mêmes, cette conspiration est
 « la plus sérieuse de toutes celles qui ont
 « existé jusqu'à présent. Nous apprenons
 « qu'un exprès vient d'être envoyé à notre
 « chef politique, en demandant quelques
 « forces; mais celui-ci n'a pas pu le recevoir,
 « se trouvant indisposé. Beaucoup de bandes
 « de factieux lèvent la tête en criant *mort à*
 « *la Constitution!* Leurs agens répandent de
 « l'argent et séduisent le peuple. Il faut se
 « hâter de les détruire; autrement bientôt
 « nous verrons à leur tête des personnes
 « d'une *haute catégorie*, et cette province
 « deviendra la proie de la guerre civile. Les
 « autorités n'osent pas faire sortir les troupes
 « qui sont ici, crainte de voir l'ordre troublé
 « après leur départ. »

Ces personnes d'une *haute catégorie* étaient le baron d'Éroles, appuyé par Romagosa, Mirallès, Bessières et le fameux Trappiste : celui-ci, devenu depuis très-célèbre dans l'Aragon, la Rioja et la Navarre, a à peu près quarante ans; il est brun, taci-

turne, a des yeux vifs et le regard assuré; sa figure exprime plutôt le mépris des autres hommes que la véritable humilité; insensible aux dangers comme aux privations, enthousiaste plutôt que dévôt, c'est un homme enfin qui travaille sans doute pour dompter ses passions, mais qui en est fortement maîtrisé. Il fut simple soldat dans le régiment de *Murcie*; et par suite de quelques contrariétés qu'il y éprouva, il entra comme frère laïc dans le couvent de la Trappe. La vie austère que les religieux de cet ordre sont obligés d'observer a beaucoup contribué à irriter son caractère dur. Il est tellement emporté, qu'il fait donner des coups de bâton, et quelquefois il applique lui-même cette punition à ceux qui servent sous lui, quand ils ne mettent pas ses ordres à exécution. Il porte constamment une tunique de bure et un manteau pareil, avec un capuchon assez élevé. Il a la tête rasée. Un crucifix est suspendu sur sa poitrine; il porte un grand chapelet pour ceinture. Monté sur un petit cheval très-vilain, sa figure est tout à fait grotesque quand il passe la revue des troupes; mais

cette bizarrerie a singulièrement contribué à exalter les peuples en sa faveur, parce qu'on le regarde comme un homme inspiré de Dieu, comparable à ceux dont on parle dans l'histoire sainte. Il s'appelle *don Antoine Maranon*.

Les premières expéditions des royalistes dans la Catalogne devaient être malheureuses, et elles le furent en effet. Des troupes formées de paysans mal armés et sans aucune instruction militaire, ne pouvaient résister à des régimens qui n'avaient pas, il est vrai, une discipline bien sévère, mais qui étaient organisés depuis long-temps, et dont les soldats connaissaient le service. Llobéras, commandant de Barcelonne, défit facilement la bande de Misas. Le général Bellido, commandant de Lérida, battit le Trappiste et le poursuivit jusqu'à Cervéra, où il avait formé une sorte de gouvernement au nom de Sa Majesté, et qui s'appelait la *junte apostolique*. Les royalistes se fortifièrent autant que cela leur fut possible ; mais le général Bellido ayant ordonné de mettre le feu à la ville, et l'attaquant en même temps de tous côtés, il s'en

rendit maître à dix heures du soir, en permettant à ses troupes de traiter les habitans comme ceux d'une place ennemie prise d'assaut. Il annonçait dans son rapport au gouvernement qu'il avait péri plus de douze cents insurgés, et que parmi les cadavres on avait reconnu ceux de cent-soixante prêtres. Que ce fût vrai ou non, on tirait toujours deux inductions importantes du rapport du général, lesquelles occupaient l'attention publique. La première était que les bandes appelées par dérision des *bandes factieuses*, n'étaient pas peu considérables, puisqu'elles formaient déjà de grandes masses; la seconde, qu'une bataille où il avait péri cent-soixante prêtres était évidemment le résultat d'une opinion religieuse, et que cette opinion était populaire. D'un autre côté, les constitutionnels avaient perdu deux cent-cinquante hommes environ, et le commandant du bataillon des *Asturies*. Les royalistes qui échappèrent au massacre, se réunirent dans les montagnes, sous les ordres du Trappiste.

Du côté de Vich, Misas chercha un asile, après sa défaite, sur la frontière de France;

mais il rentra bientôt en Espagne, portant l'épouvante jusqu'aux portes de Barcelonne et de Tarragone. Il défit les colonnes mobiles de Llobéras dans plusieurs engagements qu'il eut avec elles. Cependant les constitutionnels ayant reçu des renforts, tombèrent encore sur lui, et le forcèrent à se replier sur Puycerda. Après avoir mis en déroute une de ces colonnes, commandée par ce même Bessières, qui un an auparavant avait été condamné à mort comme républicain, et mis en liberté par ceux pour qui les mots *républicain* et *patriote* étaient synonymes dans un gouvernement constitutionnel et monarchique, Bessières et ses soldats cherchèrent leur salut en France, à l'abri du cordon sanitaire.

Les troupes françaises observaient la plus stricte neutralité dans les combats qui avaient lieu devant elles, sans se mêler d'autre chose que d'empêcher les communications par les endroits qui leur avaient été désignés. Par suite du combat du 26 mai, les Français donnèrent asile aux malheureux qui étaient suivis de près par les constitutionnels, en même temps qu'ils prodiguaient des secours aux offi-

ciers et aux soldats blessés de ces derniers, dans le lazaret de Bourg-Madame.

L'attitude calme des troupes françaises contrastait singulièrement avec l'ardeur frénétique dont les soldats des deux partis espagnols étaient animés. La guerre civile s'annonçait avec toutes les horreurs qui l'accompagnent ordinairement. Un des chefs constitutionnels fit fusiller vingt-cinq prisonniers faits aux troupes de Misas (son véritable nom est Thomas Coste), et cette cruauté ne pouvait qu'occasionner des représailles. Dès ce moment, le nom *constitutionnel* s'attira dans la Catalogne plus de haine que ceux de *juif* et d'*hérétique* dans les seizième et dix-septième siècles; on mit le feu aux maisons de campagne et à toutes les propriétés des miliciens ou des employés du gouvernement constitutionnel; on organisa l'espionnage pour avertir les royalistes de tous les mouvemens des troupes; enfin, on recommença le même genre de guerre qui avait si bien réussi contre les armées de Buonaparte.

Des nouvelles aussi peu satisfaisantes que celles de la Catalogne arrivèrent au gouver-

nement sur l'état de la Galice, où il existait des bandes ; on y renversait les pierres de la Constitution, et on y remarquait les mêmes symptômes de guerre civile que du côté des Pyrénées. La Galice n'offrait pas d'aussi grands avantages pour faire la guerre, la frontière de France présentant un asile assuré dans le cas de défaite du côté de la Catalogne. Cependant, on pouvait déjà se faire une idée de l'esprit public en Galice, par l'insurrection de cent-trente soldats, qui allaient de Ceuta à Salamanque pour se diriger ensuite sur Vigo, et qui, ayant assassiné leur commandant don Salvador del Castillo, se répandirent dans la campagne, et se livrèrent à toutes sortes d'excès.

Quand on eut connaissance de ces évènements dans les cortès, quelques députés montrèrent de l'inquiétude à l'aspect du danger, et firent voir de l'incertitude à l'égard des moyens qu'on devrait adopter pour s'en garantir. Le député Galiano se constitua l'organe fidèle de ceux de ses collègues qui étaient agités par de tels sentimens, et il prononça, dans la séance extraordinaire du 30 mai, un

discours mêlé de sarcarmes, dans lequel, après avoir exprimé au congrès les affections diverses dont il se voyait combattu, il attaqua le ministère avec d'autant plus d'acharnement, qu'il déclarait lui-même l'impossibilité de le mettre en accusation. Il demanda qu'on s'adressât à Sa Majesté par un message, en la priant de changer les ministres, et de nommer des patriotes doués de plus d'énergie, et qui n'auraient jamais voté pour le parti de la modération. Il est hors de doute que cette proposition aurait été adoptée sans discussion, et que le ministère aurait été changé, si, par une combinaison assez singulière, les ministres n'eussent été les seuls en état de calmer l'inquiétude des députés, et de relever leurs esprits abattus. Les exaltés exagéraient les dangers en croyant se rendre nécessaires, et trouver l'occasion favorable pour s'emparer de la révolution, l'exploiter à leur profit, et arriver enfin au système de la terreur; mais les ministres affirmaient que le danger n'était ni aussi grand ni aussi pressant qu'on voulait le supposer, et qu'il était très-facile de soumettre les insurgés, pourvus

qu'on laissât au gouvernement l'usage de ses pouvoirs légaux et constitutionnels. On ne pouvait pas se reposer, à la vérité, sur les espérances vagues du ministère ; mais l'éloquence de Galiano avait une telle infériorité à côté de celle de Martinez de la Rosa, que celui-ci eut peu de peine à dissiper l'orage qui se formait contre son ministère. Le congrès reprit l'ordre de la discussion sur d'autres objets de législation, et tout fut apaisé pour le moment.

Qui aurait pu penser que tandis qu'on s'occupait d'intérêts aussi positifs et aussi intimement liés à l'existence politique de la nation espagnole, ceux qui osaient se dire ses représentans eussent porté l'esprit de parti jusqu'à l'animosité contre un homme qui, à toutes les époques de sa vie, a été l'honneur de sa patrie, et un des plus fermes et intrépides défenseurs de la cause de ses souverains et de l'indépendance de leur gouvernement ? Ceux des lecteurs tant soit peu initiés dans les affaires de la révolution espagnole, pressentiront facilement que je veux désigner l'honnête, le brave, l'aimable gé-

néral Castanos. Ce nom, qu'on ne peut prononcer en Europe sans lui accorder un tribut d'éloges, et sans lui témoigner la reconnaissance qu'il mérite, ce nom que la naissance et les hauts faits du général ont rendu si illustre, a été constamment outragé par envieux et par les intrigans de toutes les époques. Fils d'un père respectable qui, après une longue carrière de services dans l'administration des finances, laissa pour tout héritage à sa famille la réputation la plus pure et la plus inaltérable probité, notre héros embrassa la profession militaire sous les auspices de son beau-frère le comte d'Orreilly. Élevé à l'école militaire établie du temps de Charles III, il se fit bientôt remarquer par son talent et par son application, ainsi que par l'aménité de son commerce, qualités qui étaient encore accompagnées d'une grande exactitude pour le service, et d'une bravoure à toute épreuve : aussi fut-il particulièrement estimé de tous les chefs sous les ordres desquels il servait. Quand il fut nommé colonel du régiment d'*Afrique*, il établit dans ce corps la discipline la plus

sévère, et il eut la satisfaction de le voir toujours présenté comme modèle à l'armée. Il se distingua à l'époque où il fit la guerre de 1794 contre la république française, sous les ordres du général Caro, dont il fut forcé de conquérir, pour m'exprimer ainsi, la bienveillance, ce général se trouvant prévenu contre lui et contre sa famille. Mais sa bravoure, qui allait presque jusqu'à la témérité, changea tout à fait les dispositions du chef à son égard, et en fit un protecteur déclaré. Bientôt après, il fut grièvement blessé à une des affaires auxquelles il prit part avec son régiment. On crut d'abord la blessure mortelle, la balle étant entrée par la partie gauche du cou; mais le célèbre chirurgien Quéralto parvint à le guérir, sans qu'il lui restât d'autre imperfection que de conserver pour toujours la tête un peu inclinée de ce côté.

A la paix, il fut nommé maréchal-de-camp, et trois ans après lieutenant-général. Le prince de la Paix le regarda toujours avec peu d'affection : aussi il n'obtint pas la faveur de la cour; bien loin de-là, il se vit constamment éloigné de Madrid, sous prétexte de commis-

sions et de commandemens qu'on pourrait nommer d'*honorables exils*.

En 1808, au moment où Buonaparte envahit l'Espagne, Castanos commandait le camp de Saint-Roch; et à peine eut-il appris que les Espagnols s'étaient levés en masse pour repousser une agression perfide, qu'il s'empressa d'offrir ses services à la junte de Séville, qui avait pris le titre de *gouvernement suprême*: celle-ci se voyant dans la nécessité de lever une armée, fit marcher toutes les troupes du camp de Saint-Roch. Castanos les passa en revue le 6 juin (1); elles étaient au nombre de 3700 hommes. La junte confia à ce général le commandement en chef de l'armée qui s'organisait en Andalousie.

Avec des forces peu considérables, Castanos n'hésita pas à entrer en campagne, et il se chargea de conduire l'expédition la plus difficile qui pouvait se présenter alors. Mais Castanos ne calcule pas du moment

(1) Quarante jours après, il avait obtenu une victoire complète sur les généraux Dupont et Védel.

qu'il s'agit des devoirs et de l'honneur; il s'empressa, aidé par les membres de la junte, d'organiser l'armée devant un ennemi redoutable. Pour bien apprécier tout le mérite du général Castanos dans cette occasion, il faut se rappeler le prestige des armées françaises sous Buonaparte, et ne pas oublier l'état de l'Espagne, sans armée, sans trésor, sans places fortes, puisque celles de la frontière de France venaient d'être remises à Murat, par ordre du prince de la Paix, et enfin que son roi était prisonnier en France, ce qui la privait d'un centre d'unité pour établir le gouvernement.

Castanos cependant se met à la tête de ces corps, composés de paysans et de soldats mêlés ensemble, et va au-devant de Dupont dans les environs d'Andujar. Il n'entre pas dans mon plan de faire une description circonstanciée de la bataille qui eut lieu, encore moins de rectifier les erreurs que l'envie, l'ambition, et même l'orgueil militaire de la plupart de ceux qui avaient été longtemps favorisés par la fortune se sont plus à répandre; il suffit de dire que Castanos fit

prisonnier le général en chef comte Dupont avec son armée toute entière, laquelle, en y comprenant la division du général Védel, faite aussi prisonnière, était de 25,000 hommes, et que ni le nombre des combattans, ni leur force morale, ni le talent des généraux n'étaient du côté du vainqueur. Castanos n'eut pour lui que la justice de sa cause, et la fortune qui se plut à couronner ses efforts du succès. La gloire appartient toute entière à Castanos, parce que ce fut lui qui conçut le plan, dirigea les mouvemens stratégiques, fit prendre les positions convenables, et inspira aux officiers et soldats sous son commandement l'enthousiasme, qui est la seule cause de réussite dans d'aussi grandes entreprises.

Après cette victoire, le nom de Castanos devint un des plus illustres parmi les généraux de l'Europe, puisqu'il venait de résoudre le problème, insoluble jusqu'à lui, de tenir tête à Buonaparte. Tous les grands événemens postérieurs sont venus de cette victoire; et quand l'histoire célébrera les succès de Wellington, les efforts de l'Angleterre et les triomphes de la légitimité, elle dira

que toutes ces grandes choses furent préparées par le brave, par le modeste, par le vertueux et mal récompensé général Castanos (1).

On devait s'attendre à voir la jalousie s'attacher à la gloire de ce général, de même que les insectes choisissent de préférence les arbres les plus beaux pour s'y établir. Aussi, après les premières félicitations que réclamait la reconnaissance nationale, les calomnies, les persécutions et même l'exil ne se firent pas attendre. On éleva des doutes sur sa capacité et sur sa bonne foi. Avant la bataille, et le jour même où elle fut livrée, on demandait sa tête à grands cris dans les rues de Séville. Quatre mois après la bataille, il était arrêté dans le couvent des Hiéronymites, tout près de Séville, par ordre de la junte centrale. Il se retira ensuite à Algésiras, où

(1) Ce général est dans la pauvreté : non seulement il n'a pas les moyens d'avoir une voiture, mais le trésor ne lui payant pas ses appointemens, à cause de l'embarras des finances en Espagne, il se trouve dans la nécessité d'avoir recours à ses amis.

il vécut jusqu'à l'entrée des troupes françaises en Andalousie. Quand la junte centrale fut dissoute, il fut nommé un des régens du royaume, et bientôt après général en chef de l'armée de l'Estrémadoure. Le patriotisme et la générosité du général Castanos furent mis à l'épreuve une seconde fois; car il était difficile de supposer que tout autre général espagnol eût voulu prendre le commandement de troupes sans discipline, manquant de tout, et qui avaient éprouvé plusieurs défaites depuis l'Ebre jusque dans les environs de Lisbonne. Cependant Castanos se mit à leur tête à Aldéa Galléga, et sut encore les conduire à la victoire une seconde fois, en leur inspirant une noble rivalité avec les troupes anglaises, malgré la différence essentielle de leur état; car les unes étaient dans l'abondance de tout ce qu'on peut désirer à l'armée, tandis que les autres ne recevaient ni solde, ni vivres, ni effets d'équipement, la guerre ayant laissé le gouvernement espagnol sans ressources pour entretenir ses soldats.

Castanos eut, peu de jours avant la bataille d'Albuéra, une occasion de faire briller de

nouveau son génie militaire. On mettait en discussion entre les généraux Wellington, Béresford et autres, tant Anglais qu'Espagnols, si l'on devait livrer bataille au maréchal Soult, dont les talens et les ressources militaires leur étaient parfaitement connus; et après beaucoup d'hésitation, on s'en rapporta au général Castanos, qui ne refusa pas de prendre sur lui la responsabilité de l'évènement, et la victoire se plut, pour la seconde fois, à rendre témoignage de la prévoyance et de la grandeur d'âme du héros espagnol.

J'éprouve une véritable satisfaction en donnant souvent au général Castanos le nom de *héros*, quoique ce titre ait été profané et rendu ridicule dernièrement en Espagne, en le prodiguant à Quiroga, à Riégo, à Lopez Banos, à Arco Aguéro, à Lacy, à Porlier, et à tant d'autres de la même espèce : ceux-ci, outre que leur cause était mauvaise et criminelle, n'ont fait aucune action qui puisse mériter le titre d'*héroïque*, tandis que le général Castanos a toutes les qualités qui, dans les temps anciens et modernes, ont fait les

héros véritables. J'aime à croire que ce sera sous ce titre qu'il sera désigné par la postérité.

Mais au moment même où il venait de montrer, pour la seconde fois, sa grande capacité, et de donner à la patrie de nouveaux jours de gloire, ses ennemis réussirent à lui faire retirer le commandement de l'armée qu'il avait formée, et qu'il avait menée à la victoire. Par bonheur il restait déjà bien peu à faire, et bientôt il n'y aurait plus même d'occasion d'obtenir de nouveaux triomphes, puisque Castanos, accompagné du général Wellington, venait d'arborer le drapeau espagnol sur le sommet des Pyrénées. Aussi, quand il reçut l'ordre de remettre le commandement à son successeur le général Freyre, il écrivit sur le champ au ministre de la guerre : « J'ai la satisfaction de remettre au maréchal-de-camp Freyre, sur la frontière de France, le commandement de l'armée, que je pris à Aldéa Galléga, devant Lisbonne. » Pour avoir l'air de vouloir récompenser ses services, on le nomma conseiller d'État constitutionnel, place qu'il

accepta avec la même indifférence qu'il venait de quitter le commandement de l'armée, parce que l'indépendance de la patrie était tout pour lui : le reste pouvait à peine intéresser une âme aussi grande que la sienne.

Quand la paix générale fut signée en 1814, et le roi replacé sur le trône de ses pères, le général Castanos, fidèle aux principes monarchiques qu'il avait toujours suivis, se déclara un des premiers pour les droits de son roi, sans y mettre aucune affectation, parce que sa conduite au milieu des égaremens des libéraux de Cadix ayant toujours été constamment loyale et royaliste, il n'eut pas besoin d'afficher un zèle apparent, comme tant d'autres, pour se placer naturellement dans la ligne dont il n'avait jamais dévié. Sa Majesté le nomma commandant supérieur de la Catalogne, et il remplit ces fonctions jusqu'en 1820. A cette époque, il fut forcé de permettre que la Constitution fût proclamée de nouveau, comme on l'avait fait dans toutes les provinces de la monarchie. Mais dans une crise aussi difficile, Castanos montra à quel haut degré il possède les qualités né-

cessaires pour le commandement ; car quoique presque partout une poignée de perturbateurs eût forcé les généraux et les gouverneurs à proclamer la Constitution sans attendre l'arrivée des dépêches de Madrid et les ordres du gouvernement, Castanos ne se laissa pas intimider par les menaces continuelles de la populace ameutée devant son hôtel, et il ne permit la promulgation du nouveau code qu'après sa publication dans les provinces environnantes, et même dans la capitale du royaume. Alors il quitta le commandement de la Catalogne, et la demeure des vice-rois, avec ce calme qu'il avait constamment montré au milieu des vicissitudes de la fortune.

De retour à Madrid, il reprit sa place au conseil d'État, en conservant toujours l'intention de servir le roi, soit par les opinions qu'il énoncerait sur les affaires publiques, soit par l'influence de la considération dont il jouissait, et de ses lumières. Mais la canaille jacobine ne pouvait oublier que Castanos avait fait exécuter les lois à l'égard de Lacy, quand celui-ci avait soulevé une partie des

troupes de la Catalogne, dans le but de surprendre Barcelonne. Cependant, il est de la plus exacte vérité que Castanos, loin de vouloir la mort de ce malheureux général, fit tout ce qui était compatible avec ses devoirs de commandant - général et de président de l'Audience (Cour royale) de la principauté de Catalogne, pour lui sauver la vie. Il nomma pour juge-instructeur du procès un officier qui, par ses principes et par son amitié pour le prévenu, pouvait se trouver plus disposé en sa faveur. Il accorda à celui-ci tous les moyens de défense, lui offrit, comme camarade, tous les secours que la personne la plus attachée aurait pu lui procurer, chercha à disposer le gouvernement à lui faire grâce, et enfin, on sait qu'il ne tint pas à la sévérité des mesures prises par le général Castanos, que le prévenu ne se sauvât de sa prison. Mille fois le général Lacy le fit remercier de son humanité, et des services répétés qu'il recevait de lui. Mais il y a de tels crimes, qu'ils n'offrent aucune position intermédiaire entre la réussite et l'échafaud. Lacy n'avait pas pris les précautions convenables

pour réussir ; il lui fallut périr par le glaive des lois.

Dans les premiers mois de 1820, on fit venir à Madrid sa veuve avec un fils en bas âge, à qui on avait eu soin d'apprendre un langage qui n'était pas en rapport avec son innocence. On plaça ce jeune enfant, de six ans à peu près, dans une calèche qui suivait le cortège à la promenade triomphale de Riégo à travers les rues de Madrid, dans le mois de septembre de la même année, et il criait : *du sang ! du sang ! vengeance sur ceux qui massacrèrent mon père !* On ne sera pas étonné de ce langage, quand on apprendra que l'instituteur de cet enfant était un capucin défroqué, Irlandais de naissance, nommé *Patrice Modore*, homme de mauvaises mœurs, et qui passait sa vie à prononcer des discours dans les clubs, après avoir accompagné pendant toute la journée la jeune veuve, en cherchant à la consoler.

A ce boute-feu, il faut en associer un autre qui, dans l'assemblée des cortès, répétait sans cesse que c'était un scandale de voir le général Castanos occuper une place dans le

conseil d'État. Il se trompait; le véritable scandale, c'était de voir qu'un homme aussi vil, aussi méprisable que Roméro Alpuente, eût le droit de parler en public, et qu'il eût pris sur lui de jouer, à l'égard de ce grand homme, le rôle d'Anitus. Cependant, le temps de la première législature expira sans que ces misérables fissent rayer du tableau des conseillers d'État, celui dont la présence illustre ce corps. Cette ignominie était réservée à la législature suivante, sans qu'une injustice aussi affreuse troublât un seul instant la paix et la tranquillité *qui caractérisent ce héros*. Au contraire, il dut à cette atroce persécution la douce satisfaction d'apprendre combien son nom était estimé des souverains de l'Europe, puisqu'aussitôt qu'il fut attaqué dans les cortès et dans les feuilles publiques, plusieurs ambassadeurs des grandes puissances s'empressèrent de lui offrir, au nom de leurs souverains, un asile dans leurs États, des appointemens et des honneurs, s'il voulait s'y rendre. Mais Castanos, qui n'est jamais aussi maître de lui-même que dans l'adversité, se contenta de leur exprimer sa recon-

naissance profonde et respectueuse, et il prit la résolution de ne pas perdre de vue le trône tant qu'il pourrait être en danger. Il fit plus, il oublia les offenses qui lui étaient personnelles, et ne pensa qu'à l'indépendance de la patrie, quoiqu'elle fût maîtrisée par ses ennemis. La malveillance lui aura peut-être attribué un crime d'une autre espèce, celui d'avoir offert son bras et ses conseils pour rétablir l'ordre, et empêcher les dangers d'une invasion. Ceux qui, comme moi, connaissent le général Castanos, et les nobles motifs qui le déterminèrent dans cette occasion, sauront apprécier le patriotisme pur qu'il lui fallut avoir pour se décider à servir sous les ordres de ses bourreaux.

Peut-on douter que si le commandement des troupes eût été donné au général Castanos, Sa Majesté ne se fût pas trouvée exposée aux dangers qu'elle courut dans son voyage à Séville, et qu'aucun des attentats qui furent commis ensuite avec une impunité aussi scandaleuse n'eussent pas eu lieu? Le général Castanos vit aujourd'hui tranquille et retiré chez lui, sans autre occupation que l'étude

et la société de ses amis, et faisant constamment des vœux pour la prospérité de son pays, ainsi que pour le bonheur de son souverain.

Le lecteur me pardonnera, je l'espère, cette digression sur le mérite d'un grand homme, que mon amitié et ma reconnaissance ne pouvaient passer sous silence. En revenant aux nouvelles fâcheuses qui arrivaient de toutes parts, j'ai déjà dit que le ministère affectait de ne pas leur accorder une grande importance. Le congrès se trouvait, sous quelque rapport, forcé de donner son attention à des objets très-secondaires, tandis que la plupart des membres ne songeaient qu'à leur sûreté personnelle. En effet, l'opinion publique était prononcée sur le caractère individuel des membres des cortès, et sur la violence qu'on avait employée pour leur élection; tout le monde pensait que ce serait les cortès actuelles qui *enterreraient* la Constitution. Toutes les personnes honnêtes fuyaient leur société; et quand quelqu'un disait qu'un membre des cortès était venu lui faire visite, il ne manquait pas d'ajouter :

C'est un de ceux qui ne se mêlent de rien.

La dignité de député était tombée dans le dernier degré d'avilissement, et plusieurs d'entre eux découvraient avec empressement leurs intentions jacobines. Chaque jour on entendait dans la séance des cortès quelque proposition nouvelle pour limiter le pouvoir de la couronne : tantôt on inspirait de la méfiance sur les nominations que le roi faisait ; tantôt on cherchait à refroidir la piété des fidèles, pour qu'ils ne contribuassent pas aux dépenses des solennités religieuses en usage depuis plusieurs siècles. On proposa de diminuer les appointemens, assez modiques déjà, des ministres et des conseillers d'État. On eut l'intention de retrancher quelque partie de la somme de 9000 piastres offerte au pape comme don par le peuple espagnol, pour compensation des droits que l'on payait autrefois à Rome dans l'expédition des affaires ecclésiastiques. Enfin, on donna l'ordre de licencier les corps de la garde royale, en les supposant ennemis du système constitutionnel. On avait déjà réformé l'année précédente les gardes-du-corps, et le motif de cette ré-

forme était que plusieurs d'entre eux s'étaient opposés à la populace, qui voulait lancer des pierres sur la voiture de Sa Majesté. Le député Galiano proposa, dans la séance du 17 mars 1822, la suppression des carabiniens royaux, dont le corps a de tout temps contribué à la gloire du nom espagnol, et sa proposition fut adoptée dans la même séance, sans examen préalable. Le même député était dans l'intention de demander quelques jours après la réforme de deux régimens d'infanterie de la garde, les seuls qui restassent des corps de la maison du roi créés par Philippe V; car pour les hallebardiers, ils avaient subi de telles modifications dans les derniers temps, que leur nombre montait à peine à cent hommes effectifs.

Cependant, de nouveaux liens venaient d'attacher l'auguste dynastie des Bourbons à l'Espagne; Mesdames les infantes, épouses des princes don Carlos et don Francisco, étaient accouchées les jours précédens de deux princes, et cette naissance comblait de joie la royale famille. Deux députés des cortès assistèrent comme témoins aux couches

des princesses, et Sa Majesté ordonna qu'il y eût trois jours de gala pour célébrer cet heureux évènement, dont la nouvelle fut reçue par le congrès avec une indifférence très-marquée.

Dans cette même séance du 17, on fit plusieurs propositions sur l'état de la Catalogne. Une commission fut nommée pour présenter des mesures de rigueur contre les *factieux*, et contre ceux qui leur donnaient des secours. Le rapport de la commission fut lu le lendemain; on y trouvait les articles suivans :

1° Tout factieux qui, dans le terme de quarante-huit heures après la publication de ce décret, ne se présenterait pas à l'autorité militaire, sera sur le champ fusillé, sans aucune distinction de classe ni d'état.

2° Ceux qui se présenteront seront jugés d'après la loi du 17 avril, et condamnés aux travaux publics.

3° Ceux que l'instruction du procès déclarera complices des révoltés, seront punis de mort, quand même ils ne se trouveraient pas réunis aux factieux, à moins qu'ils ne se dénoncent eux-mêmes à l'autorité.

4° Les couvens de religieux ou de religieuses qui auront donné des secours ou un abri aux factieux, seront supprimés.

6° Les juges de première instance des villes où les factieux seront entrés, prendront des informations sur l'origine de l'insurrection, et ils en rendront compte au gouvernement.

7° Le gouvernement est autorisé à faire sortir du royaume tous les étrangers suspects.

8° Les archevêques, évêques et les supérieurs des couvens ne permettront à aucun moine de s'absenter au-delà de quarante-huit heures, et ceux qui après ce délai ne seront pas rentrés dans leurs couvens, seront arrêtés, et conduits devant les chefs politiques.

9° Tout soldat des troupes légères destinées à la poursuite des factieux aura droit aux mêmes récompenses que celles accordées après l'affaire de Salvatierra.

10° Cette loi sera en vigueur jusqu'à la session prochaine de 1823.

Des mesures aussi sévères produisirent l'effet auquel on devait s'attendre, et que tout le monde prévoyait. Les bandes furent aug-

mentées d'une manière prodigieuse; on y comptait quelques jours auparavant par centaines, après la publication de cette loi on comptait par milliers. La cause de cet accroissement rapide fut due au moins en grande partie à l'ordre du jour du général Lopez Banos, commandant-général de la Navarre, qui défendait de donner quartier aux royalistes qui tomberaient au pouvoir des constitutionnels. Cet ordre barbare fut exécuté sévèrement à l'affaire de Cervéra, qui a été une des plus sanglantes pendant la guerre civile. Le Trappiste, qui avait été battu par les constitutionnels, dans la province de Lérida, s'aperçut que ses soldats, pour la première fois, ne s'étaient pas dispersés après le combat; il leur fit faire volte-face, et les conduisit de nouveau devant l'ennemi, qui fut frappé des progrès des royalistes; il commençait à conserver la discipline et à s'habituer aux combats. Il se dirigea sur Cervéra, dont les habitans étaient opposés au système constitutionnel. Au moment même de son arrivée, le général Bellido, commandant de la province de Lérida, se présenta devant les portes

de la ville avec une partie de ses troupes : les habitans ne voulurent pas le recevoir. Les royalistes, qui s'aperçurent du petit nombre de leurs ennemis, firent une sortie, et leur tuèrent quelques hommes des régimens des *Asturies* et de *Tarragone*. Mais des renforts étant arrivés aux constitutionnels, ils forcèrent les royalistes à se réfugier dans la ville, dont ils fermèrent les portes, barricadèrent les rues, et fortifièrent les maisons : on se prépara à l'assaut. Bellido leur fit trois sommations, en leur offrant des conditions raisonnables ; mais dans la crainte qu'elles ne fussent pas exécutées, ils se décidèrent à vaincre ou à mourir. Les assiégés repoussèrent avec courage et sérénité les premières attaques ; mais les constitutionnels ayant mis le feu aux bâtimens que les royalistes avaient fortifiés, ceux-ci furent forcés de sortir, et tous ceux qui ne périrent pas dans les flammes furent massacrés. Le Trappiste eut un cheval tué sous lui ; mais il se sauva dans les montagnes avec quelques soldats. Du côté des constitutionnels, il y eut à peu près quarante hommes tués et quatre-vingt-dix blessés. Les royalistes per-

dirent au moins quatre cents hommes, au nombre desquels se trouvaient vingt-cinq prêtres ou moines.

Parmi les mesures qu'on proposa aux cortès, mais qui ne furent pas adoptées, il en existait une qui aurait été de la plus grande utilité, si on l'eût exécutée dans un esprit tout à fait contraire à celui qui la faisait proposer : je veux parler de la faculté accordée au gouvernement de renvoyer tous les étrangers suspects. La commission avait eu en vue le renvoi de quelques Français estimables qui se trouvaient à Madrid pour leurs affaires personnelles, et qui, comme de raison, étaient reçus et protégés par M. le comte de Lagarde, ambassadeur de Sa Majesté très-chrétienne. Certes, ces Français n'étaient pas dangereux dans Madrid ; au contraire, ils étaient, comme la plus grande partie des Espagnols, affligés des progrès de l'anarchie, et de voir que l'Espagne allait être dévastée par la guerre civile. Les étrangers qui faisaient réellement un grand mal aux Espagnols, tant à Madrid qu'à Barcelonne et ailleurs, étaient un ramas de Français et d'Italiens poursuivis dans leurs

pays, et qui, peu contents d'avoir trouvé un asile en Espagne, s'occupaient sans cesse d'exalter les têtes ardentes des révolutionnaires. Ils furent reçus dans la milice volontaire, qui, comme je l'ai déjà dit, était la mieux disposée à prendre part à toutes les émeutes. Ils inventaient et répandaient sur l'état intérieur de la France et de l'Italie, les nouvelles les plus absurdes, dont les feuilles publiques s'emparaient ensuite pour nourrir les illusions de ceux qui espéraient voir l'Europe armée en faveur des libéraux espagnols, et qui étaient assez bornés pour supposer aux hommes d'État par lesquels les cabinets des puissances alliées étaient dirigés, d'autres desirs que ceux de voir mettre un terme à l'état des choses en Espagne, en rétablissant dans ce malheureux pays le commerce et toutes les relations diplomatiques, qu'on pouvait alors considérer comme suspendus. Ce fut le député Galiano qui fit rejeter la proposition sur les étrangers, en faisant sentir aux cortès que si le gouvernement était autorisé à les faire sortir d'Espagne, il pourrait se servir de la faculté qu'on lui accorderait contre les

patriotes français, piémontais et napolitains.

Parmi ceux-là, on distinguait les Napolitains arrivés depuis peu avec le général Pépé, après la dissolution de son armée. Il y en avait à Barcelonne, où ils s'étaient postés dans les clubs patriotiques : quelques-uns étaient venus à Madrid ; là, avec la protection de Riégo, Galiano, Quiroga et autres, ils étaient parvenus à entrer dans les régimens et dans la milice nationale, où ils servaient d'instituteurs pour former des élèves dans les doctrines de la révolution, et pour encourager les timides. La nouvelle qu'on répandit de l'arrivée de quelques Français, parmi lesquels on nommait le général Berton et ses complices, sur la côte de la Biscaye, releva leurs espérances, et les remplit d'enthousiasme. Ce fut alors que l'on conçut la première pensée du projet, mis depuis à exécution, de former une armée au nom de Napoléon II, qui devait entrer en France, après avoir arboré le drapeau tricolore sur le sommet des Pyrénées, et faire dans les départemens du Midi une révolution rapide et facile. Les directeurs principaux n'étaient pas, à l'exemple de

Berton, bien d'accord sur le gouvernement qu'on devrait établir; on hésitait entre le rétablissement de Napoléon II, la Constitution de 1791, la république, ou une modification de la Charte : mais on était du même avis sur la nécessité de former une armée, et de préparer surtout un grand nombre de proclamations très-énergiques, par lesquelles on se flattait de gagner les troupes du cordon sanitaire, et ensuite toute la France. Il ne manquait pas à Madrid de personnes en état de faire ces proclamations : pour notre malheur et celui de notre littérature, quelques rédacteurs des journaux de Paris, qui avaient quitté la France, poursuivis par leurs créanciers ou par d'autres motifs, reprirent leur ancienne profession à Madrid, et y rédigèrent les journaux les plus éhontés qu'on ait jamais publiés, plus atroces même que ceux de Marat et du père Duchesne. Tous les anciens blasphèmes religieux et politiques des temps du cynisme révolutionnaire en France, augmentés des contes absurdes et indécents inventés dernièrement par l'extravagance des partis, furent renouvelés. Le premier qui y

publia des niaiseries périodiques en français, fut un nommé *Chapuis*, éditeur autrefois, je crois, du *Journal des Spectacles*. Après lui, un certain *Voidet*, ancien commissaire des guerres, publia un journal à l'époque où, à la honte du libéralisme espagnol, le ministère *San Miguel* fut formé. Le folliculaire français se vit hautement protégé.

Sur ces entrefaites, on mit en discussion dans les cortès si l'on devrait reconnaître l'emprunt du 22 novembre 1822, qu'on supposait non seulement très-onéreux, mais inégal et inconstitutionnel. Il avait été contracté et signé par *M. Valléjo*, qui fut élevé au ministère dans ce seul but, comme je l'ai déjà dit, n'ayant pu trouver personne assez docile pour se prêter à signer un contrat aussi nuisible aux intérêts de la nation. Mais le fameux comte de *Toréno* avait dirigé cette opération. Il avait montré de très-bonne heure un penchant irrésistible à intervenir dans des affaires de cette nature, et tandis que bien des gens n'y trouvent que des peines et des désagréments, il se plaisait à préparer des emprunts, sauf à les faire approuver ensuite

par ses imbécilles confrères. Ce n'était pas la première fois que l'honorable comte profitait des connaissances extraordinaires qu'il possède sur cette matière; il en avait fait usage pour la reconnaissance du capital et des intérêts de la dette envers la Hollande, ainsi que dans le contrat d'emprunt passé avec des maisons de banque françaises, sous le ministère de Canga Arguells. Par malheur, le Corps législatif déclara plus tard toutes ces opérations, malgré les savantes théories d'après lesquelles on les disait exécutées, essentiellement *ruineuses pour la nation*.

Quant au dernier emprunt, la commission proposait, parmi beaucoup d'autres mesures, que l'on autorisât le gouvernement à transiger avec la maison Ardouin et Hubbart, afin d'éviter, au moyen de quelques sacrifices, les pertes énormes que l'emprunt contracté avec elle avait occasionnées à la nation. A l'égard des derniers 200 millions de réaux qu'on avait à recevoir encore, le gouvernement pourrait les emprunter à quelque autre maison à sa volonté; enfin, on demandait que toutes les pièces relatives à cet emprunt fus-

sent remises à la commission spéciale, pour qu'elle proposât les mesures à prendre contre les fonctionnaires publics qui s'étaient rendus coupables des infractions à la Constitution, observées dans plusieurs articles du traité. En effet, on passa un nouveau contrat avec la maison Ardouin et Hubbart; l'emprunt fut approuvé dans la séance du 24 mai, quant aux sommes reçues jusqu'alors, lesquelles étaient bien loin de subvenir aux besoins du trésor public. Sur les millions non encore reçus, il y eut une discussion assez vive, à laquelle donna lieu une vigoureuse représentation faite aux cortès par trente-cinq négocians ou banquiers de Madrid, qui faisaient voir combien seraient énormes les pertes que le commerce et la nation souffriraient, si elles approuvaient un emprunt aussi onéreux. Le député Terrier démontra non seulement que les pertes étaient réelles, mais que le gouvernement ne trouverait pas de ressources par ce traité. Cependant le ministre des finances prétendit que d'abord on avait déjà reçu 66 millions de réaux, et que les intérêts de l'emprunt

précédent avaient été payés; qu'en outre, un versement de 14 millions devait être fait dans chacun des mois suivans : juin, juillet, août et septembre. Le ministère promit de faire face à toutes les obligations du trésor avec les ressources qu'il s'était ménagées, et il ajouta que l'insurrection de Catalogne ne devait pas causer la moindre inquiétude, ainsi que toute autre machination de la part des ennemis du gouvernement. Ces promesses du ministre étaient vagues; elles ne produisirent aucun effet; la majorité des orateurs prouva dans ses discours que l'opération financière en question était complètement ruineuse; mais quelques députés influens, tels que Canga Arguellès et Adam, qui avaient promis de parler contre le projet, changèrent tout à coup d'avis, et se levèrent pour le soutenir. On ne connaît pas la cause qui les fit abandonner si subitement leur première opinion; elle dut être d'une force *irrésistible*. On s'attendait à une discussion lumineuse sur un sujet aussi important, et on fut étonné de la voir terminée par la conversion instantanée des orateurs que nous venons de nommer. En

dernier résultat, les cortès renvoyèrent cette affaire au gouvernement, afin qu'ayant en considération ce qui avait été dit de part et d'autre pendant la discussion, il prît des arrangements avec les adjudicataires de l'emprunt, sur la manière de faire disparaître les vices du contrat, et de diminuer les pertes qu'il avait occasionnées à la nation, en établissant des conditions justes et modérées, compatibles avec sa dignité et la bonne foi qui la caractérise, et en rendît compte aux cortès pour les faire approuver.

Le budget fut bientôt soumis à la délibération de l'assemblée, et la discussion s'engagea sur les sommes allouées à chaque ministère; mais au lieu d'aborder la question principale, savoir, si elles étaient en rapport avec leurs dépenses et leurs attributions, et surtout avec l'état des revenus de la nation, on passa plusieurs jours à établir l'ordre de la discussion; on eut à peine le temps de régler avec maturité les sommes qui devraient être allouées à chaque ministère. Quelques députés voulaient qu'avant tout on décidât si les contribuables pouvaient payer au-delà de

500 millions de réaux; et dans le cas que cette somme fût regardée comme la seule qu'on pourrait réaliser dans l'état présent de la nation, que toutes les dépenses fussent ordonnées d'après cette base. D'autres orateurs prétendaient qu'il fallait, au préalable, fixer le montant des dépenses, et que l'on verrait après si les impôts suffisaient ou non pour les couvrir. Cette dernière opinion l'emporta à la fin; et en commençant par le ministère de la guerre, on fixa les dépenses pour l'armée, qui ne devait pas excéder 62,041 hommes, à 328,633,983 réaux.

On voit, par la réduction considérable de l'armée, que les cortès ne s'attendaient pas à une guerre étrangère imminente, et qu'elles comptaient beaucoup sur l'organisation de la milice nationale. On décréta pour le ministère de la marine, 148,894,075 réaux; pour celui de la justice, 80,502,590; pour celui d'outre-mer, 10,897,889; pour celui de l'intérieur, 32,448,028; pour celui des affaires étrangères, 5,760,917; pour les cortès, 5,522,366; pour la famille royale, 45,212,000.

Malgré les réductions inconsidérées qu'on

venait de faire à chaque ministère, en leur ôtant même la possibilité de faire les services les plus indispensables, il résultait encore un déficit de 170 millions, et pour le combler, il fallait avoir recours à cet emprunt. Les cortès ordonnèrent qu'on ouvrît un crédit extraordinaire de 50 millions au ministre de la marine, et qu'on fît une nouvelle émission de 13 millions de rentes dans des effets négociables. En conséquence, le ministère passa un nouveau traité avec la maison Ardouin Hubbart et C^e, par lequel le gouvernement espagnol lui vendait 17 millions 400,000 réaux de rentes à 5 pour cent, à raison de 60 réaux de capital pour 5 de rente, sans compter le droit de commission, qu'on fixa à 4 pour 100, ce qui devait faire pour le gouvernement une somme effective de 200,448,000 réaux, payables en dix mois par des versements mensuels, à commencer le 15 octobre 1822 jusqu'au 15 juillet 1823, sous la garantie de la maison Laffitte, de Paris, et de celle d'Aldiman, de Londres. Il n'y eut rien à diminuer sur la liste civile, la Constitution ayant établi, par un article spé-

cial, que la somme assignée ne pourrait être diminuée pendant le règne du monarque auquel elle avait été accordée.

Toutes ces résolutions eurent lieu vers la fin de la législature ordinaire, c'est-à-dire les 28 et 29 mai 1822. La cour continuait à demeurer à Aranjuez. Quelques jours auparavant, les cortès avaient adressé à Sa Majesté un message qui est un document extrêmement important, parce qu'il fait voir l'état du royaume à cette époque, et la tendance des députés qui se disaient représentans de la nation espagnole. Voici ce message :

Adresse des cortès au roi.

« SIRE,

« Les représentans de la nation espagnole, réunis en cortès pour la législature de la présente année 1822, sont accablés de douleur à l'aspect des maux affreux qui affligent la patrie. Elle les a honorés de la plus haute confiance en leur remettant le soin de ses destinées, et ils se montreraient indignes d'une si grande faveur, s'ils n'élevaient leurs

voix jusqu'au trône auguste de Votre Majesté, afin de dévoiler au roi constitutionnel les dangers qui menacent cette nation héroïque. Ces dangers sont terribles, effrayans; ils exigent un prompt remède : non que les cortès croient que la liberté de la patrie soit en danger, elle repose sur des bases indestructibles et éternelles; mais elles voudraient éviter l'effusion du sang, les violences et les désastres qui, sans aucun fruit pour ceux qui les provoquent, couvriraient le sol espagnol de consternation et de deuil.

« Votre Majesté connaît, et les cortès n'ont pas oublié les troubles qui naguère, et dans des sens différens, ont agité la nation. Alors on les regarda comme des mouvemens sans conséquence, et de la nature de ceux qui suivent toujours les grands changemens politiques; mais l'expérience nous a malheureusement appris qu'ils étaient la source de convulsions plus violentes, et nous avons été cruellement punis de les avoir regardés avec indifférence.

« Le langage de la vérité est le seul qui doit être adressé aux rois qui règnent par

la loi, et qui, la portant toujours dans le cœur, n'aspirent qu'au bonheur de leurs *gouvernés*. Sire, cette nation héroïque est déjà *fatiguée* des continuelles attaques des méchants, et des coups qu'ils veulent porter sans cesse à ses sages institutions. Elle ne redoute aucune atteinte à cet égard, mais elle est *irritée*, elle est *exaspérée*, et les cortès et le roi constitutionnel doivent *la calmer*, assurer son repos, et la mettre à l'abri des complots que l'on trame et des horreurs que l'on médite.

« Il y a deux ans, sire, que Votre Majesté, comme père des peuples, et décidée à faire leur bonheur, jura *librement* et de *sa propre volonté*, la Constitution politique de la monarchie espagnole. Le jour mémorable où Votre Majesté fit un pas si éminemment glorieux, tous les Espagnols qui aiment leur roi et leur liberté se livrèrent aux plus flatteuses espérances; un évènement aussi grand qu'inattendu étonna l'Europe, terrassa les ennemis des hommes, et comprima les passions les plus indomptables. Qui aurait pu ne pas croire alors que c'était le moment le

mieux choisi et *le mieux combiné* pour assurer à jamais la félicité, la gloire, la grandeur et le pouvoir de la nation, qui gisait mourante et désespérée? Mais, sire, nous sommes, hélas! bien loin d'avoir recueilli les avantages que nous promettait cet heureux instant.

« Bientôt se développa l'affreux dessein d'arrêter les progrès de la liberté et des lumières, en signalant comme criminelles les réunions les plus innocentes et les plus légales; les plus illustres patriotes furent persécutés avec acharnement; on voulut élever le nouveau système sur les bases ruinées de l'ancien, et avec ses matériaux vieux et pourris; le gouvernement adopta une marche lente et tortueuse; les passions se réveillèrent, des machinations étrangères éclatèrent parmi nous; et en échauffant les esprits, en nous environnant de soupçons, on nous a conduits, avec une triste rapidité, à la situation où nous nous trouvons. Mais ce n'est pas ici le lieu de faire l'histoire de nos malheurs passés: contentons-nous de signaler ceux qui nous menacent, d'en chercher les causes et d'en proposer le remède.

« Sire, la nation espagnole, en voyant le système constitutionnel marcher avec tant de lenteur, est en proie à la plus douloureuse défiance. Cette défiance exalte, exaspère les esprits; elle s'accroît de jour en jour, en voyant clairement avec quelle ardeur une nation étrangère, ou, pour mieux dire, son gouvernement, influe dans nos troubles, protège et fomenté nos querelles, et décrédite notre *sainte révolution* par des impostures et des calomnies.

« Sire, la nation espagnole regarde sa liberté comme attaquée, en voyant avec quelle lenteur on procède contre ceux qui la combattent en face, et l'insolence des ennemis de sa Constitution, en parlant ouvertement de leurs sinistres projets, et en chantant déjà leur prochaine victoire.

« Sire, la nation espagnole voit avec mécontentement et amertume l'administration de quelques-unes de ses provinces confiée à des mains inexpérimentées, à des individus qui ne sont pas aimés des peuples. L'impunité des vrais criminels, les persécutions injustes et arbitraires, produisent de grands

scandales, augmentent l'anxiété des bons, et peuvent avoir des conséquences funestes.

« Et quel sera le danger où se trouvera la tranquillité publique, si à ces défiances qui affligent la nation, à ces craintes qui l'environnent, à ces mécontentemens qui la dévorent, se joignent les machinations et les efforts des personnes qui malheureusement ont plus d'influence sur la classe simple et trompée de la nation? Les cortès vous signalent, sire, ces ministres du sanctuaire, ces prélats ambitieux, ces hommes qui, ayant quitté le monde et ses intérêts pour se consacrer à la prière et à la vertu, foulent maintenant aux pieds la morale évangélique, l'esprit de la vraie religion et la doctrine de paix du divin Maître, abusent des fonctions augustes et sacrées du sacerdoce pour semer la superstition et la désobéissance. Ils prêchent contre la liberté que notre Constitution garantit, et, sacrilèges et parjures, ils fanatisent et soulèvent le peuple, enrégimentent les faibles qu'ils séduisent, se mêlent parmi les bandits, l'encensoir d'une main et le poignard de l'autre; abusant de leur influence et s'armant d'au-

dace, ils courent soulever, opprimer, piller et brûler les villes, y faire couler des flots de sang, et convertir la malheureuse Espagne en un épouvantable théâtre de guerre civile, dans l'espoir trompeur d'anéantir à jamais l'illustration, la liberté, le trône et la représentation nationale.

« Tout ce que nous venons de vous exposer, sire, n'est que trop prouvé par les différentes factions qui apparaissent simultanément dans la Catalogne, où les évènements sont de telle nature, qu'il est horrible de les rappeler, et que la plume se refuse à les écrire.

« Lorsque la tranquillité de l'État est sur le point d'être à jamais anéantie, si l'on n'y porte un remède prompt et efficace, les cortès manqueraient au plus sacré de leurs devoirs, qui est de travailler à la conservation et à la félicité de l'héroïque et malheureuse nation qu'elles représentent, si elles ne s'adressaient à Votre Majesté avec le respect qui lui est dû, mais avec l'énergie qui convient à des députés d'un peuple libre, pour la prier que, d'une main forte, elle arrache les racines de

tant de malheurs, de tant de dangers, en donnant, avec toute la vigueur et le pouvoir que lui accorde la loi, une nouvelle et forte impulsion à son gouvernement, afin qu'il marche avec plus d'harmonie avec la véritable opinion publique, qui est la reine du monde, et que les hommes n'aient jamais le pouvoir d'arrêter.

« C'est alors, sire, que se consolidera cette opinion, l'unique maintenant, qui consiste à aimer la Constitution que nous avons jurée; elle se consolidera par la franchise et la bonne foi, parce que tous les Espagnols se persuaderont que leur gouvernement est identifié avec la cause de la liberté, et que le trône et la représentation nationale forment une ligue indissoluble, une barrière d'airain où viendront se briser les projets et les complots de tous ceux qui, sous un masque quelconque, voudraient nous dépouiller du trésor précieux de nos garanties.

« Que le peuple voie le pouvoir confié à des hommes qui aiment les libertés publiques, que la nation entière voie que le titre et les vertus de véritable patriote est le seul

droit, le seul chemin pour monter jusqu'à Votre Majesté, pour mériter la faveur, et pour obtenir les honneurs qu'elle peut accorder, et que toute la rigueur de la justice et l'indignation du roi retombent sur les méchans qui osent profaner son nom auguste et sacré, pour opprimer la patrie et la liberté!

« Voilà ce que les cortès attendent et désirent. Elles supplient instamment Votre Majesté, pour faire cesser les craintes auxquelles nous sommes livrés, et prévenir les maux que nous avons indiqués, de vouloir bien ordonner que la milice nationale volontaire soit immédiatement augmentée et armée dans tout le royaume; car les citoyens armés pour la défense de leurs foyers et de leur liberté, sont les plus fermes appuis de la Constitution; qu'avec un égal empressement on organise l'armée permanente, cette armée si digne de la reconnaissance de Votre Majesté et de celle de la patrie, et dont les exploits et les vertus font l'admiration de l'univers. En même temps, les cortès espèrent que Votre Majesté fera connaître à tout gouvernement étranger qui, directement ou indi-

rectement, voudrait prendre part à nos affaires domestiques, que la nation n'est pas dans le cas de recevoir des lois; qu'elle a des forces et des ressources pour se faire respecter, et que si elle a su défendre son indépendance et son roi avec gloire, c'est avec la même gloire et avec de plus grands efforts encore qu'elle saura toujours défendre son roi et sa liberté.

« Les cortès se persuadent que Votre Majesté prendra les mesures les plus énergiques pour réprimer les écarts des fonctionnaires qui abusent de leurs pouvoirs ou les outrepassent, et pour exterminer les factieux partout où ils se présenteraient. Le congrès se flatte qu'à l'égard des ecclésiastiques et des prélats qui prêchent le fanatisme et la rébellion, Votre Majesté prendra des mesures si énergiques et si efficaces, qu'ils disparaîtront épouvantés du sol de l'Espagne, pour ne plus y retourner souffler le feu de la discorde et allumer les torches de la superstition.

« Les cortès supplient Votre Majesté de mettre à exécution ces mesures, qui leur semblent indispensables d'abord, sans préjudice

de celles que les attributions de Votre Majesté lui dicteraient pour assurer l'ordre public et consolider la sûreté de l'État.

« Les cortès espèrent aussi que Votre Majesté s'unira étroitement à la représentation nationale, qui est uniquement animée du désir de rendre à jamais stables et le trône inviolable de Votre Majesté et la Constitution qui nous régit, et que promulguèrent, en 1812, les cortès générales et extraordinaires. Forts de cette union, travaillons de concert pour le bonheur de cette nation héroïque; rendons inaltérables son repos, ses saintes lois et sa gloire. »

Sa Majesté souffrait beaucoup d'une des attaques de goutte, à laquelle elle est sujette; au moment où ce message lui fut présenté, le travail lui était impossible. Les ministres ne purent se concerter avec Sa Majesté sur la réponse qu'on devait faire, et dans ces entrefaites, des évènements très-fâcheux eurent lieu; je vais les rapporter avec tout l'ordre possible. Le 30 mai est un jour célébré dans toute l'Espagne avec une grande solennité,

non seulement parce que c'est la fête du monarque, mais parce que depuis long-temps les Espagnols vénèrent saint Ferdinand comme leur patron. C'est l'usage à Aranjuez, depuis le temps de Charles III, de se réunir ce jour-là dans les jardins de l'île, pour y jouir de la présence de Leurs Majestés, qui s'y rendent après la cérémonie du baise-main. Là, au milieu des *vivat* et des acclamations, on assiste au charmant spectacle des jeux d'eau, qui commencent aussitôt après l'arrivée de Leurs Majestés, vers midi. Cette année, le concours fut bien plus nombreux que de coutume, soit parce qu'on avait été privé de ce plaisir depuis quelques années, soit parce que le peuple s'était proposé de consoler le roi, par l'expression de ses sentimens d'amour et de fidélité, de tant d'outrages, et des humiliations que les libéraux lui avaient fait souffrir. *Vive le roi! vive la reine! vivent les infans!* furent les seuls cris que l'on entendit dans les jardins; mais cette acclamation innocente et patriotique de *vive le roi!* était non seulement entendue avec déplaisir par tous les exaltés, elle était encore regardée

comme séditeuse, n'étant pas accompagnée du mot *constitutionnel*. Les cortès avaient ordonné à plusieurs reprises de n'applaudir le roi qu'en y ajoutant ce titre. Peut-être la ridicule intervention des cortès dans ces dénominations, donna au peuple l'idée de les contrarier, en applaudissant le roi dans les termes employés depuis des siècles. Quoi qu'il en soit, la foule allait toujours en augmentant, et Sa Majesté quitta les jardins avant l'heure accoutumée.

Dans l'après-midi, une multitude innombrable de personnes se trouva réunie devant les balcons du roi, et faisait entendre les mêmes cris que le matin. Elle demandait à jouir de la présence de Leurs Majestés et de Leurs Altesses, qui comblèrent la satisfaction publique en se présentant devant le peuple, et en le saluant. Peu de temps après, le roi sortit en voiture avec la reine pour aller à la promenade; les infans les suivaient à cheval à côté de la voiture. En traversant l'allée de la reine pour aller à la Grange (*Cortijo*), le peuple se précipita sur leurs pas, en répétant toujours les mêmes cris que dans la ma-

tinée. Au moment même où Leurs Majestés passaient devant quelques groupes de soldats de la garde, et de quelques habitants de Madrid qui se trouvaient aussi dans la promenade, on entendit crier *vive le roi absolu!* Une patrouille accourut; elle était composée de quinze miliciens volontaires d'Aranjuez, qui étaient des plus exaltés, et l'un d'eux dirigea son fusil contre le groupe; on crut qu'il allait tirer sur les promeneurs. Cette menace indiscrete indisposa beaucoup les esprits; et sans l'arrivée de quelques officiers, il aurait payé cher son imprudence.

Le roi donna l'ordre de rentrer au château, et envoya ses deux frères pour rétablir la tranquillité, en leur disant de ne revenir que lorsque tout serait parfaitement calme. Les infans se dirigèrent à la caserne du régiment d'*Almansa*, qui avait déjà pris les armes. De là ils se rendirent à la maison de ville, devant laquelle ils trouvèrent en bataille la milice locale d'infanterie, qui fit éclater des *vivat* et des acclamations. Mais dans le moment même où Leurs Altesses allaient se retirer, un milicien de cavalerie,

suivi d'un de ses camarades, partit au galop en se dirigeant vers les princes, qui ne conçurent pas la moindre inquiétude, croyant qu'ils allaient rejoindre leur régiment. En arrivant devant l'infant don Carlos, le milicien tira son sabre, et allait le frapper; l'escorte de Son Altesse arrêta ce furibond, et il aurait été taillé en pièces, sans la protection des infans, qui défendirent de faire aucun mal à ce forcené. Les princes poussèrent la grandeur d'âme jusqu'à lui faire rendre la liberté, sans vouloir qu'il fût remis entre les mains de la justice. C'était vers la fin du jour que cette scène avait lieu, et le bruit s'en étant répandu partout avec une grande rapidité, la nouvelle arriva bientôt au château. Le roi en fut consterné. Les princesses, qui n'étaient pas encore rétablies de leurs couches, et qui auraient pu facilement apprendre un événement aussi fâcheux, eurent le bonheur de l'ignorer, jusqu'à ce que tout fut apaisé, et quand le danger n'existait déjà plus. Le chef politique de Tolède, qui se trouvait à Aranjuez, à l'occasion de la fête, prit toutes les mesures nécessaires pour maintenir l'ordre;

les troupes furent consignées dans leurs casernes. La tranquillité fut partout rétablie.

Cet évènement fit une sensation extraordinaire à Madrid, et donna lieu à des commentaires plus extraordinaires encore dans les journaux. En lisant aujourd'hui ce qu'on écrivait alors dans le *Diario nuevo* (Nouveau journal), dans le *Zurriago* (le Fouet), dans l'*Universal* et dans l'*Expectador*, on a de la peine à comprendre de semblables aberrations. Tous ces journaux s'accordaient à dire que les cris que l'on avait entendus dans l'allée de la reine étaient le signal d'un vaste complot, non seulement à Aranjuez, mais à Madrid; qu'il avait des ramifications dans d'autres grandes villes, et que son but était le renversement du système constitutionnel. Il s'agissait de mettre en accusation les infans, ainsi qu'on le fit quelque temps après; mais il est de toute fausseté qu'ils aient été condamnés aux travaux forcés, comme cela fut annoncé par quelques journaux, puisqu'au contraire, le juge de Chinchon déclara que Leurs Altesses avaient le droit de poursuivre les militaires, et que les princes ne voulurent

pas en faire usage ni les inquiéter en aucune manière.

Vers ce temps, on dénonça à la municipalité de Madrid les domestiques du roi qui habitaient le château royal de la Moncloa, à une lieue de la capitale, comme fauteurs de l'insurrection des royalistes. On supposait qu'ils s'y réunissaient en grand nombre pendant la nuit, et qu'ils y avaient établi un dépôt de leurs armes, en attendant l'arrivée prochaine d'autres conspirateurs. On fit mettre la troupe sous les armes, et en occupant toutes les avenues du château de la Moncloa, et des maisons environnantes, on fit les perquisitions les plus sévères; rien ne fut trouvé. On se porta ensuite sur l'auberge appelée de *San Raphaël*, qui avoisine une des barrières de Madrid (*la puerta de los Pozos*), et on y trouva quatre fusils, trois chevaux, quelques paquets de cartouches, et trois ou quatre personnes qui furent arrêtées avec l'aubergiste, et conduites à Madrid. Malgré le peu d'importance de cette découverte, les *comu-neros* en firent grand bruit, et ils y ajoutaient des circonstances et des détails de leur

invention, pour faire croire que la patrie était en danger.

Il y eut à Valence, le soir même de la Saint-Ferdinand, un évènement bien plus sérieux encore par la manière dont il s'annonça, et par ses funestes résultats, entre autre l'assassinat juridique du général Elio. Dans l'après-midi du 30 mai, au moment où un détachement de quatre-vingts hommes du régiment d'artillerie entra dans la citadelle pour faire la salve d'ordonnance en célébration de la fête du roi, les soldats crièrent *vive le roi absolu! vive le général Elio! à bas la Constitution!* Au bruit de ces acclamations, ils montèrent au donjon où se trouvait prisonnier l'illustre général, en se réunissant à un grand nombre de bourgeois qui étaient animés des mêmes sentimens, et qui proféraient les mêmes cris. Les autorités déployèrent une grande activité; elles prirent des mesures promptes pour comprimer ce mouvement et ses conséquences, qui n'étaient pas difficiles à prévoir. La troupe prit les armes, et l'on forma tout de suite les trois bataillons de la milice volontaire, quoique l'on vînt d'en réformer, par

un ordre du gouvernement, le 2^e et le 3^e.

Celle des causes qui eut l'influence la plus funeste, et à laquelle on doit attribuer principalement la mort du général Elio, fut la réorganisation illégale de ces bataillons, par ordre d'un juge de première instance, qui n'avait pas de pouvoirs pour annuler les arrêtés de la députation provinciale, arrêtés pris d'après un rapport du conseil d'État, et dans l'intention de maintenir la tranquillité publique, que ces bataillons avaient souvent troublée par leurs excès. Mais il était important, pour les projets des perturbateurs, de les mettre sur pied, parce qu'ils étaient composés, en grande partie, d'hommes pervers et sans aucune moralité. La citadelle fut investie, ainsi que le couvent de saint Dominique et les bâtimens de la douane. Un certain François Cabello, surnommé *Borrasca* (orage), s'empara du couvent de Notre-Dame-des-Secours, à la tête d'un ramas de brigands qu'il commandait. Le commandant-général Dicque Clarke fit publier la loi martiale, décrétée par les cortès le 17 août 1821, laquelle accordait aux séditieux une demi-

heure pour rentrer dans le devoir. Le feu commença aussitôt contre la citadelle, de tous les endroits qui la dominaient; les canonnières furent forcés de s'enfermer dans le donjon, et bientôt après ils demandèrent à capituler. Aussitôt que l'on fut d'accord sur les conditions, et que le feu ayant cessé, les canonnières se disposaient à se rendre, les assiégeans commencèrent à escalader les murs de la citadelle, et quelques miliciens étant parvenus à monter sur les bastions, ils se proclamèrent les conquérans de cette forteresse, qu'ils prétendaient avoir prise d'assaut.

Le premier cri de ces misérables fut : *Mort au général Élio!* mot d'ordre donné par les *comuneros* et par leur chef Borrasca. Ils voulaient le massacrer sur le champ; mais le gouverneur de la citadelle, Michel Garcia de la Chica, désirant sauver l'innocent Élio, qui n'avait pris aucune part au soulèvement des canonnières, le conduisit d'abord à son appartement, et ensuite à un cachot appelé le *Cubo*, pour le mettre en sûreté. Les furieux miliciens le cherchant en vain partout où ils savaient qu'il avait été auparavant, s'a-

dressèrent au gouverneur, et demandèrent que le prisonnier leur fût livré. Le gouverneur chercha d'abord à les calmer, en leur faisant sentir combien il était peu digne d'hommes qui se disaient patriotes, d'immoler un prisonnier désarmé, qui était sur le point de comparaître devant une Cour de justice, en leur donnant sa parole d'honneur qu'il ignorait l'endroit où il s'était caché pendant le mouvement des soldats, et qu'il était dans l'impossibilité de remplir leurs désirs; mais les brigands ayant insisté avec force, il ne resta au gouverneur d'autre moyen pour se débarrasser de ces cannibales, que de leur promettre qu'il ferait tout ce qu'il pourrait pour découvrir son asile. C'est ainsi qu'il parvint à les congédier.

Il s'adressa à Borrasca, en le priant de calmer les hommes qu'il avait sous ses ordres, et de leur faire distribuer de l'argent. Borrasca promit de le faire, et demanda qu'on apportât la somme qu'on était dans l'intention de donner. Le gouverneur alla seul parler au général Élio dans son cachot, et lui annonça le funeste marché qu'il venait de conclure.

Le général répondit qu'il n'avait sur lui que vingt onces d'or, qu'il avait toujours conservées pour s'en servir dans l'occasion; le gouverneur ayant remis à Borrasca cette somme, le zèle patriotique de ces libéraux fut apaisé. Il est vrai que, trois mois après, le général Élio fut immolé, ainsi que je le dirai plus bas.

Quand le danger eut cessé, le gouverneur conduisit Élio à son ancien appartement, qui avait été pillé, et d'où l'on avait enlevé même son lit. A la ville, on crut un moment le général assassiné; mais bientôt la vérité fut connue. Les autorités donnèrent ordre au régiment d'artillerie de quitter Valence, et le divisèrent en plusieurs détachemens, qui furent dirigés sur Alicante, Carthagène et Peniscola. On fit ensuite des perquisitions pour savoir si les paysans des environs de la ville avaient eu des intelligences avec les canonniers insurgés, et plusieurs arrestations, arbitraires pour la plupart, eurent lieu par suite de ces investigations.

Le 3 juin, le ministre rendit compte de cet évènement aux cortès, qui étaient assemblées de nouveau, comme *cortès extraordinaires*.

naires, et il lut un rapport, dans lequel il évitait d'entrer dans aucun détail, et finissait en disant que le calme était rétabli. Mais le député Salva, qui avait reçu de Valence, ainsi que les autres députés de cette province, des lettres particulières, écrites au moment où mille bruits contradictoires s'y succédaient, demanda la parole pour faire une proposition sur les affaires de Valence. Ayant fait remarquer le peu d'accord entre les lettres particulières que lui et ses collègues venaient de recevoir, et le rapport du ministre, il demanda que les ministres fussent appelés, afin d'instruire le congrès de l'état de la nation. Parmi les particularités qu'il raconta, d'après ces lettres, se trouvait la nouvelle de la mort d'Élio, qu'il chercha à excuser, à cause de l'exaspération qu'éprouvaient les patriotes, disait-il, par la lenteur des tribunaux dans les procès de conspirations contre le système constitutionnel. Jusqu'alors, ce langage avait été réservé aux clubs et aux feuilles jacobines des exaltés; les cortès l'entendaient pour la première fois, mais ne montrèrent pas l'indignation qu'il méri-

tait. Les ministres furent appelés. En attendant leur arrivée, on lut le rapport de la commission spéciale chargée d'examiner l'état politique de la nation, dans lequel, avant d'en venir aux mesures nécessaires pour l'améliorer, on se livrait à des considérations sur les causes qui avaient contribué à égayer les esprits. On y remarquait d'abord que l'intention de vouloir réformer tous les abus à la fois avait paru peu raisonnable, et que, d'après l'opinion de tous les hommes sensés de l'Espagne et de l'Europe, cette manie avait partout soulevé les esprits, et contribué beaucoup à grossir les rangs des ennemis du gouvernement. La commission voyait aussi avec effroi quelques individus appartenant au clergé, faire partie des bandes armées dans les provinces. Voici les trente propositions qui contenaient les mesures convenables pour remédier aux maux de l'Espagne dans ces circonstances, d'après l'avis de la commission :

- 1° Le règlement sur la milice nationale sera examiné et approuvé immédiatement ;
- 2° Le gouvernement prendra les moyens

nécessaires pour augmenter le nombre des miliciens ;

3° Les municipalités seront autorisées à prendre toutes les mesures qui seront dans la sphère de leurs attributions, d'accord avec les députations provinciales, pour que la milice soit armée et équipée promptement ;

4° Les cortès s'occuperont sans délai de discuter le rapport de la première commission de législation sur la modification de la loi du 21 octobre ;

5° Les chefs politiques seront autorisés à employer tous les moyens possibles pour raviver l'esprit public, en faisant aimer le système constitutionnel ;

6° Des écoles publiques seront partout établies ;

7° On activera la formation du règlement sur la sûreté générale, dont on chargera une commission spéciale qui le soumettra à l'approbation des cortès ;

8° On publiera, le plus tôt possible, le décret sur la distribution des terres incultes ;

9° On s'occupera sans délai du projet sur

l'administration économique-politique des provinces ;

10° On recommandera au gouvernement d'établir des travaux publics, pour donner de l'occupation à la classe pauvre, partout où il y aura possibilité ;

11° La commission ecclésiastique présentera immédiatement le projet de décret sur la distribution de la dîme, d'accord avec le gouvernement ;

12° On recommandera aux évêques, ainsi qu'à toute autre autorité ecclésiastique, de surveiller la conduite du clergé, et l'on punira sévèrement les dissidens, et tous ceux qui opposeront des obstacles à la marche du système ;

13° Le gouvernement fera usage des pouvoirs qui lui sont confiés, pour exciter et forcer les évêques et autres prélats à la publication des mandemens, dans lesquels ils démontreront d'une manière évidente la conformité de la Constitution avec la religion catholique, apostolique et romaine, en punissant sévèrement ceux qui manqueront à ce devoir ;

14° Le gouvernement pourra transférer

les chanoines et les autres bénéficiaires d'une église à une autre, selon que les circonstances pourront l'exiger ;

15° On recommandera aussi aux évêques et aux prélats de retirer leurs autorisations pour exercer les fonctions ecclésiastiques, à tous les prêtres qui ne mériteront pas la confiance du gouvernement, ou qui égareront l'opinion publique ; ils ne pourront confier les fonctions du ministère sacerdotal qu'à ceux dont la conduite politique sera à l'abri de tout reproche ;

16° Le gouvernement ordonnera aux chefs politiques et aux députations provinciales de lui adresser tous les mois, avec la plus grande exactitude, leurs rapports sur les ecclésiastiques de leurs provinces qui seraient suspects de mauvaises opinions politiques, afin de prendre les mesures convenables contre ceux qui inspireront le plus de méfiance ;

17° Il sera défendu aux curés et à leurs vicaires, par le gouvernement, de prêcher ou de faire des prêches sans avertir d'avance les autorités civiles des matières qu'ils se proposeront de traiter, en les rendant personnelle-

ment responsables des abus qui pourraient s'ensuivre dans le cas contraire ;

18° On demandera compte aux évêques et autres prélats dont les diocèses se trouveront occupés par les factieux, des mesures qu'ils auront adoptées pour leur part contre le désordre, en leur ordonnant de faire leur rapport par le premier courrier ;

19° Les pensions accordées aux moines dont les couvens ont été supprimés, seront payées exactement ;

20° Les cortès ordonneront que le projet du Code pénal soit présenté pour le discuter, et l'approuver immédiatement ;

21° Que ce même Code soit adressé à Sa Majesté, pour la sanction royale ;

22° Le gouvernement pourra transférer d'une Cour royale à une autre les magistrats, ainsi que les juges de première instance, selon les circonstances ; le gouvernement aura cette faculté pendant deux mois ;

23° Il sera aussi autorisé à payer la solde aux employés mis à la réforme dans les villes de province, et à les forcer d'aller s'é-

tablir dans les endroits fixés pour le paiement ;

24° On surveillera avec une attention spéciale les étrangers qui deviendront suspects ;

25° Les habitans des villes et des campagnes qui donneront des secours aux factieux , seront traités par les troupes nationales comme ennemis, et avec toute la rigueur des lois militaires ;

26° Les autorités des villes et des villages où il y aura eu des rassemblemens de factieux seront jugées militairement ;

27° Tous les habitans seront forcés d'indemniser les patriotes des pertes qu'ils auront éprouvées dans les endroits où ils auront été pillés et leurs biens dévastés par les factieux ; la distribution, pour cet effet, sera communale ;

28° Tout couvent ou monastère où les factieux trouveront un abri sera supprimé, et les moines qui les composeront seront mis à la disposition des chefs politiques ;

29° Toutes ces mesures resteront en vigueur depuis le jour de leur approbation

jusqu'à la réunion des cortès ordinaires de la législature prochaine;

30° On recommandera au gouvernement de tenir la main à leur exécution, employant, s'il le faut, la force armée pour se faire obéir.

On voit par ces dispositions, que le congrès avait des idées justes sur les sentimens du clergé, et qu'il connaissait bien la puissance de cet ennemi redoutable. Mais on voit aussi qu'il prenait une fausse direction, en le traitant avec rigueur, et surtout en le privant des droits dont il était en possession constante depuis plusieurs siècles. Mettre les évêques, les curés et leurs vicaires sous l'inspection des autorités civiles, et les soumettre à leur censure, c'était renverser dans un moment toutes les idées reçues et autorisées par les papes, par les conciles et par la discipline de l'Église sur la jurisprudence et l'immunité ecclésiastiques. Aussi ce projet fut un de ceux qui contribuèrent le plus à déconsidérer les constitutionnels, car on vit par-là qu'ils ne respectaient plus aucune limite, et que leur intention était de renverser les autels, ainsi que

les jacobins français, leurs devanciers, avaient voulu le faire en France.

Les ministres étant arrivés, le même député Salva et autres demandèrent la communication des rapports officiels venus de Valence. Le ministre de l'intérieur fit quelques difficultés pour les lire en public, à cause du mauvais effet qu'ils pouvaient produire. Salva reproduisit les observations qu'il avait déjà faites sur le peu d'accord entre les rapports officiels et les lettres particulières. Il s'attacha surtout à prouver que le tort était du côté des soldats du régiment d'artillerie, ou pour mieux dire du ministre de la guerre, qui s'était opposé à ce que le régiment quittât la ville quelques jours avant l'évènement. Marau, autre député de Valence, appuya la proposition de Salva, et exposa la nécessité de prendre des mesures énergiques. Il ajouta que le temps était venu de faire sentir au gouvernement combien il était coupable, et indigne de la confiance du congrès, pour avoir empêché le départ de Valence du régiment d'artillerie, qui n'aurait pas dû y rester après le 17 mai.

Beltran-de-Lis alla plus loin que les deux députés qui avaient parlé avant lui, et accusa les ministres de complicité avec les conspirateurs. Cette atroce calomnie fut vivement applaudie par les galeries, surtout quand il ajouta que *le sang répandu à Valence demandait bien plus de sang encore*. Il proposa la mise en accusation du ministre. Celui-ci ne répondit à cette invective qu'en disant qu'il regardait les députés comme inviolables dans leurs opinions, mais non pas dans leurs calomnies. Le président imposa silence à tous les deux; mais Beltran-de-Lis insista pour que sa proposition de mettre le ministre en accusation fût regardée comme première lecture. La séance devint orageuse; il fallut la suspendre. La proposition fut abandonnée quelque temps après, parce que toutes les nouvelles qui arrivaient de Valence confirmaient la vérité des rapports officiels, ainsi que l'exagération et la fausseté des avis transmis aux députés de cette province par leurs amis.

La Biscaye, ainsi que les autres provinces basques, était en feu. Lopez Banos y gouvernait militairement, et avait son quartier-gé-

néral à Vittoria. Il n'était plus possible de voyager sans rencontrer des bandes très-nombreuses de royalistes, qui, sous les ordres de Zavala, inquiétaient sans cesse le 1^{er} bataillon du régiment *Impérial-Alexandre*, et la milice locale, qui composaient la garnison de la ville, ainsi que le 2^e bataillon, occupant Tolosa, Irun, San-Sébastien, et le bataillon de Séville, qui tenait garnison à Bilbao. Les habitans de cette ville ne pouvaient s'éloigner à cent pas de son enceinte sans être surpris par ces bandes, qui s'accroissaient chaque jour.

Le général Sanchez Salvador commandait dans la Navarre, et il avait sous ses ordres les régimens d'*Hostalrich*, *Gironne*, *Ordres militaires*, et cinquante soldats de cavalerie du régiment de *Iusitania*, avec les canonniers nécessaires pour le service de l'artillerie. On organisait dans cette province une légion étrangère, qu'on croyait pouvoir porter à 1500 hommes, dont on destinait le commandement à Quiroga. Les évènements postérieurs firent avorter ce projet.

Dans la Catalogne, on craignait l'appari-

tion de la fièvre jaune ; beaucoup d'habitans de Barcelonne et de Barcelonnette quittaient la ville pour aller passer l'été à la campagne. Par bonheur la maladie était éteinte, ou bien les mesures de précaution avaient été mieux observées que l'année précédente. La fièvre ne parut point ; mais la guerre civile continuait avec acharnement, et les bandes royalistes s'étaient prodigieusement accrues. Ceux de leurs soldats qui étaient entrés en France par la Cerdagne, lorsque leur quarantaine fut expirée, rentrèrent en Espagne après avoir remplacé les armes qu'on leur avait prises à leur arrivée au cordon sanitaire, par d'autres qu'ils s'étaient procurées. Mosen Anton se reformait dans les environs de Berga. Misas réunissait beaucoup de monde dans le Lanpurdan, non avec l'intention de faire de grands progrès, mais pour empêcher l'enrôlement général ordonné dans toute l'étendue de la Catalogne, par les chefs révolutionnaires.

Mirallès, Romagosa et Romanillo, avec une division de 4 à 5000 hommes, marchèrent sur la Séo d'Urgel, où ils avaient déjà des intelligences avec les habitans. Ceux-ci étaient

pour la plupart ennemis du système constitutionnel. La garnison était peu nombreuse, et manquait de vivres. Cependant, elle tira quelques coups de canon pour intimider les royalistes, qui ne s'en effrayèrent point; et le lendemain, 21 juin, la place fut prise d'assaut. Le Trappiste monta le premier, tenant un crucifix d'une main, et une cravache de l'autre. Les soldats, enflammés par son exemple, attaquèrent tous les bastions, et s'emparèrent de la garnison. Le peuple voulait massacrer les prisonniers, mais on parvint à les sauver pour le moment: plusieurs d'entre eux furent ensuite conduits à Olot, jugés, et condamnés à mort.

La prise d'Urgel était de la plus haute importance, non seulement parce qu'on y avait trouvé 60 canons et 16,000 fusils, qui étaient d'une grande utilité dans ces circonstances, mais aussi parce qu'on pouvait y établir un gouvernement central au nom du roi, pour la direction des affaires tant civiles que militaires, lequel pourrait facilement soulever la Conque de Tremp, et les vallées des rives de la Sègre.

Les cortès poursuivaient à Madrid leurs séances extraordinaires, où l'on discutait les réglemens sur les douanes et sur d'autres objets de finance. Tandis que quelques députés proposaient l'organisation de 20,000 hommes de milice active, le gouvernement demandait, par l'organe du ministre de la guerre, l'autorisation de lever ce même nombre de troupes, et un crédit extraordinaire de 10 millions de réaux, pour leur solde et leur équipement. Les cortès, après avoir entendu les commissions de la guerre et des finances, accordèrent les 20,000 hommes, savoir : 12,000 de la milice active, et les autres 8000 de nouvelles levées; ainsi que les 10 millions sur les sommes provenant du dernier emprunt qu'on devait verser au trésor. On prit aussi quelques résolutions propres à exciter l'enthousiasme populaire en faveur du système constitutionnel, telle que celle de recommander aux chefs politiques de donner des bals, et d'avoir recours aux dîners de corps, aux chansons, et aux sociétés patriotiques pour remonter l'esprit public.

La cour était encore à Aranjuez; le roi ne

se proposait de revenir à Madrid qu'au moment de faire la clôture des cortès.

La réponse du roi au message des cortès fut présentée dans la séance du 20 juin. Elle était ainsi conçue :

« Je me promets, y faisait - on dire à Sa
 « Majesté, avec les ressources décrétées et
 « les moyens qui sont dans les attributions
 « du gouvernement, de voir bientôt réta-
 « blir la tranquillité en Espagne, et de faire
 « échouer les tentatives des ennemis de la pa-
 « trie. C'est de cette manière que nous prou-
 « verons la fermeté du régime constitutionnel,
 « sans avoir recours aux moyens extraordi-
 « naires, rarement nécessaires, souvent dan-
 « gereux, et qui sont toujours une preuve de
 « l'impuissance des lois existantes.

« En étendant mon autorité à tout ce qui
 « touche à la conservation de l'ordre public
 « dans l'intérieur, et à la sûreté de l'État au-
 « dehors, conformément à la Constitution et
 « aux lois, je trouve compris dans cette base
 « générale tous mes droits et toutes mes obliga-
 « tions; et fidèle à un engagement aussi sacré,
 « je n'épargnerai ni efforts ni sacrifices pour

« qu'en tout temps et en toute circonstance
 « mon trône constitutionnel apparaisse à la
 « nation comme le point de ralliement de
 « tous les bons Espagnols. »

La veille de l'arrivée du roi à Madrid, pour éviter que les scènes du 30 mars à Aranjuez fussent renouvelées dans la capitale, le commandant militaire fit afficher la proclamation suivante :

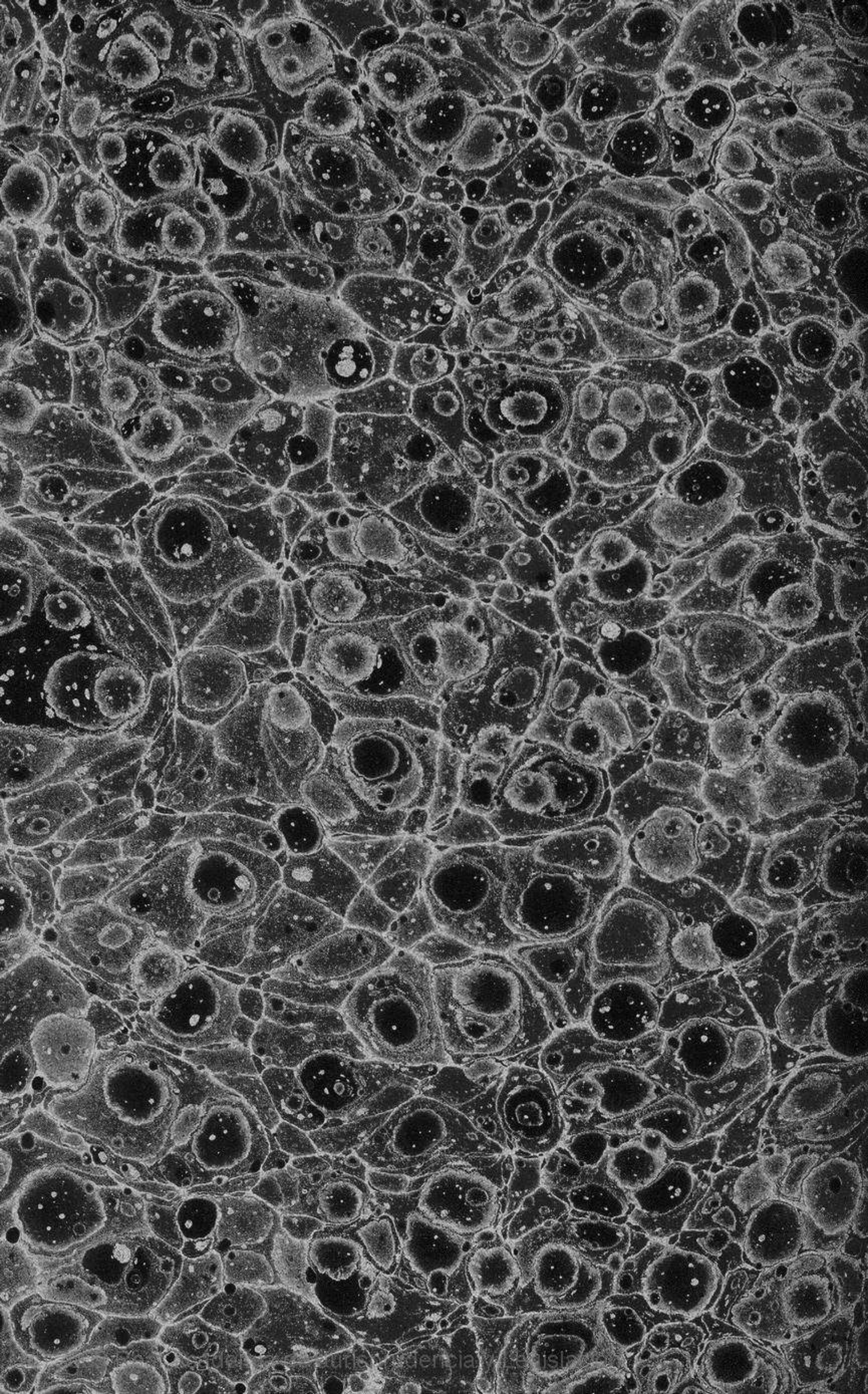
« Le roi a résolu de se rendre du château royal d'Aranjuez à la très-héroïque ville de Madrid, accompagné de la reine et des autres personnes de sa famille, le 27 du mois courant. Sa Majesté se mettra en route à quatre heures du matin, et fera son entrée par la porte de Tolède. L'acclamation qui plaît le plus au cœur de Sa Majesté étant celle de *roi constitutionnel*, le général-commandant espère que MM. les chefs de corps engageront leurs soldats et les autres militaires à saluer Sa Majesté de ce cri flatteur. »

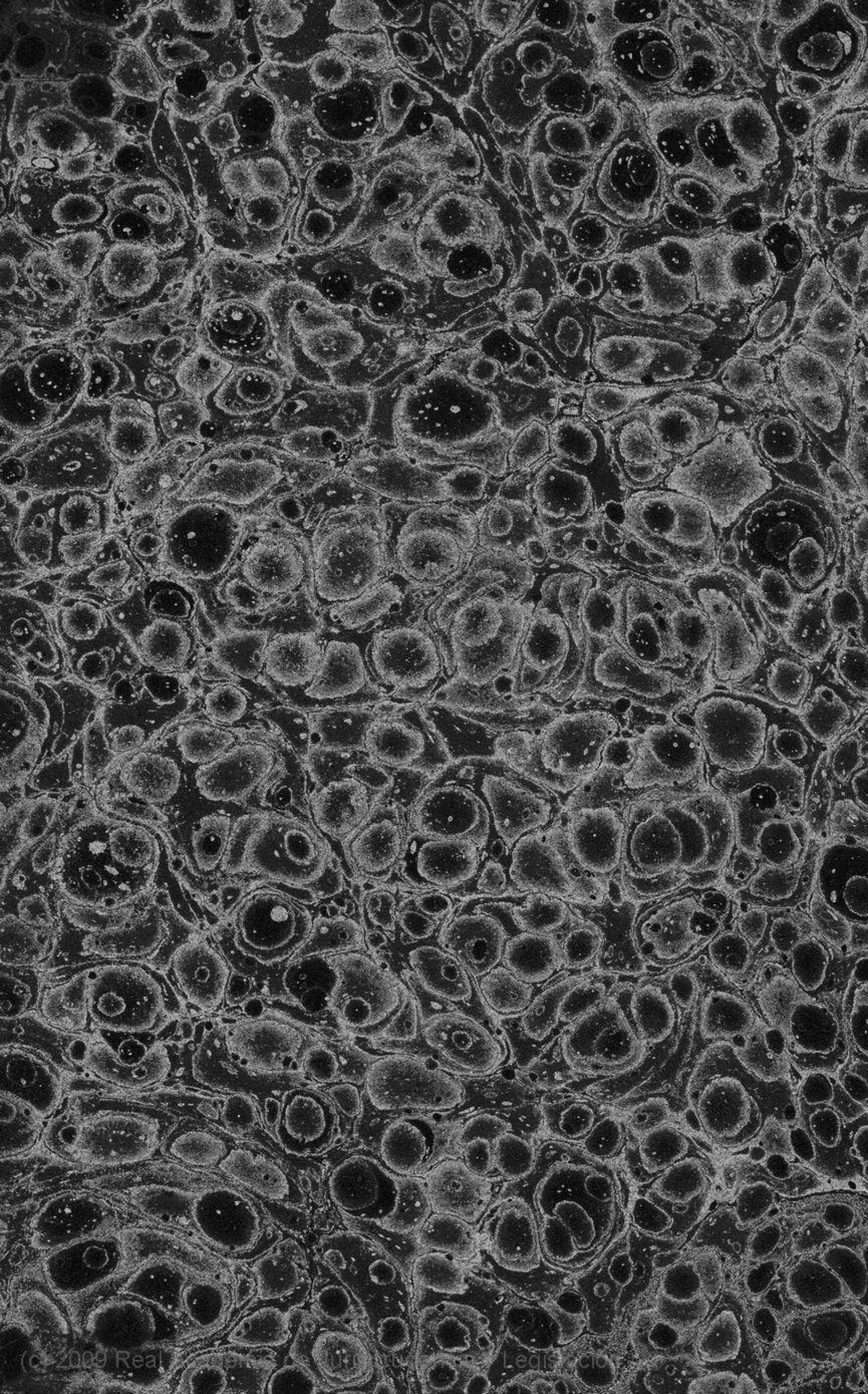
Cependant le roi arriva plus tôt qu'on l'avait annoncé, et plusieurs détachemens de troupes qui devaient former la haie jusqu'à son palais n'avaient pas encore quitté leurs

casernes, que le roi était déjà dans ses appartemens. Cette précaution sage de la part de Sa Majesté évita les troubles et les désordres, qui étaient fort à craindre dans l'état d'exaspération où l'on était, et qu'il ne fut plus possible d'éviter quelques jours après, à l'occasion de la cérémonie de la clôture des cortès, que Sa Majesté fit en personne.

FIN DU PREMIER VOLUME.













HISTOIRE
DE LA
REVOL. D'ESPAGNE
DE 1820



1

1/9178